

COMPTES 2023

RAPPORT DE GESTION
FINANCIÈRE

Tome 1 : Vision globale



*Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil
du 22 avril 2024*

Présentation en deux tomes

Le rapport de gestion financière est présenté en deux tomes. Le tome 1 présente les comptes globaux audités de l'État avec pour objectif de fournir une image fidèle de la situation financière agrégée de l'État et des entités qu'il contrôle. Le tome 2 présente une vision plus fine de la gestion de l'État et des comptes détaillés (financiers et analytiques) par entité et département.

Abréviations et symboles

Tout au long du présent rapport, les abréviations et symboles suivants peuvent être utilisés :

MCH2	Modèle comptable harmonisé pour les cantons et communes
NC	Nature comptable
Mio(s)	Million(s)
CHF	Francs suisses
EPT	Équivalent plein temps
B	Budget
C	Comptes
PFT	Plan financier et des tâches
--	Donnée équivalente à 0 ou aucune valeur
AUJU	Autorités judiciaires
AULE	Autorités législatives
CHAN	Chancellerie d'État
DFS	Département des finances et de la santé
DESC	Département de l'économie, de la sécurité et de la culture
DFDS	Département de la formation, de la digitalisation et des sports
DDTE	Département du développement territorial et de l'environnement
DECS	Département de l'emploi et de la cohésion sociale

Signes dans les tableaux

Les charges et les revenus figurant dans les tableaux du présent rapport apparaissent en valeur absolue. Un résultat d'exercice négatif correspond à un excédent de charges tandis qu'un résultat d'exercice positif exprime un excédent de revenus. Une variation négative traduit une diminution alors qu'une variation positive traduit une augmentation. Dans les tableaux présentant des charges nettes, les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « charges nettes négatives » ou « revenus nets ».

Par ailleurs, il convient de relever que des données financières présentées dans certains tableaux de ce rapport ont été arrondies au franc pour simplifier la présentation. Elles ne prennent donc pas en compte les centimes. La reconstitution du total d'un tableau à partir des éléments arrondis qui le constituent peut donc naturellement faire apparaître certains biais de minime importance.

Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2023

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le rapport de gestion financière de l'État pour l'année 2023.

Le présent rapport intervient après une année 2023 de relative normalité sur le plan sanitaire, mais influencée par l'inflation, les incertitudes géopolitiques et la crise énergétique. L'année 2023 a également été marquée par la tempête qui a ravagé les Montagnes neuchâteloises le 24 juillet. Il convient de saluer l'engagement des intervenant-e-s et la qualité de l'organisation des secours, à la mesure de l'évènement. L'État a œuvré en étroite collaboration avec les autorités communales et la Confédération, avec l'aide de cantons voisins, de professionnel-le-s privé-e-s et de bénévoles pour faire face à cette catastrophe naturelle et à ses importantes conséquences. Le courage et la résilience des personnes touchées, ainsi que la solidarité extraordinaire ont été tout simplement remarquables.

Sur le plan financier, l'exercice 2023 présente un résultat équilibré avec un excédent de revenus de CHF 1,7 million, alors que le budget était déficitaire à hauteur de CHF 13,6 millions. Pour la quatrième année consécutive, les comptes affichent un bénéfice, sans prélèvement à la réserve conjoncturelle ou de lissage des recettes fiscales, et ce, malgré plusieurs détériorations qui ont impacté le résultat comme l'absence de versement de la part au bénéfice de la BNS (CHF -27,3 millions) ou le crédit supplémentaire de CHF 34,5 millions accordé en cours d'année pour consolider financièrement les institutions de santé et pour compenser le renchérissement sur les salaires (rapport 23.009). En outre, ce résultat positif tient compte des incidences liées à la crise ukrainienne et énergétique, dont l'impact sur le compte de résultats a été estimé à CHF +7,6 millions. La tempête du 24 juillet a également induit des charges nettes sur le compte de résultats, estimées à CHF +0,9 million. En revanche, les incidences financières liées à la pandémie ont été neutralisées par des dissolutions de provisions, il n'y a donc pas de détérioration significative sur le compte de résultats.

Malgré ces éléments qui péjorent le résultat, les comptes 2023 affichent un bénéfice et des charges de fonctionnement sous contrôle, notamment en ce qui concerne les charges de personnel (CHF -11,0 millions) et les charges relatives aux biens, services et autres charges d'exploitations (CHF -14,8 millions). Grâce à une conjoncture favorable et à la baisse du chômage, les revenus fiscaux sont plus importants qu'escompté (CHF +102,9 millions), avec notamment une évolution favorable de l'impôt direct des personnes physiques (CHF +44,2 millions) et des personnes morales (CHF +47,5 millions). En ce qui concerne la part cantonale à l'impôt fédéral direct, elle dépasse le montant budgété de CHF +30,6 millions. Conformément aux dispositions légales en vigueur, les comptes 2023 enregistrent une importante attribution de CHF 54,2 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales, alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 2,5 millions. Par ailleurs, les prélèvements prévus au budget concernant la réserve de politique conjoncturelle (CHF 17,8 millions pour neutraliser les incidences financières de la pandémie COVID-19 et la crise ukrainienne) et à la réserve en faveur du développement durable (CHF 8 millions pour financer des dépenses dans les domaines de la politique climatique et du développement durable) n'ont finalement pas été nécessaires, ce qui induit une diminution des revenus de l'ordre de CHF 25,8 millions.

Ce contexte économique favorable permet de poursuivre la consolidation financière de l'État. À fin 2023, la réserve de politique conjoncturelle est à son maximum autorisé (CHF 120,1 millions). La réserve de lissage des recettes fiscales s'élève à CHF 172,9 millions, la réserve en faveur du développement durable à CHF 23,1 millions et la réserve du programme d'impulsion à CHF 9,7 millions. Le cumul de ces quatre réserves représente CHF 325,8 millions, soit environ 62% du découvert, qui doit permettre à l'État de répondre aux défis futurs et affronter des creux conjoncturels. En tenant compte également des réserves de retraitement du patrimoine administratif (CHF 31,0 millions) et du patrimoine financier (CHF 120,6 millions), les réserves représentent CHF 477,4 millions, soit environ 90% du découvert.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 86,2 millions (3,78% des revenus déterminants), soit CHF 31,6 millions de moins que ceux budgétés, mais CHF 26,8 millions de plus que l'exercice 2022. Hormis 2019 (recapitalisation RHNe pour CHF 200 millions), il s'agit du volume d'investissements nets le plus élevé depuis 2008 (CHF 91,1 millions). Même si de nombreux projets ont pris du retard ou ont été reportés, le niveau des investissements 2023 dépasse, pour la première fois depuis l'instauration du nouveau mécanisme en 2020, le minimum légal prévu par le frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements nets minimum (3,5% des revenus déterminants, soit CHF 79,8 millions). En effet, des dépenses importantes et non prévues initialement au budget ont été réalisées, notamment dans le domaine économique avec des prêts de politique régionale (CHF +12,6 millions par rapport aux prévisions). À noter également l'acquisition du bâtiment administratif des Poudrières (CHF +14,7 millions) occupé par la police neuchâteloise, et dont deux tiers étaient propriété de la CPCN. Par ailleurs, le volume d'investissement est impacté par l'inscription d'une recette d'investissements (non budgétée) de 19 millions de francs consécutive au passage du patrimoine administratif au patrimoine financier de six bâtiments sis à Boudry. Il s'agit uniquement d'une recette technique, sans influence sur les liquidités de l'État. Sans ce transfert, le volume des investissements nets s'élèverait à plus de 105 millions (volume le plus élevé depuis 2001, hormis 2019). Les comptes 2023 sont, certes, bénéficiaires, mais ils ne permettent pas de dégager un degré d'autofinancement minimum des investissements de 70% (55,27% en 2023). En revanche, le volume minimal des investissements imposé par le mécanisme du frein à l'endettement est respecté, soit 3,78% des revenus déterminants alors que l'objectif légal minimal est de 3,5%. Ainsi, l'exercice 2023 respecte partiellement le frein à l'endettement (un critère sur deux).

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF -1,7 million par rapport aux comptes 2022). En ce qui concerne l'endettement, la *dette au sens étroit* (soit uniquement les emprunts en cours auprès des instituts financiers et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts) s'élève à CHF 1,8 milliard à fin 2023, soit une hausse de CHF +24,3 millions par rapport à 2022. Cette hausse doit être mise en parallèle à une diminution importante du volume des liquidités de CHF 104,5 millions entre 2022 et 2023. Les charges d'intérêts étant inférieures à l'exercice précédent (CHF - 3,5 millions), le taux moyen de la dette diminue de 1,226% à 1,054%.

Pour le Conseil d'État, les comptes 2023 présentent un résultat solide, mais ils ont profité d'un contexte conjoncturel largement favorable et de la baisse du taux de chômage, qui se situait à 3,1% à la fin 2023. L'économie neuchâteloise étant proche du plein emploi, il en résulte une hausse des revenus qui permet à l'État de compenser le déficit prévu au budget et les multiples détériorations constatées durant l'année.

Les perspectives restent incertaines et appellent au maintien d'une grande rigueur. En effet, l'État est fortement dépendant de certains revenus sur lesquels il n'a aucune influence, comme la péréquation fédérale ou la part au bénéfice de la BNS. La perte 2023 de la banque nationale, annoncée en janvier 2024, implique par ailleurs selon toute vraisemblance qu'aucune contribution aux cantons n'interviendra, laquelle a été budgétée à hauteur de CHF 27 millions pour l'exercice 2024.

De multiples défis devront être relevés par la collectivité : vieillissement de la population, attraction de nouveaux habitant-e-s, hausse des dépenses du système de santé et des transports publics, digitalisation, climat, modernisation des infrastructures et baisse du pouvoir d'achat. De nombreux efforts seront encore nécessaires pour préserver la dynamique positive enregistrée dans les comptes de l'État au cours des années écoulées, d'autant que le plan financier et des tâches 2025-2028 présente un compte de résultats encore loin de l'équilibre et n'intègre pas les charges nouvelles qui découleraient de l'acceptation des multiples initiatives pendantes. Il s'agira par conséquent de mutualiser les prestations, de maîtriser les dépenses nouvelles qui sont difficilement intégrables dans la structure financière actuelle du canton, malgré la progression des recettes fiscales, et de consolider la santé financière de l'État.

L'économie cantonale subit les aléas conjoncturels plus fortement que d'autres cantons. Cette situation doit inciter l'État à mener une politique financière à la fois prudente et proactive, afin de pouvoir simultanément conserver suffisamment de marge de manœuvre pour soutenir la population, les institutions et les entreprises en cas de retournement conjoncturel ou de crise grave et investir pour stimuler les dynamiques vertueuses et en faveur des générations futures. Dans cet esprit, le Grand Conseil a adopté une baisse d'impôt de 1% pour tous les contribuables dès 2024, pour une durée de deux ans. Le Conseil d'État proposera comme annoncé une seconde baisse de 1% pour 2025, pour autant que les perspectives financières le permettent. Le Conseil d'État entend ainsi poursuivre cette logique de progrès modestes, mais réguliers, afin de maintenir et améliorer l'attractivité du canton.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à adopter les comptes de l'exercice 2023 ainsi que les états financiers présentés dans le présent rapport. En parallèle, le Conseil d'État soumet également à votre autorité un décret portant sur une modification de l'article 76 LFinEC, afin de permettre au service financier de l'État d'offrir des prestations de recouvrements aux établissements autonomes de droit public.

Veuillez agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 22.04.2024

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND

Table des matières

Message du Conseil d'État relatif aux comptes et à la gestion de l'exercice 2023	2
Partie I : Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes	6
1. Informations générales.....	7
1.1. Aperçu des chiffres	7
1.2. Frein à l'endettement	10
1.3. Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil	13
1.4. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC).....	15
1.5. Impacts financiers relatifs aux crises et à la tempête de la Chaux-de-Fonds	20
1.6. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2023	22
2. Compte de résultats.....	23
2.1. Compte de résultats par nature	23
2.1.1. Compte de résultats détaillé	23
2.1.2. Informations complémentaires.....	26
2.1.2.1. Charges de personnel et effectifs	26
2.1.2.2. Amortissements.....	29
2.2. Compte de résultats selon la classification fonctionnelle	29
2.2.1. Administration générale.....	32
2.2.2. Ordre et sécurité publique, défense.....	32
2.2.3. Formation	33
2.2.4. Culture, sport et loisirs, église.....	34
2.2.5. Santé	34
2.2.6. Prévoyance sociale.....	35
2.2.7. Trafic et télécommunication	37
2.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire	38
2.2.9. Économie publique	39
2.2.10. Finances et impôts.....	40
2.2.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales	41
2.2.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)	44
3. Compte des investissements	45
3.1. Vue d'ensemble	45
3.2. Compte des investissements par projet et domaine fonctionnel	47
4. Bilan et tableau de flux de trésorerie.....	53
4.1. Bilan.....	53
4.2. Tableau de flux de trésorerie	54
4.3. Endettement	55
5. Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement	57
5.1. Informations générales	57
5.1.1. Objectifs.....	57
5.1.2. La comptabilité analytique en bref	57
5.1.3. Résultats analytiques globaux	58
5.2. Projets gérés par crédit d'engagement	59
5.2.1. Informations générales	59
5.2.2. Principaux projets transversaux.....	60
Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats	69
Annexe 2 : Fortune des fonds.....	72
Partie II : États financiers audités	73
6. Comptes 2023 : États financiers audités.....	74
6.1. Bilan.....	74
6.2. Compte de résultats.....	75
6.3. Compte des investissements	75

6.4.	Tableau de flux de trésorerie	76
6.5.	L'annexe aux comptes	77
6.5.1.	Principes régissant la présentation et la tenue des comptes	77
6.5.2.	État du capital propre.....	81
6.5.3.	Tableau des provisions.....	82
6.5.4.	Tableau des participations.....	84
6.5.5.	Tableau des cautions et garanties accordées par l'État	88
6.5.6.	Cautions et garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables.....	90
6.5.7.	Tableau des immobilisations du patrimoine financier et du patrimoine administratif.....	91
6.5.8.	Informations supplémentaires.....	91
6.5.8.1.	Explication sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État	91
6.5.8.2.	Information particulière 2023	92
6.5.8.3.	État des emprunts bancaires	93
6.5.8.4.	Indicateurs financiers.....	94
6.5.8.5.	Inventaire des fonds de fluctuation de résultat	94
6.5.8.6.	Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice.....	95
7.	Rapport de l'organe de révision	96
Partie III : Résultats synthétiques des entités parapubliques		99
8.	Résultats synthétiques des entités parapubliques	100
8.1.	Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe).....	100
8.2.	Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP).....	102
8.3.	Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD).....	104
8.4.	AROSS	107
8.5.	Université de Neuchâtel (UniNE).....	109
8.6.	Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN).....	112
8.7.	Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA).....	115
8.8.	Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP).....	118

Partie I : Rapport du Conseil d'État à l'appui des comptes

Partie II : États financiers audités

Partie III : Résultats synthétiques des entités parapubliques

1. Informations générales

1.1. Aperçu des chiffres

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
Compte de résultats							
Revenus ¹⁾	2'371'916'283	2'392'760'453	2'460'372'976	+67'612'523	+2.8%	+88'456'692	+3.7%
- Charges ¹⁾	2'365'488'336	2'406'345'936	2'458'688'822	+52'342'887	+2.2%	+93'200'487	+3.9%
= Résultat total ²⁾	6'427'947	-13'585'483	1'684'153	+15'269'636	+112.4%	-4'743'794	-73.8%
Comptes des investissements							
Dépenses	102'083'309	166'442'612	161'270'636	-5'171'976	-3.1%	+59'187'328	+58.0%
- Recettes	42'751'177	48'684'684	75'116'113	+26'431'429	+54.3%	+32'364'936	+75.7%
= Investissements nets	59'332'132	117'757'928	86'154'523	-31'603'405	-26.8%	+26'822'391	+45.2%
Tableau de flux de trésorerie ³⁾							
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation	282'883'741	-7'279'618	-32'615'195	-25'335'577	-348.0%	-315'498'936	-111.5%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité d'invest. dans le PA	-53'407'489	-117'757'928	-85'432'094	+32'325'834	+27.5%	-32'024'604	-60.0%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF	-44'445'285	20'205'575	954'873	-19'250'702	-95.3%	+45'400'158	+102.1%
+ Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement	-88'227'409	118'599'545	12'576'802	-106'022'743	-89.4%	+100'804'210	+114.3%
= Variation des liquidités	96'803'558	13'767'574	-104'515'614	-118'283'188	-859.1%	-201'319'172	-208.0%
Découvert et endettement							
Découvert	530'644'993	536'033'619	528'960'840	-7'072'779	-1.3%	-1'684'153	-0.3%
Dettes au sens étroit (emprunts)	1'734'291'138	2'085'000'000	1'758'624'012	-326'375'988	-15.7%	+24'332'874	+1.4%
Dettes au sens large (dette brute selon MCH2)	3'627'672'796	3'750'000'000	3'695'513'621	-54'486'379	-1.5%	+67'840'826	+1.9%

¹⁾ Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

²⁾ Excédent de charges (-) / excédent de revenus (+).

³⁾ Source de fonds (+) / emploi de fonds (-).

L'exercice 2023 de l'État présente un excédent de revenus de CHF 1,7 million, soit une amélioration de CHF 15,3 millions par rapport au budget déficitaire de CHF 13,6 millions (CHF -4,7 millions par rapport au résultat 2022). Pour la quatrième année consécutive, les comptes affichent un bénéfice, sans prélèvement à la réserve conjoncturelle ou à la réserve de lissage des recettes fiscales, et ce, malgré de multiples détériorations qui ont impacté le résultat comme l'absence de versement de la part au bénéfice de la BNS (CHF -27,3 millions) ou le crédit supplémentaire de CHF 34,5 millions (rapport 23.009) accordé en cours d'année pour soutenir financièrement les institutions de santé et pour compenser le renchérissement sur les salaires. En outre, ce résultat tient compte des incidences financières liées à la crise ukrainienne et énergétique, dont l'impact sur le compte de résultats a été estimé à CHF +7,6 millions. La violente tempête qui s'est abattue sur La Chaux-de-Fonds le 24 juillet 2023 a induit également des charges nettes sur le compte de résultats, estimées à CHF +0,9 million. En revanche, les incidences liées à la COVID ont été neutralisées par des dissolutions de provisions, il n'y a donc pas de détérioration significative sur le compte de résultats.

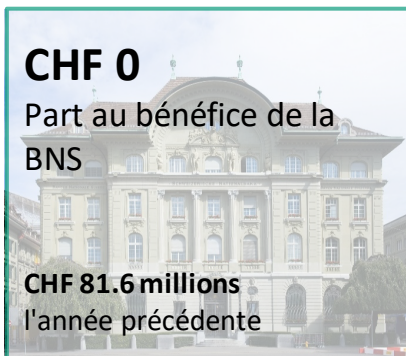
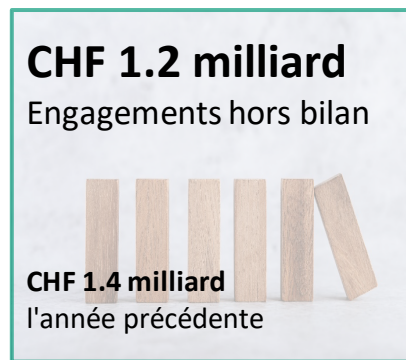
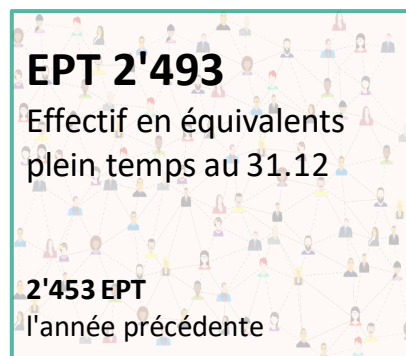
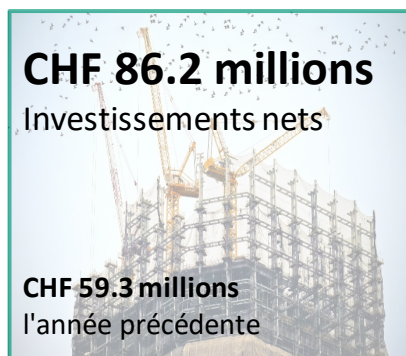
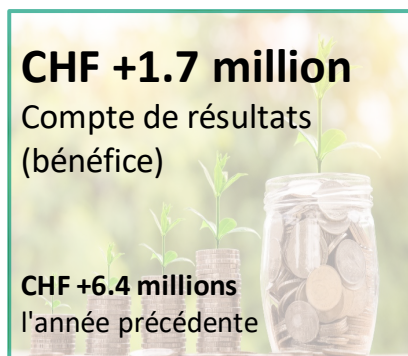
Malgré ces éléments qui péjorent le résultat, les comptes 2023 affiche un bénéfice. En effet, les revenus fiscaux sont plus importants qu'escompté (CHF +102,9 millions), avec notamment une évolution favorable de l'impôt direct des personnes physiques (CHF +44,2 millions) et des personnes morales (CHF +47,5 millions), grâce à une bonne conjoncture et à la baisse du taux de chômage. En ce qui concerne la part cantonale à l'impôt fédéral direct, elle dépasse le montant budgété de CHF +30,6 millions. Conformément aux dispositions légales en vigueur, les comptes 2023 enregistrent une importante attribution de CHF 54,2 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales, alors que le budget prévoyait un prélèvement de CHF 2,5 millions. Par ailleurs, les prélèvements prévus au budget concernant la réserve de politique conjoncturelle (CHF 17,8 millions pour neutraliser les incidences financières de la pandémie COVID-19 et la crise ukrainienne) et la réserve en faveur du développement durable (CHF 8 millions pour financer des dépenses dans les domaines de la politique climatique et du développement durable) n'ont finalement pas été nécessaires, ce qui induit une diminution des revenus extraordinaires de l'ordre de CHF 25,8 millions. À noter également que le prélèvement à la réserve du programme d'impulsion a été inférieur au budget (CHF -1,8 million). Le **chapitre 2** du rapport se consacre à l'examen détaillé du compte de résultats et à ses variations significatives.

Au 31.12.2023, la réserve de politique conjoncturelle est à son maximum autorisé par la LFinEC (soit CHF 120,1 millions). La réserve de lissage des recettes fiscales s'élève à CHF 172,9 millions, la réserve en faveur du développement durable à CHF 23,1 millions et la réserve du programme d'impulsion à CHF 9,7 millions. Le cumul de quatre réserves représente CHF 325,8 millions, soit environ 62% du découvert, qui doit permettre à l'État de répondre aux défis futurs et affronter des creux conjoncturels. En tenant compte également des réserves de retraitement du patrimoine administratif (CHF 31,0 millions) et du patrimoine financier (CHF 120,6 millions), les réserves représentent CHF 477,4 millions, soit environ 90% du découvert.

Les investissements nets s'élèvent à CHF 86,2 millions (3,78% des revenus déterminants), soit CHF 31,6 millions de moins que ceux budgétés, mais CHF 26,8 millions de plus que l'exercice 2022. Hormis 2019 (recapitalisation RHNe pour CHF 200 millions), il s'agit du volume d'investissements nets le plus élevé depuis 2008 (CHF 91,1 millions). Même si de nombreux projets ont pris du retard ou ont été reportés, le niveau des investissements 2023 dépasse, pour la première fois depuis l'instauration du nouveau mécanisme en 2020, le minimum légal prévu par le frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements nets minimum (3,5% des revenus déterminants, soit CHF 79,8 millions). En effet, des dépenses importantes et non prévues initialement au budget ont été réalisées, notamment dans le domaine économique avec des prêts de politique régionale (CHF +12,6 millions par rapport aux prévisions). À noter également l'acquisition du bâtiment administratif des Poudrières (CHF +14,7 millions) occupé par la police neuchâteloise, et dont deux tiers étaient propriété de la CPCN. Par ailleurs, le volume d'investissement est impacté par l'inscription d'une recette d'investissements (non budgétée) de 19 millions de francs consécutive au passage du patrimoine administratif au patrimoine financier de six bâtiments sis à Boudry. Il s'agit uniquement d'une recette technique, sans influence sur les liquidités de l'État. Sans ce transfert, le volume des investissements nets s'élèverait à plus de 105 millions (volume le plus élevé depuis 2001, hormis 2019). Le **chapitre 3** aborde l'analyse du compte des investissements, notamment sous l'angle de la classification fonctionnelle et par projets.

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF -1,7 million par rapport aux comptes 2022). En ce qui concerne l'endettement, la *dette au sens étroit* (soit uniquement les emprunts en cours auprès des instituts financiers et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts) s'élève à CHF 1,8 milliard à fin 2023, soit une hausse de CHF +24,3 millions par rapport à 2022, mais une baisse de CHF -326,4 millions par rapport aux prévisions. Cette hausse modérée par rapport aux comptes 2022 doit être mise en parallèle à une diminution du volume des liquidités de CHF 104,5 millions entre 2022 et 2023. L'important écart du niveau de la dette par rapport au budget s'explique principalement par un niveau des investissements nets inférieur aux prévisions (CHF -31,6 millions), l'absence de versement de la part au bénéfice de la BNS (CHF 27,4 millions étaient budgétés), l'absence de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et de lissage des recettes fiscales ainsi qu'à la réserve de développement durable (écart favorable de CHF 28,3 millions) dans les comptes, des recettes fiscales plus élevées que prévu (CHF +102,9 millions), des hypothèses d'évolution pessimistes et des incertitudes liées aux crises lors de l'élaboration de la dette prévisionnelle. En ce qui concerne la *dette au sens large*, elle s'élève à CHF 3,7 milliards en 2023, soit CHF -54,5 millions par rapport au budget et CHF +67,8 millions en regard de l'exercice 2022. Des explications complémentaires sur les variations des liquidités, l'endettement et le découvert sont disponibles au **chapitre 4**.

Comptes 2023 : chiffres clés



1.2. Frein à l'endettement

En vigueur depuis 2006 pour l'État de Neuchâtel et révisé au cours de la dernière décennie, le mécanisme du frein à l'endettement instaure un cadre institutionnel et juridique ayant pour but de prévenir les déséquilibres structurels des charges et des revenus du compte de résultats, d'assurer un financement minimal des dépenses d'investissement et de stabiliser voire réduire l'évolution de la dette. Suite aux modifications majeures adoptées le 25 juin 2019 (rapport 18.033), il s'agit du quatrième exercice à être présenté en regard du dispositif légal actuel qui s'appuie, comme détaillé à l'article 30 LFinEC, sur le respect de deux critères. Ces derniers sont détaillés ci-dessous et repris dans un tableau de synthèse en fin de chapitre.

En résumé, l'exercice sous revue respecte partiellement le mécanisme du frein à l'endettement (un critère sur deux). En effet, le niveau des investissements 2023 atteint pour la première fois le minimum imposé par le mécanisme actuel, soit 3,78% des revenus déterminants, alors que l'objectif minimal est de 3,5%. En revanche, le compte de résultat est, certes, bénéficiaire, mais il ne permet pas de dégager un degré d'autofinancement minimum des investissements de 70% (55,27% en 2023).

Volume minimum d'investissements

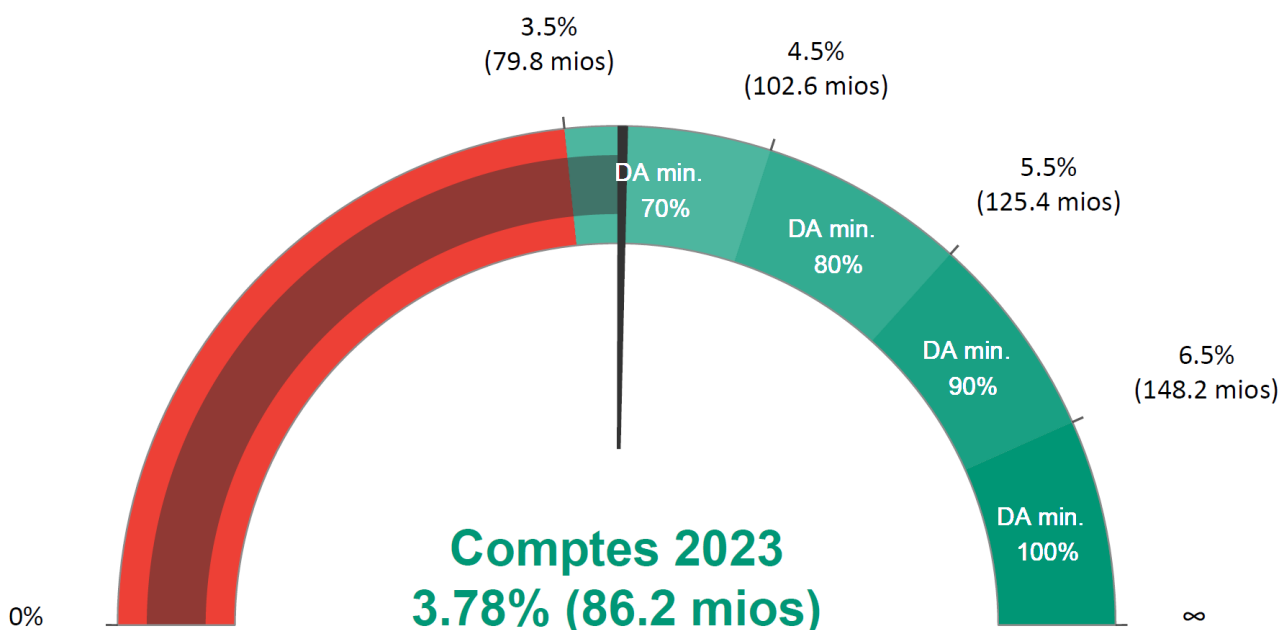
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre a LFinEC, un volume minimum d'investissements est visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre (voir 2^{ème} critère ci-dessous). Cette méthode traduit la volonté politique de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures nécessaires à notre collectivité.

L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit, pour les dépenses portées dans les comptes, un volume minimum d'investissements nets correspondant à 3,5%¹ des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par paliers pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important.

Précisons que les investissements nets considérés pour la comparaison ne tiennent pas compte des projets gérés hors frein, soit parce que ceux-ci entraînent des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans (art. 30 al. 4 let. a LFinEC), soit parce qu'ils sont reconnus d'intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b LFinEC). Dans les comptes 2023, aucune dépense d'investissement n'entre dans l'une de ces deux catégories.

En 2023, les dépenses d'investissement (CHF 86,2 millions) représentent 3,78% des revenus déterminants, soit un résultat supérieur à l'objectif minimum (CHF 79,8 millions). Comme indiqué en regard du 2^{ème} critère, une telle proportion doit correspondre à un objectif de degré d'autofinancement de 70%.

Volume d'investissements nets Minimum 3.5% des revenus déterminants



¹ L'objectif légal minimum de 4,5% au budget englobe un écart statistique de 1 point (%) comme indiqué à l'article 30 al. 1 let. a LFinEC. Cela signifie que, lors du bouclage des comptes de l'exercice, un volume minimum équivalent à 3,5% des revenus déterminants est attendu.

Résultat et degré d'autofinancement

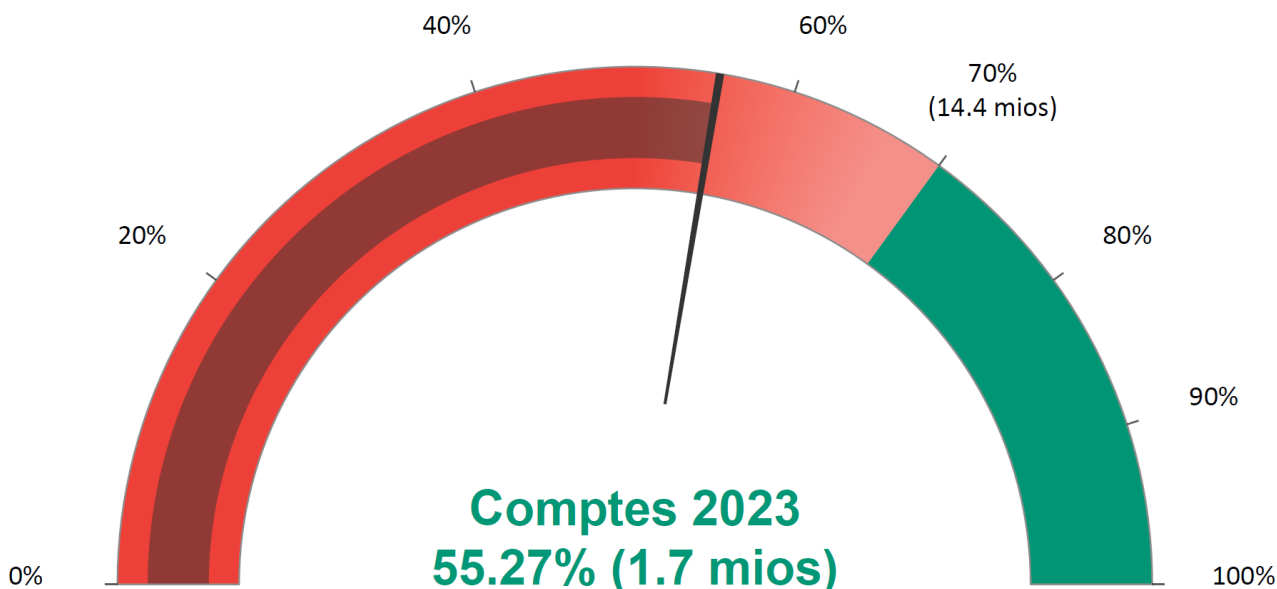
Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre b LFinEC, les comptes doivent présenter un compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins. Cet objectif d'autofinancement peut varier en fonction du volume d'investissements conformément au premier critère présenté ci-avant. En d'autres termes, plus l'État investit, plus il doit améliorer son degré d'autofinancement (cf. limites détaillées dans le tableau de synthèse). Le degré d'autofinancement se calcule en comparant l'autofinancement et les investissements nets. Ces derniers, en plus des projets gérés hors frein, peuvent être corrigés d'un prélèvement à la réserve constituée par le biais des reports découlant des exercices précédents en cas de volume réalisé inférieur au minimum imposé par la loi et autofinancé à 100% (art. 30 al. 3 let c LFinEC).

En sus de ces exigences, le résultat doit par ailleurs être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité, comme le prévoit l'article 30, al. 4^{er} LFinEC. Enfin, l'article 30, al. 4bis LFinEC impose que le résultat budgétaire dégage également un excédent de revenus équivalent à au moins 20% des déficits annuels constatés dans les comptes tant et aussi longtemps que ceux-ci n'ont pas été intégralement compensés par des excédents de revenus aux comptes. Le résultat 2023 étant bénéficiaire, il n'y a donc pas d'impact à signaler sur la préparation du budget 2025.

En pratique, cela implique que l'autofinancement est calculé en deux temps : dans un premier temps, il convient de réduire le résultat de l'exercice d'un montant équivalent à 1% du découvert du dernier bilan audité ainsi que d'un montant correspondant à 20% des déficits annuels constatés dans les comptes et qui n'ont pas encore été compensés. Dans un second temps, le résultat ainsi obtenu est additionné aux amortissements du patrimoine administratif, déduction faite du prélèvement à la réserve pour amortissement, pour obtenir l'autofinancement.

Pour les comptes 2023, compte tenu d'un découvert de CHF 530,6 millions aux comptes 2022, le résultat doit être diminué d'un montant minimum de CHF 5,3 millions pour prendre en considération l'amortissement de 1% du découvert. Les trois derniers exercices (2020, 2021 et 2022) ayant été bouclés sur des bénéfiques, aucune exigence supplémentaire en lien avec l'amortissement des déficits passés n'est applicable cette année. Compte tenu de ces éléments, les comptes 2023 affichent donc un degré d'autofinancement de 55,27% qui ne respecte pas le second critère du frein à l'endettement.

Résultat et degré d'autofinancement (DA) Bénéfice minimum de 14.4 millions



Détail du calcul du frein à l'endettement pour les comptes 2023

Art. 30, al. 1, let. a LFinEC

Volume d'investissements nets compris entre 3,5% et 4,5% des revenus déterminants



Revenus déterminants du compte de résultats	Comptes 2023
Total des revenus (sans imp. int.)	2'460'372'976
- Subventions à redistribuer	180'308'621
= Revenus déterminants	2'280'064'354

Dépenses nettes du compte des investissements	Comptes 2023
Dépenses nettes totales portées au budget	86'154'523
- Dépenses nettes gérées hors frein : flux financiers nets positifs 10 ans (art. 30 al. 4 let. a)	0
- Dépenses nettes gérées hors frein : intérêt cantonal majeur (art. 30 al. 4 let. b)	0
= Investissements nets déterminants	86'154'523

Investissements nets déterminants en % des revenus déterminants :

3.78%

Degré d'autofinancement minimum à réaliser :

70%

Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser (art. 30, al.2 LFinEC)

Objectif inv. (%) ¹⁾		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) ¹⁾		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
3.5%	4.5%	2'280'064'354	79'802'252	102'602'896	70%
4.5%	5.5%	2'280'064'354	102'602'896	125'403'539	80%
5.5%	6.5%	2'280'064'354	125'403'539	148'204'183	90%
6.5%	non limité	2'280'064'354	148'204'183	non limité	100%

¹⁾ Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges au budget tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés de 1 point (%). Par conséquent, dans les comptes, cet écart est déduit pour aboutir aux marges ci-dessus.

Art. 30, al. 1, let. b et al. 4ter LFinEC

Compte de résultats équilibré ou positif, permettant d'atteindre un degré d'autofinancement de 70% au moins et augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité



Découvert dernier bilan audité (comptes 2022) :

530'644'993

Objectif bénéfice minimum 1% (art. 30 al. 4ter) :

5'306'450

Compte de résultats	Comptes 2023
Total des revenus (sans imp. int.)	2'460'372'976
- Total des charges (sans imp. int.)	2'458'688'822
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	1'684'153

Autofinancement	Comptes 2023
Amortissements du patrimoine administratif	54'693'625
+ Amortissements subventions d'investissement	19'955'510
- Prélèvement réserve amortissements PA	23'411'567
= Amortissements nets du patrimoine administratif	51'237'567
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	1'684'153
- Amortissement de 1% du découvert	5'306'450
= Autofinancement après amortissement du découvert	47'615'271

Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	Comptes 2023
Investissements nets déterminants	86'154'523
- Report réserve investissements (art. 30 al. 3 let. c)	0
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	86'154'523

Degré d'autofinancement des investissements nets (après amortissement découvert) :

55.27%

Bénéfice minimum du compte de résultats pour respecter le frein à l'endettement :

14'377'049

1.3. Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil

L'article 76 LFinEC actuellement en vigueur permet au service financier de recouvrer, y compris par la voie de l'exécution forcée ou de la compensation, les créances de l'administration cantonale, des communes, et des entités parapubliques sur la base d'un contrat de prestations ou d'une convention.

Le recouvrement des créances est un domaine particulier nécessitant l'application de règles strictes et des connaissances aiguisées en la matière. L'organe cantonal compétent étant un spécialiste, il y a ainsi une volonté d'élargir le champ d'application de l'article précité afin d'y inclure des partenaires potentiels, tels que le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe) qui est une entité publique autonome.

Le but principal de la modification soumise est ainsi de laisser la possibilité au service financier d'étendre également le recouvrement des créances aux établissements autonomes de droit public, qui ne sont actuellement pas inclus dans le champ des partenaires, sans que le cadre légal ne soit un frein à cette volonté. Il sied également de mentionner que cette modification permettrait d'harmoniser le recouvrement des créances au sein de l'administration neuchâteloise.

Tenant compte des éléments qui précèdent, le Conseil d'État propose une modification de l'article 76 LFinEC permettant ainsi au service financier d'offrir les prestations de recouvrement à de nouvelles entités.

À terme, cette modification pourrait engendrer des dépenses financières supplémentaires et une augmentation de l'effectif déjà existant. Néanmoins celles-ci seront absorbées par les mandats qui seront facturés aux entités intéressées.

À des fins de simplification, il est également proposé de retirer de cet article les termes de « contrat de prestations » et de ne retenir que la formulation de « convention », cette dernière comprenant dans tous les cas les contrats de prestations.

Vote du Grand Conseil

L'article 36 LFinEC prévoit que les dépenses nouvelles uniques de plus de CHF 7 millions ainsi que les dépenses nouvelles renouvelables de plus de CHF 700'000 par année doivent être votées à la majorité des trois cinquièmes des membres du Grand-Conseil. Compte tenu du fait que cette modification de loi n'entraîne pas de dépenses nouvelles, la majorité qualifiée n'est pas requise. Ce décret sera donc soumis à la majorité simple du Grand Conseil.

Loi modifiant la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 22 avril 2024,
décède :

Article premier La loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014, est modifiée comme suit :

Art. 76, al. 1, let. b (nouvelle teneur)

b) des amendes, frais judiciaires et toutes créances de tiers au sein de l'administration cantonale, ainsi que pour le compte des communes, des établissements autonomes de droit public ou de toute entité parapublique sur la base d'une convention.

Art. 2 ¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

³Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, Le/la secrétaire général-e,

1.4. Dépassement de crédits supérieurs à CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)

Conformément à la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), les dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État jusqu'à un montant de CHF 700'000 par rubrique budgétaire. Conformément à l'article 46, alinéa 2 LFinEC, après consultation préalable de la commission des finances, des dépassements de crédits peuvent être autorisés par le Conseil d'État pour des montants supérieurs à CHF 700'000 lorsqu'ils sont intégralement compensés de manière idoine. En revanche, les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 non compensés ou insuffisamment compensés font l'objet de demandes de crédits supplémentaires soumises au Grand Conseil. Les dépassements autorisés par le Conseil d'État et dépassant ses compétences au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC doivent faire l'objet d'une annexe aux comptes indiquant les motifs des dépassements de crédits, les rubriques ou projets (quand il s'agit d'investissement) concernés et les compensations proposées. Il en va de même pour les dépassements budgétaires dont une unité administrative a connaissance tardivement et qui ne peuvent plus être soumis à l'autorité compétente. Les tableaux figurant aux pages suivantes présentent les dépassements de crédits supérieurs à CHF 700'000 qui sont :

- Autorisés par le Conseil d'État après consultation préalable de la commission des finances au sens de l'article 46, alinéa 2 LFinEC (dépassements intégralement compensés) ;
- Non autorisés car pas ou que partiellement compensés à la clôture des comptes, même après prise en compte des éventuels suppléments accordés par le Grand Conseil.

Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, le Conseil d'État expose au Grand Conseil les motifs des dépassements de crédits lors de l'approbation des comptes et demande décharge.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2023	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2023 actualisé	Comptes 2023	Ecarts au budget actualisé 2023	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4), si >0	
Total	299'523'337	-500'000	5'140'500	304'163'837	327'284'165	23'120'328	
Département des finances et de la santé (DFS)		0	0	15'783'500	37'681'228	21'897'728	
Service des contributions							
31 Charges de biens et services	15'483'500	0	0	15'483'500	17'623'950	2'140'450	L'écart provient essentiellement des pertes fiscales, lesquelles sont plus importantes qu'escomptées. Les différents efforts entrepris afin de diminuer la pression fiscale sur le contribuable devrait avoir un impact positif sur les pertes fiscales à l'avenir.
Service des bâtiments							
34 Charges financières	300'000	0	0	300'000	20'057'278	19'757'278	L'écart provient en grande partie de la transformation des baux à loyer au profit de la Confédération, sur le site de Perreux en droit de superficie (CHF 19 millions). A noter que ce dépassement est entièrement compensé par la capitalisation des rentes superficielles (CHF 15,5 millions) à recevoir en contrepartie et par un prélèvement (CHF 3,4 million) à la réserve de retraitement du patrimoine financier. Le surplus est lié à des réévaluations de bâtiments (non soumises à autorisation).
Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)		-500'000	0	135'117'937	136'040'655	922'718	
Service formations postobligatoires et orientation							
36 Charges de transfert	135'617'937	-500'000	0	135'117'937	136'040'655	922'718	Dans le cadre du rapport concernant les demandes de crédits supplémentaires au budget 2023 (rapport 23.018), dont le décret a été approuvé par le Grand Conseil le 26.09.2023, CHF 500'000 dans le groupe de charges 36 du SFPO ont été utilisés en compensation du crédit supplémentaire de CHF 1,5 million pour le groupe de charges 36 du fonds pour les structures d'accueil extra-familial. Tenant compte de cette compensation, le budget actualisé 2023 des charges de transfert du SFPO s'établit à CHF 135'117'937. Les charges finalement comptabilisées aux comptes 2023 excèdent le budget actualisé d'environ 0,9 million. Ce dépassement est en partie dû à un volume plus élevé qu'escompté en matière de contributions aux universités et hautes écoles hors-canton.
Département du développement territorial et de l'environnement (DDTE)		0	800'000	3'565'000	3'662'309	97'309	
Service consommation et affaires vétérinaires							
36 Charges de transfert	2'765'000	0	800'000	3'565'000	3'662'309	97'309	Lors de sa session du 1 ^{er} novembre 2022, le Grand Conseil a validé une hausse de la taxe de séjour pour assurer le financement du renforcement de l'attractivité touristique du canton. Le montant est reversé à Tourisme Neuchâtel pour le développement de l'offre touristique et l'amélioration du confort des hôtes dans le canton. Ces charges de transferts supplémentaires n'avaient pu être anticipées dans le cadre de l'élaboration du budget 2023. Ces dépenses sont entièrement compensées par une augmentation des revenus de la taxe séjour. Relevons encore que la demande de crédit supplémentaire n'a pas été soumise au Grand Conseil puisque le dépassement est le résultat de sa propre décision.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte de résultats

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2023	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Budget 2023 actualisé	Comptes 2023	Ecarts au budget actualisé 2023	Cause principale du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)=(1)+(2)+(3)	(5)	(6)=(5)-(4) si >0	
Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)		0	4'340'500	149'697'400	149'899'973	202'573	
Secrétariat général DECS							
36 Charges de transfert	145'356'900	0	4'340'500	149'697'400	149'899'973	202'573	<p>La COFI a préavisé favorablement ce dépassement de crédit entièrement compensé, le 18.10.2023. Lors de l'élaboration du budget, plusieurs facteurs n'étaient pas connus, tels que le renchérissement et les coûts énergétiques. Pour mémoire, fin octobre 2022, le Conseil fédéral a pris la décision sur la base de l'indice mixte de l'évolution des prix, d'adapter le montant annuel des PC pour couvrir les besoins vitaux. Une augmentation de 2,5% a été ainsi octroyée. En outre, les montants maximaux des loyers pris en considération dans le calcul des PC ont été augmentés de 7,1%. Les forfaits pour les charges accessoires et les frais de chauffage pour les personnes propriétaires ont également été indexés.</p> <p>En automne 2022, l'augmentation des primes d'assurance-maladie obligatoires ont poussé les personnes à formuler des demandes afin de bénéficier des prestations complémentaires dans les Guichets Sociaux Régionaux (GSR). La CCNC a enregistré, au printemps, une augmentation de près de 35% de nouvelles requêtes PC à traiter. A ce jour, la croissance est ralentie mais le nombre de cas a augmenté de 230 en comparaison avec 2022.</p> <p>De plus, dans le domaine des PC versées aux bénéficiaires en EMS, le budget a été réalisé sur les critères de la planification médico-sociale, toutefois les mesures d'urgence décidées par le Grand Conseil dans le cadre du crédit urgent du DFS adopté en janvier ont un impact financier sur les PC. Au niveau des frais médicaux, des retards importants sont constatés notamment dans une agence AVS. Ce dépassement de crédit est intégralement compensé.</p> <p>Le dépassement final n'est pas lié aux PC mais à une écriture de provision de CHF 500'000 qui n'est pas liée aux dépassements de crédits.</p>

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2023 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépassements crédits CE	Compensation	Budget 2023 actualisé	Comptes 2023	Ecarts non- autorisés 2023	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+ (3)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0	(8)=(3)+(7)	
Total	3'925'750	0	5'444'000	-5'444'000	9'369'750	27'548'925	18'424'225	23'868'225	
Dép. des finances et de la santé (DFS)		0	694'000	-694'000	694'000	15'400'607	14'706'607	15'400'607	
Service des bâtiments									
Achat BAP	0	0	0	0	0	14'700'000	14'700'000	14'700'000	Acquisition de la part de la CPCN au bâtiment administratif de la police neuchâteloise, avec une signature de l'acte de vente en février 2023, sous condition d'acceptation du Grand Conseil, et d'une entrée en propriété et en jouissance entre le 1 ^{er} janvier et le 30 juin 2024. Le Conseil d'Etat, considérant que le bâtiment est déjà occupé pleinement par la police neuchâteloise, que la condition de l'acte de vente signée en février 2023 a été remplie par l'acceptation du rapport au Grand Conseil en date du 20 février 2024, a décidé de comptabiliser cet investissement dans les comptes 2023, donnant ainsi une vision plus proche de la réalité des actifs et des engagements dans le bilan de clôture malgré un transfert de propriété au plus tôt au 1 ^{er} janvier 2024.
Rénovation des prisons (EPPB et EDPR)	0	0	694'000		694'000	700'607	6'607	700'607	Le rapport initial (14.015) prévoyait un budget pour une nouvelle infirmerie qui n'a finalement pas été utilisé car les normes ont changé et les coûts ont augmenté.
<u>Compensation</u> Infirmerie EDPR				-694'000					Entre temps un nouveau rapport a été adopté (22.015) qui incluait également un budget pour l'infirmerie. Cependant, les travaux prévus en 2022 ont pris du retard et il a été nécessaire de trouver en 2023 une compensation pour le dépassement de la tranche budgétaire (le solde non utilisé du rapport initial a été utilisé).
Dép. de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)		0	4'750'000	-4'750'000	5'950'750	5'705'700	0	4'750'000	
Service de l'économie									
Politique régionale 2020-2023	1'200'750	0	4'750'000		5'950'750	5'705'700	0	4'750'000	Conformément au droit des crédits, le dépassement a été octroyé par le Conseil d'Etat, après préavis favorable de la COFI étant donné qu'il est entièrement compensé. Le Conseil d'Etat a octroyé par arrêté une aide sous forme de prêt, de CHF 11'500'000, pour l'acquisition d'un biens-fonds du cadastre de Neuchâtel et des bâtiments à transformer et aménager en vue d'une exploitation en hôtel d'entreprises affilié au pôle d'innovation et affecté en particulier aux activités du diagnostic.
<u>Compensation</u> Prêts crédit cadre POLOG 8 ans (SBAT)				-4'750'000					Le canton et la Confédération fournissent une aide à part égale jusqu'à concurrence du 50% de l'investissement total. En 2022, lors de l'établissement du budget 2023, le projet n'était pas connu.

Dépassements de plus de CHF 700'000 non transmis au Grand Conseil (art. 46 LFinEC)
Compte des investissements

Liste détaillée des dépassements > CHF 700'000 non transmis au GC	Budget 2023 Dépenses nettes	Crédits supplémentaires GC	Dépasse- ments crédits CE	Compen- sation	Budget 2023 actualisé	Comptes 2023	Ecarts non- autorisés 2023	Dépassements totaux (autorisés et non autorisés)	Motifs du dépassement
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)=(1)+(2)+ (3)	(6)	(7)=(6)-(5) si >0	(8)=(3)+(7)	
Dép. de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)		0	0	0	3'700'000	4'678'174	978'174	978'174	
Service de l'informatique									
Renouvellement des infrastructures info	3'700'000	0	0	0	3'700'000	4'678'174	978'174	978'174	L'écart est dû au renouvellement et extension des systèmes de stockage centralisés. Parallèlement, la dépense nette 2022 effectuée sous l'égide du crédit cadre pour le développement 2016-2023 des systèmes d'information a été largement inférieure au budget.
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)		0	0	0	-975'000	1'764'444	2'739'444	2'739'444	
Service de l'agriculture									
Exploitations paysannes	-975'000	0	0	0	-975'000	1'764'444	2'739'444	2'739'444	Le crédit d'engagement concerne des prêts dont le SAGR a la gestion, mais qui sont financés par la Confédération (flux par le bilan). Suite à la suppression du plafonnement des montants qui peuvent être alloués par la Confédération, les versements effectifs se retrouvent en forte augmentation. De plus, la variation du fonds de roulement dépend des demandes financières déposées tout au long de l'année et reste par conséquent difficile à estimer. Les octrois de prêts se sont élevés à CHF 10,9 millions en 2023, alors qu'ils ont été budgétés à hauteur de CHF 7,2 millions.

1.5. Impacts financiers relatifs aux crises et à la tempête de la Chaux-de-Fonds

Les estimations présentées ci-dessous ne sauraient constituer une évaluation complète et précise de l'impact des crises (COVID-19, Ukraine et énergétique) et de la tempête de La Chaux-de-Fonds sur les comptes de l'État, puisque certains éléments (directs ou indirects) sont difficilement chiffrables. Toutefois, elles servent d'information afin de mesurer l'ampleur des événements et doivent être appréhendées avec prudence. Les charges de personnel intègrent uniquement les coûts des EPT qui ont été spécifiquement engagés pour la gestion des crises. Les heures internes des collaborateurs détachés à la gestion de la crise au lieu de leurs tâches habituelles n'ont pas été valorisées en terme monétaires.

La crise ukrainienne et la crise énergétique ont impacté les comptes 2023. En revanche, les incidences financières liées à la COVID ont été neutralisées par des dissolutions de provisions, il n'y a donc pas eu de détérioration significative sur le compte de résultats. L'impact total des trois crises sur le compte de résultats a été estimé, dans le cadre du budget, à environ CHF 17,8 millions qu'il était prévu de compenser par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. Dans les comptes, les conséquences financières globales, qui ont pu être identifiées et directement rattachées à l'une de ces trois crises, représentent CHF 7,6 millions et n'ont pas fait l'objet d'une compensation par un prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle. S'agissant de la violente tempête qui s'est abattue sur La Chaux-de-Fonds, le 24 juillet 2023, elle a induit des charges nettes supplémentaires de CHF +0,9 million et mobilisé du personnel de l'administration qui a consacré environ 7'118 heures à la gestion de cette catastrophe naturelle.

COVID-19

Pour rappel, la détérioration nette sur le compte de résultats de la crise sanitaire avait été évaluée à CHF 47,3 millions en 2021, à CHF 18,5 millions en 2022, pour ne plus avoir d'incidence significative en 2023. Au budget 2023, les conséquences financières liées à la COVID avaient été estimées à hauteur de CHF +6,1 millions. Les coûts bruts de la pandémie en 2023 sont pour l'essentiel constitués du renforcement en matière de ressources humaines du SCSP. L'effectif de ce service dédié à la COVID était composé de 21 personnes en janvier, pour s'établir à 4 personnes en décembre. Les charges mentionnées sont cependant neutralisées par des dissolutions de provisions qui n'ont plus de raison de subsister car le risque a diminué (ce qui occasionne un revenu dans le compte de résultats du même montant que la provision dissoute).

Crises en Ukraine et énergétique

Les impacts financiers de la crise en Ukraine (CHF +3,1 millions) et de la crise énergétique (CHF +4,5 millions) s'élèvent en 2023 à CHF +7,6 millions. Le budget 2023 prévoyait une détérioration du compte de résultats de l'ordre de CHF +11,7 millions. Aux comptes 2022, les conséquences de ces deux crises étaient estimées à CHF +3,3 millions.

Incidence par service et nature comptable	Comptes 2023	Incidence par service et nature comptable	Comptes 2023
Crise en Ukraine	3'080'227	Crise énergétique	4'543'879
30 Charges de personnel	5'516'473	30 Charges de personnel	458'546
Service des ressources humaines (SRHE)	64'800	Service des ressources humaines (SRHE)	29'300
Centre professionnel (CPNE)	385'508	Secrétariat général du DDTE (SDTE)	86'000
Lycées (LYCEES)	161'401	Service des ponts et chaussées (SPCH)	5'000
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	379'125	Service de l'énergie (SENE)	338'246
Serv.form.postobligatoire et orientation (SFPO)	58'552		
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	389'115	31 Biens, services et autres chg d'explt	1'710'774
Service des migrations (SMIG)	4'077'973	Service des bâtiments (SBAT)	1'710'774
31 Biens, services et autres chg d'explt	1'663'581	36 Charges de transfert	3'165'859
Service des bâtiments (SBAT)	1'386'975	Service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (SAHA)	692'339
Centre professionnel (CPNE)	2'082	Service de l'action sociale (SASO)	713'520
Lycées (LYCEES)	3'374	Secrétariat général du DECS (SECS)	1'760'000
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	8'000		
Service consommation et aff. vétérinaire (SCAV)	719	46 Revenus de transfert	791'300
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	7'643	Secrétariat général du DECS (SECS)	791'300
Service des migrations (SMIG)	254'788		
36 Charges de transfert	19'865'565		
Service de la santé publique (SCSP)	82'000		
Service de l'enseignement obligatoire (SEEO)	1'699'737		
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	1'911'185		
Service des migrations (SMIG)	16'172'643		
46 Revenus de transfert	23'965'392		
Service de la cohésion multiculturelle (COSM)	2'593'015		
Service de l'action sociale (SASO)	-68'180		
Service des migrations (SMIG)	21'440'557		

En matière de charges de personnel, les coûts de la crise en Ukraine contiennent pour l'essentiel les salaires du personnel spécifiquement engagé pour y faire face au SMIG et au COSM (CHF +4,5 millions), ainsi que le personnel enseignant (CHF +0,9 million) pour les classes dans les Lycées (cours de français), les classes JET au CPNE et les classes de premier accueil gérées par le SEEO, au centre de Perreux. Les dépenses effectuées au titre de biens, services et autres charges d'exploitation reposent principalement sur l'entretien et l'énergie liés aux centres d'hébergement (SBAT, CHF 1,4 million) et

sur des frais pour la sécurisation du centre de Perreux, pour des permis de séjour et des interprètes (SMIG, CHF 0,3 million). Les charges de transfert comprennent l'aide sociale et l'encadrement des personnes disposant du statut de protection S (SMIG, CHF +16,2 millions) et le subventionnement pour des cours de français pour adultes (COSM, CHF 1,9 million). Elles regroupent aussi la part cantonale liée à l'ouverture de classes supplémentaires en école obligatoire, les subventions pour certains élèves qui nécessitent un accueil en écoles spécialisées (SEEO, CHF 1,7 million) et les indemnités pour l'exploitation de la maison de santé (SCSP 0,1 million). Les revenus de transfert comportent les subventions fédérales liées aux forfaits S et au financement de l'aide sociale et de l'encadrement des personnes disposant du statut de protection S (CHF -24 millions). Ainsi les coûts directs du SMIG et du COSM sont couverts, ainsi qu'une partie des frais liés à la formation et aux charges transverses (infrastructures SBAT).

La gestion de la crise énergétique a nécessité du personnel dédié. Le SENE (CHF +0,3 million) s'est appuyé sur 1,7 EPT jusqu'au 31.08.2023 passé à 1,6 EPT ensuite. Les participations aux séances et travaux de la cellule « AEP EMCC approvisionnement énergie » impliquaient également la mobilisation de 7 collaborateurs au sein de ce service. Les SDTE, SPCH et SRHE ont aussi dû mettre des forces vives à disposition (CHF +0,1 million). Pour les charges du groupe de natures comptables 31, le 50% de l'augmentation du coût des énergies (électricité, gaz, mazout, chauffage à distance) constatée entre les comptes 2021 et 2023 a été imputé à la crise (SBAT, CHF +1,7 million). Les ressources financières liées aux charges de transfert comportent les coûts supplémentaires constatés au sein des institutions sous la tutelle du SAHA (CHF +0,7 million), les conséquences de l'indexation décidée par la Confédération s'agissant du montant du loyer maximum pris en considération (prestations complémentaires CHF +1,8 million), ainsi que l'impact net (déduction faite de la participation des communes via la facture sociale) d'un montant supplémentaire pour le « poste loyer » en matière d'aide sociale (CHF +0,7 million). Les revenus de transfert comprennent la part de la Confédération aux conséquences de l'indexation de loyer précitée sur les prestations complémentaires AVS/AI (CHF -0,8 million).

Tempête de La Chaux-de-Fonds du 24 juillet 2023

La tempête du 24 juillet 2023 a engendré des coûts nets pour l'État de CHF 0,9 million et a mobilisé du personnel de l'administration cantonale à hauteur de 7'118 heures. À cela s'ajoutent des dépenses de CHF 0,2 million et 400 heures effectuées par l'entité autonome de droit publique NEVIA, refacturées entièrement à la Confédération.

Tempête de La Chaux-de-Fonds		Comptes 2023	
Département	Service	Coûts directs hors heures internes (CHF)	Heures internes (Nbre non valorisé)
DFS	OORG		10
DFS	SCCO		20
DFS	SBAT	25'000	460
DFS	SFIN	120'000	88
DESC	SSCM	780	242
DESC	SRHE	400	
DESC	SPNE		80
DESC	SEPF		180
DESC	SCNE		60
DESC	PONE		2'340
DESC	NECO		10
DFDS	SFDS		5
DFDS	CPNE		20
DFDS	LBC		340
DDTE	SDTE		10
DDTE	SCTR	120'000	
DDTE	SPCH	33'211	1'570
DDTE	SFFN	534'636	1'336
DDTE	SGRF	56'737	142
DDTE	SCAV		12
DECS	SMIG		33
DECS	COSM		3
DECS	SEMP		157
Total		890'764	7'118

Au DFS, les coûts de CHF 145'000 correspondent aux franchises des assurances (bâtiments et choses). Les franchises à charge du service financier ont d'ailleurs fait l'objet d'une provision dans les comptes 2023. Les heures que le département a consacrées à l'après-tempête sont majoritairement intervenues au SBAT (domaine entretien). Le DESC a surtout été impacté par la mobilisation de policiers qu'a nécessité la catastrophe (heures PONE). S'agissant du DFDS, les dégâts causés sur les infrastructures du Lycée Blaise-Cendrars ont demandé l'implication du personnel de l'école. Les coûts et les heures consentis par le DDTE interviennent notamment au SFFN. Les dommages causés sur les arbres ont imposé des opérations d'assainissement et de sécurisation des lieux. Le service participe, avec la Confédération, par le versement de subventions (coûts nets estimés à CHF 0,5 million, CHF 1,2 million en considérant la part fédérale) aux frais de remise en état des bois et forêts. Une partie de ce montant a d'ailleurs été provisionnée. La tempête a aussi engendré une forte mobilisation du personnel interne du SPCH.

1.6. Décret sur les comptes et la gestion de l'exercice 2023

Décret portant approbation des comptes et de la gestion de l'État pour l'exercice 2023

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéa 1, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 23 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 25 avril 2023 ;

décète :

Article premier Sont approuvés avec décharge au Conseil d'État, les comptes de l'exercice 2023, qui comprennent :

a) Le découvert au bilan au 31 décembre 2023 de CHF 528'960'839.75

b) Le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

CHF

Revenus d'exploitation	2'340'500'474.01
Charges d'exploitation	2'365'736'115.67
Résultat d'exploitation (1)	-25'235'641.66
Revenus financiers	89'346'000.18
Charges financières	38'704'882.68
Résultat financier (2)	50'641'117.50
Résultat opérationnel (1) + (2)	25'405'475.84
Revenus extraordinaires	30'526'501.31
Charges extraordinaires	54'247'824.00
Résultat extraordinaire (3)	-23'721'322.69
Résultat total (1) + (2) + (3)	1'684'153'15

c) Le compte des investissements qui se présente en résumé comme suit :

Total des dépenses	161'270'636.09
Total des recettes	75'116'112.89
Investissements nets	86'154'523.20

d) Le tableau de flux de trésorerie et l'annexe aux comptes

Art. 2 Conformément à l'article 46, alinéa 5 LFinEC, le Conseil d'État reçoit décharge pour les dépassements de crédits figurant dans le chapitre 1.4 du rapport de gestion financière à hauteur de :

- Compte de résultats	23'120'328
- Compte des investissements	23'868'225

Art. 3 La gestion du Conseil d'État, durant l'exercice 2023, est approuvée.

Art. 4 Le présent décret n'est pas soumis au référendum

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

La présidente, Le/la secrétaire général-e,

2. Compte de résultats

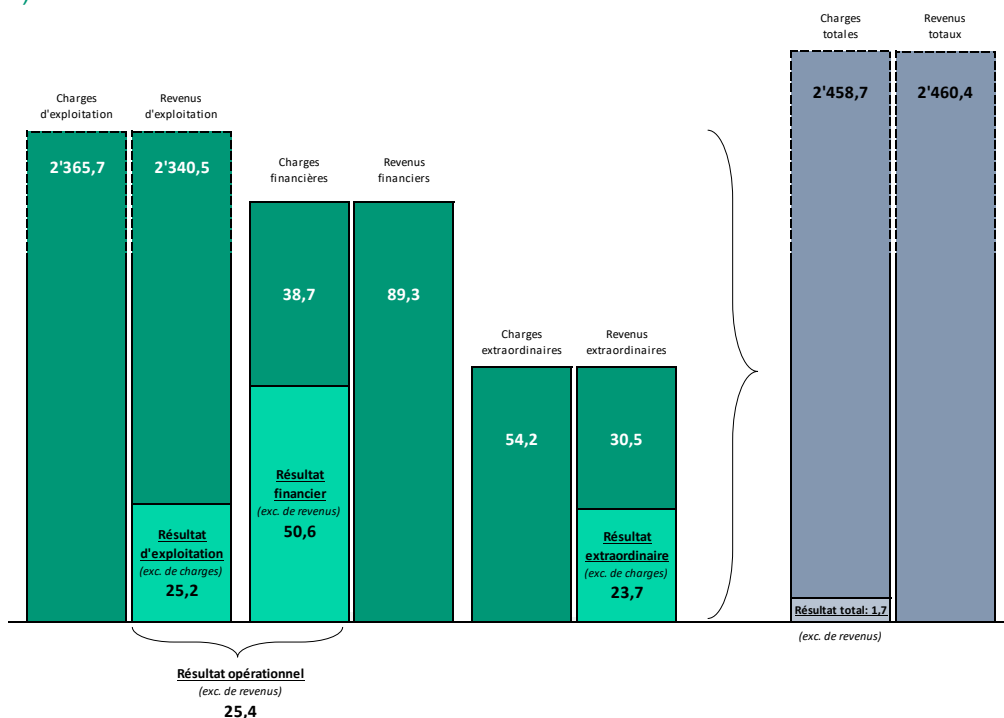
2.1. Compte de résultats par nature

2.1.1. Compte de résultats détaillé

Compte de résultats détaillé (CHF)		Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
					CHF	%	CHF	%
4 Revenus d'exploitation		2'278'555'537.06	2'272'324'152.52	2'340'500'474.01	+68'176'321.49	+3.0%	+61'944'936.95	+2.7%
40 Revenus fiscaux		1'080'836'870.67	1'064'460'000.00	1'167'366'295.56	+102'906'295.56	+9.7%	+86'529'424.89	+8.0%
41 Patentes et concessions		99'854'509.44	45'419'000.00	18'599'548.77	-26'819'451.23	-59.0%	-81'254'960.67	-81.4%
42 Taxes et redevances		154'518'953.33	203'405'343.82	158'666'825.85	-44'738'517.97	-22.0%	+4'147'872.52	+2.7%
43 Revenus divers		19'147'638.71	10'216'095.52	16'352'599.62	+6'136'504.10	+60.1%	-2'795'039.09	-14.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		6'115'482.28	17'322'428.00	5'465'904.68	-11'856'523.32	-68.4%	-649'577.60	-10.6%
46 Revenus de transfert		730'020'984.79	744'247'968.18	793'740'678.46	+49'492'710.28	+6.7%	+63'719'693.67	+8.7%
47 Subventions à redistribuer		188'061'097.84	187'253'317.00	180'308'621.07	-6'944'695.93	-3.7%	-7'752'476.77	-4.1%
3 Charges d'exploitation		2'305'531'525.54	2'386'303'935.60	2'365'736'115.67	-20'567'819.93	-0.9%	+60'204'590.13	+2.6%
30 Charges de personnel		459'447'235.07	483'488'846.24	472'514'085.37	-10'974'760.87	-2.3%	+13'066'850.30	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation		182'246'578.37	192'499'219.64	177'670'083.21	-14'829'136.43	-7.7%	-4'576'495.16	-2.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif		42'839'791.65	46'902'563.62	54'693'624.65	+7'791'061.03	+16.6%	+11'853'833.00	+27.7%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		36'487'883.22	7'793'854.00	15'706'908.11	+7'913'054.11	+101.5%	-20'780'975.11	-57.0%
36 Charges de transfert		1'396'448'939.39	1'468'366'135.10	1'464'842'793.26	-3'523'341.84	-0.2%	+68'393'853.87	+4.9%
37 Subventions redistribuées		188'061'097.84	187'253'317.00	180'308'621.07	-6'944'695.93	-3.7%	-7'752'476.77	-4.1%
Résultat d'exploitation		-26'975'988.48	-113'979'783.08	-25'235'641.66	+88'744'141.42	+77.9%	+1'740'346.82	+6.5%
44 Revenus financiers		69'079'217.77	65'925'559.48	89'346'000.18	+23'420'440.70	+35.5%	+20'266'782.41	+29.3%
34 Charges financières		23'006'725.27	20'042'000.00	38'704'882.68	+18'662'882.68	+93.1%	+15'698'157.41	+68.2%
Résultat financier		46'072'492.50	45'883'559.48	50'641'117.50	+4'757'558.02	+10.4%	+4'568'625.00	+9.9%
Résultat opérationnel		19'096'504.02	-68'096'223.60	25'405'475.84	+93'501'699.44	+137.3%	+6'308'971.82	+33.0%
48 Revenus extraordinaires		24'281'528.25	54'510'741.00	30'526'501.31	-23'984'239.69	-44.0%	+6'244'973.06	+25.7%
38 Charges extraordinaires		36'950'085.00	0.00	54'247'824.00	+54'247'824.00	--	+17'297'739.00	+46.8%
Résultat extraordinaire		-12'668'556.75	54'510'741.00	-23'721'322.69	-78'232'063.69	-143.5%	-11'052'765.94	-87.2%
Résultat total		6'427'947.27	-13'585'482.60	1'684'153.15	+15'269'635.75	+112.4%	-4'743'794.12	-73.8%

Vue d'ensemble du compte de résultat 2023

(Millions CHF)



Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation 2023 présente un excédent de charges de CHF 25,2 millions, soit une amélioration de CHF +88,7 millions par rapport au budget et de CHF +1,7 million en regard des comptes 2022. Ce résultat tient compte des incidences financières relatives aux différentes crises (Ukraine et crise énergétique), et dont l'impact sur le compte de résultats a été estimé à CHF +7,6 millions. Plus précisément, les coûts nets de la crise ukrainienne et énergétique s'élèvent respectivement à CHF +3,1 millions et CHF +4,5 millions. L'exercice 2023 n'est, en revanche, pas impacté négativement par la COVID-19. En effet, les incidences liées à la pandémie ont été entièrement compensées par des dissolutions de provisions, comptabilisées dans les revenus divers à hauteur de CHF 1,5 million et qui n'ont plus de raison de subsister car le risque a diminué (ce qui occasionne un revenu dans le compte de résultats du même montant que la provision dissoute). Au 31.12.2023, les provisions directement en lien avec la COVID-19 s'élèvent à CHF 2,0 millions (CHF 17,4 millions à fin 2022, soit une diminution de CHF -15,4 millions). L'année 2023 a également été marquée par la violente tempête qui s'est abattue sur La Chaux-de-Fonds le 24 juillet 2023, dont les coûts directs sur le compte de résultats s'élèvent à CHF +0,9 million.

Les revenus d'exploitation 2023 sont largement supérieurs au budget de CHF 68,2 millions et en regard des comptes 2022 (CHF +61,9 millions). En effet, les revenus fiscaux sont plus importants qu'escompté (CHF +102,9 millions), avec notamment une évolution favorable de l'impôt direct des personnes physiques (CHF +44,2 millions) et des personnes morales (CHF +47,5 millions) par rapport au budget, grâce à une bonne conjoncture et à la baisse du taux de chômage. À noter également que la part cantonale à l'impôt fédéral direct (comptabilisé dans les revenus de transfert) dépasse le montant budgété de CHF +30,6 millions. En revanche, la part cantonale à l'impôt anticipé est inférieure aux prévisions communiquées par la Confédération (CHF -4,5 millions).

En ce qui concerne la part au bénéfice de la BNS versée en 2023 (comptabilisée dans les patentes et concessions), la perte 2022 réalisée par la banque nationale a rendu impossible toute contribution aux cantons, alors que le budget prévoyait un versement de CHF 27,3 millions (pour rappel, les comptes 2022 enregistraient une part au bénéfice de la BNS supérieure à CHF 81 millions). Les taxes et redevances sont en diminution par rapport au budget de CHF -44,7 millions, en raison principalement d'un changement de comptabilisation des contributions LAE au fonds de structures d'accueil extra-familial et des contributions LFFD du fonds d'encouragement pour la formation initiale en mode dual (budgétées dans les taxes à hauteur de CHF 45,4 millions et qui sont comptabilisées dorénavant dans les revenus de transfert à hauteur de CHF 47,4 millions en 2023).

Dans le cadre des travaux de la cellule foncière, des biens-fonds, propriétés de l'État et qui n'étaient pas intégrés au bilan, ont été activés à leur valeur comptable pour CHF 3,4 millions, générant un revenu du même montant dans les revenus divers. À cela s'ajoutent les dissolutions de provisions (CHF 1,9 million), dont CHF 1,3 million (provisions COVID) au service cantonal de la santé publique.

Les prélèvements sur les fonds et financement spéciaux sont moins élevés que prévu (CHF -11,9 millions), notamment au fonds des eaux (CHF -8,9 millions) en raison du report de l'assainissement d'un site pollué et des subventions moindres. En ce qui concerne les revenus de transfert (CHF +49,5 millions), plusieurs variations d'importance sont observées dans ce groupe de revenus : CHF +30,6 millions part cantonale à l'impôt fédéral direct, CHF +47,4 millions suite à un transfert de charges du groupe 42 dans le fonds de structures d'accueil extra-familial et le fonds d'encouragement pour la formation initiale en mode dual, CHF -15,6 millions au service des migrations en raison des forfaits Ukraine inférieur au budget dû à un effectif moins important que prévu, CHF -6,7 millions au service de l'action sociale en lien notamment avec la facture sociale et au recouvrement des créances du contentieux LAMal inférieur aux prévisions, et CHF -4,5 millions pour la part cantonale à l'impôt anticipé.

L'évolution des charges d'exploitation en regard du budget 2023 (CHF -20,6 millions) atteste d'une bonne maîtrise, notamment en ce qui concerne les charges de personnel et les biens, services et autres charges d'exploitation. En effet, les charges de personnel (CHF -11 millions) sont moins élevées qu'au budget dans la plupart des services de l'administration : les principales baisses sont constatées au CPNE (CHF -5,9 millions), aux lycées (CHF -2,4 millions), à la police neuchâteloise (CHF -1,7 million), au service de l'emploi (CHF -1,7 million), au SFPO (-1,7 million) et au service de la santé publique (CHF -1,6 million). Une attention a également été apportée sur les charges relatives aux biens, services et autres charges d'exploitation, qui se traduit dans les comptes (CHF -14,8 millions par rapport au budget, dont CHF -4,6 millions au fonds des eaux en raison du report des travaux d'assainissement d'un site pollué). Hormis le service financier (CHF +5,3 millions) et le service des contributions (CHF +2,1 millions), la grande majorité des services présente des charges inférieures aux prévisions. En revanche, les charges d'amortissement sont plus élevées que prévu (CHF +7,8 millions), suite notamment à un rattrapage d'amortissements au service informatique.

En ce qui concerne les attributions aux fonds et financement spéciaux, elles sont plus élevées que prévu (CHF +7,9 millions). La principale hausse est enregistrée au fonds d'aménagement du territoire (CHF +5,7 millions). En effet, un changement de méthode dans la comptabilisation des contributions pour plus-value a été opéré (comptabilisation au moment de la notification aux propriétaires et non plus au moment de l'encaissement), générant d'importantes recettes (effet de rattrapage) dans les comptes 2023 et donc une attribution conséquente à la fortune du fonds. Finalement, les charges de transfert sont globalement inférieures au budget (CHF -3,5 millions), mais elles enregistrent d'importants écarts, à la hausse et à la baisse, dans les différents services. Ainsi, le service financier enregistre une charge de CHF 12,5 millions correspondant à la réévaluation des participations du patrimoine administratif (dont CHF 11 millions pour la participation au RHNe) qui n'était pas budgétée. À cela s'ajoute, le crédit supplémentaire de CHF 34,5 millions (rapport 23.009) accordé pour consolider la situation financière des institutions de santé. La part cantonale aux prestations hospitalières est également plus élevée que prévu (CHF +4,5 millions), alors que le développement des prestations pour le maintien à

domicile a été plus lent que prévu (CHF -5 millions). Les charges de transfert au secrétariat général du DECS sont également en hausse (CHF +4,5 millions, soit CHF +5,1 millions pour les prestations complémentaires, CHF +0,5 pour une provision en lien avec un litige et CHF -1,1 pour les allocations familiales). En revanche, le service de l'action sociale (CHF -15,8 millions), le service des migrations (CHF -18,7 millions), le COSM (CHF -5,7 millions), et le service d'accompagnement et d'hébergement de l'adulte (CHF -5,9 millions) enregistrent des charges de transfert moins élevées que prévu.

Résultat financier

Deuxième niveau du compte de résultats détaillé, le résultat financier regroupe la totalité des charges et revenus à caractère financier. On y trouve notamment les charges et revenus liés à la gestion de la dette à hauteur d'une charge nette de CHF 16,4 millions en 2023, les revenus d'immeubles du patrimoine administratif et financier pour environ CHF 25,1 millions, les revenus en provenance de la BCN (rémunération de la garantie de l'État, part au bénéfice et intérêts sur le capital de dotation) pour CHF 30 millions ou encore les intérêts moratoires en lien avec l'impôt pour environ CHF 11 millions.

Le résultat financier 2023 est marqué par la sortie du bilan de l'État des bâtiments du site de Perreux. En effet, l'État de Neuchâtel et l'Office fédéral de la construction et de la logistique (OFCL) ont convenu de remplacer les baux actuels par une servitude de superficie, dans le but de régler les questions de travaux à plus-value et d'amortissement y relatifs. La servitude est octroyée pour une première période de 11 ans, dès le 1^{er} janvier 2023, avec en contrepartie le versement d'une rente superficielle annuelle de la Confédération. Une charge financière de CHF 18'961'309 a ainsi été comptabilisée, avec en contrepartie un revenu financier de CHF 15'519'801 correspondant à la capitalisation des rentes superficielles à percevoir sur 11 ans ; la différence, de CHF 3'441'508, a été compensée par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier, ce qui aboutit au final à une incidence financière neutre sur le compte de résultats.

Ainsi, le résultat financier 2023 affiche un bénéfice de CHF 50,6 millions, soit une hausse de CHF +4,8 millions en regard du budget et de CHF +4,6 millions par rapport à l'exercice 2022. Compte tenu du résultat d'exploitation et du résultat financier, le résultat opérationnel des comptes 2023 présente un excédent de revenus de CHF 25,4 millions, soit une amélioration de CHF +93,5 millions par rapport au budget et de CHF +6,3 millions par rapport à 2022.

Les charges financières sont supérieures au budget de CHF +18,7 millions et de CHF +15,7 millions aux comptes 2022. Outre les incidences relatives à la sortie du bilan de l'État des bâtiments de Perreux, une charge financière non prévue au budget a été comptabilisée en 2023 suite à la dépréciation d'un bien-fonds (CHF 0,9 million) et du bâtiment (CHF 1,6 million) de l'ancien Hôpital de La Béroche en vue de sa vente future à la commune de La Grande Béroche. En ce qui concerne les charges brutes d'intérêts, elles sont inférieures de CHF 1,7 million par rapport au budget qui a été élaboré dans un contexte marqué par l'inflation, les incertitudes géopolitiques et la crise énergétique. Au vu du niveau élevé des taux d'intérêts et de la volatilité des marchés, et en tirant profit du volume important des liquidités sur les comptes courants, le Conseil d'État a reporté la conclusion de nouveaux emprunts à long terme (échéance supérieure à douze mois) à 2024, ce qui a permis de réaliser une économie de CHF 0,5 million au niveau des frais d'émission d'emprunts.

Les revenus financiers augmentent de CHF +23,4 millions par rapport au budget et de CHF +20,3 millions en regard des comptes 2022. La principale hausse par rapport au budget concerne la capitalisation des rentes superficielles (CHF 15,5 millions) qui seront versées par la Confédération pour les bâtiments du site de Perreux. Les revenus des intérêts versés par les contribuables dans le domaine de la fiscalité (CHF +3,0 millions), les intérêts liés aux placements de liquidités (CHF +1,3 million) et les agios encaissés sur les emprunts en cours (CHF +2,2 millions) sont également plus élevés que prévu.

Des informations détaillées sur l'endettement sont disponibles au chapitre 4.3.

Résultat extraordinaire

Troisième et dernier niveau du compte de résultats détaillé, le résultat extraordinaire se compose principalement des prélèvements et des attributions à différentes réserves au bilan de l'État (réserves de retraitement du patrimoine administratif et financier, réserve pour amortissements, réserve de politique conjoncturelle, réserve de lissage des recettes fiscales, réserve du programme d'impulsion ou encore réserve de développement durable).

Le résultat extraordinaire 2023 affiche une perte de CHF 23,7 millions, soit une détérioration de CHF 78,2 millions par rapport au budget. En effet, le budget prévoyait un prélèvement à la réserve de lissage des recettes fiscales (CHF 2,5 millions), alors que les comptes enregistrent une importante attribution de CHF 54,2 millions. Par ailleurs, les prélèvements prévus au budget concernant la réserve de politique conjoncturelle (CHF 17,8 millions pour neutraliser les incidences financières de la pandémie COVID-19 et la crise ukrainienne) et la réserve en faveur du développement durable (CHF 8 millions pour financer des dépenses dans les domaines de la politique climatique et du développement durable) n'ont finalement pas été nécessaires, ce qui induit une diminution des revenus extraordinaires de l'ordre de CHF 25,8 millions. À noter également que le prélèvement à la réserve du programme d'impulsion a été inférieur au budget (CHF -1,8 million).

En revanche, des prélèvements, non prévus au budget, ont été effectués en 2023 à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier pour neutraliser la dépréciation d'un bien-fonds (CHF 0,9 million) et du bâtiment de l'ancien hôpital de La Béroche en vue de sa vente future (CHF 1,6 million), tous deux surévalués lors du passage au MCH2 en 2018. À noter également que la charge nette de CHF 3,4 millions résultant la sortie du bilan des bâtiments de Perreux a été compensée par un prélèvement équivalent à la réserve de retraitement du patrimoine financier.

Compte tenu du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire, le résultat total (ou solde du compte de résultats) aboutit à un excédent de revenus de CHF 1,7 million, ce qui représente le quatrième exercice consécutif à présenter un résultat positif, et ce sans sollicitation des réserves de lissage des recettes fiscales et de politique conjoncturelle.

2.1.2. Informations complémentaires

Ce chapitre a pour objectif de fournir des renseignements complémentaires au chapitre 2.1.1 sous l'angle de la classification par nature. Les charges de personnel et les amortissements sont ainsi abordées ci-dessous.

Précisons également que le détail des charges et revenus du compte de résultats est disponible dans les tableaux présentés à l'**annexe 1** :

- Tableau n°1 : Biens, services et autres charges d'exploitation
- Tableau n°2 : Charges financières
- Tableau n°3 : Revenus financiers
- Tableau n°4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux
- Tableau n°5 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
- Tableau n°6 : Charges de transfert
- Tableau n°7 : Revenus de transfert
- Tableau n°8 : Patentes et concessions
- Tableau n°9 : Taxes et redevances
- Tableau n°10 : Revenus divers

L'**annexe 2** fournit en outre des informations sur l'évolution de la fortune de certains fonds gérés par l'État compte tenu des prélèvements et attributions comptabilisés durant l'exercice 2023.

2.1.2.1. Charges de personnel et effectifs

Le tableau ci-dessous comprend toutes les charges relatives au personnel de l'État (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation), y compris celles relatives au personnel enseignant du secondaire 2. Le personnel enseignant des cycles 1, 2 et 3, bien que soumis au statut du personnel cantonal, est engagé et rémunéré au niveau communal par les Cercles scolaires. L'État participe à hauteur de 45% à ces charges salariales (37% pour la LPP) via le versement d'une subvention aux communes (charges de transfert).

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Autorités, commissions et juges	10'552'387	10'972'280	10'666'941	-305'339	-2.8%	+114'554	+1.1%
Salaires personnel administratif et exploit.	247'960'730	254'714'190	257'521'490	+2'807'300	+1.1%	+9'560'760	+3.9%
Salaires des enseignants	93'924'360	102'046'850	95'143'490	-6'903'360	-6.8%	+1'219'130	+1.3%
Travailleurs temporaires	15'113'765	17'145'789	16'796'510	-349'280	-2.0%	+1'682'744	+11.1%
Allocations	5'588'652	5'826'752	5'403'647	-423'105	-7.3%	-185'005	-3.3%
Cotisations patronales	81'435'768	86'955'344	81'662'845	-5'292'499	-6.1%	+227'078	+0.3%
Prestations de l'employeur	1'854'596	2'104'848	2'325'626	+220'778	+10.5%	+471'031	+25.4%
Autres charges de personnel	3'016'976	3'722'793	2'993'536	-729'257	-19.6%	-23'441	-0.8%
30 Total	459'447'235	483'488'846	472'514'085	-10'974'761	-2.3%	+13'066'850	+2.8%

Les charges de personnel 2023 s'élèvent à CHF 472,5 millions, soit CHF -11,0 millions de moins par rapport au budget (qui prévoyait déjà un écart statistique de CHF 16,68 millions) et CHF +13,1 millions en regard de l'exercice précédent. La principale différence dans les charges de personnel se trouve être les salaires du personnel administratif et d'exploitation, plus élevés de CHF 9,6 millions par rapport aux comptes de l'exercice précédent. Le renchérissement et la variation des effectifs (de près de 40 EPT supplémentaires) expliquent cette augmentation. Les autres sous-groupes restent globalement stables, malgré une augmentation du salaire des enseignants et des travailleurs temporaires, cette dernière catégorie étant fortement impactée par les différentes crises (COVID, Ukraine, énergie).

L'indexation des traitements a été de 1,8%, contre 0,0% en 2022.

Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes	Budget	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023		CHF	%	CHF	%
Autorités législatives (AULE)	8.20	8.20	7.25	-0.95	-11.6%	-0.95	-11.6%
Chancellerie d'État (CHAN)	29.30	36.00	29.40	-6.60	-18.3%	+0.10	+0.3%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	8.15	11.45	9.95	-1.50	-13.1%	+1.80	+22.1%
Autorités judiciaires (AUJU)	95.40	97.55	96.35	-1.20	-1.2%	+0.95	+1.0%
Dpt finances et santé (DFS)	316.81	367.27	324.32	-42.95	-11.7%	+7.51	+2.4%
Dpt économie, sécurité et culture (DESC)	813.95	844.80	821.80	-23.00	-2.7%	+7.85	+1.0%
Dpt formation, digitalisation et sport (DFDS)	518.85	540.95	527.85	-13.10	-2.4%	+9.00	+1.7%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	342.79	354.99	352.34	-2.65	-0.7%	+9.55	+2.8%
Dpt emploi et cohésion sociale (DECS)	272.31	280.46	277.23	-3.23	-1.2%	+4.92	+1.8%
Total personnel administratif	2'405.76	2'541.67	2'446.49	-95.18	-3.7%	+40.73	+1.7%
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	42.50	42.50	41.70	-0.80	-1.9%	-0.80	-1.9%
Total Conseil d'État et magistrats	47.50	47.50	46.70	-0.80	-1.7%	-0.80	-1.7%
Total État	2'453.26	2'589.17	2'493.19	-95.98	-3.7%	+39.93	+1.6%

Les effectifs présentés se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats au 31 décembre 2023. L'effectif réel total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, augmente significativement entre 2022 et 2023, passant de 2'453,26 EPT en 2022 à 2'493,19 EPT en 2023, soit une augmentation de 39,93 équivalents plein temps. Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire.

Les variations les plus significatives par rapport au budget 2023 sont détaillées ci-après, par département.

Aux **Autorités législatives**, la différence de -0,95 EPT aux comptes s'explique par la vacance temporaire d'un poste à fin 2023, repourvu en 2024.

À la **Chancellerie d'État**, une différence de -5,2 EPT est constatée au service d'achat de logistique et des imprimés suite à la réorganisation du service avec plusieurs départs non remplacés, en date du 31.12.2023. Au service de la Chancellerie, l'écart de -1,4 EPT est dû au poste de stagiaire inoccupé au 31.12 ainsi qu'un départ remplacé partiellement.

Aux **Autorités judiciaires**, s'agissant des magistrats, l'écart de -0,8 EPT par rapport au budget provient du fait qu'une juge de 1^{ère} instance a pris, du 24.11.2023 au 31.12.2023, un congé non payé dans la suite de son congé maternité.

Au niveau du personnel judiciaire, l'écart au budget (-1,2 EPT) s'explique par un poste vacant de procureur assistant relatif au soutien en faveur du procureur membre de la CAAJ (-0,2 EPT) et par la baisse de -1 EPT au secrétariat général qui s'explique comme suit :

- -1.0 EPT : poste vacant de secrétaire itinérant à 100% ;
- -0.5 EPT : poste vacant de chargé de projet à 50% (un consultant externe a été engagé par le SIEN et refacturé en partie au secrétariat général via les prestations internes) ;
- +0.5 EPT : un poste de collaborateur administratif à 50% occupé par un stagiaire, dont le traitement était budgétisé en 2023 dans l'enveloppe dédiée aux stagiaires. Suite à un changement de statut de ce collaborateur, tel que demandé par le SRHE courant 2023, ce poste a été colloqué en tant que collaborateur administratif et apparaît désormais dans les effectifs du secrétariat général.

Au **DFS**, l'écart favorable de -42,95 EPT entre les effectifs réels et budgétés au 31.12.2023 provient de l'ensemble des services. Au SCSP, un écart de 12 EPT provient du fait que les effectifs COVID ont été considérés comme salaires occasionnels dans les comptes alors qu'ils avaient été inclus dans les EPT budgétés du service. Pour le reste, un écart d'environ 18,25 EPT provient de vacances temporaires (départs non compensés au 31.12.2023). Le solde de l'écart (12,7 EPT) résultant essentiellement du décalage dans le recrutement de nouveaux postes.

Au **DESC**, l'écart de -23 EPT au 31.12.2023 concerne pour l'essentiel la PONE (-14,1 EPT), en raison de difficultés de recrutement dans le milieu policier. Le solde (-8,9 EPT) se répartit sur les autres services du département en raison de la vacance temporaire de certains postes suite à une démission ou un départ en retraite, à des réorganisations, à des effets liés à la gestion des crises ou encore à la non-activation de postes prévus dans le cadre de crédits d'investissement.

Au **DFDS**, l'écart relevé (-13,1 EPT) sur les effectifs tient compte notamment et principalement du report dans le temps de divers engagements. La variation la plus importante se situe au SFPO (-6,15 EPT) et s'explique par l'existence de postes non occupés au 31.12.2023 qui sont liés soit à des départs naturels ou à de nouveaux postes pas encore créés et dont le recrutement était soit en cours ou pas encore initié au 31.12.2023. Ces postes étant pérennes au niveau du budget 2024, les recrutements se poursuivront et se finaliseront en cours d'exercice 2024.

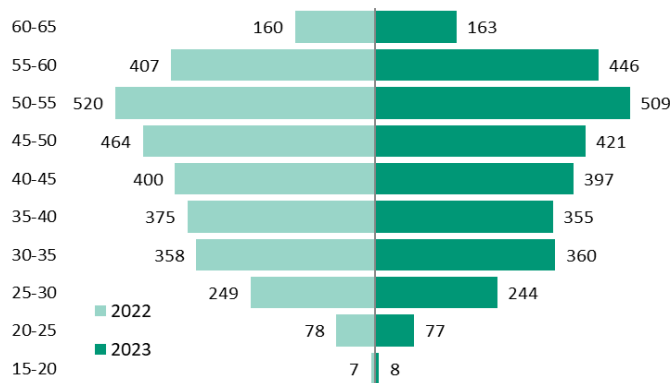
Au **DDTE**, l'écart entre les effectifs réels et budgétés (-2,65 EPT) s'explique en deux temps : d'une part, une vacance de postes de 4,55 EPT (dont 2,7 EPT concerne le SGRF) et d'autre part, des effectifs supplémentaires de 0,9 EPT au SDTE

(en lien avec le plan climat) et de 1 EPT au SCAV (en lien avec la police du commerce dont les tâches ont augmenté de manière conséquente).

Au **DECS**, hors effectif Ukraine, une diminution de -3,23 EPT est constatée. Celle-ci est principalement liée à la baisse de 13,3 EPT dans le domaine de l'assurance chômage et à l'augmentation de 10,97 EPT dans le domaine de l'asile. L'effectif Ukraine est de 47,7 EPT au 31.12.23.

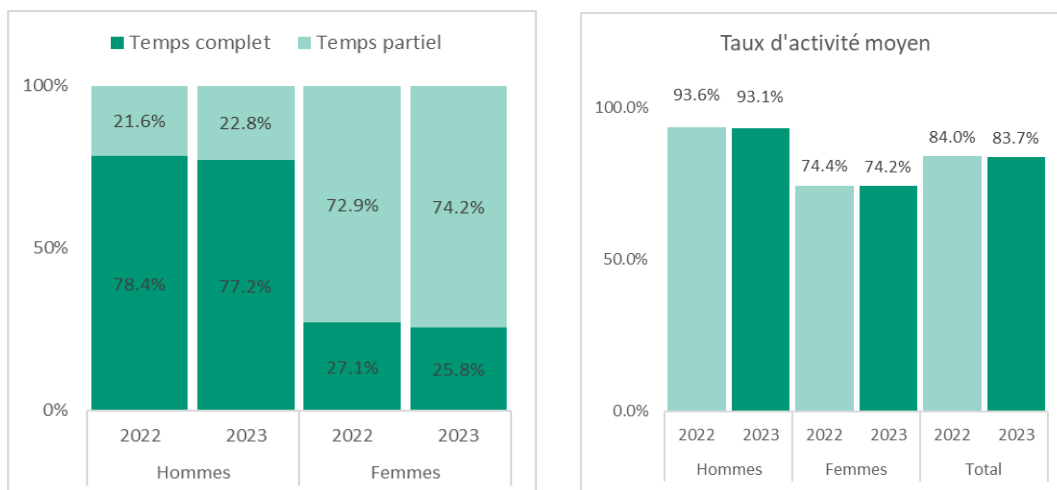
Les variations sont expliquées de façon plus détaillées service par service dans le tome 2.

Distribution des âges



La moyenne d'âge des titulaires de l'administration augmente légèrement en 2023 à 45,1 ans (contre 44,9 ans en 2022 et 44,8 en 2021), avec respectivement 44,3 ans pour les femmes (en légère progression par rapport à la valeur de 44,1 de l'année précédente) et 45,9 ans pour les hommes (contre 45,8 en 2022). Cette augmentation suit la faible tendance constatée depuis 2015, à savoir une stabilité de la pyramide des âges, avec une très légère augmentation au fil du temps (+0,6 an depuis 2015). Les mesures sociales d'intégration dans l'administration cantonale de personnes en recherche d'emploi, la limitation des effectifs, la hausse des coûts d'accès à la retraite anticipée expliquent en grande partie cette progression. Cette dernière ne traduit toutefois aucun problème particulier.

Proportion des titulaires à temps complet/partiel et taux d'activité moyen



Signe de l'évolution des modèles familiaux, la proportion d'hommes occupés à temps partiel poursuit la progression entamée en 2018 pour atteindre en 2023 un nouveau taux record puisque la proportion de la population masculine de l'administration occupée à temps partiel est passé à 22,8% (à titre comparatif, celui-ci s'élevait à 16,1% en 2018). Du côté féminin, le taux d'occupation à plein temps retrouve un maximum à 74,2%, après avoir fluctué depuis 2018 entre 72,9% et 74,0%.

Avec un taux moyen d'activité de 83,7%, qui diminue de 0,3 point en 2023 pour retrouver son niveau de 2021, l'administration cantonale démontre une nouvelle fois sa grande ouverture vis-à-vis du temps partiel. Cette stabilité apparente ne doit cependant pas faire oublier certaines différences marquantes selon le genre. Alors que la diminution du taux d'activité des hommes observée entre 2015 à 2022 se confirme avec un nouveau repli de 0,5 point constaté pour 2023, le taux d'activité moyen des femmes, quant à lui, a augmenté sans cesse depuis 2015, passant de 71,1% à 74,4% en 2022. Le repli de 0,2 point de 2023, bien que très faible, pourrait prédire une stabilisation, mais reste une première depuis de nombreuses années.

2.1.2.2. Amortissements

Amortissements du patrimoine administratif (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023		CHF	%	CHF	%
Amortissements immob. corporelles PA	40'201'157	44'578'676	44'208'364	-370'312	-0.8%	+4'007'207	+10.0%
Amortissements immob. incorporelles PA	2'638'635	2'323'888	10'485'261	+8'161'373	+351.2%	+7'846'626	+297.4%
33 Total	42'839'792	46'902'564	54'693'625	+7'791'061	+16.6%	+11'853'833	+27.7%
Amortissements subventions invest. (366)	20'989'513	20'185'948	19'955'510	-230'438	-1.1%	-1'034'003	-4.9%
33 + 366 Total	63'829'305	67'088'512	74'649'135	+7'560'623	+11.3%	+10'819'830	+17.0%

Conformément à la LFinEC et son règlement, les actifs du patrimoine administratif sont amortis dès la date de leur mise en service, selon le taux défini par la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Le volume total des amortissements dans les comptes 2023 s'élève à CHF 74,6 millions, il dépasse le budget pour un total de CHF 7,6 millions. Ceci s'explique principalement par une correction technique, non budgétée, sur les immobilisations (systèmes, télécom, sécurité) issues du crédit-cadre obtenu par le SIEN pour le renouvellement des infrastructures informatiques. Ces immobilisations concrètement déjà mises en service ne faisaient pas l'objet d'un amortissement comptable depuis 2019. La mise à niveau de la valeur de ces acquisitions, par un rattrapage d'amortissements 2019-2023 a engendré une charge ponctuelle et imprévue de CHF 10,7 millions. Celle-ci est cependant partiellement compensée par des retards dans les mises en service à effectuer sur des projets et acquisitions du SBAT et de la PONE qui occasionnent un niveau d'amortissements inférieur au budget (CHF -2,3 millions).

Sous l'angle des services, le SBAT a le plus gros volume d'amortissements avec CHF 24,1 millions. Les immobilisations concernées sont relatives aux bâtiments de l'administration, à leurs installations, aux aménagements et mobilier qui les composent ainsi qu'aux crédits d'études. Les amortissements du SPCH liés aux immobilisations principalement dédiées aux infrastructures routières et ouvrages d'art atteignent CHF 19,4 millions. Ils sont inférieurs au budget, dans la mesure où ce dernier comprenait un amortissement extraordinaire lié à la sortie du bilan d'une immobilisation relative à la H18. Cette opération n'est finalement pas intervenue dans le cadre de l'exercice 2023. Les charges d'amortissements découlant des actifs correspondant aux infrastructures informatiques et logiciels impactent le SIEN à hauteur de CHF 14,4 millions, tenant compte de la correction technique précitée. Le SENE et le SAGR totalisent à eux deux un volume de CHF 6,8 millions qui concerne pour la majeure partie des amortissements sur des subventions à l'investissement octroyées.

En terme d'immobilisations, les actifs générant les charges d'amortissements les plus importantes aux comptes 2023, sans prise en compte du rattrapage d'amortissement précité, sont ceux relatifs à la part cantonale au financement de l'autoroute A5 (CHF 9,5 millions), au site du CPNE de Neuchâtel (ex CPLN, CHF 2,1 millions), au site du château de Colombier (CHF 1,9 million), aux bâtiments de la faculté des sciences occupés par l'UniNE (CHF 1,7 million), au château de Neuchâtel (CHF 1,1 million) et au site de Perreux (CHF 1 million).

2.2. Compte de résultats selon la classification fonctionnelle

La présentation des données des comptes selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2. Les charges et les revenus du compte de résultats sont affectés conformément aux missions et aux tâches effectuées par les collectivités publiques, offrant ainsi à celles-ci un cadre propice aux comparaisons. La classification fonctionnelle complète la présentation des charges et des revenus par nature utilisée au chapitre 2.1 et dans les fiches du Tome 2 pour chaque département et service de l'État. En matière de législation financière, rappelons que l'article 15 LFinEC impose à l'État une telle organisation des données pour le PFT.

Nomenclature

Les principaux domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques. Chaque domaine se décline ensuite en plusieurs sous-domaines. Par exemple, le domaine de la formation regroupe la scolarité obligatoire, la formation professionnelle (initiale et supérieure), les hautes écoles, etc. Le domaine de la prévoyance sociale distingue les dépenses en matière de maladie et d'accident, d'invalidité, de vieillesse et survivants, etc. Pour de plus amples informations sur la classification fonctionnelle et les différents niveaux de nomenclature existants, il est possible de se référer au site Internet du Conseil suisse de présentation des comptes publics².

² www.srs.cspcp.ch/fr

Présentation des informations

Le tableau ci-dessous présente les charges nettes (charges déduction faite des revenus) du compte de résultats pour chaque domaine fonctionnel principal. Pour accroître l'exactitude des données publiées, celles-ci prennent par ailleurs en compte les imputations internes et les forfaits des services centraux (NC primaires 39 et 49) ainsi que les répartitions effectuées dans le cadre de la comptabilité analytique (NC secondaires 7). Au domaine « Finances et impôts » sont principalement affectés les revenus fiscaux, d'où la notion de charges nettes négatives. Le total du tableau correspond au résultat de l'exercice avec toutefois un signe opposé par rapport aux autres tableaux qui sont présentés dans ce rapport.

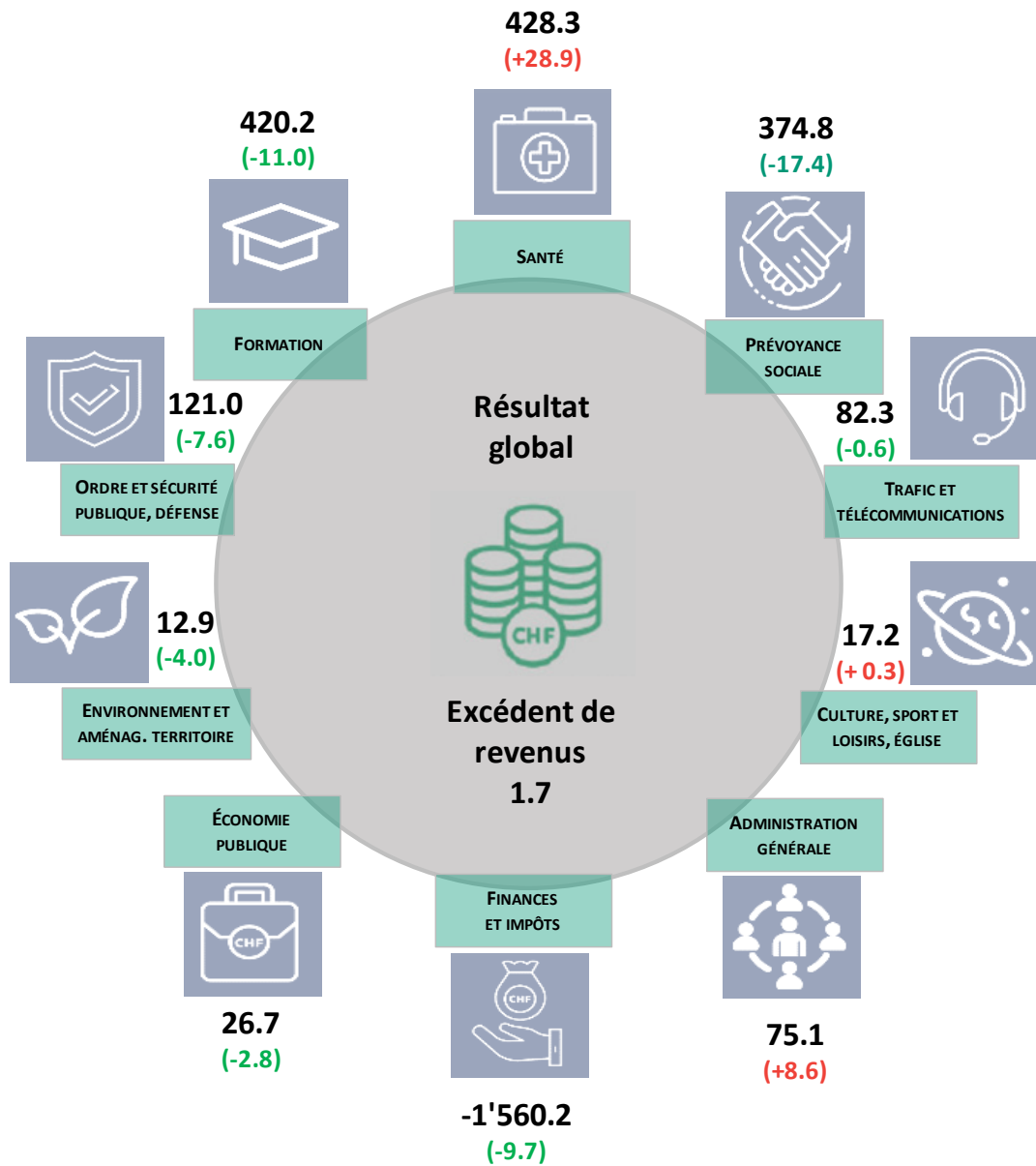
Charges nettes selon la classification fonctionnelle (CHF) ¹⁾	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Administration générale	49'787'393	66'508'848	75'089'661	+8'580'812	+12.9%	+25'302'268	+50.8%
Ordre et sécurité publique, défense	123'155'658	128'645'254	121'028'327	-7'616'927	-5.9%	-2'127'330	-1.7%
Formation	408'508'788	431'119'671	420'154'406	-10'965'265	-2.5%	+11'645'618	+2.9%
Culture, sport et loisirs, église	18'155'152	16'893'446	17'211'322	+317'877	+1.9%	-943'829	-5.2%
Santé	425'347'086	399'340'178	428'250'083	+28'909'905	+7.2%	+2'902'997	+0.7%
Prévoyance sociale	347'757'090	392'182'768	374'826'021	-17'356'747	-4.4%	+27'068'931	+7.8%
Trafic et télécommunications	81'028'495	82'956'711	82'330'831	-625'881	-0.8%	+1'302'336	+1.6%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	10'490'563	16'925'904	12'879'165	-4'046'739	-23.9%	+2'388'602	+22.8%
Economie publique	28'944'361	29'470'149	26'703'659	-2'766'490	-9.4%	-2'240'703	-7.7%
Finances et impôts	-1'499'602'532	-1'550'457'447	-1'560'157'627	-9'700'180	-0.6%	-60'555'096	-4.0%
Total	-6'427'947	13'585'483	-1'684'153	-15'269'636	-112.4%	+4'743'794	+73.8%

¹⁾ Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

On trouve ci-après une répartition schématique entre les différents domaines fonctionnels. Des analyses et commentaires détaillés en regard de chaque domaine identifient par ailleurs les éléments et thématiques à l'origine des variations. Les trois domaines de la formation, de la santé et de la prévoyance sociale totalisent des charges nettes de l'ordre de CHF 1,2 milliard (charges brutes de CHF 1,7 milliard soit 66% des charges totales de l'État). Si certains domaines présentent des charges nettes relativement stables sur la période 2023-22 et appellent parfois peu de remarques, d'autres domaines sont caractérisés par des fluctuations annuelles plus significatives. Comme c'est le cas pour la classification par nature, les écarts relevant des domaines fonctionnels doivent être appréhendés avec prudence et leur analyse faire l'objet d'une approche rigoureuse puisque des effets extraordinaires ou ponctuels importants peuvent être à l'origine des variations constatées d'une année à l'autre (par exemple création et dissolution de provisions, mouvements avec les réserves, etc.).

Le compte de résultats 2023

(charges nettes et variations par rapport au budget en millions CHF)



2.2.1. Administration générale

Ce domaine fonctionnel est majoritairement composé des charges résiduelles nettes des services centraux (SBAT, SALI, SIEN) qui n'ont pas fait l'objet d'une facturation interne par forfaits aux services métiers, des coûts de fonctionnement des services en lien avec l'administration des finances et des contributions (SFIN, SCCO), des secrétariats généraux et des pouvoirs législatif et exécutif (GCNE, SCHA). Au total, les dépenses nettes de ce domaine représentent CHF 75,1 millions aux comptes 2023. Pour rappel, les recettes fiscales, les charges et revenus en lien avec l'administration de la fortune et de la dette ou encore les parts aux recettes de la Confédération ainsi que la RPT, bien qu'ils alimentent les services précités intègrent le domaine finances et impôts.

Les dépenses nettes de 2023 sont supérieures de CHF 8,6 millions par rapport au budget. Une partie de l'explication se trouve au SFIN avec une augmentation de CHF 2 millions du du croire sur les débiteurs douteux et des frais de poursuites supérieurs de CHF 2,2 millions au budget. En outre, le budget 2023 du SFIN tenait compte de CHF 2 millions d'écart statistique sur les BSM, alors que dans les comptes cet écart se retrouve réparti sur l'ensemble des services et des domaines fonctionnels. Une autre partie de l'explication se trouve au SIEN et découle en grande partie d'un rattrapage d'amortissements pour CHF 10,7 millions (plus de détail au chapitre 2.1.2.2). En parallèle, des écarts favorables sont constatés au SBAT à hauteur de CHF 1,9 million dans les revenus divers en lien avec des réévaluations de terrain, de CHF 1,7 million dans les charges d'amortissement et de CHF 1,7 million dans l'entretien des bâtiments.

Les comptes 2023 enregistrent une augmentation de la charge nette de CHF 25,3 millions par rapport à 2022. Une partie de l'écart relève du SBAT, notamment au niveau des charges d'énergie (CHF 2,2 millions), de l'entretien des bâtiments (CHF 1,3 million) et des charges locatives (CHF 1,4 million). Une autre partie découle des créances fiscales comptabilisées au SFIN (CHF 5,4 millions). Finalement, l'écart entre 2022 et 2023 s'explique également par la variation du volume d'amortissements au SIEN (CHF +9,6 millions) principalement dû au rattrapage (plus de détail au chapitre 2.1.2.2).

2.2.2. Ordre et sécurité publique, défense

Les dépenses nettes en matière d'ordre et de sécurité publique s'élèvent à CHF 121 millions en 2023 (CHF 128,6 millions au budget 2023 et CHF 123,2 millions aux comptes 2022). Les charges de personnel affectées à ce domaine sont particulièrement importantes, notamment à la police neuchâteloise (PONE : CHF 64,2 millions pour 460 EPT et 18 aspirants), aux autorités judiciaires (AUJU : CHF 22,4 millions pour 138 EPT y compris magistrats) et au service pénitentiaire (SPNE : CHF 14,6 millions pour 127 EPT). Compte tenu d'autres entités comme le SEPF, le SSCM, le SCPO, le SGRF et le SJEN qui présentent aussi, mais dans une moindre mesure, des dotations en personnel significatives, ce sont au final CHF 122,5 millions qui émarginent aux tâches relatives à l'ordre et à la sécurité publique dans les comptes 2023 au titre des charges de personnel. Ces dernières, via les variations en terme d'effectifs, expliquent en grande partie les écarts aux prévisions budgétaires dans les sous-domaines fonctionnels suivants.

Sécurité publique

Les tâches en matière de sécurité publique à proprement dites (charges nettes de CHF 73 millions aux comptes 2023 et CHF 76,7 millions au budget) concernent la PONE via principalement les charges salariales et les acquisitions de biens et services. La diminution des charges de personnel par rapport au budget (CHF 1,7 million) s'explique par les difficultés de recrutement qui persistent dans le milieu et qui compliquent le remplacement des départs naturels. À cela, s'ajoutent des frais de formation inférieurs au budget en raison de l'annulation de cours ou à de l'indisponibilité des collaborateurs et collaboratrices, ainsi que des remboursements d'assurance maladie et accidents non budgétés. La diminution des acquisitions de biens et services (CHF -0,8 million) résulte des frais d'analyses criminelles moins importants que prévu, du report de certains coûts de maintenance et de licences informatiques (retards des projets) voire aussi parfois de l'obtention de meilleures conditions tarifaires. Mentionnons encore que les amortissements des dépenses qui sont comptabilisées par le biais du compte des investissements diminuent de CHF 1,2 million par rapport au budget 2023. Certains projets n'ont pas été réalisés conformément à la planification initiale, ce qui engendre un décalage temporel au niveau des amortissements à l'image du projet pour l'adaptation et la sécurisation des zones d'accès du BAP.

Exécution des peines

Les charges nettes de CHF 28,3 millions pour l'exécution des peines en 2023 concernent principalement les activités du SPNE (y compris OESP) ainsi que les deux établissements cantonaux de détention (EEPB et EDPR). Parallèlement aux charges de personnel mentionnées ci-dessus, les charges et les revenus de transfert liés aux détentions pénitentiaires représentent un volume dont l'ampleur est particulièrement significative pour cette thématique. Les placements hors canton (qui font l'objet de prix de pension concordataires) atteignent CHF 12,2 millions en 2023 et ont nécessité un ajustement conséquent en cours d'exercice vu le budget insuffisant à disposition (CHF 9,6 millions). Un crédit supplémentaire de CHF 3 millions a ainsi été accordé par le Grand Conseil (rapport 23.018) suite à l'augmentation du nombre de condamnations et des mises à exécution de peines qui s'en sont suivies. D'autre part, les placements hors canton pour de la détention avant jugement (DAJ), dépendant de l'activité du Ministère public, n'ont jamais été aussi élevés alors même que la capacité d'accueil de l'EDPR pour ce régime particulier a été réduite avec le projet de construction de l'infirmerie. Avec la diminution

des charges de personnel (CHF 0,5 million compte tenu des postes non repourvus durant plusieurs mois) et l'augmentation des revenus versés par les autres cantons pour les détentions sur sol neuchâtelois (CHF 0,6 million), le dépassement résiduel par rapport aux prévisions budgétaires s'élève au final à CHF 1,6 million.

Justice et questions juridiques

Le volet justice regroupe les charges et les revenus comptabilisés aux Autorités judiciaires. Les charges nettes 2023 (CHF 24,1 millions) sont moins élevées qu'initialement prévues (CHF 25,1 millions). Cette variation concerne pour moitié les charges de personnel et pour moitié les acquisitions de biens et services qui sont réparties entre le secrétariat général des AUJU, les tribunaux d'instance, le tribunal cantonal et le ministère public. Relevons notamment que la 2^{ème} phase du projet « Greffes 2022 » n'est entrée en vigueur qu'au mois d'avril 2023.

Le volet juridique totalise pour CHF 28,3 millions de charges brutes et CHF 34,2 millions de revenus dans les comptes 2023, soit au final un montant de charges nettes négatif de CHF 5,9 millions qui s'améliore de CHF 3,7 millions par rapport au budget et du même ordre de grandeur en regard des comptes précédents. Cette variation s'explique principalement par la hausse des émoluments qui sont affectés dans cette thématique et qui atteignent CHF 27,4 millions en 2023. Ces derniers concernent surtout le SEPF, le SGRF, le SMIG ainsi que le NECO (OCRC). Les émoluments encaissés en matière de poursuites et faillites atteignent, à eux seuls, CHF 18,2 millions en 2023, soit CHF 3,3 millions de plus qu'au budget en raison du rattrapage des procédures de recouvrement lié à la crise sanitaire et des retards accumulés suite au changement du logiciel métier de l'office des poursuites en 2022. À noter que les revenus liés aux amendes d'ordre et ordonnances pénales administratives (SCPO) font partie du domaine « Finances et impôts ».

Défense

Au niveau cantonal, les tâches en matière de défense (civile et militaire) regroupent les charges (CHF 10 millions) et les revenus (CHF 8,4 millions) du SSCM ainsi que les flux financiers comptabilisés dans les fonds pour la protection civile régionale et le remplacement des abris PC. Les charges nettes qui émergent aux comptes 2023 sont inférieures de CHF 0,8 million aux estimations du budget. Des diminutions au SSCM en matière de charges de personnel (vacance de postes et délais de carence suite aux mouvements de personnel) et d'acquisitions de biens et services (convention ECAP pour le centre d'instruction de Couvet, renoncement à certaines prestations en raison de la gestion de crise, prix du carburant plus bas que planifié) expliquent cette variation. Le prélèvement à la fortune du fonds pour la protection civile régionale est également de moindre ampleur qu'initialement prévu.

2.2.3. Formation

Les dépenses nettes 2023 pour le domaine de la formation s'élèvent à CHF 420,2 millions, dont CHF 2 millions ont pu être identifiés comme directement imputable aux crises liées au conflit en Ukraine et dans une très moindre mesure à la COVID. Après la santé, il s'agit par conséquent du domaine avec les charges nettes les plus importantes de l'État. Les coûts réels sont inférieurs de CHF 11 millions au budget 2023 qui prévoyait un volume de charges nettes de CHF 431,1 millions, dont CHF 5,8 millions pour faire face aux crises précitées.

École obligatoire et enseignement spécialisé

Les charges 2023 relatives à la participation cantonale de 45% pour l'enseignement obligatoire (cycles 1 à 3) totalisent CHF 87 millions. Elles sont inférieures au budget de CHF 2 millions. Cet écart s'explique d'une part parce que la rentrée scolaire 2023-2024 a montré une diminution de près de 200 élèves (hors enfants ukrainien-ne-s). Et d'autre part, parce que le budget estimé pour absorber les effets de la crise en Ukraine a été supérieur au besoin réel.

Le volume de subventionnement aux institutions d'écoles spécialisées atteint CHF 35,8 millions aux comptes 2023. Il est supérieur aux prévisions budgétaires de CHF 1,4 million du fait d'un plus gros volume d'élèves à scolariser en école spécialisée. Ce besoin additionnel a été anticipé en cours d'exercice 2023, puisqu'il a été régularisé par l'octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 1,5 million par le Grand Conseil, le 26 septembre 2023 (rapport 23.018).

Les coûts en lien avec les prestations d'orthophonie totalisent CHF 6,9 millions. Ceux en lien avec la psychomotricité sont de CHF 1,8 million (y compris charges salariales des centres). S'agissant de la scolarisation d'élèves neuchâtelois-es hors canton, elle a représenté CHF 1 million en 2023.

Formation secondaire 2 (formations académique et professionnelle)

Considérant que le coût de la formation académique correspond au résultat de fonctionnement des lycées, il s'établit à CHF 44 millions pour les comptes 2023, contre CHF 46,4 millions au budget, soit une différence d'environ 2,4 millions. Cet écart se justifie principalement par des charges liées aux salaires enseignants finalement inférieures au budget de CHF 1,8 million. Les estimations budgétaires comprenaient un plus grand nombre de classes qu'effectivement avéré (CHF 0,6 million), les besoins liés à l'intégration d'élèves ukrainien-ne-s et au cours de soutien qui font suite à la période COVID ont également été surévalués dans les projections (CHF 0,5 million).

Les coûts nets 2023 des écoles professionnelles, réunies sous une seule entité nommée CPNE depuis la rentrée scolaire 2022-2023 sont de CHF 62,5 millions, soit CHF 3,9 millions en dessous du budget, tenant compte de la bonification du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (FFD) de CHF 13,6 millions. Bien que plus haute que les estimations budgétaires (CHF +2,5 millions), celle-ci est en nette diminution par rapport à l'exercice 2022 (CHF -2,7 millions), puisque le taux de contribution des employeurs au fonds est passé de 0,58% à 0,45%. Les salaires enseignants réels se révèlent en dessous du budget de CHF 4,4 millions, notamment parce que moins d'élèves que prévu ont fréquenté l'établissement et que les dépenses effectives induites par la crise en Ukraine n'ont pas été pertinentes. Comme le nombre d'élèves a été en dessous des projections budgétaires, il en a logiquement été de même pour les recettes du SEFRI liées à la formation professionnelle (CHF -1,8 million).

La contribution 2023 de l'État au financement des cours interentreprises s'élève à CHF 2,3 millions, elle dépasse le budget de CHF 0,3 million. La formation du secondaire 2 suivie hors canton représente CHF 4,6 millions en 2023, soit CHF 0,7 million de moins que ce que prévoyait le budget.

Contrat formation

Le volume réel 2023 de recettes provenant de la contribution des employeurs de CHF 35,4 millions est supérieur au budget de CHF 3 millions. Du fait du passage d'un taux de contribution de 0,58% à 0,45% de la masse salariale cantonale, dès le 1^{er} janvier 2023, les revenus globaux ont cependant diminué de CHF 5 millions par rapport à l'exercice 2022.

Les sorties du fonds à destination des entreprises et institutions formatrices de CHF 18,8 millions dépassent les projections budgétaires de CHF 0,5 million. Déduction faite des frais nécessaires à l'administration du fonds, c'est un montant de CHF 15,5 millions qui permet d'atténuer les coûts de l'État de la formation professionnelle en 2023, ce qui constitue une amélioration par rapport au budget de CHF 2,6 millions (principalement au bénéfice du CPNE).

Université et hautes écoles

La contribution globale nette 2022 aux hautes écoles (HES-SO comprise) et à UniNE représente CHF 99,2 millions, soit CHF 2,4 millions de moins que le budget. Les coûts des cursus en hautes écoles et universitaires hors canton s'élèvent quant à eux à CHF 21,2 millions soit plus haut que ce que prévoyait le budget (CHF +2,2 millions).

Autres dépenses liées à la formation

Outre les thématiques précitées, le domaine « Formation » comprend également les dépenses nettes en lien avec le conservatoire de musique Neuchâtelois (CHF 7,9 millions une fois les écolages soustraits) et celles relatives aux activités d'octrois de bourses d'études (CHF 3,8 millions tenant compte de la participation communale, dans le cadre de la facture sociale).

2.2.4. Culture, sport et loisirs, église

Les dépenses nettes pour ce domaine fonctionnel en 2023 sont de CHF 17,2 millions, ce qui est supérieur de CHF 0,3 million au montant du budget et en diminution de CHF 1 million par rapport à l'exercice 2022. Le dépassement du budget concerne le volet culture et résulte de la constitution d'une nouvelle provision dans le cadre des subventions en faveur de la conservation du patrimoine, en partie compensée par les dépenses relatives au crédit d'engagement « La Chaux-de-Fonds Capitale Culturelle Suisse » qui n'a pas été sollicité en 2023. L'écart favorable avec 2022 s'explique par le fait que l'exercice précédent enregistrait des subventions octroyées en lien avec la COVID-19 et les APS (accords de positionnement stratégique). Aucun écart significatif, que ce soit par rapport au budget 2023 ou aux comptes 2022 n'est à signaler en regard des deux autres volets relatifs au sport et loisirs (charges et revenus du SSPO) et aux églises (subventions comptabilisées au SFIN selon convention).

2.2.5. Santé

Aux comptes 2023, les charges nettes du domaine de la santé s'élèvent à CHF 428,3 millions contre CHF 399,3 millions au budget et CHF 425,3 millions à l'exercice 2022. Rappelons que 2022 comprenait la création de plusieurs provisions, notamment pour la prise en charges des déficits 2022 du CNP et de NOMAD (CHF 9 millions), pour l'assainissement du bilan du CNP (CHF 22,1 millions) et pour des aides COVID 2022 aux partenaires (CHF 14,3 millions). S'agissant de l'exercice 2023, le rapport 23.009 (inflation et crise sanitaire) portant octroi d'un crédit supplémentaire de CHF 34,5 millions adopté par le Grand Conseil le 27 juin 2023 comptait des enjeux financiers importants avec la reconnaissance du renchérissement dans les EADP et EMS (CHF +2,8 millions), la prise en charge du déficit 2022 du RHNe non provisionné en 2022 (CHF 11 millions) et les créations de provisions pour les prises en charges des déficits 2023 du RHNe, du CNP et de NOMAD (CHF 20,7 millions).

Le budget 2023 considérait un crédit de CHF 4 millions pour faire face aux conséquences de la COVID. Les dépenses effectives se sont in fine situées à CHF 1,3 million annihilées par la dissolution d'un solde provisionné pour les aides COVID 2022.

L'analyse qui suit présente les dépenses du domaine sous l'angle de ses principales thématiques.

Prestations hospitalières

Les prestations hospitalières représentent la prise en charge par le canton de 55% des coûts LAMal pour les hospitalisations stationnaires conformément à la législation fédérale en vigueur et à la planification hospitalière neuchâteloise. Les subventions comptabilisées à ce titre représentent CHF 184,6 millions en 2023. Elles se révèlent supérieures au budget de CHF 3,8 millions (dépenses d'intensité). À noter que 72% du volume des prestations hospitalières concerne des établissements implantés dans le canton et 28% des hôpitaux hors canton.

Prestations d'intérêt général

Les prestations d'intérêt général (PIG) correspondent à des tâches réalisées au profit de la collectivité (et non d'un-e patient-e en particulier) par les acteurs et actrices du domaine de la santé. Ces dernières étant exclues des tarifs hospitaliers LAMal, c'est l'État qui les prend entièrement en charge. Le volume de prestations d'intérêt général 2023 totalise CHF 128,3 millions. Il dépasse le budget de CHF 38,8 millions, principalement parce qu'il comprend les opérations financières qui ont découlé de l'octroi du crédit supplémentaire de CHF 34,5 millions (rapport 23.009) mentionné ci-dessus (déficit 2022 RHNe, déficits 2023 RHNe, CNP, NOMAD, renchérissement EADP). La prise en charge des déficits 2022 du CNP et de NOMAD qui découle du même rapport n'a pas impacté les comptes 2023 étant donné qu'elle avait été provisionnée sur l'exercice précédent.

Maintien à domicile

La planification médico-sociale pour les personnes âgées vise notamment à augmenter l'offre d'appartements avec encadrement, à renforcer les prestations de maintien à domicile et à développer des structures d'accueil intermédiaires. Le paragraphe précédent « prestations d'intérêt général » comprend un montant total de PIG 2023 (y compris prise en charge du déficit 2023) de CHF 25,8 millions allouées aux deux établissements autonomes de droit public actifs dans le maintien à domicile (NOMAD et AROSS). À ces dernières prestations s'ajoutent des coûts de CHF 17,4 millions correspondant à la totalité de la part cantonale aux soins dispensés sous le régime du maintien à domicile et CHF 3,5 millions pour le subventionnement des frais de fonctionnement pour les mesures et acteurs autres que les EADP indemnisées via les PIG. Ces coûts ont été bien inférieurs au budget en ce qui concerne les foyers de jour et autres prestations alternatives (CHF - 4,8 millions), le développement d'alternatives aux placements en EMS étant un peu plus lent que prévu.

EMS

Les subventions relatives aux EMS atteignent CHF 67,7 millions en 2023. Elles sont légèrement inférieures au budget (CHF -0,9 million). Ce montant se répartit à raison de CHF 45,7 millions pour la part aux soins et CHF 22 millions pour les subventions liées à l'activité (principalement des aides individuelles).

Autres dépenses du domaine de la santé

Les ressources financières nettes allouées en 2023 à la prévention et promotion de la santé s'élèvent à CHF 3,1 millions, soit CHF 0,2 million de moins qu'au budget. Les coûts du dispositif pour la centrale d'urgences, avec CHF 2,4 millions, ont été plus faibles qu'au budget (CHF -0,7 million). Outre les charges du SCSP évoquées tout au long de ce chapitre, le domaine de la santé comprend également les subventions allouées aux institutions relevant du SAHA qui sont actives dans la lutte contre les addictions. Celles-ci atteignent CHF 10,4 millions aux comptes 2023, soit CHF 0,3 million de plus qu'au budget.

2.2.6. Prévoyance sociale

Le domaine de la prévoyance sociale présente un résultat inférieur au budget avec des charges nettes de CHF 374,8 millions comptabilisées contre CHF 392,2 millions budgétées. L'écart favorable de CHF 17,4 millions s'explique par des charges moins importantes que prévu principalement en matière de subsides LAMal, d'aide sociale et de subventions aux institutions sociales pour adultes et pour mineur-e-s. Les dépenses nettes 2023, bien qu'inférieures au budget, sont néanmoins en augmentation par rapport à 2022, avec une progression de CHF 27,1 millions. Les thématiques abordées ci-dessous sont considérées sans les flux relatifs à la facture sociale. Cette dernière est présentée de manière consolidée en fin de chapitre.

Accompagnement et hébergement de l'adulte

Les subventions allouées aux institutions sociales actives dans le canton s'élèvent globalement à CHF 60,1 millions, ce qui est inférieur de CHF 3,6 millions au montant du budget. Cet écart favorable résulte principalement des bouclements définitifs des comptes 2021 et 2022 des institutions. Un autre effet favorable sur les comptes découle du fait que les organismes de soutien pour des projets pilotes n'ont pas encore été activés. En comparaison avec l'exercice précédent, les dépenses progressent au total de CHF 1,1 million en 2023.

S'agissant des institutions actives hors canton, il est constaté une baisse du nombre de bénéficiaires neuchâtelois placés. En conséquence, les comptes enregistrent des dépenses de CHF 8,1 millions, ce qui est inférieur de CHF 2,3 millions au budget et en diminution de CHF 600'000 par rapport aux dépenses de 2022.

Protection de l'adulte et de la jeunesse et accueil extrafamilial

Les subventions aux institutions d'éducation spécialisées du canton, aux services d'action éducative en milieu ouvert, aux organismes de jeunesse à but non lucratif et aux familles d'accueil représentent un total de CHF 39,5 millions. Par rapport au budget, il apparaît un écart favorable de CHF 2,9 millions. Cet écart s'explique par le développement ralenti des placements en familles d'accueil en 2023 et un solde favorable relevant des décomptes de subventions annuelles 2022 aux institutions. À l'inverse, les dépenses pour les placements dans des institutions hors canton s'avèrent supérieures au budget de près de CHF 1,1 million. En parallèle aux charges, les comptes enregistrent des recettes moins importantes de CHF 3,3 millions par rapport aux projections. Cette situation s'explique par des estimations trop optimistes en lien avec l'application de l'arrêté sur la participation financière des parents pour l'accueil de leurs enfants dans les institutions d'éducation spécialisée et dans les familles d'accueil.

S'agissant de l'accueil extrafamilial, les subventions accordées par le fonds dédié aux structures d'accueil s'élèvent à CHF 23,7 millions. À cela, s'ajoutent CHF 2,3 millions liés à l'accueil des enfants à besoins spécifiques. La part cantonale (sans considération de la part État employeur) sur ces dépenses est de CHF 14,3 millions, ce qui est supérieur de CHF 2,4 millions au budget. Cet écart s'explique par des recettes de la part des employeurs moins importantes que prévu de CHF 900'000 couplées à des dépenses plus importantes qu'attendu de CHF 1,5 million, qui ont fait l'objet d'un crédit supplémentaire validé par le Grand Conseil. Les dépenses supplémentaires sont liées à l'augmentation de demandes de soutien financier pour des enfants à besoins spécifiques.

Prestations complémentaires AVS/AI

Les prestations complémentaires AVS et AI totalisent aux comptes 2023 un montant de CHF 140,4 millions de charges brutes, ce qui est supérieur de CHF 5,1 millions par rapport au budget et en augmentation de CHF 8,4 millions par rapport à l'exercice précédent. Les charges supplémentaires constatées s'expliquent principalement par diverses indexations décidées au niveau fédéral sur les prestations et les coûts pris en compte dans les calculs d'octroi. Il est en outre constaté une augmentation de près de 35% de nouvelles requêtes de prestations suite à l'augmentation élevée des primes d'assurance maladie, ainsi que des rattrapages dans les paiements de frais médicaux suite à des retards dans certaines agences AVS. Le volume des subventions fédérales reçues comptabilisé en 2023 est de CHF 53,8 millions. En conséquence de l'augmentation des charges, les subventions fédérales s'avèrent également supérieures au budget pour CHF 3,4 millions. Considérant encore les pertes sur créances et les remboursements de subventions, la charge nette 2023 imputable aux prestations complémentaires AVS/AI représente CHF 81,5 millions.

Contentieux LAMal

Les charges du contentieux LAMal pour les primes impayées (qui n'entre pas dans la facture sociale au contraire des participations aux coûts) enregistrent des dépenses brutes pour CHF 14,6 millions, ce qui correspond au montant prévu au budget et à une augmentation de CHF 1,8 million par rapport à 2022. Tenant compte des recettes relatives au recouvrement et aux restitutions des assureurs, la charge nette du contentieux LAMal est de CHF 11,7 millions en 2023.

Facture sociale

Les chiffres indiqués dans le tableau ci-dessous correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes ; ils correspondent, pour chaque composante, aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Globalement, les résultats sont inférieurs aux prévisions budgétaires, à raison de CHF -13,5 millions (part État). Cet écart s'explique par plusieurs facteurs : (1) une situation économique et conjoncturelle favorable, caractérisée par un faible taux de chômage qui a eu un impact significatif sur le recours à l'aide sociale ; (2) des estimations trop élevées du nombre de personnes susceptibles de solliciter des subsides à l'assurance-maladie ; (3) un nombre moindre de personnes accueillies en provenance d'Ukraine.

L'écart favorable des comptes 2023 par rapport au budget relève principalement des domaines des subsides d'assurance-maladie et de l'aide sociale, mais aussi dans une moindre mesure des composantes « intégration socio-professionnelle » et « allocations familiales pour les personnes sans activité lucrative » (Alfa Sal).

Dans la composante LAMal, l'écart observé des charges des subsides (CHF -6,4 millions à 100%) est principalement imputable à un « effet volume » relatif à la catégorie des bénéficiaires dits ordinaires pour (CHF -5,5 millions à 100%). Le nombre de nouveaux bénéficiaires éligibles à des subsides LAMal (y compris SEPA), suite à la modification des plafonds de revenus permettant un accès plus large aux subsides LAMal, n'a été que partiellement atteint. Le solde de l'écart est lié à l'augmentation des subsides versés pour les personnes bénéficiaires des prestations complémentaires (CHF +2,1 millions à 100%) qui est compensée par une diminution des subsides versés pour les personnes à l'aide sociale (CHF -3 millions à 100%). D'autre part, les recettes provenant de la Confédération pour la réduction individuelle des primes (subsides LAMal) ont dépassé le montant budgété de CHF 1,5 million (à 100%).

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023		CHF	%	CHF	%
Aide sociale	59'698'893	65'118'730	59'263'145	-5'855'585	-9.0%	-435'748	-0.7%
Alfa Sal	2'895'656	3'564'700	2'879'858	-684'842	-19.2%	-15'798	-0.5%
Avances contributions entretien	1'091'702	545'000	395'836	-149'164	-27.4%	-695'867	-63.7%
Bourses études	3'354'283	3'596'000	3'313'523	-282'477	-7.9%	-40'760	-1.2%
FIP financement LACI	2'946'600	3'108'580	3'004'800	-103'780	-3.3%	+58'200	+2.0%
Intégration socio-professionnelle	4'574'671	6'471'720	5'693'456	-778'264	-12.0%	+1'118'785	+24.5%
Lutte contre les abus	973'932	1'029'300	1'101'432	+72'132	+7.0%	+127'500	+13.1%
Partenariat social privé	2'889'215	3'140'000	3'363'966	+223'966	+7.1%	+474'751	+16.4%
Subsides LAMal	38'378'840	51'868'852	45'325'376	-6'543'476	-12.6%	+6'946'536	+18.1%
Subsides LAMal extraordinaires (SPA)	0	3'000'000	3'555'155	+555'155	+18.5%	+3'555'155	--
Total	116'803'792	141'442'882	127'896'547	-13'546'335	-9.6%	+11'092'755	+9.5%

Dans la composante « Aide sociale », l'écart observé (CHF -5,9 millions à 60%) s'explique principalement par les deux éléments suivants : (1) baisse plus importante que prévue du nombre de dossiers dans les services sociaux par rapport à 2022, de l'ordre de 3% et (2) baisse du coût par dossier. En 2023, le taux de chômage est resté historiquement bas. Davantage de bénéficiaires de l'aide sociale ont retrouvé des activités rémunérées, ce qui, bien que ne permettant pas toujours une sortie de l'aide sociale, a réduit le besoin d'aide. Cette tendance à la baisse est également constatée dans la composante ALFA Sal (CHF -1,1 million à 100%).

Au niveau de la partie asile de la composante d'aide sociale, il est également constaté une diminution notable de CHF -3,5 millions de charges nettes (à 100%). Cette baisse s'explique d'une part en raison d'un nombre moins élevé de personnes en provenance d'Ukraine accueillies dans le canton (2'350 personnes en moyenne selon les projections de la Confédération versus une moyenne de 1'286 personnes ont été effectivement accueillies et prises en charge). D'autre part, la bonne conjoncture et des efforts intensifiés en matière d'intégration ont favorisé une meilleure employabilité des personnes issues de la migration.

Enfin concernant les partenariats établis avec les acteurs privés du réseau socio-sanitaire (social privé), on notera une progression des dépenses, tant en comparaison avec les comptes 2022 qu'avec le budget 2023. Cela ressort pour l'essentiel d'une augmentation des charges liées à l'aide aux victimes d'infraction, notamment en frais d'hébergement. L'activité du SAVI dans la prise en charge des violences domestiques est par exemple en hausse.

L'augmentation observée entre les comptes 2022 et 2023 s'explique à plus de 90% par l'évolution de la composante LAMal, suite aux efforts entrepris par le Conseil d'État et le Grand Conseil pour compenser par des subsides accrus l'effet de la forte augmentation des primes sur les assuré-e-s, ainsi que l'inflation. Parmi les mesures prises figurait par exemple un soutien extraordinaire à hauteur de CHF 7 millions (dont CHF 5 millions à charge de la facture sociale) en vue de soutenir le pouvoir d'achat des ménages (mesure SEPA), limité à l'année 2023. L'élargissement, en 2023, du cercle des bénéficiaires des subsides LAMal s'inscrit par ailleurs dans le cadre des intentions annoncées dans le programme de législature, visant à renforcer le soutien apporté aux assuré-e-s des classifications « ordinaires » et plus généralement à réduire en aval les impayés pris finalement en charge par l'État par le biais du « contentieux LAMal ».

2.2.7. Trafic et télécommunication

Les dépenses nettes affectées au domaine « Trafic et télécommunications » atteignent CHF 82,3 millions aux comptes 2023, soit un montant relativement proche du budget (CHF 83 millions) et des comptes précédents (CHF 81 millions). Elles concernent les charges et les revenus du SCTR (volet transports publics) et du SPCH (volet circulation routière).

Transports publics

Les dépenses nettes relatives aux transports publics s'élèvent globalement à CHF 44,3 millions en 2023 (CHF 44,8 millions au budget). C'est davantage qu'aux comptes 2022 (CHF 43,1 millions) mais il faut préciser qu'une amélioration de CHF 2,5 millions concernait ces derniers avec la dissolution du solde de la provision COVID (part non utilisée) et que le budget 2023 prévoyait un montant net de CHF 0,8 million pour des indemnités COVID, qui n'a finalement pas fait l'objet de versements ou de provisions aux comptes.

Les subventions versées aux entreprises pour le trafic régional voyageurs (TRV, CHF 25 millions), le trafic urbain et touristique (CHF 31,9 millions), les lignes à l'essai et autres subsides (CHF 3 millions) ainsi que la participation du canton au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF, CHF 8,3 millions) atteignent un total de CHF 68,2 millions aux comptes 2023. Si la Confédération participe, en amont, à la commande et au financement du TRV, ce n'est pas le cas des autres catégories dont les charges sont entièrement assumées par l'État et les communes. Compte tenu des participations communales prévues via le système du pot commun (CHF 27,3 millions) et des éventuels remboursements de subventions, les dépenses nettes résiduelles à charge de l'État s'élèvent au final à CHF 40,9 millions (soit 93% des coûts totaux nets relatifs à ce sous-domaine). Ces dernières diminuent de CHF 0,6 million par rapport au budget 2023 et de CHF 1,6 million en comparaison des comptes 2022. La part cantonale au FIF est fixée conformément à la clé de répartition communiquée par l'OFT. Si le montant comptabilisé en 2023 est légèrement supérieur au budget (CHF +0,2 million), une diminution par rapport au dernier exercice (CHF -2,1 millions) mérite d'être soulignée.

Si ces évolutions à court terme peuvent traduire une relative stabilité au niveau des subsides octroyés, rappelons que le domaine des transports publics a connu passablement de difficultés ces dernières années en regard des crises qui se sont succédées. Des aides financières extraordinaires ont ainsi été consenties par les pouvoirs publics afin de soutenir les entreprises face à la baisse significative de la fréquentation et des recettes. Les effets de la pandémie auxquels s'ajoutent les incidences qui résultent de la crise énergétique occasionnent d'inévitables surcoûts pour les entreprises et leurs besoins financiers. Dans ce contexte, le respect de l'enveloppe budgétaire accordée pour l'exercice 2023 est source de satisfaction. Il ne faut toutefois pas occulter certaines problématiques inquiétantes comme la diminution progressive du cofinancement du TRV par la Confédération et les moyens supplémentaires accordés à transN compte tenu des difficultés financières rencontrées et la hausse du coût de ses prestations.

Circulation routière

Le sous-domaine fonctionnel de la circulation routière regroupe principalement des charges et des revenus qui sont comptabilisés dans le compte de résultats du SPCH. En 2023, ce service consacre ainsi CHF 38,4 millions de charges nettes pour la gestion et l'entretien du réseau cantonal ainsi que les diverses tâches de génie-civil qui sont les siennes. Ce montant correspond au volume estimé à l'occasion du budget et n'est que très légèrement supérieur aux comptes de l'année précédente (CHF 38,2 millions). Rappelons aussi qu'en matière d'infrastructures routières d'autres dépenses significatives sont également prévues par le biais du compte des investissements.

Si une part prépondérante des dépenses relatives aux comptes 2023 concerne les charges de personnel (CHF 15,5 millions) et les acquisitions en biens et services (CHF 4,6 millions), les moyens alloués à cette thématique sont également fortement influencés par les charges d'amortissement provenant des nombreux projets d'investissement gérés par le SPCH (CHF 19,4 millions en tenant compte des amortissements sur les subventions d'investissement). L'écart total peu significatif entre les comptes et le budget comprend néanmoins des variations plus ou moins importantes à l'intérieur même du domaine. Les charges de personnel du SPCH sont inférieures au budget en raison d'absences maladie de longue durée, des congés non payés ainsi que les délais de carence qui ont aussi fortement impacté ce groupe de charges à la baisse. Les biens et services diminuent également par rapport aux estimations budgétaires (CHF -0,7 million) en raison notamment d'une utilisation modérée de fondants chimiques vu les conditions hivernales relativement clémentes. Du côté des revenus affectés à la circulation routière, les subventions versées par la Confédération (contributions forfaitaires aux routes principales suisses) demeurent stables avec un montant de CHF 7,2 million reçu en 2023. Dans les revenus extraordinaires, un prélèvement de CHF 0,9 million à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier a été comptabilisé au SPCH afin de compenser la moins-value générée par la vente partielle d'un bien-fonds dont la valeur a été révisée à la baisse (dévaluation comptabilisée dans les charges financières). Rappelons enfin que les versements relatifs aux recettes fédérales sur les huiles minérales et la RPLP ne font pas partie de cette thématique mais sont affectés dans le domaine Finances et impôts.

2.2.8. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Le domaine fonctionnel de la protection de l'environnement et de l'aménagement du territoire regroupe principalement des charges et des revenus concernant les entités du DDTE (SCAT, SENE, SFFN, SPCH, etc.). Les diverses missions et tâches assumées par ces services sont, dans le contexte actuel et pour les années futures, étroitement liées à la notion de développement durable et aux thématiques de la protection du climat et de la biodiversité qui représentent des défis majeurs auxquels la société doit faire face aujourd'hui. Les dépenses nettes émergeant aux comptes 2023 sont de CHF 12,9 millions, soit un montant inférieur au budget 2023 (CHF 16,9 millions) et supérieur par rapport aux comptes 2022 (CHF 10,5 millions). Ce volume de charges nettes correspond à CHF 45,3 millions de charges brutes et CHF 32,4 millions de revenus. Ces derniers sont par conséquent relativement importants au sein de ce domaine et concernent principalement des recettes qui sont affectées aux fonds du DDTE, voire des prélèvements à ces derniers.

Traitement des eaux usées et gestion des déchets

Les charges de transfert (NC 36) et subventions redistribuées (NC 37) comptabilisées au SENE et dans le fonds des eaux pour financer les tâches de traitement des eaux usées atteignent CHF 17,1 millions aux comptes 2023. Les subsides d'investissement octroyés aux communes sont en grande partie financés par le biais de la redevance (CHF 8,7 millions),

des subventions fédérales à redistribuer (CHF 4,4 millions) et d'un prélèvement à la fortune du fonds des eaux (CHF 2,9 millions). Le volume des soutiens finalement octroyé est inférieur de CHF 2,6 millions au budget car certains projets importants en matière d'adduction et d'épuration des eaux n'ont pas été lancés par les maîtres d'ouvrages (communes). Il en résulte un prélèvement moins élevé que prévu à la fortune du fonds des eaux. Les charges nettes affectées à la gestion des déchets (élimination véhicules usagés, honoraires, etc.) demeurent peu significatives. Les revenus comptabilisés au SENE (notamment taxe de décharge et part à la taxe auto) et au SCAV (émoluments) permettent le financement des tâches en lien avec ce volet qui, au final, tend à s'équilibrer.

Protection des espèces et du paysage

Cette thématique comprend principalement les charges et les revenus relatifs aux conventions-programmes qui sont conclues avec la Confédération en matière de protection de la nature, du paysage et de la faune. Elle englobe également plusieurs prestations et une partie des charges de personnel du SFFN. Les subventions fédérales affectées à la protection des espèces et du paysage restreignent les charges nettes à un volume de CHF 1,4 million dans le cadre de l'exercice 2023, ce qui représente une diminution de CHF 0,9 million par rapport au budget. Cette amélioration s'explique surtout par un revenu extraordinaire découlant de l'activation d'un bien-fonds non comptabilisé jusqu'ici.

Protection de l'environnement et lutte contre la pollution

Le volet dédié à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution présente des charges nettes de CHF 6,4 millions aux comptes 2023, soit un montant significativement moins élevé qu'au budget (CHF 13,3 millions) et dans le même ordre de grandeur que les comptes 2022 (CHF 5,8 millions). Les dépenses nettes relatives au Plan climat adopté en début d'année 2023 sont intégralement affectées à cette thématique et sont financées par le biais de deux crédits d'engagement pour mettre en œuvre la première étape (2022-27) et initier la seconde (2027-30). Ces dépenses atteignent CHF 2,4 millions dans le compte de résultats 2023 et expliquent en partie la variation globale susmentionnée puisque les prévisions budgétaires étaient estimées à CHF 5 millions. L'écart s'explique principalement par le décalage en lien avec le traitement politique et le démarrage tardif des projets et des mesures en raison du manque de personnel (certains engagements n'ont pu être finalisés qu'en fin d'année 2023). Parallèlement au Plan climat, un certain nombre de prestations du SENE ainsi que les honoraires versés par le biais du fonds des eaux concernent la lutte contre la pollution de l'environnement. À ce titre, un écart particulièrement important entre comptes et budget (diminution de CHF 4,3 millions) doit être souligné s'agissant des mandats octroyés pour l'assainissement des sites pollués, notamment celui de CISA à La Chaux-de-Fonds sur lequel les travaux ont été reportés.

Aménagement du territoire

Les tâches en matière d'aménagement du territoire regroupent les charges et les revenus dédiés aux activités du SCAT (y compris les flux comptabilisés au fonds d'aménagement du territoire) et les tâches relatives à l'office des cours d'eau et dangers natures (OEDN) dont les tâches se consacrent aux problématiques liées à l'entretien et à l'aménagement des cours d'eaux et lacs. Les contributions sur plus-value affectées au fonds d'aménagement du territoire sont dorénavant comptabilisées au moment de leur notification aux propriétaires (et non plus au moment de l'encaissement). Ce changement de méthode a généré un important rattrapage et une attribution conséquente à la fortune du fonds lors de la clôture. Compte tenu de ces éléments, les charges nettes résiduelles pour l'aménagement du territoire atteignent CHF 2,5 millions en 2023 soit une diminution de CHF 0,5 million par rapport au budget et de CHF 1 million par rapport à l'exercice précédent.

2.2.9. Économie publique

Parallèlement aux activités dédiées à la promotion et au développement économique, les dépenses nettes concernent plusieurs thématiques (sous-domaines fonctionnels) et regroupent les charges et les revenus de diverses entités de l'État comme le NECO, le SAGR, le SFFN, le SCAV, le SENE ou encore le SEMP. Les charges nettes totales s'élèvent à CHF 26,7 millions aux comptes 2023, soit un montant inférieur au budget (CHF 29,5 millions) et aux comptes 2022 (CHF 28,9 millions). Malgré des charges nettes plutôt modestes par rapport aux autres domaines, précisons qu'aux CHF 141,8 millions de charges brutes en 2023 sont déduits pour CHF 115,1 millions de revenus et que les subventions redistribuées atteignent plus de CHF 90 millions. Les aides qui sont octroyées en matière d'économie publique sont d'ailleurs souvent prévues au travers de lois et de financements fédéraux permettant le partage des coûts.

Industrie, artisanat et commerce, autres activités économiques

Les dépenses nettes de CHF 11,5 millions qui émergent aux comptes 2023 sont relativement proches du volume constaté à l'occasion du dernier exercice (CHF 11,8 millions) et relèvent principalement des charges de transfert du NECO pour l'octroi de divers soutiens au développement économique et à la politique régionale (bénéficiant autant à des projets qu'à des institutions) ainsi que les subventions octroyées pour le pôle d'innovation de Microcity. Les tâches relatives au marché de l'emploi (charges du SEMP qui sont dans une large mesure financées par des subventions fédérales) et les redevances encaissées en matière de police du commerce (SCAV) entrent également dans cette thématique. La variation constatée par rapport aux prévisions budgétaires est plus significative avec une diminution de CHF 4,3 millions qui s'explique

principalement par le décalage temporel dans la réalisation des projets LADE et LPR et par une reprise progressive des tâches de promotion du canton à l'étranger suite à la situation post-COVID qui a encore affecté le 1^{er} semestre 2023 (diminution des acquisitions de biens et services au NECO). À noter encore que les charges de transfert relatives aux accords de positionnement stratégiques (APS) du programme d'impulsion sont intégralement rattachés au domaine de l'économie au budget mais que les dépenses concrètes peuvent émarquer à d'autres domaines en cours d'exercice (par exemple culture).

Agriculture et sylviculture

Le montant net de CHF 10,6 millions pour financer les tâches en matière d'agriculture (y compris viticulture) et de sylviculture (développement des forêts) dans les comptes 2023 englobe les paiements directs et écologiques fédéraux qui sont comptabilisés au SAGR sous la forme de subventions redistribuées (CHF 79 millions qui se neutralisent en terme de charges nettes). Le volet lié à l'agriculture comprend également l'amortissement des subventions d'investissement versées par le SAGR (via le compte des investissements) pour les travaux d'améliorations foncières et de constructions rurales ou les tâches effectuées par le SCAV en matière d'affaires vétérinaires. La péjoration de CHF 1,6 million par rapport au budget constatée dans cette thématique concerne surtout le volet sylviculture et s'explique essentiellement par une diminution des revenus comptabilisés au SFFN (subventions fédérales, vente de bois).

Tourisme

Le soutien au tourisme atteint un montant net de CHF 2,1 millions dans les comptes 2023 (idem au budget). Les moyens alloués dépendent essentiellement des revenus encaissés par l'État puisqu'une partie des redevances liées aux tâches de police du commerce ainsi que l'intégralité des taxes de séjour qui sont prélevées auprès des établissements hôteliers sont redistribuées par le SCAV. Fin 2022, le Grand Conseil avait décidé d'autoriser une augmentation de la taxe de séjour perçue sur les nuitées passées dans le canton. Ces augmentations sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2023 mais n'ont pas pu être intégrées au budget. Au final, ces recettes supplémentaires compensent le montant plus élevé qui a été reversé à Tourisme Neuchâtel. Rappelons aussi qu'un fonds d'attributions cantonales permet d'octroyer 10% de la part au bénéfice de la Loterie Romande revenant au canton pour le soutien à des projets et des manifestations publiques ayant une portée touristique et générant des retombées importantes. Les soutiens en cours d'exercice ayant été inférieurs aux prévisions budgétaires (CHF -1,2 million), il en résulte une augmentation plus ou moins équivalente de la fortune dudit fonds.

2.2.10. Finances et impôts

Le domaine « Finances et impôts » enregistre majoritairement des revenus, raison pour laquelle ce domaine fonctionnel présente une charge nette négative, à l'inverse des autres domaines. Globalement, ce domaine présente un résultat de CHF 1,560 milliard en 2023, soit CHF 9,7 millions de plus qu'au budget. Les principaux revenus en termes de volume financier que l'on trouve dans ce domaine sont les revenus fiscaux et les revenus de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons. Ces deux sources de revenus font l'objet de chapitres dédiés ci-après.

Parmi les autres sources de revenus, un élément important est la participation au bénéfice de la BNS. Compte tenu de la perte de la banque nationale sur l'exercice 2022, aucun versement n'a pu être effectué aux cantons en 2023. Pour Neuchâtel, cela implique un écart défavorable de CHF 27,2 millions par rapport au budget qui prévoyait le versement d'une part ordinaire. À titre de comparaison, les comptes 2022 (sur la base de l'exercice 2021 de la BNS) avaient enregistré une participation au bénéfice de CHF 81,6 millions, soit la distribution maximale prévue en application de la convention entre le Département fédéral des finances et la BNS. Cette situation illustre le caractère volatil de cette source de revenus.

D'autres écarts importants entre les comptes et le budget sont à signaler et ils relèvent de prélèvements dans différentes réserves. Plus précisément, les comptes n'enregistrent pas les prélèvements qui étaient prévus dans la réserve de politique conjoncturelle (CHF 17,8 millions), dans la réserve de lissage des recettes fiscales (CHF 2,5 millions) et dans la réserve en faveur du développement durable (CHF 8 millions).

L'encaissement des amendes, des amendes d'ordre, des amendes tarifées et des ordonnances pénales (y compris frais) donne lieu à un produit net de CHF 21 millions, après redistribution de la part communale aux amendes de CHF 2,8 millions. Le montant enregistré dans les comptes est supérieur de CHF 3,6 millions par rapport au budget, du fait d'une augmentation du produit des radars et d'une augmentation des amendes émises par les sécurités publiques.

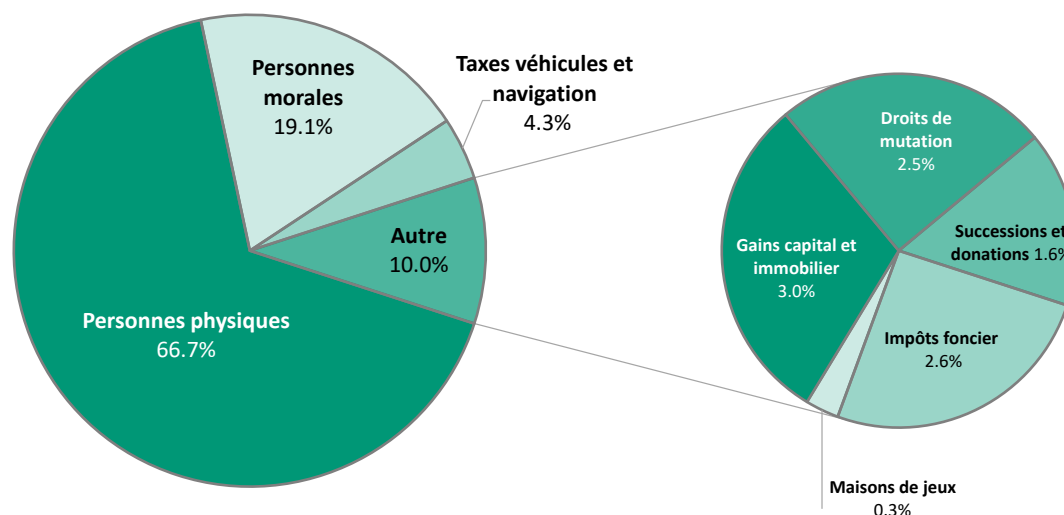
Des écarts importants entre comptes et budget apparaissent également au niveau des charges. En particulier, il convient de relever l'attribution de CHF 54,2 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales (voir chapitre 2.2.10.1 ci-dessous), qui n'était pas budgétée, et des réévaluations des participations du patrimoine administratif qui pèsent pour CHF 12,5 millions (dont CHF 11 millions pour la participation au RHNe).

2.2.10.1. Impôts et lissage des recettes fiscales

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Impôts directs personnes physiques	757'865'697	734'000'000	778'174'959	+44'174'959	+6.0%	+20'309'262	+2.7%
Impôts sur le revenu et la fortune	733'391'681	694'600'000	737'472'277	+42'872'277	+6.2%	+4'080'596	+0.6%
Impôts à la source	11'559'012	27'000'000	26'844'727	-155'273	-0.6%	+15'285'715	+132.2%
Impôts frontaliers	12'915'004	12'400'000	13'857'955	+1'457'955	+11.8%	+942'951	+7.3%
Impôts directs personnes morales	166'968'606	175'000'000	222'450'298	+47'450'298	+27.1%	+55'481'693	+33.2%
Autres impôts directs	106'052'868	105'415'000	116'754'340	+11'339'340	+10.8%	+10'701'472	+10.1%
Impôts foncier	31'022'725	28'000'000	29'895'877	+1'895'877	+6.8%	-1'126'848	-3.6%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	26'846'738	27'665'000	35'371'797	+7'706'797	+27.9%	+8'525'059	+31.8%
Droits de mutations	24'690'981	27'000'000	29'165'174	+2'165'174	+8.0%	+4'474'193	+18.1%
Impôts sur successions et donations	20'156'804	18'750'000	18'737'094	-12'906	-0.1%	-1'419'710	-7.0%
Impôts sur les maisons de jeux	3'335'619	4'000'000	3'584'398	-415'602	-10.4%	+248'779	+7.5%
Impôts sur la propriété et les charges	49'949'700	50'045'000	49'986'698	-58'302	-0.1%	+36'998	+0.1%
Taxes véhicules	47'797'903	48'045'000	47'849'219	-195'781	-0.4%	+51'316	+0.1%
Taxes de navigation	2'151'797	2'000'000	2'137'479	+137'479	+6.9%	-14'318	-0.7%
40 Total	1'080'836'871	1'064'460'000	1'167'366'296	+102'906'296	+9.7%	+86'529'425	+8.0%

Répartition des revenus fiscaux dans les comptes 2023

(Total : CHF 1167,4 millions)



Impôts directs des personnes physiques

Impôt sur le revenu et la fortune

Malgré l'adaptation de la progression à froid, les recettes fiscales des personnes physiques ont enregistré une hausse importante (CHF +44,2 millions par rapport au budget et CHF +20,3 millions en regard des comptes 2022). La bonne tenue de la conjoncture a eu une influence positive sur le taux de chômage. En effet, les personnes n'étant plus au chômage ont vu leurs revenus augmenter d'environ 20% et ont ainsi payé plus d'impôt. Par ailleurs, le manque de main-d'œuvre a engendré une hausse des salaires afin de pouvoir s'assurer le service de certaines personnes, impactant favorablement les recettes fiscales.

Impôt à la source et impôt des frontaliers

Malgré le transfert d'une partie de l'impôt à la source, à l'impôt ordinaire (taxation ordinaire ultérieure), les revenus de cet impôt sont stables en regard des prévisions, démontrant également l'impact de la conjoncture pour les personnes soumises à l'impôt à la source. L'impôt des frontaliers (CHF +1,5 million en regard du budget) suit la tendance de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt à la source, qui sont influencés par un contexte conjoncturel favorable.

Impôts directs des personnes morales

Les recettes des personnes morales traduisent l'évolution positive des entreprises. Cette hausse (CHF +47,5 millions par rapport au budget et CHF +55,5 millions en regard des comptes 2022) est également influencée par des taxations particulières liées à des restructurations. L'introduction du nouveau barème de l'impôt des personnes morales respectant les normes internationales a également permis une augmentation de cet impôt.

Autres impôts directs

Impôt foncier

L'impôt foncier des personnes morales et des personnes physiques est en légère hausse par rapport aux prévisions (CHF +1,9 million).

Impôt sur les droits de mutations (lods) et sur les gains immobiliers

Une légère augmentation des transactions immobilières ont permis une évolution positive des revenus liées aux impôts sur les droits de mutations (CHF +2,2 millions) et les gains immobiliers (CHF +7,7 millions).

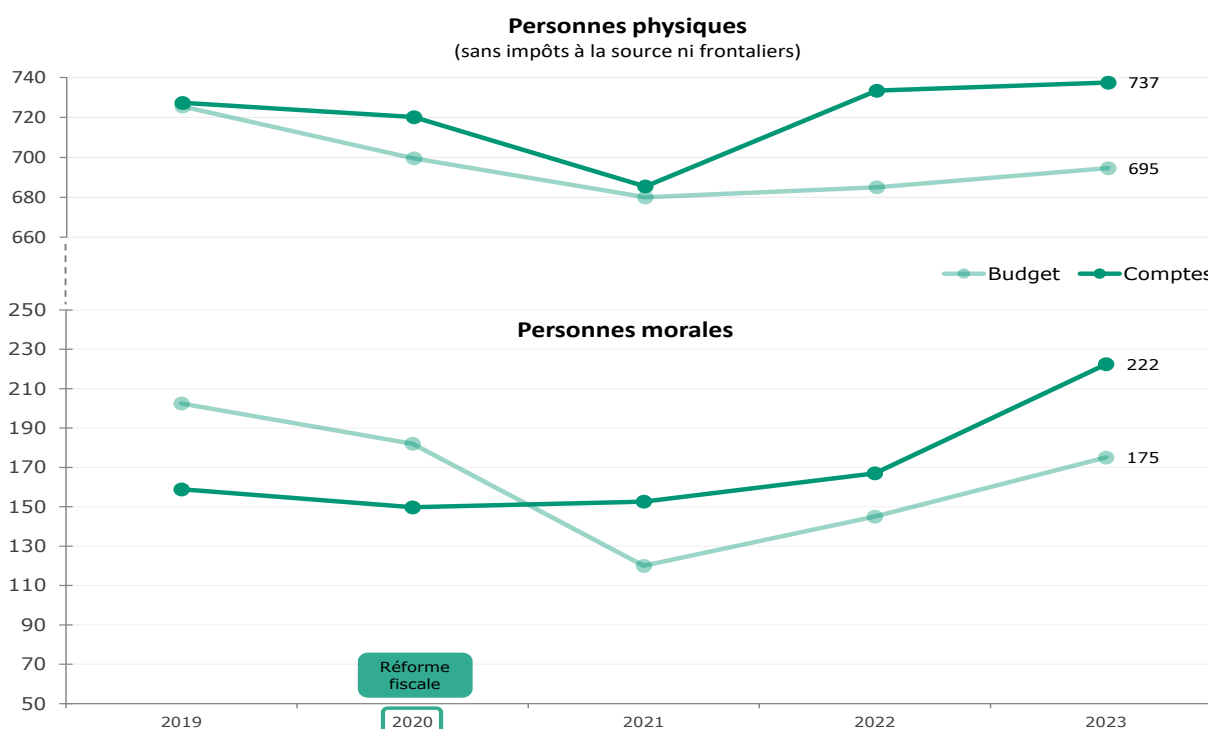
Impôt sur les maisons de jeux

Le développement de l'offre en ligne des maisons de jeux, non compris dans les impôts cantonaux, génère un manque de revenus (CHF -0,4 million par rapport au montant budgété). En 2022, cet impôt était encore impacté par la pandémie.

Impôts sur la propriété et les charges

Le produit des taxes véhicules et de navigation tend à se stabiliser après des adaptations de la taxe de base et de la part variable de la taxe sur les véhicules.

Évolution des principaux revenus fiscaux de 2019 à 2023



Depuis la sortie de la pandémie, les recettes des personnes physiques et des personnes morales ont bien progressé traduisant une évolution positive de l'économie.

Impôt anticipé et IFD

Impôt anticipé et impôt fédéral direct (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Impôt anticipé (IA)	8'600'198	13'139'000	8'886'196	-4'252'804	-32.4%	+285'998	+3.3%
Impôt fédéral direct (IFD)	108'214'821	92'000'000	122'584'152	+30'584'152	+33.2%	+14'369'331	+13.3%
Total (comptabilisation NC 460)	116'815'019	105'139'000	131'470'348	+26'331'348	+25.0%	+14'655'329	+12.5%

Impôt anticipé et impôt fédéral direct

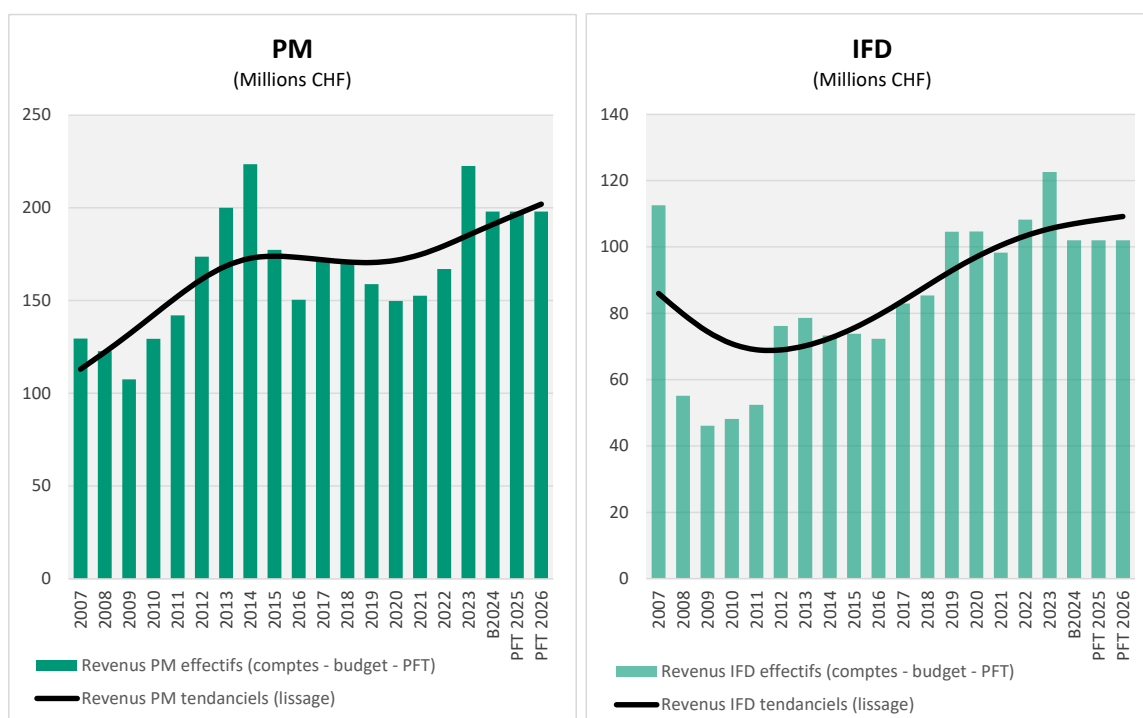
L'évolution de la part cantonale à l'impôt fédéral direct est en parfaite corrélation avec les recettes fiscales cantonales influencées par la bonne conjoncture. En ce qui concerne la part cantonale à l'impôt anticipé, elle est inférieure aux prévisions communiquées par la Confédération (CHF -4,3 millions) et stable en regard des comptes 2022 (CHF +0,3 million).

Lissage des recettes fiscales

Depuis l'exercice 2020, afin d'atténuer les pics conjoncturels importants, certains revenus font l'objet d'un mécanisme de lissage basé sur les revenus tendanciels, conformément à l'article 11a de la LFinEC.

Les revenus de l'imposition des personnes morales et de l'IFD sont ainsi lissés selon une méthode statistique (filtre de Hodrick-Prescott ou filtre HP) proposée par le centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zürich (KOF). Les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage des revenus est alimentée de la différence ; les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve. Dans le cadre du bouclage, cette méthode s'appuie sur les données de l'impôt fédéral direct (IFD) et des revenus des personnes morales (PM) constatées dans les comptes depuis 1978, sur les données du budget en cours ainsi que sur les estimations effectuées dans le cadre des deux premières années du plan financier et des tâches (PFT). Lors du bouclage 2023, le calcul du lissage a donc été effectué sur la base des données réelles de ces deux impôts pour les années allant de 1978 à 2023, ainsi que sur le budget 2024 et les années 2025 et 2026 du PFT.

Lissage des revenus fiscaux



Ainsi, les comptes 2023 intègrent une attribution globale de CHF 54,2 millions à la réserve de lissage des revenus fiscaux, qui se décompose comme suit :

- Lissage de l'impôt sur les personnes morales : attribution de CHF 37,1 millions, les revenus de l'impôt sur les personnes morales comptabilisés en 2023 étant en dessous du niveau tendanciel estimé à CHF 185,3 millions ;
- Lissage de l'impôt fédéral direct : attribution de CHF 17,1 millions, les revenus de l'impôt fédéral direct comptabilisés en 2023 étant supérieurs à leur niveau tendanciel estimé à CHF 105,5 millions.

Par rapport au budget 2023, qui prévoyait un prélèvement global de CHF 2,5 millions, l'écart s'explique par le fait que les revenus de l'impôt sur les personnes morales et de l'impôt fédéral direct sont largement supérieurs aux projections effectuées dans le cadre du processus budgétaire, signe de la bonne tenue de l'économie neuchâteloise.

2.2.10.2. Péréquation financière fédérale (RPT)

RPT - synthèse (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023		CHF	%	CHF	%
Compensation cas de rigueur ¹⁾	68'991'914	63'684'845	63'684'844	-1	-0.0%	-5'307'070	-7.7%
Compensation des ressources	139'448'717	173'847'000	173'847'445	+445	+0.0%	+34'398'728	+24.7%
Compens. charges géotopographiques	22'812'303	22'994'434	22'994'434	0	0.0%	+182'131	+0.8%
Compens. charges socio-démographiques	15'001'183	13'515'156	13'515'156	0	0.0%	-1'486'027	-9.9%
Mesures d'atténuation	6'943'535	5'520'000	5'520'371	+371	+0.0%	-1'423'164	-20.5%
Total	253'197'652	279'561'435	279'562'250	+815	+0.0%	+26'364'598	+10.4%

¹⁾ Y compris charges pour l'État comptabilisées dans la nature 36214000

La péréquation financière entre la Confédération et les cantons représente l'une des plus importantes sources de revenus pour le canton de Neuchâtel, après les impôts des personnes physiques. Au total, les montants reçus par le canton pour 2023 dans le cadre de la péréquation s'élèvent à CHF 279,6 millions, ce qui correspond strictement aux montants qui avaient été intégrés au budget à quelques centaines de francs près.

Par rapport aux comptes 2022, les montants reçus sont en hausse de CHF 26,4 millions. L'augmentation relève de la péréquation des ressources et s'explique par le recul de l'indice des ressources du canton, qui conduit à une augmentation des paiements reçus. Cette augmentation se trouve partiellement compensée par la diminution fixe de CHF -5,3 millions par an (5% du montant initial) des montants reçus au titre de la compensation des cas de rigueur et par la diminution de CHF 1,4 million des mesures d'atténuation (mesures temporaires consécutives à la réforme du système de 2020). Parallèlement, les paiements reçus dans le cadre de la compensation des charges présentent également une diminution, en lien avec le recul de certains indicateurs socio-démographiques.

3. Compte des investissements

3.1. Vue d'ensemble

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes		Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	Budget 2023		CHF	%	CHF	%
5 Dépenses d'investissement	102'083'308.58	166'442'612.10	161'270'636.09	-5'171'976.01	-3.1%	59'187'327.51	+58.0%
50 Immobilisations corporelles	58'098'963.83	109'318'126.31	95'171'906.62	-14'146'219.69	-12.9%	37'072'942.79	+63.8%
51 Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
52 Immobilisations incorporelles	1'950'631.99	3'429'307.00	2'272'479.81	-1'156'827.19	-33.7%	321'847.82	+16.5%
54 Prêts	24'708'760.00	24'266'000.00	45'375'061.00	21'109'061.00	+87.0%	20'666'301.00	+83.6%
55 Participations et capital social	0.00	1'000'000.00	400'000.00	-600'000.00	-60.0%	400'000.00	--
56 Propres subventions d'investissement	15'182'247.06	24'019'628.79	15'037'693.91	-8'981'934.88	-37.4%	-144'553.15	-1.0%
57 Subventions d'investissement redistribuées	2'142'705.70	4'409'550.00	3'013'494.75	-1'396'055.25	-31.7%	870'789.05	+40.6%
58 Investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
6 Recettes d'investissement	42'751'176.77	48'684'684.24	75'116'112.89	26'431'428.65	+54.3%	32'364'936.12	+75.7%
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	16'325.75	0.00	18'989'064.05	18'989'064.05	--	18'972'738.30	+116'213.6%
61 Remboursements	0.00	0.00	76'869.00	76'869.00	--	76'869.00	--
62 Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
63 Subventions d'investissement acquises	2'592'647.04	710'650.00	1'293'617.01	582'967.01	+82.0%	-1'299'030.03	-50.1%
64 Remboursements de prêts	14'156'279.55	12'864'866.24	13'334'729.90	469'863.66	+3.7%	-821'549.65	-5.8%
65 Transferts de participations	0.00	0.00	4'600.00	4'600.00	--	4'600.00	--
66 Remboursements de propres subv. d'investissement	23'661'941.23	30'699'618.00	38'157'529.18	7'457'911.18	+24.3%	14'495'587.95	+61.3%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	2'142'705.70	4'409'550.00	3'013'494.75	-1'396'055.25	-31.7%	870'789.05	+40.6%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	181'277.50	0.00	246'209.00	246'209.00	--	64'931.50	+35.8%
Investissements nets	59'332'131.81	117'757'927.86	86'154'523.20	-31'603'404.66	-26.8%	26'822'391.39	+45.2%

Le compte des investissements regroupe principalement les dépenses et recettes (participations de tiers) pour la réalisation de projets et l'acquisition de biens durables appartenant au patrimoine administratif de la collectivité publique. Les octrois de prêts ainsi que leurs remboursements sont également comptabilisés par le biais du compte des investissements. La comparaison des dépenses et recettes aboutit à la notion de dépenses nettes ou d'investissements nets, c'est-à-dire les investissements qui restent à charge de la collectivité publique et qui contribuent à l'augmentation des actifs immobilisés au bilan. Les prélèvements aux fonds portés en déduction des investissements conformément à la loi (domaine routier notamment) sont aussi considérés comme des recettes.

Les dépenses brutes d'investissement 2023 atteignent CHF 161,3 millions et concernent principalement les acquisitions d'immobilisations corporelles. Ces dernières, d'un montant de CHF 95,2 millions (soit 59% des dépenses brutes totales), sont inférieures au budget (CHF -14,1 millions). Les causes principales de cet écart sont expliquées par des retards pris pour diverses raisons sur certains travaux immobiliers comme l'assainissement du Lycée Jean-Piaget (CHF -5 millions), le projet Vitamine (CHF -4,1 millions), les projets LDDR et Hôtel-de-Ville 7 au Locle qui intègrent le crédit-cadre pour l'assainissement du patrimoine (CHF -2,4 millions), l'infirmerie EDPR (CHF -1,8 million), le data center à Cadolles 9, Neuchâtel (CHF -1,8 millions) et le centre des archives et du patrimoine (CHF -1,3 million). Des recours ou des reports de mises à l'enquête ont également retardé des projets de génie-civil portés par les crédits pour la 12^{ème} étape de correction et d'aménagement des routes cantonales (CHF -2,2 millions), pour l'assainissement routier de la H10 (CHF -1,6 million) et pour le contournement est de La Chaux-de-Fonds (CHF -1,8 million). À contrario, la comptabilisation de l'achat à la CPCN de sa part au bâtiment du BAP sur 2023 (non prévue au budget) vient en augmentation du volume de dépenses effectuées au titre d'acquisitions d'immobilisations corporelles (CHF +14,7 millions).

Les dépenses brutes effectuées sous la rubrique immobilisations incorporelles (CHF 2,3 millions) ont majoritairement trait à l'informatique, plus particulièrement à l'acquisition et au développement de logiciels. Le volume finalement constaté au réel est inférieur d'environ 34% à celui qui était budgété. Cela s'explique en grande partie par le report de projets à effectuer par le biais du crédit-cadre pour le développement 2016-2023 des systèmes d'information (CHF -1,2 million).

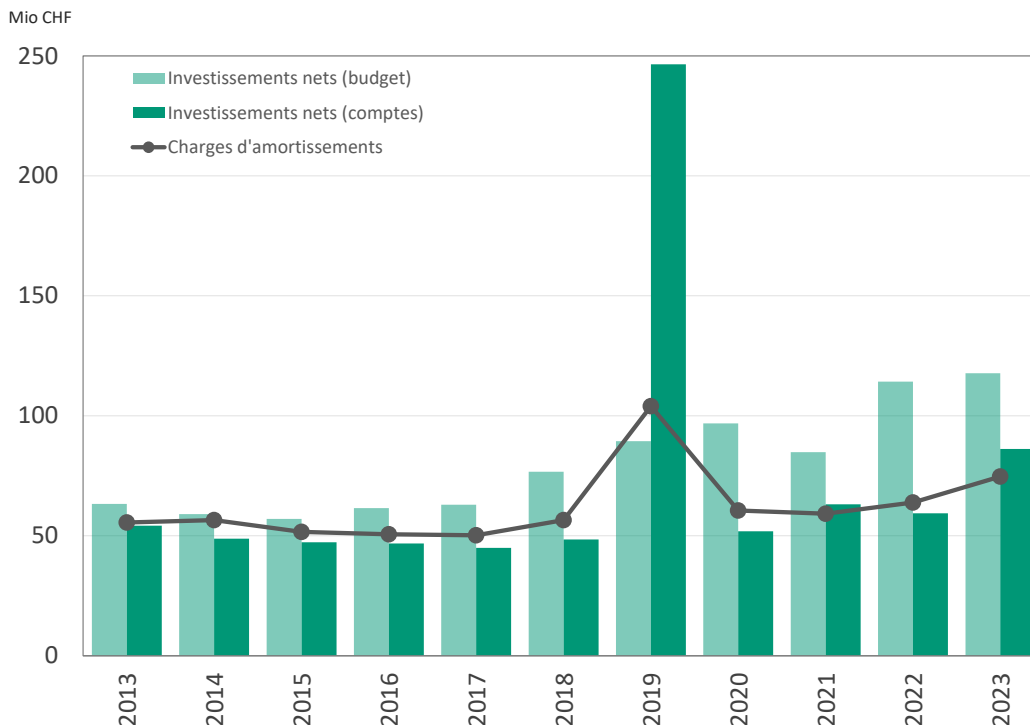
Au budget 2023, la balance entre octrois (groupe 54) et remboursements (groupe 64) de prêts aboutissait à une dépense nette de CHF 11,4 millions. Aux comptes, elle est de CHF 32 millions, soit de CHF 20,6 millions supérieure aux prévisions budgétaires. Les prêts nets relatifs à la politique régionale (NPR) accordés en 2023 par le NECO expliquent l'écart particulièrement important (CHF +14,4 millions pour le crédit-cadre concernant la période 2016-2019 et CHF +9,3 millions pour le crédit-cadre relatif à la période 2020-2023). À relever que les prêts cités font l'objet d'une participation de la Confédération à raison de 50% (groupe 66) et que les dépassements ont été régularisés sous l'angle du droit des crédits, notamment par l'octroi d'un crédit supplémentaire par le Grand Conseil, le 26 septembre 2023.

Les subventions à l'investissement (groupe 56) représentent une dépense brute 2023 de CHF 15 millions. Elles comprennent un volume de CHF 9 millions accordé pour l'épuration des eaux et adductions. Comme ces dépenses sont financées par le fonds des eaux, une recette équivalente est comptabilisée (groupe 66). Elles n'ont de ce fait pas d'impact

sur la dépense nette d'investissement. Les principales autres subventions brutes allouées sont relatives aux constructions rurales et améliorations foncières (CHF 2,4 millions) et au programme d'impulsion et de transformations (CHF 1,1 million).

Le volume de recettes à l'investissement constaté aux comptes 2023 est particulièrement élevé, du fait du transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier des bâtiments du site de Perreux qui (CHF 19 millions, groupe 60). Le niveau de subventions à l'investissement reçues (groupe 66) est supérieur de CHF 7,5 millions au budget, notamment parce que cette rubrique comprend la participation fédérale de 50% aux prêts de politique régionale évoqués plus haut.

Évolution des investissements nets et des amortissements de 2013 à 2023



Le graphique ci-dessus présente les investissements nets budgétés et réalisés ainsi que les amortissements qui y sont liés. Compte tenu des dépenses brutes et des recettes mentionnées au chapitre précédent, les investissements nets 2023 sont de CHF 86,2 millions. L'achat du BAP et les prêts en matière de politique régionale (dépenses non prévues au budget pour un montant total de CHF 27,3 millions) ont tout particulièrement contribué à atteindre un tel volume, malgré la recette supplémentaire de CHF 19 millions comptabilisée pour le transfert de patrimoine des bâtiments de Perreux.

Des changements de méthodologie sont intervenus en matière de calcul des amortissements parallèlement au retraitement des valeurs figurant au bilan à compter de l'exercice 2018. L'augmentation de la valeur des biens se traduit ainsi par des charges d'amortissement plus élevées, effet toutefois atténué par des durées d'amortissement plus longues, conformément aux précisions figurant dans l'annexe 2 du RLFinEC. La hausse des amortissements constatée pour l'année 2019 s'explique par l'amortissement extraordinaire de la H2O dans le cadre du transfert à la Confédération (CHF 38,3 millions). Des informations sur les amortissements 2023 sont disponibles au chapitre 2.1.2.2.

Le montant d'investissement particulièrement élevé aux comptes 2019 découle de l'octroi d'un capital de dotation de CHF 200 millions au réseau hospitalier neuchâtelois (projet recapitalisation RHNe) dans le cadre du décret adopté par le Grand Conseil le 19 février 2019.

À la lecture du graphique, on peut constater que les montants d'investissement prévus lors des processus budgétaires n'arrivent généralement pas à être atteints lors de l'exercice considéré, même une fois déduit l'écart statistique prévu par la LFinEC (à l'exception de 2019 pour la raison évoquée plus haut). De 2020 à 2022, l'écart est particulièrement marqué avec l'application du nouveau mécanisme de frein à l'endettement qui impose une enveloppe d'investissements minimum (3,5% des revenus déterminants) et un volume réel de dépenses qui progresse à un rythme encore insuffisant. L'investissement net des comptes 2021 comprenait les écritures non budgétées de transferts du patrimoine financier au patrimoine administratif, à leurs valeurs comptables, des titres liés à Groupe E SA, Viteos SA et diverses coopératives d'habitation (CHF 19,7 millions).

L'objectif du nouveau mécanisme de frein à l'endettement en place depuis quatre exercices visant à augmenter le volume des investissements publics n'est pour l'heure pas encore pleinement atteint en regard des comptes. Cependant, le contexte sanitaire 2020 à 2022 a passablement perturbé l'avancée des projets en mobilisant des ressources internes ou en allongeant les délais de livraison de certaines commandes. La gestion de la crise en Ukraine et l'augmentation du coût des énergies a également obligé l'État à redéfinir certaines priorités en fonction des ressources humaines disponibles. Les différents recours sur quelques projets de génie-civil financièrement importants empêchent le respect de leurs planifications

initiales. La dépense nette 2023, en forte hausse par rapport aux trois années de crise précédentes, respecte pour la première fois le volume minimal imposé par la loi et laisse entrevoir des perspectives de reprise réjouissantes. À noter encore que l'écart statistique pris en considération à partir du budget 2024 a été augmenté (de 0,5% à 1%) dans le cadre d'une modification de l'article 30 al. 1 let. a LFinEC acceptée par le Grand Conseil en septembre 2023. Cette adaptation devrait également contribuer à réduire les écarts constatés entre les comptes et le budget.

3.2. Compte des investissements par projet et domaine fonctionnel

L'angle d'analyse par projet et par domaine fonctionnel permet de compléter la vision strictement comptable par groupe de natures à deux positions traitée au travers du chapitre 3.1 en précisant le but et la destination des éléments qui composent le compte des investissements.

Le tableau ci-dessous regroupe ainsi l'ensemble des projets impactant le compte des investissements (dépenses, recettes et dépenses nettes). Il est complété par des informations propres aux projets transversaux et par une analyse des dépenses sous l'angle de la classification fonctionnelle.

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2023			Comptes 2023			Écart C2023 - B2023		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Total		166'442'612	48'684'684	117'757'928	161'270'636	75'116'113	86'154'523	-5'171'976	26'431'429	-31'603'405
Projets d'investissements transversaux		49'070'765	1'122'700	47'948'065	26'455'244	922'266	25'532'978	-22'615'521	-200'434	-22'415'087
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget		10'132'008	0	10'132'008	5'130'736	0	5'130'736	-5'001'272	0	-5'001'272
Assain. et regroup. Lycée Jean-Piaget	SBAT	10'132'008	0	10'132'008	5'130'736	0	5'130'736	-5'001'272	0	-5'001'272
Centre des archives et du patrimoine		2'130'700	0	2'130'700	791'264	545'000	246'264	-1'339'436	+545'000	-1'884'436
Centre des archives et du patrimoine	SBAT	2'130'700	0	2'130'700	725'185	545'000	180'185	-1'405'515	+545'000	-1'950'515
Centre des archives et du patrimoine	SCNE	0	0	0	66'079	0	66'079	+66'079	0	+66'079
HDV7 - Pôle horloger		403'668	0	403'668	0	0	0	-403'668	0	-403'668
HDV7 Crédit étude création PôleHorloger	SBAT	358'668	0	358'668	0	0	0	-358'668	0	-358'668
HDV7 Crédit étude création PôleHorloger	SFPO	45'000	0	45'000	0	0	0	-45'000	0	-45'000
Infirmierie EDPR		3'838'124	0	3'838'124	2'078'276	0	2'078'276	-1'759'848	0	-1'759'848
Infirmierie EDPR	SBAT	3'772'668	0	3'772'668	1'974'935	0	1'974'935	-1'797'733	0	-1'797'733
Infirmierie EDPR	SPNE	65'456	0	65'456	103'341	0	103'341	+37'885	0	+37'885
Plan climat		250'000	97'000	153'000	24'742	9'897	14'845	-225'258	-87'103	-138'155
Plan climat	SENE	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Plan climat	SFFN	150'000	97'000	53'000	24'742	9'897	14'845	-125'258	-87'103	-38'155
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob		3'526'000	0	3'526'000	1'088'618	0	1'088'618	-2'437'382	0	-2'437'382
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	SBAT	3'526'000	0	3'526'000	1'088'618	0	1'088'618	-2'437'382	0	-2'437'382
Programme d'impulsion et de transformations		10'155'555	1'025'700	9'129'855	4'837'083	290'500	4'546'583	-5'318'472	-735'200	-4'583'272
Pi-Accélération Projet aggro (PA3)	SPCH	700'000	0	700'000	562'314	0	562'314	-137'686	0	-137'686
Pi-accord position. Strat. (APS)	SDFS	1'375'000	0	1'375'000	0	0	0	-1'375'000	0	-1'375'000
Pi-Développement économique	NECO	3'500'000	1025'700	2'474'300	3'163'000	290'500	2'872'500	-337'000	-735'200	+398'200
Pi-études invest. futurs	SBAT	0	0	0	25'384	0	25'384	+25'384	0	+25'384
Pi-études invest. futurs	SCSP	200'000	0	200'000	165'626	0	165'626	-34'374	0	-34'374
Pi-études invest. futurs	SFPO	0	0	0	74'660	0	74'660	+74'660	0	+74'660
Pi-études invest. futurs	SCTR	1'085'328	0	1'085'328	253'606	0	253'606	-831'722	0	-831'722
Pi-mise en conformité arrêts bus	SCTR	1'845'227	0	1'845'227	314'640	0	314'640	-1'530'587	0	-1'530'587
Pi-mobilité durable	SSCM	150'000	0	150'000	95'777	0	95'777	-54'223	0	-54'223
Pi-mobilité durable	SENE	500'000	0	500'000	112'000	0	112'000	-388'000	0	-388'000
Pi-soutien innovation	NECO	800'000	0	800'000	70'077	0	70'077	-729'923	0	-729'923
Programme éducation numérique		2'426'407	0	2'426'407	1'807'553	0	1'807'553	-618'854	0	-618'854
Programme éducation numérique	CPNE	314'400	0	314'400	411'653	0	411'653	+97'253	0	+97'253
Programme éducation numérique	Lycées	1'161'700	0	1'161'700	694'557	0	694'557	-467'143	0	-467'143
Programme éducation numérique	SIEN	555'307	0	555'307	266'807	0	266'807	-288'500	0	-288'500
Programme éducation numérique	SEEO	395'000	0	395'000	434'535	0	434'535	+39'535	0	+39'535
Sécurisation de l'outil de prod. info.		5'240'475	0	5'240'475	3'487'958	0	3'487'958	-1'752'517	0	-1'752'517
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SBAT	2'308'668	0	2'308'668	3'488'397	0	3'488'397	+1'179'729	0	+1'179'729
Sécurisation de l'outil de prod. info.	SIEN	2'931'807	0	2'931'807	-439	0	-439	-2'932'246	0	-2'932'246
Sécuris. Info. Support CNU (SLA/SIEN)		281'515	0	281'515	0	0	0	-281'515	0	-281'515
Sécuris. Info. Support CNU (SLA/SIEN)	PONE	52'400	0	52'400	0	0	0	-52'400	0	-52'400
Sécuris. Info. Support CNU (SLA/SIEN)	SIEN	229'115	0	229'115	0	0	0	-229'115	0	-229'115
Vitami.NE		10'686'313	0	10'686'313	7'209'014	76'869	7'132'145	-3'477'299	+76'869	-3'554'168
Vitami.NE	OORG	579'004	0	579'004	394'414	0	394'414	-184'590	0	-184'590
Vitami.NE	SBAT	9'326'248	0	9'326'248	6'166'319	76'869	6'089'450	-3'159'929	+76'869	-3'236'798
Vitami.NE	SCNE	99'648	0	99'648	101'173	0	101'173	+1'525	0	+1'525
Vitami.NE	SRHE	189'504	0	189'504	194'378	0	194'378	+4'874	0	+4'874
Vitami.NE	SIEN	491'909	0	491'909	352'730	0	352'730	-139'179	0	-139'179

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2023			Comptes 2023			Écart C2023 - B2023		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Département des finances et de la santé (DFS)		18'609'473	716'390	17'893'083	23'281'752	19'821'695	3'460'058	4'672'279	19'105'305	-14'433'025
Achat BAP	SBAT	0	0	0	14700'000	0	14700'000	+14700'000	0	+14700'000
BAP - crédit étude amén. zone accueil	SBAT	0	0	0	85	0	85	+85	0	+85
Breguet 2-toiture+instalSol.-étude+réal	SBAT	2'450'004	0	2'450'004	1'410'721	0	1'410'721	-1'039'283	0	-1'039'283
CentreEntr.Routes RC+RN Montagnes/Etudes	SBAT	700'200	0	700'200	523'990	0	523'990	-176'210	0	-176'210
Château NE-Assain. façades int. Honneur	SBAT	700'000	0	700'000	0	0	0	-700'000	0	-700'000
Créd.d'étude ctr.Montmolin g.fores.2020	SBAT	100'000	0	100'000	35'347	7'472	27'875	-64'653	+7'472	-72'125
Crédit-cadre quadriennal 23-26	SBAT	3'500'000	0	3'500'000	3'467'041	0	3'467'041	-32'959	0	-32'959
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	100'000	0	100'000	76'544	0	76'544	-23'456	0	-23'456
Entretien équipements et install. tech.	SBAT	0	0	0	0	0	0	+0	0	+0
Groupe électrogène de secours Château NE	SBAT	0	0	0	102'401	0	102'401	+102'401	0	+102'401
LDDR - salles de physique	SBAT	507'240	0	507'240	556'332	0	556'332	+49'092	0	+49'092
Lycée DDR assain. façades étude	SBAT	0	0	0	17'000	0	17'000	+17'000	0	+17'000
Partis sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	-1'000'000	0	-1'000'000
Perreux-Assain. toiture Pavillon Thuvas	SBAT	0	0	0	5'808	0	5'808	+5'808	0	+5'808
Portail EDRP	SBAT	0	0	0	231'110	0	231'110	+231'110	0	+231'110
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	5'000'000	0	5'000'000	0	119'200	-119'200	-5'000'000	+119'200	-5'119'200
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	SBAT	102'675	0	102'675	0	0	0	-102'675	0	-102'675
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	244'008	0	244'008	0	0	0	-244'008	0	-244'008
Regroup. sites entr. RC Boudry Etudes	SBAT	0	0	0	33'450	0	33'450	+33'450	0	+33'450
Rénovation des prisons (EEPb et EDRP)	SBAT	0	0	0	700'607	0	700'607	+700'607	0	+700'607
Rénovation fenêtres ESPACE Neuchâtel	SBAT	210'346	0	210'346	0	0	0	-210'346	0	-210'346
Structure en hébergement collectif	SBAT	250'000	0	250'000	0	0	0	-250'000	0	-250'000
UNHUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	2'500'000	0	2'500'000	1'332'200	0	1'332'200	-1'167'800	0	-1'167'800
Valorisation des anciennes prisons NII	SBAT	245'000	0	245'000	0	0	0	-245'000	0	-245'000
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	SBAT	0	0	0	38'823	0	38'823	+38'823	0	+38'823
Infrastructures EMS	SCSP	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	-1'000'000	0	-1'000'000
Caisses automatiques et coffre-fort - NE	SFIN	0	0	0	50'295	0	50'295	+50'295	0	+50'295
Collectivités et fondations PA	SFIN	0	322'543	-322'543	0	322'543	-322'543	0	0	0
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles	SFIN	0	30'000	-30'000	0	30'000	-30'000	0	0	0
Fonds de désendettement - OREE	SFIN	0	22'207	-22'207	0	22'576	-22'576	0	+369	-369
Prêts office du logement	SFIN	0	318'640	-318'640	0	329'840	-329'840	0	+11'200	-11'200
Régions de montagne	SFIN	0	23'000	-23'000	0	23'000	-23'000	0	0	0
Transferts du PA au PF ou du PF au PA	SFIN	0	0	0	0	18'967'064	-18'967'064	0	+18'967'064	-18'967'064
Dép. de l'économie, de la sécurité et de la culture (DESC)		15'034'520	5'673'492	9'361'028	37'368'187	17'769'916	19'598'271	22'333'667	12'096'424	10'237'243
Politique régionale 2020-2023	NECO	2'500'000	1299250	1'200'750	12'000'000	6294300	5'705'700	+9'500'000	4995050	+4'504'950
Prêts COVID19	NECO	0	164000	-164'000	0	199618.7	-199'619	0	35618.7	-35'619
Prêts NFR 2008-2011	NECO	0	52000	-52'000	26'000	52000	-26'000	+26'000	0	+26'000
Prêts NFR 2012-2015	NECO	0	1604242	-1'604'242	779'371	1533242.15	-753'871	+779'371	-70999.85	+850'371
Prêts NFR 2016-2019	NECO	4'850'000	2554000	2'296'000	19'230'011	9690755.5	9'539'256	+14'380'011	7136755.5	+7'243'256
Usinove SA	NECO	0	0	0	400'000	0	400'000	+400'000	0	+400'000
Adaptation de la QNU à la norme NG112	PONE	0	0	0	32'310	0	32'310	+32'310	0	+32'310
Adaptation/sécurisation zone accès BAP	PONE	500'000	0	500'000	0	0	0	-500'000	0	-500'000
Amélioration du système Systel	PONE	101'500	0	101'500	0	0	0	-101'500	0	-101'500
Blackout BAP résilience réseau	PONE	0	0	0	67'095	0	67'095	+67'095	0	+67'095
Développement outil analyse ILP	PONE	0	0	0	71'803	0	71'803	+71'803	0	+71'803
Évolution du système Polycom	PONE	303'900	0	303'900	4744	0	4744	-299'156	0	-299'156
Imprimantes Police secours et proximité	PONE	47'200	0	47'200	0	0	0	-47'200	0	-47'200
Infra. technique formation CIFPOL	PONE	200'000	0	200'000	141'106	0	141'106	-58'894	0	-58'894
Intranet PONE	PONE	250'000	0	250'000	0	0	0	-250'000	0	-250'000
IT App Tracker geolocalisation	PONE	0	0	0	45'629	0	45'629	+45'629	0	+45'629
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	245'000	0	245'000	169'276	0	169'276	-75'724	0	-75'724
Monitoring infrastructure IT	PONE	0	0	0	73'390	0	73'390	+73'390	0	+73'390
Moyens techniques de surveillance	PONE	87'400	0	87'400	81'153	0	81'153	-6'247	0	-6'247
Nouveau système de visions nocturne GI	PONE	0	0	0	45'784	0	45'784	+45'784	0	+45'784
Réaménagement Cafétérias SISPOL	PONE	80'000	0	80'000	80'473	0	80'473	+473	0	+473
Remplacement drones police neuchâteloise	PONE	0	0	0	61'398	0	61'398	+61'398	0	+61'398
Rempl. détection incendie cellules BAP	PONE	80'000	0	80'000	79'572	0	79'572	-428	0	-428
Renouvellement appareils CFOR	PONE	75'000	0	75'000	64'995	0	64'995	-10'005	0	-10'005
Renouvellement COVERT Polycom	PONE	201'000	0	201'000	56'960	0	56'960	-144'040	0	-144'040
Renouvellement radars fixes	PONE	300'000	0	300'000	0	0	0	-300'000	0	-300'000
Renouvellement réseau BAP	PONE	300'100	0	300'100	0	0	0	-300'100	0	-300'100
Renouvellement serveurs PONE	PONE	50'300	0	50'300	85'833	0	85'833	+35'533	0	+35'533
Renovation place de tir de Plan-du-Bois	PONE	0	0	0	344'667	0	344'667	+344'667	0	+344'667
Sécurisation locaux BAP	PONE	100'000	0	100'000	99'642	0	99'642	-358	0	-358
Système d'information policière POLAP	PONE	20'000	0	20'000	56'779	0	56'779	+36'779	0	+36'779
Système d'information VENUS PONE	PONE	80'000	0	80'000	0	0	0	-80'000	0	-80'000
Vidéosurveillance dans les gares NE	PONE	42'000	0	42'000	0	0	0	-42'000	0	-42'000
Création moyens nécessaires LArch	SCNE	300'000	0	300'000	20'140	0	20'140	-279'860	0	-279'860
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	300'000	0	300'000	133'074	0	133'074	-166'926	0	-166'926
Sécurisation et démantèlement des AEN	SCNE	329'120	0	329'120	0	0	0	-329'120	0	-329'120
Plateforme saisie données biométr. ESYS	SCPO	228'000	0	228'000	192'912	0	192'912	-35'088	0	-35'088
Rempl. du logiciel informatique de l'Of.F	SEPF	0	0	0	-6'460	0	-6'460	-6'460	0	-6'460
Rempl. logiciel informatique de l'OP	SEPF	0	0	0	105'603	0	105'603	+105'603	0	+105'603
Centrale effraction EEPB	SPNE	190'000	0	190'000	159'349	0	159'349	-30'651	0	-30'651
Création sas ateliers EEPB	SPNE	20'000	0	20'000	18'047	0	18'047	-1'953	0	-1'953
Généralice EDRP	SPNE	0	0	0	20'000	0	20'000	+20'000	0	+20'000
Modernisation centrale effraction EDRP	SPNE	68'000	0	68'000	63'853	0	63'853	-4'147	0	-4'147
Remplacement boueuse EEPB	SPNE	12'000	0	12'000	11'829	0	11'829	-171	0	-171
Remplacement combisteamer EDRP	SPNE	15'000	0	15'000	12'571	0	12'571	-2'429	0	-2'429
Remplacement lave-vaisselle EDRP	SPNE	25'000	0	25'000	27'349	0	27'349	+2'349	0	+2'349
Rempl. robot mélangeur-mixeur EEPB	SPNE	15'000	0	15'000	15'607	0	15'607	+607	0	+607
Sécurisation cour EEPB	SPNE	20'000	0	20'000	14'634	0	14'634	-5'366	0	-5'366
Sécurisation flux visiteurs EEPB	SPNE	45'000	0	45'000	41'126	0	41'126	-3'874	0	-3'874
Achat de véhicules 2020-2023	SSCM	2'699'000	0	2'699'000	2'272'127	0	2'272'127	-426'873	0	-426'873
Construction protégée CE et EMCC	SSCM	50'000	0	50'000	0	0	0	-50'000	0	-50'000
Étude faisabilité centre subsistance	SSCM	140'000	0	140'000	9'930	0	9'930	-130'070	0	-130'070
PCO EMCC	SSCM	165'000	0	165'000	158'505	0	158'505	-6'495	0	-6'495

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2023			Comptes 2023			Écart C2023 - B2023		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Dép. de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)		7'409'553	0	7'409'553	5'956'359	0	5'956'359	-1'453'194	0	-1'453'194
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	CMNE	137'000	0	137'000	129'057	0	129'057	-7'943	0	-7'943
Renouv. salles cours La C.-de-F. et Niel	CMNE	0	0	0	37'844	0	37'844	+37'844	0	+37'844
CFOM-PTI-Amén. locaux ateliers horlog	CPNE	180'000	0	180'000	217'864	0	217'864	+37'864	0	+37'864
Création Carré Turquoise	CPNE	250'000	0	250'000	0	0	0	-250'000	0	-250'000
Enveloppe équipement 2022 - CPNE	CPNE	25'000	0	25'000	115'333	0	115'333	+90'333	0	+90'333
Equipements didactiques FBC 2023-2026	CPNE	225'000	0	225'000	112'862	0	112'862	-112'139	0	-112'139
Equipements didactiques PTI 2023	CPNE	385'000	0	385'000	375'377	0	375'377	-9'623	0	-9'623
Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	CPNE	0	0	0	197'754	0	197'754	+197'754	0	+197'754
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	230'000	0	230'000	65'142	0	65'142	-164'858	0	-164'858
Sw itchs et Extension réseau SIS2	CPNE	100'000	0	100'000	68'138	0	68'138	-31'862	0	-31'862
Dével. 2016-2023 des syst. d'information	SIEN	2'374'000	0	2'374'000	1'164'828	0	1'164'828	-1'209'172	0	-1'209'172
Fédération données en formation prof.	SIEN	203'553	0	203'553	0	0	0	-203'553	0	-203'553
Gestion d'affaires	SIEN	0	0	0	5'912	0	5'912	+5'912	0	+5'912
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	3'100'000	0	3'100'000	3'466'247	0	3'466'247	+366'247	0	+366'247
Transition numérique	SIEN	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Dép. du développement territorial et de l'environnement (DDTE)		76'168'301	40'970'302	35'197'999	68'102'223	36'428'046	31'674'178	-8'066'077	-4'542'256	-3'523'821
Epuration des eaux et adduction	Fds des eaux	12'300'000	12'300'000	0	9'015'488	9'015'488	0	-3'284'512	-3'284'512	0
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	SAGR	0	0	0	127'968	0	127'968	+127'968	0	+127'968
Assainissement de fromageries	SAGR	1'500'000	798'000	702'000	0	0	0	-1'500'000	-798'000	-702'000
Assainissement fermes et terrains 2023	SAGR	130'000	0	130'000	73'178	0	73'178	-56'822	0	-56'822
Assainissement villa Aurore 1	SAGR	200'000	0	200'000	279'378	0	279'378	+79'378	0	+79'378
Cuiverie avec thermorégulation	SAGR	170'000	0	170'000	0	0	0	-170'000	0	-170'000
Exploitations paysannes	SAGR	7'200'000	8'175'000	-975'000	10'859'680	9'095'236	1'764'444	+3'659'680	+920'236	+2'739'444
Gerbeur électrique pour station viticole	SAGR	15'000	0	15'000	11'471	0	11'471	-3'529	0	-3'529
Hangar pour le chauffage à distance(CAD)	SAGR	200'000	0	200'000	0	0	0	-200'000	0	-200'000
Place lavage et remplissage pulvé	SAGR	50'000	0	50'000	0	0	0	-50'000	0	-50'000
Plan phyto - Drones	SAGR	20'000	0	20'000	0	0	0	-20'000	0	-20'000
Plan phyto - Stations agrométéo	SAGR	10'000	0	10'000	0	0	0	-10'000	0	-10'000
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	SAGR	675'000	375'000	300'000	590'000	375'000	215'000	-85'000	0	-85'000
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	7'000	0	7'000	11'671	0	11'671	+4'671	0	+4'671
Subventions constructions rurales 2015	SAGR	0	0	0	14'600	14'600	0	+14'600	+14'600	0
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	3'000'000	1'500'000	1'500'000	3'525'930	1'770'170	1'755'760	+525'930	+270'170	+255'760
Travaux améliorations foncières 2001	SAGR	160'000	80'000	80'000	0	0	0	-160'000	-80'000	-80'000
Travaux améliorations foncières 2007	SAGR	40'000	20'000	20'000	0	0	0	-40'000	-20'000	-20'000
Travaux améliorations foncières 2010	SAGR	150'000	100'000	50'000	0	0	0	-150'000	-100'000	-50'000
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	650'000	300'000	350'000	0	0	0	-650'000	-300'000	-350'000
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	2'200'000	1'000'000	1'200'000	1'146'360	538'010	608'350	-1'053'640	-461'990	-591'650
Travaux remises en état agricoles VdR	SAGR	0	0	0	102'106	84'000	18'106	+102'106	+84'000	+18'106
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	0	0	0	25'453	2'022	23'431	+25'453	+2'022	+23'431
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	SCTR	23'500	0	23'500	0	0	0	-23'500	0	-23'500
Concrétisation du RER neuchâtois	SCTR	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	-1'000'000	0	-1'000'000
Crédit const.halte ferroviaire de La Fiaz	SCTR	500'000	0	500'000	200'000	0	200'000	-300'000	0	-300'000
Prêts transports	SCTR	0	681'484	-681'484	0	681'484	-681'484	0	+0	-0
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	SCTR	666'500	0	666'500	666'666	0	666'666	+166	0	+166
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	SCAV	45'000	0	45'000	44'998	0	44'998	-2	0	-2
CC équip. analytiques dom. conso. 23-24	SCAV	50'000	0	50'000	37'313	0	37'313	-12'687	0	-12'687
Chromatographe phase gazeuse	SCAV	290'000	0	290'000	249'723	0	249'723	-40'277	0	-40'277
Equipement PCR	SCAV	200'000	0	200'000	197'900	0	197'900	-2'100	0	-2'100
Hottes laboratoires	SCAV	0	0	0	298'011	0	298'011	+298'011	0	+298'011
Ventilation laboratoires	SCAV	0	0	0	454'624	0	454'624	+454'624	0	+454'624
3e prog. assainis. inst. chauff.	SENE	95'000	0	95'000	58'878	0	58'878	-36'122	0	-36'122
Analyseurs pour les émissions	SENE	45'000	0	45'000	0	0	0	-45'000	0	-45'000
Analyseurs pour les immissions	SENE	30'000	0	30'000	0	0	0	-30'000	0	-30'000
Acquisition Forêts	SFFN	0	0	0	7'130	0	7'130	+7'130	0	+7'130
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	30'000	12'000	18'000	22'797	0	22'797	-7'203	-12'000	+4'797
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	234'000	117'000	117'000	184'468	101'480	82'988	-49'532	-15'520	-34'012
CP forêts 2020-2024	SFFN	329'550	236'550	93'000	322'658	231'715	90'943	-6'893	-4'835	-2'057
CP Nature 2020-2024	SFFN	958'500	454'650	503'850	1'014'600	584'468	430'133	+56'100	+129'818	-73'717
Desserte forestière 22-24	SFFN	73'000	0	73'000	83'508	0	83'508	+10'508	0	+10'508
Desserte forestière VdT 2023-24	SFFN	45'000	30'000	15'000	0	0	0	-45'000	-30'000	-15'000
Investissements forestiers	SFFN	66'000	66'000	0	66'000	66'000	0	0	0	0
PAC Haut Plateau du Creux du Van	SFFN	0	0	0	70'690	35'079	35'611	+70'690	+35'079	+35'611
Pisciculture - système de filtration	SFFN	0	0	0	0	26'600	-26'600	0	+26'600	-26'600
12ème étape corr./aménag. routes cant.	SPCH	3'180'000	180'000	3'000'000	949'450	433'060	516'389	-2'230'550	+253'060	-2'483'611
Aménagement réseau chemins pédestres	SPCH	350'000	0	350'000	77'890	0	77'890	-272'110	0	-272'110
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	7'356'250	4'380'000	2'976'250	8'595'191	5'128'115	3'467'077	+1'238'941	+748'115	+490'827
Assainis. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	780'000	0	780'000	767'830	-11'579	779'408	-12'170	-11'579	-592
Assainis. bruit routier RFS 2019-2022	SPCH	102'413	0	102'413	0	0	0	-102'413	0	-102'413
Assainissement routier H10	SPCH	2'200'000	1'320'000	880'000	562'889	306'504	256'385	-1'637'111	-1'013'496	-623'615
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	SPCH	90'000	79'200	10'800	39'422	37'162	2'261	-50'578	-42'038	-8'539
Construction du tunnel de Serrières	SPCH	210'000	184'800	25'200	117'234	103'157	14'077	-92'766	-81'643	-11'123
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	SPCH	564'660	226'950	337'710	395'933	278'272	117'661	-168'727	+51'322	-220'049
CP prot.cruces LACE. 2020 - 2024	SPCH	750'000	450'000	300'000	600'496	300'115	300'381	-149'504	-149'885	+381
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	455'000	285'000	170'000	390'707	214'795	175'911	-64'293	-70'205	+5'911
EM SGE Canton NE Etudes	SPCH	100'000	0	100'000	40'984	0	40'984	-59'016	0	-59'016
Entr. durable-assainis.bruit-MD 2022-2025	SPCH	8'343'000	343'000	8'000'000	7'990'765	17'298	7'973'467	-352'235	-325'702	-26'533
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	50'000	0	50'000	46'994	0	46'994	-3'006	0	-3'006
Etudes détail liaison H18-H20	SPCH	0	0	0	366'667	220'000	146'667	+366'667	+220'000	+146'667
Etudes PS P-Crosettes et rue Hôtel-Ville	SPCH	0	0	0	700'454	420'272	280'182	+700'454	+420'272	+280'182
Etudes rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	200'000	120'000	80'000	180'328	108'197	72'131	-18'672	-11'803	-7'869
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	3'413'353	1'942'668	1'470'685	1'634'495	934'558	699'938	-1'778'858	-1'008'110	-770'747
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	800'000	0	800'000	789'850	0	789'850	-10'150	0	-10'150
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SPCH	2'270'500	1'133'000	1'137'500	2'268'654	1'200'004	1'068'650	-1'846	+67'004	-68'850
PS OFF Malakoff H18	SPCH	0	0	0	0	-63'468	63'468	0	-63'468	+63'468
RC 1162 Assainis. du Pont de Saint-Jean	SPCH	600'000	0	600'000	961'505	0	961'505	+361'505	0	+361'505
Réalisation Sentier du Lac	SPCH	300'000	0	300'000	35'238	0	35'238	-264'762	0	-264'762
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	2'990'075	0	2'990'075	2'990'511	9'094	2'981'417	+436	+9'094	-8'658
Reconstruction RC2326 Le Cachot	SPCH	100'000	0	100'000	0	0	0	-100'000	0	-100'000
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	6'845'000	4'080'000	2'765'000	7'079'538	4'071'285	3'008'254	+234'538	-8'715	+234'254
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	SPCH	0	0	0	152'598	91'559	61'039	+152'598	+91'559	+61'039

Compte des investissements par projet (CHF)	Entité	Budget 2023			Comptes 2023			Écart C2023 - B2023		
		Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	160'000	0	160'000	114'439	0	114'439	-45'561	0	-45'561
Travaux sur cours d'eau 2022 - 2023	SPCH	300'000	0	300'000	206'343	8'296	198'047	-93'657	+8'296	-101'953
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	SPCH	300'000	0	300'000	282'650	0	282'650	-17'350	0	-17'350
Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS)		150'000	201'800	-51'800	106'870	174'190	-67'320	-43'130	-27'610	-15'520
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	150'000	45'000	105'000	106'870	8'275	98'595	-43'130	-36'725	-6'405
Prêts d'études	SASO	0	156'800	-156'800	0	165'915	-165'915	0	+9'115	-9'115

Projets d'investissements transversaux

Les projets transversaux, dont le volume net en 2023 atteint environ 30% des dépenses nettes totales d'investissement, sont de plus en plus nombreux. La plupart de ces grands projets comprennent également une part de charges de personnel interne à l'administration activée au bilan. Par exemple, aux comptes 2023, sur un total de ressources internes activées de CHF 4,1 millions, CHF 2,5 millions concernent des projets transversaux.

S'agissant du projet d'assainissement et de regroupement du Lycée Jean-Piaget, seule un peu plus de la moitié du crédit budgétaire a été consommée (CHF 5,1 millions) ; compte tenu notamment des besoins induits par la tempête du 24 juillet à La Chaux-de-Fonds, le démarrage des travaux du second-œuvre a été retardé. La révision de la planification du projet pour le centre des archives et du patrimoine et le remboursement d'une avance qui avait été comptabilisée dans un précédent exercice pour l'achat d'un terrain complémentaire finalement non-concrétisé (recette de CHF 0,5 million) expliquent la différence entre le budget et les comptes 2023 de CHF 1,9 million en regard du projet CAP. Les travaux pour la nouvelle infirmerie de l'établissement de détention de La Promenade (EDPR) ont également pris du retard suite à la tempête du 24 juillet, ce qui justifie l'écart au budget de CHF 1,8 million. Certains crédits d'objets faisant partie du crédit-cadre dédié au programme d'assainissement du patrimoine immobilier, comme le pôle horloger à l'Hôtel-de-Ville 7 au Locle ou l'assainissement du Lycée Denis-de-Rougemont, ont été décalés dans le temps. C'est pourquoi, un solde budgétaire de CHF 2,4 millions subsiste en 2023.

L'écart entre le budget et les comptes 2023 en terme de dépenses nettes d'investissement consenties dans le cadre du programme d'impulsion et de transformations est de CHF 4,6 millions (amélioration par rapport au budget). Il s'explique en grande partie par un volume de subventions accordées pour la mise en conformité des arrêts de bus plus bas qu'escompté (CHF 1,5 million), le versement des aides étant tributaire de l'avancement des travaux gérés par les communes. Le budget pour l'octroi de prêts et de subventions à l'investissements dans le cadre des accords de positionnement stratégique (APS, CHF 1,4 million) n'a finalement donné lieu à aucune dépense. S'agissant du volet relatif aux études pour investissements futurs, la différence de CHF 0,8 million est imputable à des coûts finaux moins onéreux que prévu pour la halte de Malakoff et le prolongement du Littorail ainsi que d'un report de celles concernant la halte de Perreux.

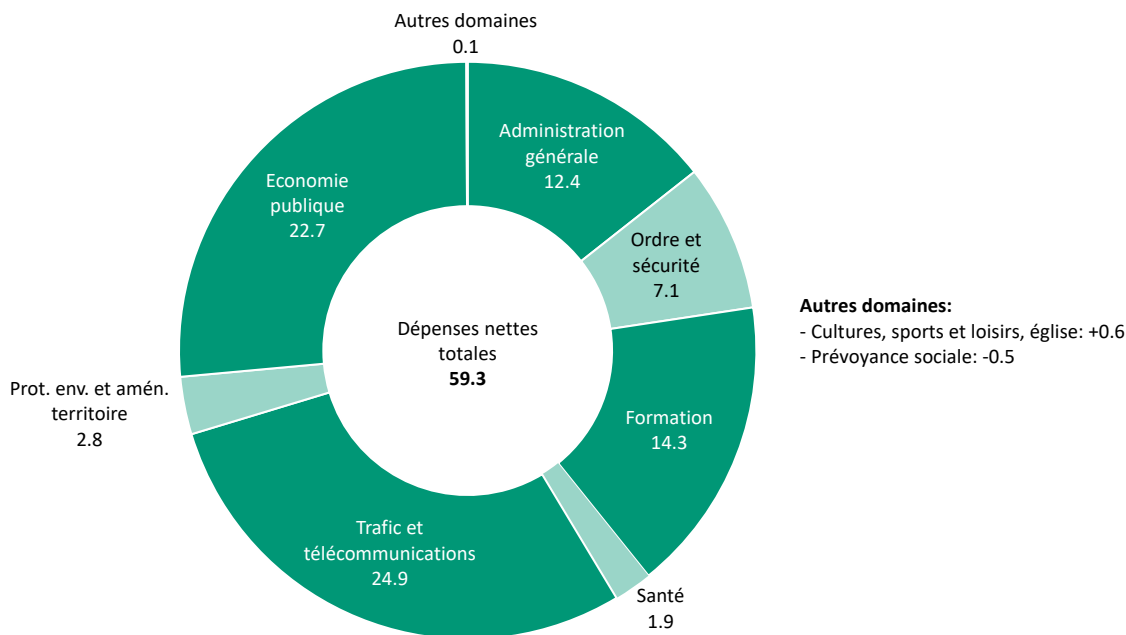
La dépense nette 2023 effectuée dans le cadre du programme d'éducation numérique est de CHF 0,6 million inférieure au budget, notamment parce que certaines acquisitions d'équipements ont fait l'objet d'un report suite au retard pris dans les travaux de rénovation du bâtiment des Beaux-Arts 30 à Neuchâtel (LJP). Pour la sécurisation de l'outil de production informatique dont les dépenses sont relatives au data center situé aux Cadolles 9, à Neuchâtel, le calendrier des travaux a également dû être revu suite à des retards pris en 2022 déjà. Les investissements nets 2023 liés au projet Vitamine sont également inférieurs de CHF 3,6 millions au budget, la mise à disposition des locaux concernés ayant tardé.

Principaux projets d'investissement sous l'angle de la classification fonctionnelle

La représentation schématique qui suit présente le volume d'investissements net par domaines fonctionnels. Pour rappel, les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques.

Un crédit-cadre d'engagement regroupe de multiples objets et peut concerner plusieurs domaines fonctionnels. En effet, c'est la nature des activités du service utilisateur final de chaque objet qui détermine l'affectation des dépenses à l'un ou l'autre de ces domaines.

Compte des investissements par domaine fonctionnel (en millions de CHF)



Administration générale

Le domaine administration générale qui totalise une dépense nette d'investissement de CHF 12,4 millions comprend pour principales dépenses, l'acquisition du BAP (CHF 14,7 millions), le projet Vitamine (CHF 7,1 millions), la sécurisation de l'outil de production informatique (data center Cadolles 9, CHF 3,5 millions) et le renouvellement des infrastructures informatiques (CHF 3,5 millions). La recette d'investissement engendrée par le transfert du patrimoine administratif au patrimoine financier des bâtiments de Perreux, suite à la constitution d'un droit de superficie au profit de la Confédération, est également comptabilisée dans ce domaine (CHF 19 millions).

Ordre, sécurité publique et défense

La majorité des acquisitions qui composent le groupe « ordre, sécurité publique et défense » sont relatives au domaine pénitentiaire (CHF 3,4 millions), pour des équipements qui concernent les établissements de détention EEPB et EDPR, ainsi que pour les travaux liés à la nouvelle infirmerie (EDPR) menés par le SBAT. Une part importante des acquisitions de ce groupe concerne également la PONE, en tant qu'utilisatrice finale (CHF 3 millions), comme par exemple l'achat de véhicules ou le renouvellement d'infrastructures IT et de télécommunication.

Formation

Les investissements nets de CHF 14,3 millions réalisés pour la formation comprennent CHF 11,4 millions de travaux d'entretien ou de transformation sur les bâtiments scolaires et universitaires menés par le SBAT, comme par exemple l'assainissement et le regroupement du Lycée Jean-Piaget (CHF 5,1 millions). Outre l'aspect relatif aux infrastructures bâties, ce domaine regroupe aussi les achats d'équipements pédagogiques ainsi que les investissements réalisés dans le cadre du déploiement du projet d'éducation numérique (CHF 1,8 million).

Santé

La dépense nette de CHF 1,9 million attribuée au domaine de la santé comprend l'acquisition d'équipements pour la maison de vie et de santé à Couvet (CHF 0,4 million) et les études en vue de la modernisation des EMS financées par le biais du programme d'impulsion et de transformations (CHF 0,2 million). Les acquisitions d'équipements pour les laboratoires du SCAV (CHF 1,3 million) sont également comptabilisées dans ce groupe.

Trafic et télécommunications

La dépense totale nette d'investissement 2023 affectée à ce domaine représente CHF 24,9 millions. Environ 93% de ce montant (CHF 23,1 millions) est imputable au SPCH. Ce service a principalement alloué ces ressources financières aux projets dédiés, via un crédit-cadre, à l'entretien durable, l'assainissement contre le bruit et la mobilité douce pour la période 2022-2025 (CHF 8 millions), ainsi qu'à d'autres projets comme l'assainissement et la sécurisation du tunnel de La Clusette (CHF 3,5 millions), le remplacement du Grand Pont à La Chaux-de-Fonds (CHF 3 millions) et le projet de reconstruction de la RC1310 Ponts-de-Martel – La Sagne (CHF 3 millions).

Protection de l'environnement et aménagement du territoire

Les différentes mesures et la réalisation d'ouvrages de protection, les aménagements de cours d'eau, des rives et du paysage qui sont menés par le SPCH et le SFFN concernent la majeure partie des investissements nets de ce domaine, soit CHF 2,5 millions sur le total de CHF 2,8 millions. Rappelons ici que les mesures relatives au Plan climat cantonal concernent essentiellement le compte de résultats et occasionnent des dépenses peu significatives au compte des investissements.

Économie publique

Les investissements nets de CHF 22,7 millions effectués pour le domaine économie publique comportent principalement des subventions et des prêts (CHF 21,8 millions). Pour ces derniers, la notion de dépense nette comprend les octrois de prêts auxquels sont soustraits les remboursements et l'éventuelle part de financement fédéral. Les ressources nettes allouées en 2023 pour ce domaine ont été particulièrement importantes et dépassent le budget ainsi que les dépenses du dernier exercice de plus de CHF 11 millions. La gestion des prêts aux exploitations paysannes, l'octroi de divers types de subventions pour les constructions rurales et les améliorations foncières ainsi que d'autres projets sous la responsabilité du SAGR et représentent CHF 4,7 millions nets en 2023. Les prêts alloués par le NECO principalement dans le cadre du développement économique (programme d'impulsion et de transformations) et de la politique régionale atteignent un montant net de CHF 17,6 millions pour un budget 2023 estimé à CHF 5 millions. Comme déjà relevé au chapitre 3.1, des prêts supplémentaires ont été réalisés en regard des crédits-cadre NPR pour les périodes 2016-19 et 2020-23.

Autres domaines

Les investissements de CHF 0,6 million effectués pour le domaine de la culture et du sport concernent pour l'essentiel des travaux sur des bâtiments abritant des activités culturelles, ainsi que les subventions octroyées pour la 2^{ème} étape de la restauration de la Collégiale de Neuchâtel. Les investissements nets 2023 en matière de prévoyance sociale aboutissent à un montant négatif de CHF 0,5 million car ils concernent quasi exclusivement des remboursements de prêts accordés dans le cadre de la politique du logement.

4. Bilan et tableau de flux de trésorerie

4.1. Bilan

Bilan (CHF)	Comptes 2022	Comptes 2023	Écart C2023 - C2022	
			CHF	%
1 ACTIF	4'305'381'118.14	4'375'522'932.56	+70'141'814.42	+1.6%
10 Patrimoine financier (PF)	2'522'973'090.41	2'575'357'033.91	+52'383'943.50	+2.1%
100 Disponibilités et placements à court terme	204'982'897.48	100'467'283.76	-104'515'613.72	-51.0%
101 Créances	787'714'433.18	900'950'199.08	+113'235'765.90	+14.4%
102 Placements financiers à court terme	96'728'349.76	95'028'402.01	-1'699'947.75	-1.8%
104 Actifs de régularisation	1'289'848'814.53	1'336'538'657.70	+46'689'843.17	+3.6%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	6'153'598.94	6'356'720.61	+203'121.67	+3.3%
107 Placements financiers à long terme	1'261'292.35	1'219'577.78	-41'714.57	-3.3%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	136'283'704.17	134'796'192.97	-1'487'511.20	-1.1%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	0.00	0.00	0.00	--
14 Patrimoine administratif (PA)	1'782'408'027.73	1'800'165'898.65	+17'757'870.92	+1.0%
140 Immobilisations corporelles	1'109'975'360.41	1'127'025'012.75	+17'049'652.34	+1.5%
142 Immobilisations incorporelles	16'827'597.02	12'366'346.03	-4'461'250.99	-26.5%
144 Prêts	134'555'081.35	166'529'412.45	+31'974'331.10	+23.8%
145 Participations, capital social	403'871'556.98	391'813'660.35	-12'057'896.63	-3.0%
146 Subventions d'investissement	117'178'431.97	102'431'467.07	-14'746'964.90	-12.6%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
2 PASSIF	4'305'381'118.14	4'375'522'932.56	+70'141'814.42	+1.6%
20 Capitaux de tiers	3'959'989'547.55	4'007'448'978.14	+47'459'430.59	+1.2%
200 Engagements courants	1'759'516'933.94	1'800'113'021.07	+40'596'087.13	+2.3%
201 Engagements financiers à court terme	297'502'337.65	421'587'278.80	+124'084'941.15	+41.7%
204 Passifs de régularisation	191'694'542.13	174'421'135.93	-17'273'406.20	-9.0%
205 Provisions à court terme	39'406'966.18	23'654'536.66	-15'752'429.52	-40.0%
206 Engagements financiers à long terme	1'571'359'622.56	1'474'034'420.51	-97'325'202.05	-6.2%
208 Provisions à long terme	83'607'776.42	95'158'789.04	+11'551'012.62	+13.8%
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	16'901'368.67	18'479'796.13	+1'578'427.46	+9.3%
29 Capital propre	345'391'570.59	368'073'954.42	+22'682'383.83	+6.6%
290 Financements spéciaux sous capital propre	88'326'995.20	82'995'288.13	-5'331'707.07	-6.0%
291 Fonds sous capital propre	77'704'617.40	79'828'233.03	+2'123'615.63	+2.7%
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves de politique budgétaire	272'536'536.87	325'808'987.61	+53'272'450.74	+19.5%
295 Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	315'175'010.60	288'044'309.65	-27'130'700.95	-8.6%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	122'293'403.42	120'357'975.75	-1'935'427.67	-1.6%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-) du bilan	-530'644'992.90	-528'960'839.75	+1'684'153.15	+0.3%

Lorsque le résultat d'un exercice se solde par un excédent de charges (déficit), la perte est portée en diminution du capital propre au bilan. Ainsi, le découvert correspond au cumul des précédentes clôtures du compte de résultats, et est comptabilisé en déduction du capital propre au bilan. Il y a découvert au bilan lorsque les avoirs (actif) ne suffisent pas à couvrir les engagements (passif). En revanche, on parle de fortune nette, lorsque les avoirs (actif) sont plus élevés que les engagements (passif). Un excédent de revenus du compte de résultats (bénéfice) permet ainsi de diminuer le découvert (ou d'augmenter la fortune nette) de la collectivité publique.

Le bilan à la fin de l'exercice 2023 présente une augmentation du patrimoine financier de CHF 52,4 millions, en lien notamment avec l'augmentation des créances (CHF +113,2 millions). L'évolution à la hausse est liée aux créances fiscales de l'impôt pour les personnes morales qui augmentent de CHF 72,1 millions sur cet exercice. À contrario, les liquidités sont en diminution de CHF 104,5 millions, retrouvant un solde de CHF 100,5 millions correspondant au niveau de 2021. Les actifs de régularisation ont augmenté de CHF 46,7 millions, en lien avec la comptabilisation du chiffrage de l'impôt des personnes physiques et morales à fin 2023, en hausse par rapport à 2022 (recettes fiscales en augmentation).

Le patrimoine administratif est en hausse par rapport à 2022 de CHF +17,8 millions, impacté notamment par l'acquisition anticipée du bâtiment administratif des Poudrières (CHF 14,7 millions). Par ailleurs, notons les effets en partie compensés entre les prêts, les participations et les subventions d'investissements. L'augmentation des prêts de CHF +32 millions

provient de versements à des entreprises privées dans le cadre de la nouvelle politique régionale fédérale (NPR). Les participations sont en baisse de CHF 12,1 millions, suite à la diminution des fonds propres de RHNe dont la perte 2022 se monte à CHF 11 millions. Finalement les subventions d'investissement ont diminué de CHF 14,8 millions, suite aux amortissements effectués durant l'exercice 2023.

Au passif du bilan, les capitaux de tiers sont en augmentation de CHF 47,5 millions, les hausses les plus importantes provenant des engagements courants de CHF +40,6 millions (parts communales des impôts) et de la *dette au sens étroit* de CHF 24,3 millions. À noter que la hausse des engagements financiers à court terme (CHF +124,1 millions) et de la diminution des engagements financiers à long terme (CHF -97,3 millions) provient du transfert d'un emprunt obligataire de CHF 100 millions du long terme au court terme, ce dernier arrivant à échéance en 2024. Les provisions à court terme et long terme sont en diminution de CHF -4,2 millions ainsi que les passifs transitoires en lien avec les subventions à verser (CHF -15 millions).

Les capitaux propres sont en augmentation de CHF 22,7 millions avec notamment une attribution de CHF 54,2 millions à la réserve de lissage des recettes fiscales, qui ont fortement augmenté grâce à la bonne conjoncture et à la baisse du taux de chômage. En plus du prélèvement ordinaire de CHF 23,4 millions à la réserve pour les amortissements liés à la revalorisation du patrimoine administratif lors du passage à MCH2, un prélèvement additionnel de CHF 3,7 millions a été effectué afin de compenser, entre autre, la sortie du bilan des bâtiments du site de Perreux. Au-delà de l'attribution du résultat de l'année aux fonds propres (CHF +1,7 million), notons encore le prélèvement de CHF 5,3 millions dans le fonds des routes nationales dans le cadre de l'entretien de ces dernières.

4.2. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie, résumé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Flux de trésor. de l'activité d'exploitation	282'883'741	-7'279'618	-32'615'195	-25'335'577	-348.0%	-315'498'936	-111.5%
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PA	-53'407'489	-117'757'928	-85'432'094	+32'325'834	+27.5%	-32'024'604	-60.0%
+ Flux de trésor. de l'activité d'invest. dans le PF	-44'445'285	20'205'575	954'873	-19'250'702	-95.3%	+45'400'158	+102.1%
+ Flux de trésor. de l'activité de financement	-88'227'409	118'599'545	12'576'802	-106'022'743	-89.4%	+100'804'210	+114.3%
= Variation des liquidités	96'803'558	13'767'574	-104'515'614	-118'283'188	-859.1%	-201'319'172	-208.0%

Le tableau de flux de trésorerie est présenté conformément à l'article 24 LFinEC et à la recommandation n°14 du MCH2. Il renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds. Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif (compte des investissements), le flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Le chapitre 6.4 présente le tableau de flux de trésorerie détaillé selon les principes MCH2.

Les activités d'exploitation courantes ont dégagé un flux financier négatif de CHF 32,6 millions malgré un bénéfice retraité des mouvements sans influence sur les liquidités de CHF 119,8 millions. La variation des actifs nets circulants a impacté négativement la trésorerie pour CHF 152,4 millions, principalement dû à l'augmentation des débiteurs fiscaux des personnes morales (CHF +72,1 millions), au transitoire des impôts à recevoir (CHF +55 millions) et à l'augmentation des créances envers la Confédération (CHF +24,7 millions).

Le flux de trésorerie des dépenses nettes d'investissements du patrimoine administratif s'est élevé à CHF 85,4 millions, en deçà du budget de CHF 32,3 millions. La majeure partie des sorties de liquidités, soit CHF 77,8 millions concerne les dépenses pour les immobilisations corporelles et incorporelles, le niveau de ces dernières restant relativement bas. À noter que les versements de prêts aux entreprises privées dans le contexte de la nouvelle politique régionale fédérale ou des soutiens aux exploitations agricoles, nets des remboursements et des contributions de la Confédération, se montent à CHF 16,9 millions. Les activités de placement du patrimoine financier ont généré des liquidités pour un montant de CHF 1,0 million.

L'activité de financement a généré un financement de CHF 12,6 millions portant la variation totale de ces dernières à une diminution des liquidités de CHF 104,5 millions sur l'exercice 2023.

4.3. Endettement

Endettement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023		CHF	%	CHF	%
Dette au sens étroit (emprunts)	1'734'291'138	2'085'000'000	1'758'624'012	-326'375'988	-15.7%	+24'332'874	+1.4%
Dette au sens large (dette brute selon MCH2)	3'627'672'796	3'750'000'000	3'695'513'621	-54'486'379	-1.5%	+67'840'826	+1.9%

Dette au sens étroit et au sens large

La *dette au sens étroit* fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, dont le détail au 31.12.2023 figure dans l'annexe aux comptes (chapitre 6.5.8.3), et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter. En revanche, la *dette brute* est une notion plus large que les simples emprunts reflétés par la *dette au sens étroit*, car elle inclut également d'autres obligations potentielles et futures comme les engagements courants ou les montants vis-à-vis de la Confédération notamment dans le domaine agricole et des prêts de politique régionale. Ainsi, pour englober ces éléments, on recourt plus volontiers à la notion de *dette au sens large*, dont le calcul correspond à la *dette brute* selon MCH2, à savoir : les engagements courants (rubrique 200 du bilan), les engagements financiers à court terme (rubrique 201), les engagements financiers à long terme (rubrique 206), déduction faite des potentiels instruments financiers dérivés à court et long terme (respectivement rubrique 2016 et 2066). Les comparaisons internationales relatives à l'endettement des collectivités publiques et les notations (ratings) sur l'appréciation du risque de crédit se fondent sur des notions proches de la dette au sens large.

La *dette au sens étroit* s'élève à CHF 1,8 milliard à fin 2023, soit une hausse de CHF +24,3 millions par rapport à 2022, mais une baisse de CHF -326,4 millions par rapport aux prévisions. Cette hausse modérée par rapport aux comptes 2022 doit être mise en parallèle à une diminution du volume des liquidités de CHF 104,5 millions entre 2022 et 2023. L'important écart du niveau de la dette par rapport au budget s'explique principalement par un niveau des investissements nets inférieur aux prévisions (CHF -31,6 millions), l'absence de versement de la part au bénéfice de la BNS (CHF 27,4 millions étaient budgétés), l'absence de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle et de lissage des recettes fiscales ainsi que de développement durable (écart favorable de CHF 28,3 millions) dans les comptes, des recettes fiscales plus élevées que prévu (écart favorable de CHF 102,9 millions), des hypothèses d'évolution pessimistes et des incertitudes liées aux crises lors de l'élaboration de la dette prévisionnelle. En ce qui concerne la *dette au sens large*, elle s'élève à CHF 3,7 milliards en 2023, soit CHF -54,5 millions par rapport au budget et CHF +67,8 millions en regard de l'exercice 2022.

Charges d'intérêts

Après une longue période de taux négatifs, la BNS a rehaussé fortement son taux directeur en l'espace de deux ans (passage de -0,75% en juin 2022 à +1,75% en juin 2023, puis abaissement en mars 2024 à +1,5%) pour contrôler l'inflation et respecter son objectif de stabilité des prix fixé entre 0% et +2%. Depuis juin 2023, l'IPC suisse est passé sous la barre des 2%, pour la première fois depuis janvier 2022. La lutte contre le renchérissement n'est pas terminée. La situation s'est améliorée, mais on ne peut exclure de mauvaises surprises notamment au niveau des prix de l'énergie et des tensions géopolitiques. De plus, la BNS suit de très près l'appréciation du franc suisse qui pèse lourdement sur l'industrie exportatrice suisse.

Les rentrées fiscales plus importantes que prévues (CHF +102,9 millions), la baisse du volume des liquidités sur les comptes courants (CHF -104,5 millions) et la possibilité de rembourser régulièrement des emprunts à court terme ont permis de diminuer les charges nettes d'intérêts (CHF -2,6 millions) par rapport au budget, qui a été élaboré dans un contexte marqué par l'inflation, les incertitudes géopolitiques et la crise énergétique.

Le Conseil d'État demeure attentif à l'évolution des taux, afin d'anticiper au mieux les besoins de financement futur et de profiter des opportunités qui se présentent. Ainsi, durant l'année 2023, aucun emprunt à long terme (échéance supérieure à douze mois) n'a été contracté au vu des liquidités à disposition sur les comptes courants et du niveau des taux d'intérêts. Depuis octobre 2023, le taux swap à 10 ans a fortement diminué (-60 points de base) passant de 1,8% à 1,2% en décembre 2023. Des emprunts à long terme seront vraisemblablement contractés en 2024 à des taux plus attractifs qu'en 2023.

Indicateurs financiers

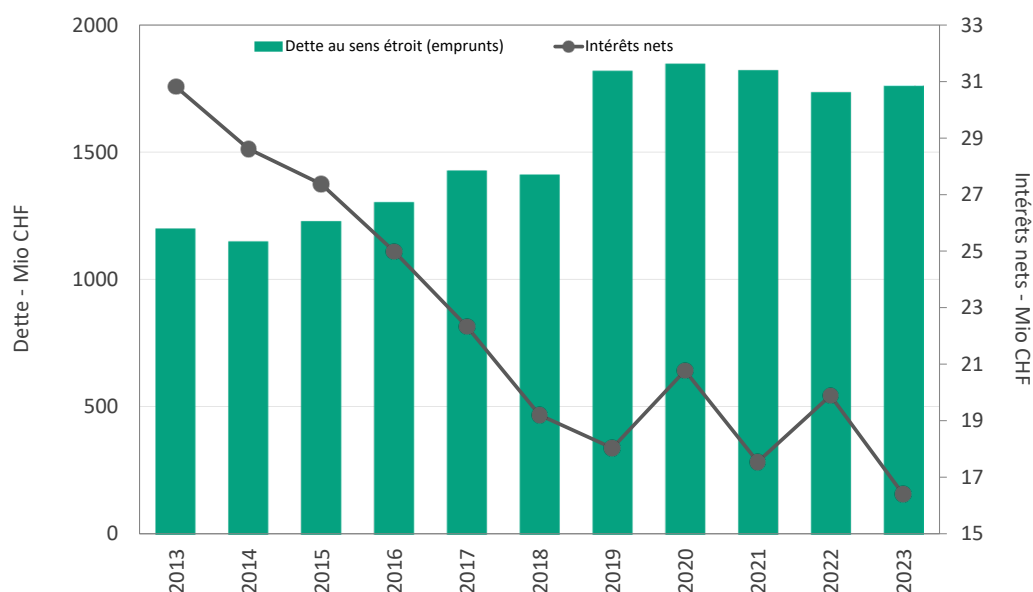
Indicateurs financiers et taux d'intérêt (CHF)		Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023 CHF	%	Écart C2023 - C2022 CHF	%
Dette nette	(a)	1'437'016'457	1'914'324'840	1'432'091'944	-482'232'896	-25.2%	-4'924'513	-0.3%
Charges d'intérêts nets	(b)	11'304'486	11'009'000	5'003'231	-6'005'769	-54.6%	-6'301'255	-55.7%
Total revenus fiscaux	(c)	1'080'836'871	1'064'460'000	1'167'366'296	+102'906'296	+9.7%	+86'529'425	+8.0%
Revenus courants	(d)	2'181'759'206	2'174'407'962	2'273'227'046	+98'819'084	+4.5%	+91'467'841	+4.2%
Taux d'endettement net	(a) / (c)	133.0%	179.8%	122.7%	--	-31.8%	--	-7.7%
Part des charges d'intérêts	(b) / (d)	0.5%	0.5%	0.2%	--	-56.5%	--	-57.5%
Taux d'intérêt moyen de la dette		1.226%	1.000%	1.054%	--	+5.4%	--	-14.0%

L'indicateur « taux d'endettement net » renseigne sur l'importance des engagements figurant au passif du bilan de la collectivité, déduction faite des actifs appartenant au patrimoine financier, exprimés en pourcentage des revenus fiscaux. Il s'agit donc des engagements nets de la collectivité (et pas seulement de l'endettement, le titre de l'indicateur retenu par le MCH2 prête à confusion) composés des dettes mais également d'autres éléments comme les provisions, les passifs de régularisation ou les engagements envers les financements spéciaux et les fonds. Un résultat de 100% signifie que les revenus fiscaux d'une année complète seraient nécessaires pour rembourser les engagements de la collectivité (si le taux est inférieur à 100%, il faudrait moins d'une année, alors qu'un taux de 200% indique que cela prendrait deux ans). Avec un taux de 122,7% en 2023 (133,0% en 2022), la situation est qualifiée de suffisante (à titre indicatif : en-dessous de 100%, la valeur de l'indicateur est jugée comme bonne, et au-delà de 150% comme mauvaise).

L'indicateur « part des charges d'intérêts » correspond à la différence entre les charges d'intérêts et les revenus d'intérêts exprimée en pourcentages des revenus courants. En d'autres termes, cet indicateur renseigne sur la part des « revenus disponibles » de la collectivité, absorbée par les charges d'intérêts nets. Une valeur élevée montre que la collectivité s'est lourdement endettée par le passé et présage de mauvaises perspectives d'avenir, puisque les revenus courants consacrés au paiement des intérêts nets de la dette ne seront pas disponibles pour financer des prestations publiques. En revanche, un résultat inférieur à 0% montre que la marge de manœuvre de la collectivité n'est pas préétablie ; au contraire, cela signifie que le patrimoine financier de la collectivité génère des ressources additionnelles, les revenus d'intérêts étant supérieurs aux charges d'intérêts. Actuellement, cet indicateur est clairement influencé par le faible niveau des taux de cette dernière décennie, qui a permis à l'État de contracter des emprunts à des taux très attractifs. Ainsi, avec un taux inférieur à 1%, la situation est qualifiée de bonne (à titre indicatif : à partir de 4%, la valeur de l'indicateur serait jugée comme suffisante, et au-delà de 9% comme mauvaise).

Les charges d'intérêts étant inférieures à l'exercice précédent (CHF -3,5 millions), le taux moyen de la dette diminue en 2023 de 1.226% à 1.054%.

Évolution de la dette au sens étroit et des intérêts nets de 2013 à 2023



5. Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement

5.1. Informations générales

5.1.1. Objectifs

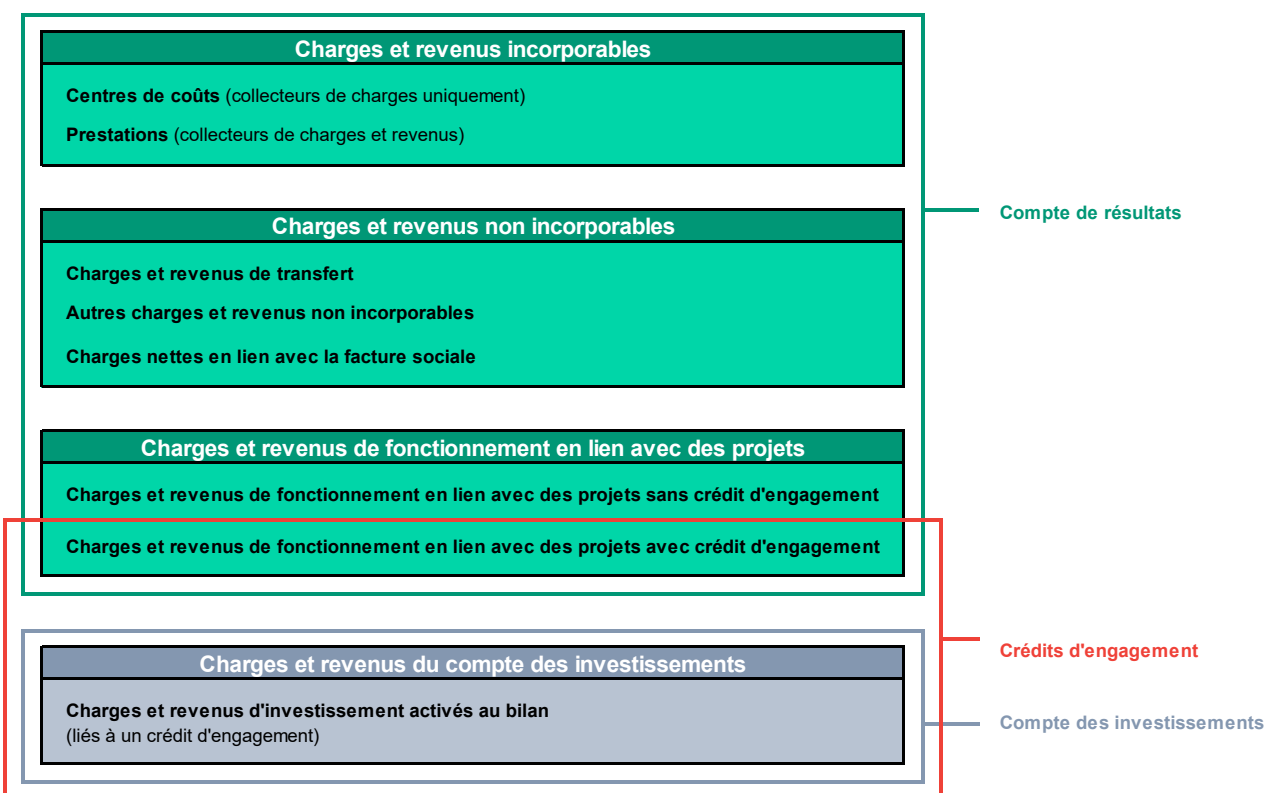
La comptabilité analytique doit permettre de piloter l'État par prestations et groupes de prestations, d'évaluer la relation entre les coûts et les produits par prestation, d'analyser les écarts entre le budget et les comptes. L'objectif de la comptabilité analytique est de permettre de faire des choix plus précis sur les prestations offertes. Elle permet également de donner des indicateurs aux services sur leurs activités et d'inciter ceux-ci à en améliorer leur gestion.

L'introduction de la comptabilité analytique découle de la volonté politique fixée dans la LFinEC d'avoir une gestion des prestations par enveloppe budgétaire et mandat de prestations.

Cette vision analytique des charges et des revenus se reflète dans le tome 2 du rapport consacré à la vue synthétique par entité (ou unité administrative). Outre la présentation générale par groupe de charges et de revenus selon la nomenclature du MCH2, chaque entité indique les tâches à effectuer, structurées par groupe de prestations, ainsi que les coûts et revenus y relatifs.

5.1.2. La comptabilité analytique en bref

Le schéma ci-dessous présente de manière synthétique les différents éléments analytiques disponibles tant pour le compte de résultats que pour le compte des investissements :



Dans la détermination du résultat analytique, une distinction est effectuée entre les charges et revenus incorporables et ceux non-incorporables aux prestations.

Charges et revenus incorporables

Dans la catégorie des charges et revenus incorporables, nous retrouverons toutes les charges et tous les revenus entrant directement ou indirectement dans la détermination du coût des prestations, tels les charges salariales, les acquisitions en biens et services, les amortissements, les charges transverses (forfaits des services centraux) ainsi que les revenus découlant de la vente des prestations fournies.

Charges et revenus non incorporables

Les charges et revenus non incorporables concernent principalement des éléments financiers qui ne sont pas en lien direct avec la délivrance des prestations tels que les revenus fiscaux, les charges de transfert (subventions accordées et acquises) ainsi que les charges et revenus extraordinaires et les variations des réserves. Dans cette catégorie, sont également affectées toutes les charges de fonctionnement liées à des projets gérés par crédit d'engagement. Celles-ci proviennent soit de projets d'investissement dont une partie des dépenses émarginent au compte de résultats car non activables au bilan, soit de projets dont l'entier des dépenses est comptabilisé au compte de résultats. Nous avons également un certain nombre de projets qui émarginent au compte de résultats mais qui ne font pas l'objet de crédit d'engagement. Ces éléments permettent d'identifier des charges et revenus qui sortent de l'activité habituelle des services, qui sont délimités dans le temps et dont les services souhaitent pouvoir en suivre l'évolution.

5.1.3. Résultats analytiques globaux

Résultat analytique détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023	
	2022	2023	2023	CHF	%
Charges (-) et revenus (+) incorporables aux prestations	-418'222'875	-451'580'924	-430'756'926	+20'823'998	+4.6%
Revenus	237'122'028	235'855'037	261'021'597	+25'166'560	+10.7%
- Coûts salariaux directs	350'139'784	397'443'136	348'493'307	-48'949'829	-12.3%
- Autres coûts directes	131'305'501	150'483'615	142'632'522	-7'851'093	-5.2%
- Salaires et autres charges indirectes du service	173'899'618	139'509'209	200'652'694	+61'143'485	+43.8%
Charges (-) et revenus (+) non incorporables aux prestations	507'831'848	506'864'148	490'949'728	-15'914'420	-3.1%
Charges (-) et revenus (+) de transferts	-492'414'196	-513'747'948	-522'318'803	-8'570'855	-1.7%
+ Autres charges (-) et revenus (+) non-incorporables	1'117'049'835	1'162'054'978	1'141'165'078	-20'889'900	-1.8%
- Facture sociale	116'803'792	141'442'882	127'896'547	-13'546'335	-9.6%
Résultat analytique hors projet [1]	89'608'973	55'283'224	60'192'802	+4'909'578	+8.9%
Résultat analytique liées aux projets sans crédit d'engagement	-2'632'263	-2'557'349	-2'045'446	+511'903	+20.0%
Revenus projets sans crédit d'engagement	2'459'460	907'500	1'572'966	+665'466	+73.3%
- Charges externes projets sans crédit d'engagement	1'482'077	706'400	800'689	+94'289	+13.3%
- Charges salariales sur projets sans crédit d'engagement	3'609'646	2'758'449	2'817'723	+59'274	+2.1%
Résultat analytique liées aux projets gérés par crédit d'engagement	-80'548'762	-66'311'357	-56'463'203	+9'848'154	+14.9%
Revenus fonctionnement projet avec crédit d'engagement	21'525'173	6'833'000	8'271'531	+1'438'531	+21.1%
+ Activation de charges salariales (revenus du compte de résultats)	3'934'298	5'117'996	4'068'222	-1'049'774	-20.5%
- Charges externes projets avec crédit d'engagement	98'441'898	69'471'625	61'532'395	-7'939'230	-11.4%
- Charges salariales sur projets avec crédit d'engagement	7'566'336	8'790'728	7'270'561	-1'520'167	-17.3%
Résultat analytique lié aux projets [2]	-83'181'025	-68'868'707	-58'508'649	+10'360'058	+15.0%
Résultat total [1] + [2]	6'427'947	-13'585'483	1'684'153	+15'269'636	+112.4%

Les activités de l'État liées aux prestations ont généré un excédent de charges de CHF 430,8 millions, en-dessous du budget de CHF 20,8 millions mais supérieur de CHF 12,5 millions par rapport à 2022. Les charges et revenus non incorporables aux prestations génèrent un excédent de revenus de CHF 490,9 millions. Les recettes fiscales (CHF 1'167,4 millions) contribuent majoritairement aux revenus non incorporables, portant ainsi le résultat analytique hors projet à un excédent de revenus de CHF 60,2 millions. Notons encore que les coûts de la facture sociale pèsent pour CHF 127,9 millions dans ce résultat, en recul de CHF 13,5 millions par rapport au budget et en augmentation de CHF 11,1 millions par rapport à 2022.

Les dépenses de fonctionnement liées aux projets gérés par crédit d'engagement présentent un excédent de charges de CHF 56,5 millions, soit 14,9% de moins que le budget. Finalement les dépenses liées à des projets spécifiques hors crédit d'engagement présentent un excédent de charges de CHF 2,0 millions, portant le résultat lié aux projets à CHF -58,5 millions et le résultat global à un excédent de revenus de CHF 1,7 million.

Résultat des projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Comptes	Budget	Comptes	Écart C2023 - B2023	
	2022	2023	2023	CHF	%
Résultat analytique liées aux projets gérés par crédit d'engagement	80'548'762	66'311'357	56'463'203	-9'848'154	-14.9%
Charges externes projets avec crédit d'engagement	98'441'898	69'471'625	61'532'395	-7'939'230	-11.4%
+ Charges salariales projets avec crédit d'engagement	7'566'336	8'790'728	7'270'561	-1'520'167	-17.3%
- Revenus fonctionnement projet avec crédit d'engagement	21'525'173	6'833'000	8'271'531	+1'438'531	+21.1%
- Activation de charges salariales (revenus du compte de résultats)	3'934'298	5'117'996	4'068'222	-1'049'774	-20.5%
Dépenses et revenus d'investissement	59'332'132	117'757'928	86'154'523	-31'603'405	-26.8%
Charges externes d'investissement liées aux projets	88'750'404	149'024'616	148'186'927	-837'690	-0.6%
+ Activation de charges salariales (dépenses du compte des investissements)	3'934'298	5'117'996	4'068'222		
- Recettes d'investissements liées aux projets	33'352'570	36'384'684	66'100'625	+29'715'941	+81.7%
Résultat des projets gérés par crédit d'engagement	139'880'894	184'069'285	142'617'726	-41'451'559	-22.5%

Le tableau ci-dessus présente le résultat des projets gérés par crédit d'engagement, notion expliquée en détail au chapitre suivant avec une vision globale et transparente au niveau du suivi des crédits (contrairement à la présentation décentralisée dans les fiches par entité du tome 2).

Les dépenses nets d'investissement se montent à CHF 86,2 millions, ce qui représente environ 73% du volume prévu au budget, sur un total de dépenses en lien avec des projets de CHF 142,6 millions, dont CHF 56,5 millions émargent au compte de résultats.

5.2. Projets gérés par crédit d'engagement

5.2.1. Informations générales

Sur le plan juridique, un crédit d'engagement est une autorisation de prendre des engagements financiers allant au-delà de l'exercice budgétaire (art. 37 LFinEC). Sur le plan technique, un crédit d'engagement permet de gérer et de suivre des projets sur une période pluriannuelle, notamment les dépenses et les recettes liées aux investissements du patrimoine administratif. Ils constituent en ce sens un outil analytique de reporting au même titre que les prestations mentionnées dans le précédent chapitre. L'article 40 alinéa 1 LFinEC précise que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte de résultats et/ou dans le compte des investissements, en fonction de la nature des dépenses et des recettes.

Les données qui sont présentées dans le tableau de synthèse du présent chapitre constituent par conséquent un inventaire des projets agrégeant les informations en regard des deux états financiers susmentionnés. Outre l'indication du département et de l'entité qui sont concernés, les informations publiées précisent aussi le statut du projet. Les crédits en cours concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil promulgué ou arrêté du Conseil d'État). Les crédits à solliciter font référence aux projets envisagés par le Conseil d'État et pour lesquels, au moment de la rédaction du présent rapport, une validation politique doit encore intervenir conformément aux compétences financières en vigueur entre les pouvoirs exécutif et législatif. Bien que le crédit soit déjà adopté, un statut à solliciter peut également s'expliquer par le délai référendaire en cours (concerne les projets dont la compétence d'octroi relève du Grand Conseil). Enfin, les crédits clôturés sont ceux dont le projet est arrivé à son terme avec des dernières dépenses ou recettes sur l'exercice concerné voire des projets qui étaient prévus au budget mais qui ont finalement été abandonnés.

Les montants des crédits d'engagement (enveloppe globale y compris éventuel crédit complémentaire) sont indiqués au brut (sans déduction des éventuelles recettes conformément à l'art. 40 al. 2 LFinEC) pour les projets qui ont été ouverts dès 2015 et au net (y compris déduction des éventuelles recettes), conformément à l'ancienne législation, pour les projets accordés avant 2015. Ce mélange de données brutes et nettes dans un même tableau n'est pas sans poser problème pour effectuer un suivi harmonisé des crédits d'engagement. Si les dépenses annuelles (colonnes budget, comptes et écarts), sont toujours indiquées au net, les autres informations chiffrées (montant global de l'enveloppe, dépenses au 31 décembre 2022 et calcul du solde disponible) dépendent du cadre légal sous lequel a été ouvert crédit. La colonne « Date ACE / Décret » permettra ainsi au lecteur de savoir si le suivi est effectué au brut (crédits ouverts dès 2015) ou au net (crédits ouverts avant 2015).

Parallèlement aux projets à proprement dit, le tableau de synthèse comprend également les prêts octroyés par le canton (gestion par le biais du compte des investissements) même si, pour les plus anciens, aucune ouverture formelle d'un crédit d'engagement n'est intervenue, contrairement à ce qui se fait dans la pratique actuelle. Sur le plan comptable, un remboursement de prêt se matérialise par une recette d'investissement (d'où parfois des dépenses annuelles nettes négatives dans le tableau).

À noter que seuls les crédits d'engagement pour lesquels des montants émargent au budget 2023 et/ou aux comptes 2023 sont repris dans l'inventaire publié ci-après. Des explications détaillées sur les dépenses les plus significatives et les écarts

par rapport au budget figurent déjà dans les commentaires des chapitres précédents, notamment la troisième partie du rapport sur le compte des investissements. Ces analyses ne sont donc pas reprises dans le présent chapitre. Rappelons enfin que les données financières relatives aux crédits d'engagement peuvent intégrer la valorisation des heures effectuées par des collaborateurs et collaboratrices internes sur un projet, pour autant que le volume soit significatif.

5.2.2. Principaux projets transversaux

Si une unité administrative est souvent responsable de la gestion d'un projet et en supporte l'intégralité des coûts, certains crédits d'engagement ayant été ouverts ces dernières années sont caractérisés par leur transversalité et occasionnent parfois des dépenses au travers de plusieurs services de l'administration. La présentation des projets transversaux dans le tableau de synthèse est consolidée au niveau de l'entité responsable afin de permettre une vision globale et transparente du suivi de ces crédits (contrairement à la présentation décentralisée dans les fiches par service du tome 2).

Programme d'impulsion et de transformations

Le programme d'impulsion et de transformations a été adopté par le Grand Conseil lors de la session de juin 2019, pour un montant total de CHF 70,8 millions. Il vise d'une part à stimuler les investissements de façon à maximiser l'impact des montants engagés par le canton (effet multiplicateur) et d'autre part la mise en œuvre de réformes dans plusieurs départements. Concrètement, les projets englobés dans le programme d'impulsion font l'objet de neuf crédits d'engagement (dont le dernier a été octroyé en 2022 pour le virage ambulatoire handicap). Ces derniers sont présentés de manière consolidée à la Chancellerie mais les dépenses sont décentralisées dans l'ensemble des départements. Les dépenses nettes globales qui émarginent à l'exercice 2023 atteignent CHF 5,5 millions et se répartissent pour CHF 1 million au compte de résultats et CHF 4,5 millions au compte des investissements. À l'instar de ces dernières années, les dépenses effectives sont significativement inférieures au budget 2023 qui prévoyait un montant global de CHF 12 millions. Tous les crédits d'engagement présentent des dépenses nettes inférieures au budget sauf le crédit dédié au développement économique (prêts NECO). Les écarts les plus importants concernent les soutiens aux accords de positionnement stratégiques (APS), les subventions cantonales aux communes pour la mise en conformité des arrêts de bus et le volet pour le programme des réformes de l'État. Rappelons encore que le décret relatif au programme d'impulsion et de transformations prévoyait la création d'une réserve de CHF 18 millions afin de financer, par un prélèvement équivalent, les dépenses portées à charge du compte de résultats. Compte tenu des dépenses de CHF 1 million en cours d'exercice, le solde de la réserve atteint dorénavant un montant de CHF 9,7 millions à fin 2023.

Vitamine

Le projet Vitamine concerne le regroupement et l'optimisation de l'administration cantonale au sein de pôles thématiques (notamment sur les sites de Tivoli à Serrières et des Docks à La Chaux-de-Fonds). Un crédit d'engagement de CHF 31 millions a été adopté en juin 2019 et un complément de CHF 8 millions a été accepté par le Grand Conseil début novembre 2022 en raison des dernières évolutions liées au projet. Les dépenses relatives à ce crédit d'engagement concernent principalement le SBAT et dans une large mesure le compte des investissements. Les coûts sont présentés de manière consolidée à l'office d'organisation (OORG), en charge de la gestion du projet, mais ils relèvent encore d'autres services de l'État comme le SIEN et dans une moindre mesure le SRHE et le SCNE. Alors que le budget 2023 prévoyait des dépenses totales de CHF 11,1 millions, ces dernières atteignent CHF 7,2 millions en fin d'exercice. La planification du calendrier a été adaptée suite au retard pris dans la mise à disposition des locaux du site de Tivoli sur lequel les premiers emménagements de services vont intervenir au printemps 2024. Les déménagements aux Docks ne sont pas prévus avant 2026.

Plan climat

Le traitement politique du Plan climat cantonal ayant connu passablement de retard, les montants qui étaient portés au budget ces dernières années n'étaient pas dépensés. Le projet a finalement été débattu au Grand Conseil lors de la session de janvier 2023 et un crédit d'engagement de CHF 23 millions a été adopté pour la mise en œuvre de la première étape (2022-27). Par ailleurs, des moyens supplémentaires de CHF 1,8 million (Plan climat 1b) ont également été octroyés pour commencer l'élaboration de la seconde étape (2027-30). L'exercice 2023 est par conséquent la première année à voir concrètement des charges et des revenus émarginer au compte de résultats de l'État et, dans une moindre mesure, au compte des investissements. Ces premières dépenses concernent principalement les entités du DDTE (regroupement au secrétariat général dans le tableau de synthèse) et atteignent un montant de CHF 2,4 millions pour un budget de CHF 5,2 millions. L'écart aux prévisions budgétaires s'explique principalement par le décalage en lien avec le traitement politique et le démarrage tardif des projets et des mesures qui les accompagnent en raison du manque de personnel (certains engagements n'ont pu être finalisés qu'en fin d'année 2023).

Éducation numérique

Avec le programme d'éducation numérique adopté par le Grand Conseil en juin 2020 (crédit d'engagement de CHF 24,7 millions), l'État de Neuchâtel entend relever le défi majeur de la mutation numérique de la société et poursuivre ainsi

son engagement à accompagner les transformations sociétales et économiques. Ces dépenses sont essentiellement comptabilisées au compte des investissements et sont consolidées au niveau du SEEO. Le coût des actions menées pour introduire une éducation numérique dans les écoles obligatoires et postobligatoires du canton s'élève à CHF 2 millions en 2023. La diminution par rapport au budget (CHF 1,1 million) s'explique en partie par le report de l'installation des nouveaux équipements numériques suite au retard des travaux pour la rénovation du Lycée Jean-Piaget (bâtiment des Beaux-Arts 30 à Neuchâtel).

Autres crédits transversaux

Les autres crédits d'engagement transversaux identifiés comme tels dans le tableau de synthèse concernent essentiellement des projets relatifs au patrimoine bâti de l'État et au domaine informatique. Ils regroupent ainsi des dépenses comptabilisées dans le service métier (SBAT, SIEN) et parfois – ce n'est pas toujours le cas au gré des exercices - dans les différents services ou établissements scolaires directement concernés par le projet. Citons notamment la construction d'une infirmerie pour l'établissement de détention de la Promenade, l'assainissement du Lycée Jean-Piaget, la sécurisation de l'outil de production informatique ou encore les études réalisées dans le cadre du futur centre des archives et du patrimoine et du futur pôle de formation en horlogerie et microtechnique.

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Comptes	Écart comptes et budget	Solde disponible
				d'engagement	31.12.2022	2023	2023		
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Total						184'069'285	142'617'726	-41'451'559	
Chancellerie d'État (CHAN)						11'998'158	4'919'521	-7'078'637	
Pl-accord position. Strat. (APS) ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	15'000'000	2'833'978	2'531'152	730'069	-1'801'083	11'413'308
Pl-Accélération Projet agglo (PA3) ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	554'245	700'000	562'314	-137'686	5'883'441
Pl-mise en conformité arrêts bus ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	7'000'000	402'658	1'845'227	314'640	-1'530'587	6'282'702
Pl-soutien innovation ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	2'707'801	800'000	70'077	-729'923	1'222'123
Pl-mobilité durable ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	4'000'000	372'414	650'000	207'777	-442'223	3'419'810
Pl-Développement économique ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	18'000'000	6'134'000	2'474'300	2'872'500	398'200	8'703'000
Pl-études invest. futurs ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	5'800'000	1'474'746	1'385'328	519'275	-866'053	3'805'978
Pl-Réformes ²⁾	SCHA	En cours	25.06.2019	8'800'000	2'891'743	1'212'151	174'797	-1'037'354	5'733'459
Pl-Virage ambulatoire handicap ²⁾	SCHA	En cours	07.12.2022	1'200'000	0	400'000	70'507	-329'493	1'129'493
COVID - Aides aux partenaires ⁶⁾	SCHA	Clôturé	26.01.2021	59'400'000	120'832'243	0	-602'435	-602'435	-62'160'890
Département finances et santé (DFS)						51'954'646	20'687'773	-31'266'873	
Vitamine ²⁾	OORG	En cours	25.06.2019	38'950'000	7'923'978	11'080'063	7'182'633	-3'897'430	23'766'520
Caisses automatiques et coffre-fort - NE	SFIN	En cours	21.06.2023	150'000	0	0	50'295	50'295	99'705
Collectivités et fondations PA ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-322'543	-322'543	0	-
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-30'000	-30'000	0	-
Fonds de désendettement - OREE ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-22'207	-22'576	-369	-
Prêts office du logement ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-318'640	-329'840	-11'200	-
Régions de montagne ³⁾	SFIN	En cours	-	-	-	-23'000	-23'000	0	-
Transferts du PA au PF	SFIN	En cours	-	-	-	0	-18'967'064	-18'967'064	-
Coronavirus ⁶⁾	SCSP	En cours	16.03.2020	27'950'000	37'653'766	2'500'000	1'283'705	-1'216'295	-11'232'542
Achat BAP	SBAT	En cours	20.02.2024	14'700'000	0	0	14'700'000	14'700'000	0
Groupe électrogène de secours Château NE	SBAT	En cours	24.08.2023	100'000	0	0	102'401	102'401	-2'401
Regroup. sites entr. RC Boudry Etudes	SBAT	En cours	03.05.2023	694'000	0	0	33'450	33'450	660'550
Entretien constructif 2023-2026	SBAT	En cours	21.02.2023	18'500'000	0	3'500'000	3'467'041	-32'959	15'032'959
Infirmierie EDPR ²⁾	SBAT	En cours	17.08.2022	5'557'000	34'769	3'838'124	2'078'276	-1'759'848	3'443'955
Breguet 2-toiture+InstalSol.-étude+réal	SBAT	En cours	25.01.2022	2'840'000	776'531	2'450'004	1'410'721	-1'039'283	652'748
Assain. et regroup. Lycée Jean-Plaget ²⁾	SBAT	En cours	29.06.2021	29'840'000	2'299'975	10'132'008	5'130'736	-5'001'272	22'409'289
Centre des archives et du patrimoine ²⁾	SBAT	En cours	30.03.2021	10'465'000	7'403'350	2'130'700	247'924	-1'882'776	2'268'726
UNIHUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	SBAT	En cours	23.02.2021	7'810'000	622'617	2'500'000	1'316'916	-1'183'084	5'851'311
Créd.d'étude ctr.Montmollin g.fores.2020	SBAT	En cours	11.11.2020	2'795'000	2'782'574	100'000	27'875	-72'125	-22'921
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	SBAT	En cours	11.11.2020	4'073'100	3'939'079	100'000	78'384	-21'616	55'637
Valorisation prisons NE - crédit d'étude	SBAT	En cours	17.02.2020	600'000	377'464	0	38'823	38'823	183'713

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écarts comptes et budget	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob ²⁾	SBAT	En cours	21.01.2020	48'600'000	2'637'726	3'526'000	1'088'618	-2'437'382	44'873'656
Partis sociales crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	07.11.2018	2'000'000	372'900	1'000'000	0	-1'000'000	1'627'100
Remb. charges d'intérêts POLOG	SBAT	En cours	07.11.2018	3'200'000	0	286'000	226'080	-59'920	2'973'920
CentreEntr.Routes RC+RN Montagnes/Etudes	SBAT	En cours	04.07.2018	4'715'000	350'470	700'200	527'178	-173'022	3'837'351
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	SBAT	En cours	06.07.2018	12'800'000	3'940'000	5'000'000	-119'200	-5'119'200	8'860'000
Rénovation des prisons (EEPB et EDPR) ¹⁾	SBAT	En cours	18.03.2008	37'838'670	37'044'668	0	700'607	700'607	93'395
LDDR - salles de physique	SBAT	Clôturé	09.01.2023	557'000	0	507'240	556'332	49'092	668
Portail EDPR	SBAT	Clôturé	19.10.2022	315'000	63'914	0	231'110	231'110	19'976
BAP - crédit étude amén. zone accueil	SBAT	Clôturé	17.08.2022	131'000	127'102	0	85	85	3'813
Perreux-Assain. toiture Pavillon Thuyas	SBAT	Clôturé	01.06.2022	420'000	420'240	0	5'808	5'808	-6'047
Lycée DDR assain. façades étude ¹⁾	SBAT	Clôturé	25.08.2010	400'000	382'624	0	17'000	17'000	376
Château NE-Assain. façades int. Honneur ⁵⁾	SBAT	Clôturé	-	700'000	0	700'000	0	-700'000	700'000
Rénovation fenêtres ESPACE Neuchâtel ⁵⁾	SBAT	Clôturé	-	210'186	0	210'346	0	-210'346	210'186
Contrôle qualité système de soins	SCSP	A solliciter	-	135'000	0	65'000	0	-65'000	135'000
Infrastructures EMS	SCSP	A solliciter	-	30'000'000	0	1'000'000	0	-1'000'000	30'000'000
Mise en réseau services système soins	SCSP	A solliciter	-	200'000	0	100'000	0	-100'000	200'000
Projet du logem. des AUJU	SBAT	A solliciter	-	400'000	0	102'675	0	-102'675	400'000
regroupement ACN Tivoli EST	SBAT	A solliciter	-	700'000	0	244'008	0	-244'008	700'000
Structure en hébergement collectif	SBAT	A solliciter	-	17'059'000	0	250'000	0	-250'000	17'059'000
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	SBAT	A solliciter	-	3'500'000	0	245'000	0	-245'000	3'500'000
HDV7 Crédit étude création PôleHorloger ²⁾	SBAT	A solliciter	-	680'594	0	403'668	0	-403'668	680'594
Département économie, sécurité et culture (DESC)						11'661'626	20'316'612	8'654'986	
Usinnove SA	NECO	En cours	04.12.2023	400'000	0	0	400'000	400'000	0
COVID19 NECO - Cas de rigueur ⁶⁾	NECO	En cours	15.01.2021	159'000'000	105'003'519	0	10'900	10'900	53'952'250
Politique régionale 2020-2023	NECO	En cours	27.05.2020	34'800'000	8'905'292	2'361'750	6'066'406	3'704'656	12'847'942
Prog. Intercant. Ari-SO (PR 2020-2023)	NECO	En cours	27.05.2020	715'348	536'511	179'000	178'837	-163	0
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	NECO	En cours	08.04.2020	400'000	104'806	110'000	52'435	-57'565	242'759
Prêts COVID19 ⁶⁾	NECO	En cours	23.03.2020	30'000'000	2'995'000	-164'000	-199'619	-35'619	27'005'000
Parcs régionaux - période 2020 -2024	NECO	En cours	18.02.2020	1'155'805	642'883	257'000	256'961	-39	255'961
Prêts NPR 2016-2019	NECO	En cours	19.10.2016	29'000'000	4'287'000	2'296'000	9'539'256	7'243'256	5'482'989
Prêts NPR 2012-2015 ¹⁾	NECO	En cours	02.10.2012	14'000'000	12'907'371	-1'604'242	-753'871	850'371	313'258
Prêts NPR 2008-2011 ¹⁾	NECO	En cours	23.06.2009	14'000'000	528'500	-52'000	-26'000	26'000	13'445'500
Génératrice EDPR	SPNE	En cours	15.06.2023	86'000	0	0	20'000	20'000	66'000
Sécurisation cour EEPB	SPNE	En cours	28.09.2023	20'000	0	20'000	14'634	-5'366	5'366
Sécurisation flux visiteurs EEPB	SPNE	En cours	28.09.2023	45'000	0	45'000	41'126	-3'874	3'874

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Comptes	Écart comptes et budget	Solde
				d'engagement	31.12.2022	2023	2023		disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Système d'information policière POLAP	PONE	En cours	04.12.2023	350'000	0	20'000	56'779	36'779	293'221
Renouvellement appareils CFOR	PONE	En cours	20.09.2023	140'000	0	75'000	64'995	-10'005	75'005
Rempl. détection incendie cellules BAP	PONE	En cours	31.07.2023	80'000	0	80'000	79'572	-428	428
Renouvellement radars fixes	PONE	En cours	26.10.2022	440'000	226'464	300'000	0	-300'000	213'536
Renovation place de tir de Plan-du-Bois	PONE	En cours	14.09.2022	370'000	0	0	344'667	344'667	25'333
Renouvellement serveurs PONE	PONE	En cours	17.08.2022	221'000	120'127	50'300	85'833	35'533	15'040
IT App Tracker geolocalisation	PONE	En cours	10.05.2022	125'000	30'163	0	45'629	45'629	49'208
Moyens techniques de surveillance	PONE	En cours	02.05.2022	262'188	69'057	87'400	81'153	-6'247	111'977
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	PONE	En cours	30.08.2021	570'000	175'164	245'000	169'276	-75'724	225'560
Évolution du système Polycom	PONE	En cours	15.12.2016	2'080'000	1'774'932	303'900	4'744	-299'156	300'324
Étude faisabilité centre subsistance	SSCM	En cours	25.10.2023	140'000	0	140'000	9'930	-130'070	130'070
PCO EMCC	SSCM	En cours	03.07.2023	300'000	0	165'000	158'505	-6'495	141'495
Achat de véhicules 2020-2023	SSCM	En cours	18.12.2019	10'030'000	6'762'463	2'699'000	2'272'127	-426'873	995'410
Aides SCNE Coronavirus ⁶⁾	SCNE	En cours	08.04.2020	6'896'000	11'736'335	0	-141'499	-141'499	-5'267'858
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	SCNE	En cours	26.05.2015	2'095'000	1'500'000	300'000	133'074	-166'926	461'926
Création moyens nécessaires Larch ¹⁾	SCNE	En cours	22.02.2011	1'450'000	596'594	300'000	20'140	-279'860	833'266
Rempl. du logiciel informatique de l'Of.F	SEPF	Ciôturé	10.02.2021	157'000	157'240	0	-6'460	-6'460	6'220
Rempl. logiciel informatique de l'OP	SEPF	Ciôturé	31.08.2020	660'000	553'578	0	105'603	105'603	819
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	SCPO	Ciôturé	28.09.2020	250'000	79'603	228'000	192'912	-35'088	-22'515
Rempl. robot mélangeur-mixeur EEPB	SPNE	Ciôturé	14.04.2023	15'600	0	15'000	15'607	607	-7
Remplacement bouleuse EEPB	SPNE	Ciôturé	03.04.2023	12'753	0	12'000	11'829	-171	924
Création sas ateliers EEPB	SPNE	Ciôturé	06.03.2023	20'000	0	20'000	18'047	-1'953	1'953
Remplacement combisteamer EDPR	SPNE	Ciôturé	03.02.2023	15'000	0	15'000	12'571	-2'429	2'429
Remplacement lave-vaisselle EDPR	SPNE	Ciôturé	02.02.2023	25'000	0	25'000	27'349	2'349	-2'349
Centrale effraction EEPB	SPNE	Ciôturé	09.01.2023	160'000	0	190'000	159'349	-30'651	651
Modernisation centrale effraction EDPR	SPNE	Ciôturé	02.05.2022	246'000	164'424	68'000	63'853	-4'147	17'723
Remplacement drones police neuchâteloise	PONE	Ciôturé	19.10.2023	65'000	0	0	61'398	61'398	3'602
Infra. technique formation CIFPOL	PONE	Ciôturé	23.08.2023	140'000	0	200'000	141'106	-58'894	-1'106
Sécurisation locaux BAP	PONE	Ciôturé	06.07.2023	100'000	0	100'000	99'642	-358	358
Adaptation de la CNU à la norme NG112	PONE	Ciôturé	17.04.2023	60'000	0	0	32'310	32'310	27'690
Réaménagement Cafétérias SISPOL	PONE	Ciôturé	04.04.2023	80'000	0	80'000	80'473	473	-473
Nouveau système de visions nocturne GI	PONE	Ciôturé	24.03.2023	46'000	0	0	45'784	45'784	216
Vidéosurveillance dans les gares NE	PONE	Ciôturé	14.09.2022	110'271	458	42'000	0	-42'000	109'813
Renouvellement COVERT Polycom	PONE	Ciôturé	09.11.2022	200'000	71'278	201'000	56'960	-144'040	71'761
Monitoring infrastructure IT	PONE	Ciôturé	20.10.2021	307'400	176'441	0	73'390	73'390	57'569
Blackout BAP résilience réseau	PONE	Ciôturé	05.07.2021	348'000	236'088	0	67'095	67'095	44'817
Développement outil analyse ILP	PONE	Ciôturé	26.08.2020	485'000	386'173	0	71'803	71'803	27'024

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart comptes et budget	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Adaptation/sécurisation zone accès BAP ⁵⁾	PONE	Clôturé	-	2'000'000	0	500'000	0	-500'000	2'000'000
Imprimantes Police secours et proximité ⁵⁾	PONE	Clôturé	-	46'000	0	47'200	0	-47'200	46'000
Intranet PONE ⁵⁾	PONE	Clôturé	-	350'000	0	250'000	0	-250'000	350'000
Amélioration du système Systel	PONE	A solliciter	-	141'500	0	101'500	0	-101'500	141'500
Renouvellement réseau BAP	PONE	A solliciter	-	600'016	0	300'100	0	-300'100	600'016
Système d'Information VENUS PONE	PONE	A solliciter	-	80'000	0	80'000	0	-80'000	80'000
Construction protégée CE et EMCC	SSCM	A solliciter	-	200'000	0	50'000	0	-50'000	200'000
Capitale Culturelle Suisse	SCNE	A solliciter	-	1'810'000	0	344'478	0	-344'478	1'810'000
Sécurisation et déménagement des AEN	SCNE	A solliciter	-	2'570'160	0	578'240	0	-578'240	2'570'160
Département formation, digitalisation et sports (DFDS)						67'523'943	61'906'014	-5'617'929	
Programme éducation numérique ²⁾	SEEO	En cours	23.06.2020	24'716'600	3'997'233	3'101'907	2'009'601	-1'092'306	18'709'766
Renouv. salles cours La C.-de-F. et Ntel	CMNE	En cours	10.11.2023	90'000	0	0	37'844	37'844	52'156
Renouvel. du parc pianistique 2020-2023	CMNE	En cours	29.01.2020	548'000	409'831	137'000	129'057	-7'943	9'112
Mandat d'objectifs 2019-2022 UNINE	SFPO	En cours	26.06.2019	200'708'685	200'962'604	50'143'895	49'291'136	-852'759	-50'445'055
Equipements didactiques PBC 2023-2026	CPNE	En cours	04.12.2023	405'000	0	225'000	112'862	-112'139	292'139
Enveloppe équipement 2022 - CPNE	CPNE	En cours	14.09.2022	372'000	31'129	25'000	115'333	90'333	225'538
Signalétique Formation Pro NE (CIFOM)	CPNE	En cours	01.06.2022	300'000	131'164	0	197'754	197'754	-28'918
Switchs et Extension réseau SIS2	CPNE	En cours	09.12.2020	440'000	322'120	100'000	68'138	-31'862	49'742
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	CPNE	En cours	13.03.2019	325'000	83'711	230'000	65'142	-164'858	176'147
Dével. 2016-2023 des syst. d'information	SIEN	En cours	23.02.2016	14'499'448	7'183'301	3'497'424	2'325'784	-1'171'640	4'990'364
Renouvellement des infrastructures info	SIEN	En cours	23.02.2016	29'936'470	19'601'622	3'100'000	3'466'247	366'247	6'868'600
Sécurisation de l'outil de prod. info. ²⁾	SIEN	En cours	23.02.2016	21'530'396	14'026'711	5'240'475	3'487'963	-1'752'512	4'015'722
Equipements didactiques PTI 2023	CPNE	Clôturé	22.05.2023	370'000	0	385'000	375'377	-9'623	-5'377
CIFOM-PTI-Amén. Locaux ateliers horlog	CPNE	Clôturé	05.07.2021	250'000	51'806	180'000	217'864	37'864	-19'670
Gestion d'affaires	SIEN	Clôturé	-	380'000	0	0	5'912	5'912	374'088
Création Carré Turquoise	CPNE	A solliciter	-	250'000	0	250'000	0	-250'000	250'000
Fédération données en formation prof.	SIEN	A solliciter	-	497'051	0	242'602	0	-242'602	497'051
Transition numérique	SIEN	A solliciter	-	1'050'000	0	347'974	0	-347'974	1'050'000
Sécuris. Info. Support CNU (SLA/SIEN) ²⁾	SIEN	A solliciter	-	757'022	0	317'666	0	-317'666	757'022
Dép. développement territorial et environnement (DDTE)						40'982'712	34'855'125	-6'127'587	
Plan climat ²⁾	SDTE	En cours	24.01.2023	22'963'000	0	5'171'181	2'380'433	-2'790'748	20'514'744
Plan climat 1b ²⁾	SDTE	En cours	24.01.2023	1'820'000	0	0	66'000	66'000	1'754'000
Optimisation du tracé du Sentier du Lac	SCAT	En cours	02.09.2019	200'000	150'353	0	23'431	23'431	24'194

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Comptes	Écarts comptes et budget	Solde
				d'engagement	31.12.2022	2023	2023		disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Soutien LHand ligne Ponts-de-Martel	SCTR	En cours	17.11.2021	666'500	0	666'500	666'666	166	-166
Concrétisation du RER neuchâtelois	SCTR	En cours	24.06.2020	114'000'000	0	1'000'000	0	-1'000'000	114'000'000
Crédit const.halte ferroviair.de La Fiaz	SCTR	En cours	02.10.2018	8'548'000	4'015'006	500'000	200'000	-300'000	4'332'994
Arrêt bus Bellevue, au Landeron	SCTR	En cours	20.06.2018	23'500	0	23'500	0	-23'500	23'500
Prêts transports ³⁾	SCTR	En cours	-	-	-	-681'484	-681'484	0	-
Aménagement réseau chemins pédestres	SPCH	En cours	20.12.2023	3'500'000	0	350'000	77'890	-272'110	3'422'110
EM SGE Canton NE Etudes	SPCH	En cours	14.12.2022	250'000	0	100'000	40'984	-59'016	209'016
Entr.durable-assain.bruit-MD 2022-2025	SPCH	En cours	04.07.2022	34'185'200	5'162'975	8'000'000	7'973'467	-26'533	21'031'460
Études rempl. viad. Crêt-de-l'Anneau H10	SPCH	En cours	16.02.2022	450'000	53'918	80'000	72'131	-7'869	215'754
Travaux sur cours d'eau 2022 – 2023	SPCH	En cours	24.01.2022	600'000	228'642	300'000	198'047	-101'953	165'016
Réalisation Sentier du Lac	SPCH	En cours	21.04.2021	2'400'000	0	300'000	35'238	-264'762	2'364'762
H18 Contournement est Chaux-de-Fonds	SPCH	En cours	31.03.2021	186'000'000	0	1'470'685	699'938	-770'747	184'365'505
RC 1162 Assainiss. du Pont de Saint-Jean	SPCH	En cours	23.02.2021	2'500'000	1'263'044	600'000	961'505	361'505	275'451
Travaux EM 2020 - 2023	SPCH	En cours	06.07.2020	600'000	381'442	160'000	114'439	-45'561	104'120
CP prot.crues LACE, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'276'000	1'879'911	300'000	300'381	381	795'593
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	SPCH	En cours	06.07.2020	3'375'000	1'776'350	170'000	175'911	5'911	1'207'943
CP Ouvrages de protection forêts 20-24	SPCH	En cours	24.06.2020	2'490'000	791'762	337'710	117'661	-220'049	1'302'305
Protec. catastrophes Noiraigue Clusette	SPCH	En cours	24.06.2020	4'541'000	956'303	1'137'500	1'068'650	-68'850	1'316'043
Assainissement routier H10	SPCH	En cours	03.09.2019	14'300'000	6'797'428	880'000	256'385	-623'615	6'939'683
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	SPCH	En cours	07.05.2019	7'432'000	6'384'746	780'000	779'408	-592	279'424
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	SPCH	En cours	06.03.2019	17'600'000	4'163'954	2'990'075	2'981'417	-8'658	10'445'534
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	SPCH	En cours	06.03.2019	17'100'000	1'515'438	2'765'000	3'008'254	243'254	8'505'024
Assainis. et sécurisation, tunnel Cluset	SPCH	En cours	06.03.2019	39'100'000	7'743'845	2'976'250	3'467'077	490'827	22'760'964
MD - 1ère étape réalis. itinér. cyclable	SPCH	En cours	26.09.2017	5'000'000	3'291'645	800'000	789'850	-10'150	918'505
12ème étape corr./aménagement. routes cant.	SPCH	En cours	17.06.2015	39'550'000	18'095'210	3'000'000	516'389	-2'483'611	20'505'340
Autoroute A5 (LF 08.03.1960) ⁴⁾	SPCH	En cours	-	-	-	10'800	2'261	-8'539	-
Construction du tunnel de Serrières ⁴⁾	SPCH	En cours	-	-	-	25'200	14'077	-11'123	-
PAC Haut Plateau du Creux du Van	SFFN	En cours	21.06.2023	300'000	0	0	35'531	35'531	229'391
Desserte forestière 22-24	SFFN	En cours	05.12.2022	219'000	71'608	73'000	83'508	10'508	63'883
Pisciculture - système de filtration	SFFN	En cours	29.06.2022	80'000	48'231	0	-26'600	-26'600	31'769
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	SFFN	En cours	22.06.2020	240'000	134'274	18'000	22'797	4'797	82'928
CP Aménagement du paysage 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	1'431'000	844'331	117'000	82'988	-34'012	354'308
CP forêts 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	19'300'000	10'263'657	194'440	675'244	480'804	4'706'168
CP Nature 2020-2024	SFFN	En cours	26.05.2020	13'044'000	5'231'151	993'930	513'336	-480'594	5'818'364
Conv. programme 2020-2024 section faune	SFFN	En cours	20.01.2020	480'000	364'514	22'012	64'427	42'415	-18'829
Assainissement de fromageries	SAGR	En cours	31.08.2021	8'925'000	0	702'000	0	-702'000	8'925'000
Exploitations paysannes ³⁾	SAGR	En cours	-	-	-	-975'000	1'764'444	2'739'444	-
Place lavage et remplissage pulvé	SAGR	En cours	09.08.2023	50'000	0	50'000	0	-50'000	50'000
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	SAGR	En cours	01.10.2019	5'400'000	1'780'000	300'000	215'000	-85'000	3'030'000

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit	Situation au	Budget	Comptes	Écart comptes et budget	Solde
				d'engagement	31.12.2022	2023	2023		disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Travaux améliorations foncières 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	15'100'000	1'332'454	1'200'000	608'350	-591'650	12'621'186
Subventions constructions rurales 2020	SAGR	En cours	01.10.2019	12'500'000	5'649'673	1'500'000	1'755'760	255'760	3'324'397
Subvention plans de gestion intégrée	SAGR	En cours	05.12.2016	100'000	49'213	7'000	11'671	4'671	39'116
Travaux améliorations foncières 2015	SAGR	En cours	29.09.2015	12'300'000	3'770'189	350'000	0	-350'000	8'529'811
Travaux améliorations foncières 2010 ¹⁾	SAGR	En cours	31.03.2010	2'300'000	1'968'977	50'000	0	-50'000	331'023
Travaux améliorations foncières 2007 ¹⁾	SAGR	En cours	27.03.2007	4'100'000	3'687'026	20'000	0	-20'000	412'974
Travaux améliorations foncières 2001 ¹⁾	SAGR	En cours	06.02.2001	5'900'000	4'679'709	80'000	0	-80'000	1'220'291
CC équip. analytiques dom. conso. 23-24	SCAV	En cours	27.02.2023	95'000	0	50'000	37'313	-12'687	57'687
Acqui. d'équipements labo. vétérinaire	SCAV	En cours	02.09.2022	95'000	50'000	45'000	44'998	-2	2
Etudes PS P-Crosettes et rue Hôtel-Ville	SPCH	Clôturé	23.01.2023	700'000	0	0	280'182	280'182	-454
Travaux sur ouvrages d'art 2022 - 2023	SPCH	Clôturé	24.01.2022	600'000	300'000	300'000	282'650	-17'350	17'350
PS CFF Malakoff H18	SPCH	Clôturé	19.08.2020	6'854'000	6'340'956	0	63'468	63'468	513'044
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	SPCH	Clôturé	07.05.2019	8'288'000	1'548'378	102'413	0	-102'413	6'739'622
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	SPCH	Clôturé	19.09.2018	350'000	151'476	50'000	46'994	-3'006	151'529
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	SPCH	Clôturé	07.02.2018	450'000	297'189	0	61'039	61'039	213
Etudes détail liaison H18-H20	SPCH	Clôturé	17.08.2016	7'600'000	7'235'703	0	146'667	146'667	-2'369
Reconstruction RC2326 Le Cachot ⁵⁾	SPCH	Clôturé	-	3'200'000	0	100'000	0	-100'000	3'200'000
3e prog. assainis. inst. chauf. ¹⁾	SENE	Clôturé	26.03.1996	1'300'000	838'919	95'000	58'878	-36'122	402'203
Acquisition Forêts	SFFN	Clôturé	05.07.2023	9'500	0	0	9'712	9'712	-212
Chromatographe phase gazeuse	SCAV	Clôturé	23.08.2023	250'000	0	290'000	249'723	-40'277	277
Equipement PCR	SCAV	Clôturé	21.06.2023	200'000	0	200'000	197'900	-2'100	2'100
Ventilation laboratoires	SCAV	Clôturé	21.06.2023	500'000	0	0	454'624	454'624	45'376
Hottes laboratoires	SCAV	Clôturé	28.04.2023	300'000	0	0	298'011	298'011	1'989
Assainissement villa Aurore 1	SAGR	Clôturé	26.06.2023	285'000	0	200'000	279'378	79'378	5'622
Gerbeur électrique pour station viticole	SAGR	Clôturé	21.03.2023	12'000	0	15'000	11'471	-3'529	529
Assainissement fermes et terrains 2023	SAGR	Clôturé	15.03.2023	100'000	0	130'000	73'178	-56'822	26'822
Assain. énergétique bâtiments Aurore 6	SAGR	Clôturé	05.12.2022	150'000	22'000	0	127'968	127'968	32
Travaux remises en état agricoles VdR	SAGR	Clôturé	03.09.2019	1'120'000	1'017'894	0	18'106	18'106	0
Analyseurs pour les émissions	SENE	A solliciter	-	163'000	0	45'000	0	-45'000	163'000
Analyseurs pour les immissions	SENE	A solliciter	-	162'000	0	30'000	0	-30'000	162'000
Desserte forestière VdT 2023-24	SFFN	A solliciter	-	90'000	0	15'000	0	-15'000	90'000
Cuverie avec thermorégulation	SAGR	A solliciter	-	170'000	0	170'000	0	-170'000	170'000
Hangar pour le chauffage à distance(CAD)	SAGR	A solliciter	-	590'000	0	200'000	0	-200'000	590'000
Plan phyto - Drones	SAGR	A solliciter	-	50'000	0	20'000	0	-20'000	50'000
Plan phyto - Stations agrométéo	SAGR	A solliciter	-	20'000	0	10'000	0	-10'000	20'000

Projets gérés par crédits d'engagement (CHF)	Entité	Statut	Date ACE / Décret	Crédit d'engagement	Situation au 31.12.2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écarts comptes et budget	Solde disponible
				Brut ¹⁾	Brut ¹⁾	Net	Net	Net	Brut ¹⁾
Département emploi et cohésion sociale (DECS)						-51'800	-67'320	-15'520	
Prêts d'étude 2020-2023	SASO	En cours	18.12.2019	600'000	380'065	105'000	98'595	-6'405	113'065
Prêts d'études ³⁾	SASO	En cours	-	-	-	-156'800	-165'915	-9'115	-

¹⁾ Les crédits d'engagement accordés avant 2015 étaient sollicités au net, contrairement à ce qui se fait aujourd'hui (montant brut : art. 40 al. 2 LFinEC). Dès lors, pour ces anciens crédits, la situation au 31.12.2021 et le solde disponible sont donc également indiqués au net. Pour les prêts NPR 2008-11 et 2012-15, la logique brute est tout de même appliquée compte tenu d'une enveloppe considérée sans les remboursements.

²⁾ Projets transversaux gérés par plusieurs entités (présentation cumulée contrairement aux informations figurant dans les fiches par entité du tome 2).

³⁾ Ces éléments correspondent à d'anciens prêts qui ne sont pas formellement portés par un crédit d'engagement. Comme leur gestion technique a transité du bilan au compte des investissements, il a été décidé de les reprendre dans ce tableau de synthèse, parallèlement aux autres prêts qui, eux, font bel et bien l'objet d'un crédit d'engagement conformément aux pratiques qui sont dorénavant en vigueur.

⁴⁾ Il s'agit d'anciens crédits de construction pour la route nationale 5 qui n'ont formellement jamais fait l'objet d'un crédit d'engagement. Conformément à l'ancien système de financement, la part cantonale (12%) était considérée comme des dépenses liées aux crédits fédéraux puisque le canton agissait comme maître de l'ouvrage délégué sur mandat de l'OFROU.

⁵⁾ Ces crédits d'engagement ont été clôturés sans avoir fait l'objet d'une ouverture formelle comme initialement envisagé.

⁶⁾ Certaines incidences financières liées à la crise sanitaire sont gérées par le biais d'un crédit d'engagement (gestion de crise, aide aux partenaires, prêts NECO et SCNE, etc.). Les données relatives aux montants des crédits d'engagement (enveloppes globales) n'ont toutefois plus fait l'objet d'une mise à jour via des demandes de crédits complémentaires, d'où parfois des soldes disponibles significativement négatifs. Des charges comptabilisées sur les subventions redistribuées (NC 37) peuvent aussi expliquer cette situation de dépassement.

Annexe 1 : Détail des charges et revenus du compte de résultats

Tableau 1 : Biens, services et autres charges d'exploitation

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Matières et marchandises	20'037'671	23'042'832	19'603'184	-3'439'648	-14.9%	-434'488	-2.2%
Immobilisations non portées à l'actif	12'841'555	13'650'700	13'046'195	-604'505	-4.4%	+204'640	+1.6%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	7'416'450	10'884'300	9'508'292	-1'376'008	-12.6%	+2'091'841	+28.2%
Prestations de service et honoraires	43'033'923	54'051'480	39'088'225	-14'963'255	-27.7%	-3'945'699	-9.2%
Gros entretien et entretien courant	15'367'486	16'222'880	16'455'942	+233'062	+1.4%	+1'088'456	+7.1%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	13'471'865	15'357'250	14'375'848	-981'402	-6.4%	+903'982	+6.7%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	17'446'250	18'618'265	18'867'619	+249'355	+1.3%	+1'421'369	+8.1%
Dédommagements	3'146'362	4'865'141	4'109'256	-755'885	-15.5%	+962'894	+30.6%
Réévaluations sur créances	32'792'477	22'032'800	25'838'732	+3'805'932	+17.3%	-6'953'745	-21.2%
Diverses charges d'exploitation	16'692'538	13'773'572	16'776'792	+3'003'220	+21.8%	+84'253	+0.5%
31 Total	182'246'578	192'499'220	177'670'083	-14'829'136	-7.7%	-4'576'495	-2.5%

Tableau 2 : Charges financières

Charges financières (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Charges d'intérêt	20'859'588	19'140'000	17'462'938	-1'677'062	-8.8%	-3'396'650	-16.3%
Pertes réalisées sur patrimoine financier	734'106	2'000	18'366'825	+18'364'825	+918'241.3%	+17'632'719	+2'401.9%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	1'063'594	600'000	145'489	-454'511	-75.8%	-918'105	-86.3%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	266'473	300'000	314'700	+14'700	+4.9%	+48'227	+18.1%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	11'207	0	2'414'904	+2'414'904	--	+2'403'698	+21'448.8%
Différentes charges financières	71'757	0	26	+26	--	-71'731	-100.0%
34 Total	23'006'725	20'042'000	38'704'883	+18'662'883	+93.1%	+15'698'157	+68.2%

Tableau 3 : Revenus financiers

Revenus financiers (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus des intérêts	9'555'102	8'131'000	12'459'707	+4'328'707	+53.2%	+2'904'605	+30.4%
Gains réalisés patrimoine financier	148'327	4'000	82'477	+78'477	+1'961.9%	-65'850	-44.4%
Revenus de participations patr. financier	2'565'255	2'300'000	2'071'048	-228'953	-10.0%	-494'207	-19.3%
Produits des immeubles patr. financier	1'359'128	1'367'287	1'907'992	+540'705	+39.5%	+548'864	+40.4%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	0	0	24'639	+24'639	--	+24'639	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	383'339	200'000	2'390'622	+2'190'622	+1'095.3%	+2'007'283	+523.6%
Revenus financiers d'entreprises publiques	30'609'823	30'880'000	31'020'890	+140'890	+0.5%	+411'067	+1.3%
Produits des immeubles patr. administratif	23'491'270	23'038'273	38'493'307	+15'455'034	+67.1%	+15'002'037	+63.9%
Revenus des immeubles loués	0	5'000	0	-5'000	-100.0%	0	--
Autres revenus financiers	966'974	0	895'319	+895'319	--	-71'655	-7.4%
44 Total	69'079'218	65'925'559	89'346'000	+23'420'441	+35.5%	+20'266'782	+29.3%

Tableau 4 : Attributions aux fonds et financements spéciaux

Attributions aux fonds et fin. spéciaux (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Attributions capitaux de tiers	1'538'694	0	1'678'830	+1'678'830	--	+140'136	+9.1%
Attributions capital propre	34'949'189	7'793'854	14'028'078	+6'234'224	+80.0%	-20'921'111	-59.9%
35 Total	36'487'883	7'793'854	15'706'908	+7'913'054	+101.5%	-20'780'975	-57.0%

Tableau 5 : Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	0	0	--	0	--
Prélèvements capital propre	6'115'482	17'322'428	5'465'905	-11'856'523	-68.4%	-649'578	-10.6%
45 Total	6'115'482	17'322'428	5'465'905	-11'856'523	-68.4%	-649'578	-10.6%

Tableau 6 : Charges de transfert

Charges de transfert (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Parts de revenus destinées à des tiers	4'504'129	4'895'000	5'249'464	+354'464	+7.2%	+745'335	+16.5%
Dédommagements à des coll. publiques	165'969'895	167'266'307	170'508'370	+3'242'063	+1.9%	+4'538'475	+2.7%
Péréquation financ. et comp. des charges	16'249'361	16'114'792	16'114'792	0	0.0%	-134'569	-0.8%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'186'389'708	1'258'734'088	1'238'514'542	-20'219'546	-1.6%	+52'124'834	+4.4%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	--	0	--
Réévaluations, participations PADM	2'337'682	0	12'453'297	+12'453'297	--	+10'115'614	+432.7%
Différentes charges de transfert	8'651	1'170'000	2'046'818	+876'818	+74.9%	+2'038'167	+23'561.1%
Sous-total	1'375'459'426	1'448'180'187	1'444'887'283	-3'292'904	-0.2%	+69'427'857	+5.0%
Amortissements subventions d'investiss.	20'989'513	20'185'948	19'955'510	-230'438	-1.1%	-1'034'003	-4.9%
36 Total	1'396'448'939	1'468'366'135	1'464'842'793	-3'523'342	-0.2%	+68'393'854	+4.9%

Tableau 7 : Revenus de transfert

Revenus de transfert (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Parts à des revenus	124'913'027	112'793'400	138'615'927	+25'822'527	+22.9%	+13'702'901	+11.0%
Dédommagements des collectivités locales	34'317'747	34'745'582	35'770'755	+1'025'173	+3.0%	+1'453'008	+4.2%
Péréq. financ. et comp. des charges (RPT)	254'947'490	281'176'227	281'177'042	+815	+0.0%	+26'229'552	+10.3%
Subventions des coll. publiques et des tiers	263'386'586	314'776'759	290'886'257	-23'890'502	-7.6%	+27'499'670	+10.4%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	--	0	--
Différents revenus de transfert	52'456'134	756'000	47'290'698	+46'534'698	+6'155.4%	-5'165'437	-9.8%
46 Total	730'020'985	744'247'968	793'740'678	+49'492'710	+6.7%	+63'719'694	+8.7%

Tableau 8 : Patentes et concessions

Patentes et concessions (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Patentes	394'016	545'000	462'156	-82'844	-15.2%	+68'140	+17.3%
Banque nationale suisse	81'589'073	27'250'000	0	-27'250'000	-100.0%	-81'589'073	-100.0%
Concessions	15'845'171	15'724'000	16'102'009	+378'009	+2.4%	+256'838	+1.6%
Parts de revenus à des loteries, paris	2'026'249	1'900'000	2'035'383	+135'383	+7.1%	+9'134	+0.5%
41 Total	99'854'509	45'419'000	18'599'549	-26'819'451	-59.0%	-81'254'961	-81.4%

Tableau 9 : Taxes et redevances

Taxes et redevances (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Taxes de compensation	335'200	346'000	556'000	+210'000	+60.7%	+220'800	+65.9%
Émoluments pour actes administratifs	35'773'114	34'893'855	39'318'195	+4'424'340	+12.7%	+3'545'081	+9.9%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	3'560	12'973'000	4'173	-12'968'827	-100.0%	+613	+17.2%
Frais d'écolage et taxe de cours	11'118'219	11'906'389	10'795'312	-1'111'077	-9.3%	-322'906	-2.9%
Taxes d'utilisation et prestations de service	32'855'323	32'279'300	32'548'433	+269'133	+0.8%	-306'890	-0.9%
Recette sur ventes	7'537'565	10'463'300	9'355'604	-1'107'696	-10.6%	+1'818'039	+24.1%
Remboursements	39'414'323	40'967'500	36'460'144	-4'507'356	-11.0%	-2'954'179	-7.5%
Amendes	23'259'376	20'326'000	24'089'873	+3'763'873	+18.5%	+830'497	+3.6%
Autres taxes	4'222'274	39'250'000	5'539'092	-33'710'908	-85.9%	+1'316'818	+31.2%
42 Total	154'518'953	203'405'344	158'666'826	-44'738'518	-22.0%	+4'147'873	+2.7%

Tableau 10 : Revenus divers

Revenus divers (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
Revenus d'exploitation divers	0	0	540'973	+540'973	--	+540'973	--
Activation des prestations propres	3'934'298	5'117'996	4'068'222	-1'049'774	-20.5%	+133'924	+3.4%
Variations des stocks	0	0	0	0	--	0	--
Autres revenus	15'213'340	5'098'100	11'743'405	+6'645'305	+130.3%	-3'469'936	-22.8%
43 Total	19'147'639	10'216'096	16'352'600	+6'136'504	+60.1%	-2'795'039	-14.6%

Annexe 2 : Fortune des fonds

Le tableau ci-dessous présente uniquement la fortune de certains fonds gérés par l'État. Par conséquent, le total des attributions/prélèvements du tableau ci-dessous diffère des totaux des tableaux 5 et 6 de l'annexe 1 qui incluent tous les fonds et financements spéciaux. À noter également que la fortune au 31.12 peut être partiellement engagée et ne correspond donc pas nécessairement à la fortune réellement disponible.

Fortune des fonds gérés par l'État (CHF)	Fortune au 31.12.2022	Budget 2023 attrib. (+) / prélèv. (-)	Comptes 2023 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune au 31.12.2023
Total	91'471'262.84	-15'769'464.00	3'674'016.60	95'145'279.44
Département finances et santé (DFS)	25'347'449.60	-1'930'000.00	-1'500'000.00	23'847'449.60
Fonds d'aide aux communes	25'347'449.60	-1'930'000.00	-1'500'000.00	23'847'449.60
Département économie, sécurité et culture (DESC)	10'593'623.88	-182'000.00	1'498'221.81	12'091'845.69
Fonds de la protection civile régionale	3'324'647.23	-492'000.00	-180'608.19	3'144'039.04
Fonds de contribution remplacement abris PC	5'011'323.65	+310'000.00	+340'710.00	5'352'033.65
Fonds d'attributions cantonales Loterie romande	2'257'653.00	0.00	+1'338'120.00	3'595'773.00
Départ. formation, digitalisation et sports (DFDS)	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds structures d'accueil extra-familial ¹⁾	0.00	0.00	0.00	0.00
Fonds encouragement formation prof. Initiale et duale ¹⁾	0.00	0.00	0.00	0.00
Départ. dév. territorial et environnement (DDTE)	55'530'189.36	-13'657'464.00	3'675'794.79	59'205'984.15
Fonds d'aménagement du territoire	13'435'306.91	-935'511.00	+5'730'090.95	19'165'397.86
Fonds cantonal de l'énergie	4'272'946.66	+168'964.00	+1'071'144.57	5'344'091.23
Fonds des eaux	24'315'313.66	-11'850'617.00	-2'909'042.29	21'406'271.37
Fonds forestier de réserve	2'830'026.40	+38'000.00	+48'949.09	2'878'975.49
Fonds de la conservation de la forêt	1'840'393.31	-18'800.00	-7'360.20	1'833'033.11
Fonds agricole et viticole	1'857'262.13	-119'500.00	-123'210.70	1'734'051.43
Fonds des mensurations officielles	6'978'940.29	-940'000.00	-134'776.63	6'844'163.66

¹⁾ Ces deux fonds sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand
Conseil à l'appui des comptes

Partie II : États financiers audités

Partie III : Résultats synthétiques des entités
parapubliques

6. Comptes 2023 : États financiers audités

6.1. Bilan

Bilan (CHF)	Comptes 2022	Comptes 2023	Écart C2023 - C2022	
			CHF	%
1 ACTIF	4'305'381'118.14	4'375'522'932.56	+70'141'814.42	+1.6%
10 Patrimoine financier (PF)	2'522'973'090.41	2'575'357'033.91	+52'383'943.50	+2.1%
100 Disponibilités et placements à court terme	204'982'897.48	100'467'283.76	-104'515'613.72	-51.0%
101 Créances	787'714'433.18	900'950'199.08	+113'235'765.90	+14.4%
102 Placements financiers à court terme	96'728'349.76	95'028'402.01	-1'699'947.75	-1.8%
104 Actifs de régularisation	1'289'848'814.53	1'336'538'657.70	+46'689'843.17	+3.6%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	6'153'598.94	6'356'720.61	+203'121.67	+3.3%
107 Placements financiers à long terme	1'261'292.35	1'219'577.78	-41'714.57	-3.3%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	136'283'704.17	134'796'192.97	-1'487'511.20	-1.1%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	0.00	0.00	0.00	--
14 Patrimoine administratif (PA)	1'782'408'027.73	1'800'165'898.65	+17'757'870.92	+1.0%
140 Immobilisations corporelles	1'109'975'360.41	1'127'025'012.75	+17'049'652.34	+1.5%
142 Immobilisations incorporelles	16'827'597.02	12'366'346.03	-4'461'250.99	-26.5%
144 Prêts	134'555'081.35	166'529'412.45	+31'974'331.10	+23.8%
145 Participations, capital social	403'871'556.98	391'813'660.35	-12'057'896.63	-3.0%
146 Subventions d'investissement	117'178'431.97	102'431'467.07	-14'746'964.90	-12.6%
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0.00	0.00	0.00	--
2 PASSIF	4'305'381'118.14	4'375'522'932.56	+70'141'814.42	+1.6%
20 Capitaux de tiers	3'959'989'547.55	4'007'448'978.14	+47'459'430.59	+1.2%
200 Engagements courants	1'759'516'933.94	1'800'113'021.07	+40'596'087.13	+2.3%
201 Engagements financiers à court terme	297'502'337.65	421'587'278.80	+124'084'941.15	+41.7%
204 Passifs de régularisation	191'694'542.13	174'421'135.93	-17'273'406.20	-9.0%
205 Provisions à court terme	39'406'966.18	23'654'536.66	-15'752'429.52	-40.0%
206 Engagements financiers à long terme	1'571'359'622.56	1'474'034'420.51	-97'325'202.05	-6.2%
208 Provisions à long terme	83'607'776.42	95'158'789.04	+11'551'012.62	+13.8%
209 Engagements envers les financements spéciaux et fonds sous capitaux de tiers	16'901'368.67	18'479'796.13	+1'578'427.46	+9.3%
29 Capital propre	345'391'570.59	368'073'954.42	+22'682'383.83	+6.6%
290 Financements spéciaux sous capital propre	88'326'995.20	82'995'288.13	-5'331'707.07	-6.0%
291 Fonds sous capital propre	77'704'617.40	79'828'233.03	+2'123'615.63	+2.7%
292 Réserves des domaines gérés par enveloppes budgétaires	0.00	0.00	0.00	--
293 Préfinancements	0.00	0.00	0.00	--
294 Réserves de politique budgétaire	272'536'536.87	325'808'987.61	+53'272'450.74	+19.5%
295 Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	315'175'010.60	288'044'309.65	-27'130'700.95	-8.6%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	122'293'403.42	120'357'975.75	-1'935'427.67	-1.6%
298 Autres capitaux propres	0.00	0.00	0.00	--
299 Excédent(+) / Découvert(-) du bilan	-530'644'992.90	-528'960'839.75	+1'684'153.15	+0.3%

6.2. Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	2'278'555'537.06	2'272'324'152.52	2'340'500'474.01	+68'176'321.49	+3.0%	+61'944'936.95	+2.7%
40 Revenus fiscaux	1'080'836'870.67	1'064'460'000.00	1'167'366'295.56	+102'906'295.56	+9.7%	+86'529'424.89	+8.0%
41 Patentes et concessions	99'854'509.44	45'419'000.00	18'599'548.77	-26'819'451.23	-59.0%	-81'254'960.67	-81.4%
42 Taxes et redevances	154'518'953.33	203'405'343.82	158'666'825.85	-44'738'517.97	-22.0%	+4'147'872.52	+2.7%
43 Revenus divers	19'147'638.71	10'216'095.52	16'352'599.62	+6'136'504.10	+60.1%	-2'795'039.09	-14.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	6'115'482.28	17'322'428.00	5'465'904.68	-11'856'523.32	-68.4%	-649'577.60	-10.6%
46 Revenus de transfert	730'020'984.79	744'247'968.18	793'740'678.46	+49'492'710.28	+6.7%	+63'719'693.67	+8.7%
47 Subventions à redistribuer	188'061'097.84	187'253'317.00	180'308'621.07	-6'944'695.93	-3.7%	-7'752'476.77	-4.1%
3 Charges d'exploitation	2'305'531'525.54	2'386'303'935.60	2'365'736'115.67	-20'567'819.93	-0.9%	+60'204'590.13	+2.6%
30 Charges de personnel	459'447'235.07	483'488'846.24	472'514'085.37	-10'974'760.87	-2.3%	+13'066'850.30	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	182'246'578.37	192'499'219.64	177'670'083.21	-14'829'136.43	-7.7%	-4'576'495.16	-2.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	42'839'791.65	46'902'563.62	54'693'624.65	+7'791'061.03	+16.6%	+11'853'833.00	+27.7%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	36'487'883.22	7'793'854.00	15'706'908.11	+7'913'054.11	+101.5%	-20'780'975.11	-57.0%
36 Charges de transfert	1'396'448'939.39	1'468'366'135.10	1'464'842'793.26	-3'523'341.84	-0.2%	+68'393'853.87	+4.9%
37 Subventions redistribuées	188'061'097.84	187'253'317.00	180'308'621.07	-6'944'695.93	-3.7%	-7'752'476.77	-4.1%
Résultat d'exploitation	-26'975'988.48	-113'979'783.08	-25'235'641.66	+88'744'141.42	+77.9%	+1'740'346.82	+6.5%
44 Revenus financiers	69'079'217.77	65'925'559.48	89'346'000.18	+23'420'440.70	+35.5%	+20'266'782.41	+29.3%
34 Charges financières	23'006'725.27	20'042'000.00	38'704'882.68	+18'662'882.68	+93.1%	+15'698'157.41	+68.2%
Résultat financier	46'072'492.50	45'883'559.48	50'641'117.50	+4'757'558.02	+10.4%	+4'568'625.00	+9.9%
Résultat opérationnel	19'096'504.02	-68'096'223.60	25'405'475.84	+93'501'699.44	+137.3%	+6'308'971.82	+33.0%
48 Revenus extraordinaires	24'281'528.25	54'510'741.00	30'526'501.31	-23'984'239.69	-44.0%	+6'244'973.06	+25.7%
38 Charges extraordinaires	36'950'085.00	0.00	54'247'824.00	+54'247'824.00	--	+17'297'739.00	+46.8%
Résultat extraordinaire	-12'668'556.75	54'510'741.00	-23'721'322.69	-78'232'063.69	-143.5%	-11'052'765.94	-87.2%
Résultat total	6'427'947.27	-13'585'482.60	1'684'153.15	+15'269'635.75	+112.4%	-4'743'794.12	-73.8%

6.3. Compte des investissements

Compte des investissements détaillé (CHF)	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Écart C2023 - B2023		Écart C2023 - C2022	
				CHF	%	CHF	%
5 Dépenses d'investissement	102'083'308.58	166'442'612.10	161'270'636.09	-5'171'976.01	-3.1%	59'187'327.51	+58.0%
50 Immobilisations corporelles	58'098'963.83	109'318'126.31	95'171'906.62	-14'146'219.69	-12.9%	37'072'942.79	+63.8%
51 Investissements pour le compte de tiers	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
52 Immobilisations incorporelles	1'950'631.99	3'429'307.00	2'272'479.81	-1'156'827.19	-33.7%	321'847.82	+16.5%
54 Prêts	24'708'760.00	24'266'000.00	45'375'061.00	21'109'061.00	+87.0%	20'666'301.00	+83.6%
55 Participations et capital social	0.00	1'000'000.00	400'000.00	-600'000.00	-60.0%	400'000.00	--
56 Propres subventions d'investissement	15'182'247.06	24'019'628.79	15'037'693.91	-8'981'934.88	-37.4%	-144'553.15	-1.0%
57 Subventions d'investissement redistribuées	2'142'705.70	4'409'550.00	3'013'494.75	-1'396'055.25	-31.7%	870'789.05	+40.6%
58 Investissements extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
6 Recettes d'investissement	42'751'176.77	48'684'684.24	75'116'112.89	26'431'428.65	+54.3%	32'364'936.12	+75.7%
60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le PF	16'325.75	0.00	18'989'064.05	18'989'064.05	--	18'972'738.30	+116'213.6%
61 Remboursements	0.00	0.00	76'869.00	76'869.00	--	76'869.00	--
62 Transferts d'immobilisations incorporelles dans le PF	0.00	0.00	0.00	0.00	--	0.00	--
63 Subventions d'investissement acquises	2'592'647.04	710'650.00	1'293'617.01	582'967.01	+82.0%	-1'299'030.03	-50.1%
64 Remboursements de prêts	14'156'279.55	12'864'866.24	13'334'729.90	469'863.66	+3.7%	-821'549.65	-5.8%
65 Transferts de participations	0.00	0.00	4'600.00	4'600.00	--	4'600.00	--
66 Remboursements de propres subv. d'investissement	23'661'941.23	30'699'618.00	38'157'529.18	7'457'911.18	+24.3%	14'495'587.95	+61.3%
67 Subventions d'investissement à redistribuer	2'142'705.70	4'409'550.00	3'013'494.75	-1'396'055.25	-31.7%	870'789.05	+40.6%
68 Recettes d'investissement extraordinaires	181'277.50	0.00	246'209.00	246'209.00	--	64'931.50	+35.8%
Investissements nets	59'332'131.81	117'757'927.86	86'154'523.20	-31'603'404.66	-26.8%	26'822'391.39	+45.2%

6.4. Tableau de flux de trésorerie

Tableau de flux de trésorerie ¹⁾ (CHF)	Comptes 2022	Comptes 2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Bénéfice (+) / déficit (-) du compte de résultats	6'427'947.27	1'684'153.15
+ Amortissements du patrimoine administratif et subventions d'investissement	63'829'304.58	74'649'134.75
+ Réévaluations des prêts et participations du patrimoine administratif	2'337'682.35	12'453'296.63
- Autres recettes et charges sans effet sur les liquidités	-3'925'794.34	-5'189'601.98
- Augmentation / + diminution des créances	-346'352'219.87	-112'261'327.77
- Augmentation / + diminution des marchandises, approvisionnements et travaux en cours	370'314.58	-203'121.67
- Augmentation / + diminution des actifs de régularisation	11'246'678.16	-47'219'750.21
+ Pertes / - bénéfices sur la vente du patrimoine financier ou pertes / bénéfice de change	585'779.51	18'284'348.76
+ Augmentation / - diminution des engagements courants (CC, créanciers)	496'376'603.77	24'921'649.00
+ Augmentation / - diminution des provisions	10'908'539.02	-4'201'416.90
+ Augmentation / - diminution des passifs de régularisation	4'750'784.69	-17'649'481.95
+ Attrib. / - prélèv. d'engagements pour les financements spéciaux, fonds, préfinancements	23'659'564.62	-1'604'399.29
+ Attrib. / - prélèv. comptes de réserve du capital propre	12'668'556.75	23'721'322.69
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation [FTE]	282'883'741.09	-32'615'194.79
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT DANS LE PATRIMOINE ADMINISTRATIF		
Recettes du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	42'734'851.02	56'147'448.84
+ Remboursements de prêts et de participations	14'156'279.55	13'334'729.90
+ Contributions acquises	26'254'588.27	39'528'015.19
+ Contributions à redistribuer	2'323'983.20	3'284'703.75
Dépenses du compte des investissements ayant une influence sur les liquidités	-96'142'340.48	-141'579'542.52
- Immobilisations corporelles et incorporelles	-54'108'627.72	-77'753'292.86
- Prêts et participations	-24'708'760.00	-45'775'061.00
- Propres contributions d'investissement	-15'182'247.06	-15'037'693.91
- Contributions d'investissement redistribuées	-2'142'705.70	-3'013'494.75
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	-53'407'489.46	-85'432'093.68
ACTIVITÉS DE PLACEMENT DANS LE PATRIMOINE FINANCIER		
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à court terme)	-44'612'084.70	1'700'000.00
- Augmentation / + diminution des placements financiers et des immobilisations corporelles du patrimoine financier (à long terme)	166'800.00	-745'127.10
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le PF [FTP]	-44'445'284.70	954'872.90
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	-97'852'774.16	-84'477'220.78
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à long terme	57'869'393.56	-111'993'086.48
+ Augmentation / - diminution des engagements financiers à court terme	-146'096'802.19	124'569'888.33
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	-88'227'408.63	12'576'801.85
Variation des liquidités [FTE] + [FTI] + [FTP] + [FTF]	96'803'558.30	-104'515'613.72
Disponibilités et placements à court terme au 01.01.	108'179'339.18	204'982'897.48
Disponibilités et placements à court terme au 31.12.	204'982'897.48	100'467'283.76
Variation des disponibilités et placements à court terme selon le bilan	96'803'558.30	-104'515'613.72

¹⁾ (+) source de fonds / (-) emploi de fonds

6.5. L'annexe aux comptes

6.5.1. Principes régissant la présentation et la tenue des comptes

Normes appliquées

Les comptes de l'État de Neuchâtel sont présentés conformément à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014, au règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des Communes (RLFinEC) du 20 août 2014, à l'arrêté concernant la mise en œuvre de la LFinEC et du RLFinEC du 28 janvier 2015 et subsidiairement aux recommandations du Modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) édité par la Conférence des directeurs cantonaux des finances.

La gestion des finances est régie par les grands principes définis à l'article 6 RLFinEC, soit légalité, équilibre budgétaire durable, emploi économe des fonds, urgence, rentabilité, causalité, prise en compte des avantages, non-affectation des impôts généraux et gestion axée sur les résultats.

Principe et structure des comptes

L'article 51 LFinEC définit que la présentation des comptes doit fournir une image de la situation financière qui corresponde à l'état effectif de la fortune, des finances et des revenus. L'article 52 LFinEC précise qu'elle est régie par les normes MCH2, ce qui signifie qu'en l'absence de dispositions prévues par la loi ou les règlements, les principes du MCH2 s'appliquent. L'article 29 LFinEC précise encore le contenu de l'annexe aux comptes, qui doit entre autres indiquer les règles régissant la présentation des comptes, justifier les dérogations à ces règles et offrir une vue d'ensemble des principes y relatifs.

La présentation des comptes repose sur le principe du produit brut, de la comptabilité d'exercice, de la continuité, de l'importance, de la clarté, de la fiabilité, de la comparabilité et de la permanence des méthodes comptables (article 53 LFinEC et 42 RLFinEC).

Les actifs et les passifs du bilan sont évalués selon le principe de la valeur réelle conformément aux articles 52 LFinEC al. 2 et 45 et 46 RLFinEC pour les éléments du patrimoine administratif et financier.

Les comptes sont définis à l'article 24 LFinEC et comprennent les éléments consolidés suivants : le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe.

Le bilan suit la présentation du MCH2. Le compte de résultats et le compte des investissements suivent la même présentation que le budget.

Le compte de résultats est subdivisé en trois niveaux, soit le résultat d'exploitation, le résultat de financement et le résultat extraordinaire (article 26 LFinEC).

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables appartenant au patrimoine administratif conformément à l'article 10 LFinEC.

Le tableau de flux de trésorerie renseigne sur l'origine et l'utilisation des fonds (disponibilités et financements). Il présente par tranche détaillée le flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation (compte de résultats), le flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement (compte des investissements) et de placement et le flux de trésorerie provenant de l'activité de financement. Les liquidités se composent des caisses, des comptes postaux et bancaires ainsi que des cartes de crédit.

L'annexe aux comptes

Elle indique les règles régissant la présentation des comptes et justifie les dérogations à ces règles, offre une vue d'ensemble des principes relatifs à la présentation des comptes, contient l'état du capital propre, le tableau des provisions, le tableau des participations, le tableau des garanties. L'annexe présente un tableau des immobilisations et des indications supplémentaires permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers. Elle mentionne les dérogations par rapport aux règles de présentation des comptes selon l'article 52 alinéa 3 LFinEC.

Le Conseil d'État n'a pas fixé les informations minimales permettant d'apprécier l'état de la fortune et des revenus, les engagements et les risques financiers (article 29, al. 1 let h LFinEC). En l'état, des informations supplémentaires sont présentées concernant le tableau des prêts, l'état des emprunts bancaires au 31.12, les indicateurs financiers (article 57 RLFinEC) et l'inventaire des fonds de fluctuation de résultat des institutions.

Périmètre de consolidation

L'article 2 LFinEC prescrit que la LFinEC s'applique au Grand Conseil, au Conseil d'État, aux Autorités judiciaires, ainsi qu'à leur administration. Conformément à l'article 57 LFinEC, les comptes de résultats et les bilans des institutions

indépendantes, ainsi que des autorités ou organismes dans lesquels l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés en annexe des comptes.

Afin de permettre une meilleure évaluation et une lecture objective de la situation financière de la collectivité, uniquement les comptes de résultats et les bilans des organismes dans lesquels l'État détient au minimum 20% du capital et pour autant que cette participation représente plus de 1% du total du bilan de l'exercice précédent sont présentés en annexe. Dans tous les cas, les comptes de résultats et bilans des entités suivantes sont présentés : le RHNe, le CNP, NOMAD, AROSS, l'Université, le SCAN, NEVIA et le CNIP.

Principes comptables

Compte des investissements

Le compte des investissements comprend les dépenses et les recettes pour la constitution ou l'augmentation de valeurs durables du patrimoine administratif (article 10 LFinEC). Les dépenses d'investissement du patrimoine administratif supérieures à CHF 10'000 par objet sont portées au bilan (article 43 RLFInEC).

Patrimoine administratif

L'article 5 LFinEC distingue le patrimoine administratif du patrimoine financier. Le patrimoine administratif est constitué par l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers affectés aux tâches publiques, soit celles définies dans une loi, un règlement ou un arrêté.

Les actifs du patrimoine administratif sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future ou s'ils sont consacrés à la réalisation de tâches publiques et que leur valeur peut être établie de manière fiable. Il peut se composer de biens d'investissement, de prêts, de subventions aux investissements, ainsi que de participations permanentes ou de dotations. Les biens constituant le domaine public et le patrimoine administratif sont inaliénables.

Tout bien n'entrant pas dans la définition du patrimoine administratif appartient au patrimoine financier. Les terrains et leur équipement destinés à être revendus ultérieurement, en particulier dans le cadre de la promotion économique, appartiennent au patrimoine financier.

L'article 56 LFinEC prescrit que les immobilisations dans le patrimoine administratif sont inscrites au bilan au coût d'acquisition ou de production. En l'absence de coûts ou si aucun prix n'a été payé, la valeur vénale est portée au bilan à titre de coût d'acquisition. Les taux d'amortissements du patrimoine administratif sont les suivants :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'utilisation (ans)	Taux d'amortissements
Patrimoine administratif		
Terrains	0	--
Terrains agricoles	0	--
Terrains viticoles	0	--
Terrains naturels protégés (biotopes, marais, etc.)	0	--
Routes, chemins	50	2.0%
Ponts	50	2.0%
Tunnels	50	2.0%
Surfaçage des routes	10	10.0%
Instal. Tech., signalisation & instal. électroméc.	10	10.0%
Aménagement des cours d'eau	50	2.0%
Ouvrages protection (paravalanches, pierres etc.)	20	5.0%
Installations d'alimentation en eau	50	2.0%
Bâtiment	40	2.5%
Bâtiment enveloppe	40	2.5%
Bâtiment installations	30	3.3%
Bâtiment aménagements intérieurs	40	2.5%
Bâtiment aménagements extérieurs	30	3.3%
Forêts yc terrains	0	--
Mobilier, biens meubles	10	10.0%
Machines et appareils	5	20.0%
Instruments, outillages	4	25.0%
Equipements et installations	15	6.7%
Véhicule usage crt	5	20.0%
Infrastructures informatiques	4	25.0%
Véhicules spéciaux	15	6.7%
Systèmes de communication	4	25.0%
Crédit d'études	5	20.0%
Logiciels	4	25.0%
Subventions à la Confédération*	20	5.0%
Subventions aux cantons et concordats*	20	5.0%
Subventions aux communes et groupes intercommunaux*	20	5.0%
Subventions aux entreprises publiques*	20	5.0%
Subventions aux entreprises privées*	20	5.0%
Subventions aux ménages*	20	5.0%
Patrimoine financier		
Terrains de la promotion économique	0	--
Autres terrains	0	--
Bâtiments	0	--

* Les subventions à l'investissement octroyées sont amorties sur une durée de 20 ans (5%).

Les prêts du patrimoine administratif sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine administratif sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations établies par les banques, ou à la valeur des fonds propres figurant au dernier bilan audité de l'entité concernée pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. L'article 46 al. 9 RLFInEC précise que les titres de participations du patrimoine administratif sont ajustés en cas de modification de leur valeur, conformément à l'article 45 alinéa 3.

La LFinEC ne s'applique pas à la Banque cantonale neuchâteloise (BCN), à la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN), à la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP) et à l'Établissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP) selon l'article 2 alinéa 3 LFinEC. En conséquence, les participations du patrimoine administratif détenues dans ces institutions et inscrites au patrimoine administratif sont toujours évaluées à la valeur nominale (article 56 al. 1 LFinEC).

Patrimoine financier

Le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens mobiliers ou immobiliers qui ne sont pas nécessaires à l'accomplissement de tâches publiques de la collectivité.

Les actifs du patrimoine financier sont portés au bilan s'ils génèrent une utilité économique future et lorsque leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

Les articles 55 LFinEC et 45 RLFInEC traitent de l'évaluation des capitaux de tiers et du patrimoine financier. Les immobilisations du patrimoine financier sont évaluées au coût d'acquisition lors du premier établissement du bilan. Des évaluations ultérieures se feront à la valeur vénale à la date de clôture du bilan, si une diminution durable de la valeur est prévisible.

Le patrimoine financier (hors immobilisations corporelles) et les capitaux de tiers sont évalués à la valeur nominale. Les créances sont présentées nettes des ducroires pour débiteurs douteux évalués sur la base des pertes effectives moyennes des 5 dernières années.

Les marchandises, fournitures et travaux en cours sont évalués à la valeur d'acquisition en tenant compte de leur obsolescence et vétusté.

Les prêts du patrimoine financier sont évalués à la valeur nominale selon l'article 45 RLFInEC.

Les participations du patrimoine financier sont évaluées au bilan à leur valeur boursière ou selon les estimations des banques, ou à la valeur des fonds propres pour les participations à des entreprises non cotées en bourse. En dérogation à l'article 45 al. 3 RLFInEC, les participations du patrimoine financier et du patrimoine administratif de l'Office du logement dans des coopératives d'habitation sont valorisées à leur valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement et à l'usage dans les coopératives contrôlées par les offices fédéral et cantonal du logement.

Actifs et passifs de régularisation

Les actifs et passifs de régularisation, aussi appelés actifs et passifs transitoires, sont des écritures de régularisation passées au moment de la clôture des comptes qui permettent de rattacher les charges et les revenus du compte de résultats ainsi que les dépenses et les recettes du compte des investissements à l'exercice auquel ils se rapportent.

Selon l'article 44 RLFInEC, il est possible de renoncer à une régularisation des actifs ou des passifs lors de prestations dont la contrevaletur n'excède pas 1:100'000 de la moyenne des charges d'exploitation des trois dernières années. Le montant obtenu à partir des comptes 2020 à 2022, de l'ordre de CHF 23'250, étant important, les directives internes de bouclerment du Conseil d'État recommandent un seuil de matérialité de CHF 5'000 avec la possibilité pour les petits services d'y renoncer pour des raisons budgétaires.

Engagements courants et financiers

Les engagements courants proviennent de livraisons et de prestations ou autres activités d'exploitation qui sont exigibles ou peuvent devenir exigibles, tandis que les engagements financiers proviennent d'opérations de financement à court ou long terme.

Les engagements sont évalués à la valeur nominale conformément à l'article 45 RLFInEC. Les engagements sont ajustés de la valeur de remplacement de Swaps d'intérêts, conformément à la recommandation 21 du MCH2 traitant des instruments financiers.

Provisions et engagements conditionnels

Sont considérées comme provisions les sorties de fonds probables ou attendues contractuellement dans la ou les périodes comptables suivantes en raison d'événements situés dans le passé et qui peuvent être justifiées économiquement selon la recommandation 09 du MCH2 et dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés. Conformément à l'article 46, alinéa 2 bis LFinEC, la compensation d'un dépassement de crédit par la dissolution d'une provision n'est pas autorisée. La raison de cette interdiction est justifiée par le fait qu'aucune validation n'est requise pour

la dotation ou constitution de provision. Cette règle permet également de limiter le risque de création de provisions non justifiées ou surévaluées dans le but de « réserver du budget » sur l'année suivante.

Les engagements conditionnels sont des engagements probables résultant d'événements passés, mais dont l'existence de l'engagement doit encore être confirmée par un événement à venir.

Les événements post-clôture, sont ceux intervenant après la date de clôture du bilan, mais qui ont une importance significative pour l'évaluation et/ou la présentation des comptes.

Engagements envers des financements spéciaux et des fonds de capitaux de tiers

Au sens de la recommandation 8 du MCH2, les financements spéciaux et les fonds de capitaux de tiers font partie des capitaux de tiers ou du capital propre.

Un financement spécial correspond à une allocation complète ou partielle de recettes à une tâche spécifique (recettes affectées). Cette allocation doit reposer sur une base légale. Les impôts généraux ne peuvent pas être affectés. De plus, un financement spécial ne peut être instauré que s'il existe un rapport causal entre la prestation fournie et le montant payé par le bénéficiaire (par exemple les émoluments pour le stationnement).

Les financements spéciaux (et les fonds spéciaux) sont rattachés au capital propre lorsque la collectivité publique est compétente pour modifier la base légale concernée ou lorsque la base légale laisse une marge de manœuvre considérable à la collectivité publique.

Conformément à l'article 48, alinéa 4 LFinEC, l'utilisation du financement spécial pour couvrir tout ou partie des dépenses d'investissements lorsque la base légale instituant le financement spécial le prévoit est autorisée.

Capital propre

Le capital propre inclut les groupes de comptes 29.

Dans le bilan au 1^{er} janvier 2018, conformément aux dispositions de l'article 78 LFinEC, les bénéfices de retraitement ont été portés à la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif et à la réserve liée au retraitement du patrimoine financier dans le capital propre selon l'origine des ajustements. Le groupe de comptes 295 Réserves liées au retraitement (introduction MCH2) a enregistré ainsi tous les ajustements en lien avec le patrimoine administratif, tandis que le groupe de comptes 296 Réserves liées au patrimoine financier, les retraitements du patrimoine financier.

6.5.2. État du capital propre

État du capital propre selon recommandation n°15 du MCH2 (en CHF)	290	291	294	295	296	299	29
	Financements spéciaux sous capital propre	Fonds sous capital propre	Réserves de politique budgétaire	Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	Excédent/découvert du bilan	Capital propre
Solde au 31.12.2022	88'326'995	77'704'617	272'536'537	315'175'011	122'293'403	-530'644'993	345'391'571
Augmentation par compte	7'177'894	6'850'185	54'247'824	-	3'926'507	1'684'153	73'886'562
Transfert de compte	-	-	-	-	3'441'508	-	3'441'508
3510 Attributions aux financ. spéciaux sous capital propre	7'177'894	-	-	-	-	-	7'177'894
3511 Attributions aux fonds sous capital propre	-	6'850'185	-	-	-	-	6'850'185
3894 Attributions aux réserves de politique budgétaire	-	-	54'247'824	-	-	-	54'247'824
3896 Attributions à la réserve liée au retraitement du PF	-	-	-	-	-	-	-
2016 Valeur marchande d'instruments financiers dérivés	-	-	-	-	484'999	-	484'999
2990 Résultat de l'exercice: excédent de revenus	-	-	-	-	-	1'684'153	1'684'153
Diminution par compte	12'509'601	4'726'569	975'373	27'130'701	5'861'935	-	51'204'178
Transfert de compte	-	-	-	3'441'508	-	-	3'441'508
4510 Prélèv. sur les financ. spéciaux sous capital propre	603'867	-	-	-	-	-	603'867
4511 Prélèvements sur les fonds sous capital propre	-	4'723'221	-	-	-	-	4'723'221
4512 Prélèvements sur les comptes de donations	-	3'348	-	-	-	-	3'348
4894 Prélèvements sur les réserves de politique budgétaire	-	-	975'373	-	-	-	975'373
4895 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PA	-	-	-	23'689'193	-	-	23'689'193
4896 Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du PF	-	-	-	-	5'861'935	-	5'861'935
6600 Remboursements subventions d'investissement Conf.	11'905'734	-	-	-	-	-	11'905'734
2990 Résultat de l'exercice: excédent de charges	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2023	82'995'288	79'828'233	325'808'988	288'044'310	120'357'976	-528'960'840	368'073'954

Financements spéciaux sous capital propre

Le fonds pour les routes principales suisses finance des dépenses du compte de résultats et du compte des investissements (art. 29 LVRP et art. 12 RELRVP). Ainsi, les contributions fédérales attribuées en 2023 au fonds pour les routes principales s'élèvent à CHF 7'177'894, et les prélèvements du fonds pour le financement des investissements à CHF 11'905'734 et des frais courants à CHF 603'867.

Réserves de politique budgétaire

Une attribution de CHF 54'247'824 à la réserve de lissage des revenus cantonaux de l'impôt des personnes morales et de l'impôt fédéral direct a été réalisée en 2023, ainsi qu'un prélèvement de CHF 975'373 à la réserve du programme d'impulsion, afin de neutraliser l'impact du programme d'impulsion et de transformations sur le compte de résultats.

Réserve liée au retraitement du patrimoine administratif

L'article 62 al. 3 et al. 4 RLFInEC prescrit les conditions d'utilisation de la réserve de retraitement du patrimoine administratif. Le prélèvement annuel à la réserve de retraitement pour absorber les amortissements excédentaires en lien avec le passage au MCH2 se monte à CHF 23'411'567, auxquels s'ajoutent un prélèvement de CHF 277'626 à la réserve de retraitement du patrimoine administratif suite à la dévaluation d'un bien.

Réserve liée au retraitement du patrimoine financier

L'ajustement de la réserve de couverture correspond à la réévaluation de la valeur de remplacement en fin d'année d'un Swap (CHF 484'999).

Par ailleurs, un montant de CHF 2'420'427 a été prélevé sur la réserve liée au retraitement du patrimoine financier pour neutraliser les dépréciations d'un bien-fonds (CHF 853'427) et d'un immeuble (CHF 1'567'000), tous deux surévalués lors du passage à MCH2 en 2018.

À noter également que la charge nette de CHF 3'441'508 enregistrée sur le compte de résultat suite à la constitution d'une servitude de superficie concernant le site de Perreux en faveur de la Confédération a été compensée par un prélèvement équivalent à la réserve de retraitement du patrimoine financier (précédemment reclassée du patrimoine administratif au patrimoine financier).

Excédent/découvert du bilan

Le découvert diminue du montant de l'excédent de revenus (CHF 1'684'153).

6.5.3. Tableau des provisions

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2022	Mouvement annuel					État au 31.12.2023			Commentaire et justification de la provision
			Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
Total		123'014'743	23'035'750	3'556'651	-26'869'177	-1'875'214	-2'049'428	118'813'326	23'654'537	95'158'789	
Autres provisions		99'957'009	22'523'456	2'640'026	-12'682'953	-274'913	-2'049'428	110'113'197	20'128'309	89'984'888	
Provision Magistrats	CHAN	44'315'785	-	2'325'626	-2'004'766	-	-2'049'428	42'587'218	-	42'587'218	Engagements de prévoyance en faveur des membres du Conseil d'Etat. La part à court terme de la provision a été reclassée dans les engagements courants (poste 200 du bilan).
Charge foncière NECO	DESC	140'015	-	-	-	-	-	140'015	-	140'015	Provision pour la taxe foncière définie par arrêté et due lors de la prochaine vente du BF 3647 du cadastre de Comaux, terrain propriété de l'Etat de Neuchâtel.
Provision subvention FPPP	DFDS	3'210'000	-	-	-800'000	-	-	2'410'000	-	2'410'000	Provision destinée aux aides incitatives à la création de places d'apprentissages duales dans les domaines techniques. Mise en œuvre du rapport 15.030 et décret 414.111.2.
Provision Garantie HEARC BEJUNE	DFDS	2'187'300	-	-	-240'000	-	-	1'947'300	240'000	1'707'300	Part cantonale sur le découvert au bilan de la HE-Arc.
Provision Restructuration CEFNA	DFDS	36'300	-	-	-	-36'300	-	-	-	-	Provision visant à couvrir les coûts de restructuration du centre de formation neuchâtelois pour adultes (CEFNA).
Provision CIE, part cantonale	DFDS	650'000	-	-	-650'000	-	-	-	-	-	Provision liée à la révision de l'arrêté relatif au subventionnement des cours interentreprises (CIE) y relatif.
Encouragement aux activités culturelles	DESC	169'800	-	167'700	-113'800	-13'000	-	210'700	210'700	-	Dans le cadre de la loi sur l'encouragement à l'activité culturelle, le service de la culture octroie des subventions. La présente provision concerne l'ensemble des subventions sur lesquelles une décision est intervenue en 2022 et 2023 mais dont le versement interviendra en 2024, sous réserve de la présentation de preuves de réalisation du projet.
Conservation patrimoine culturel	DESC	-	1'333'456	-	-	-	-	1'333'456	922'606	410'850	Dans le cadre des missions de conservation du patrimoine, la section conservation du patrimoine évalue les demandes de subventions qui lui sont soumises pour des biens culturels mis sous protection et octroie une promesse provisoire de subvention sur la base des devis de travaux de restauration prévus. Les montants provisionnés concernent les subventions ayant fait l'objet d'une décision d'octroi provisoire en 2023 (ou antérieurement) mais dont le versement est prévu en 2024 ou ultérieurement.
Provisions cautions	DESC	150'000	-	-	-	-150'000	-	-	-	-	Provision pour le cautionnement simple de l'Etat en garantie d'un emprunt auprès de la Banque Cantonale Neuchâteloise (BCN).
Tempête La Chau-de-Fonds	DDTE	-	420'000	-	-	-	-	420'000	420'000	-	La tempête du 24 juillet 2023 a généré d'importants dégâts et engendré une dépréciation significative de la valeur des forêts destinées à l'exploitation. Une part non négligeable des arbres endommagés devra être exploitée dans des opérations d'assainissement des pâturages boisés, de maintien de l'effet protecteur des forêts, de sécurisation des infrastructures d'accueil et de mobilité douce, et prévenir des infestations de ravageurs forestiers. Un soutien financier cantonal et fédéral a été prévu pour permettre aux propriétaires forestiers d'accélérer les travaux d'exploitation des forêts endommagées.
Tempête La Chau-de-Fonds	DFS	-	120'000	-	-	-	-	120'000	120'000	-	Une provision a été constituée en 2023 pour couvrir les franchises des assurances sur la prise en charge des dégâts aux bâtiments (hors ECAP), mobilier, véhicules et éléments extérieurs causés par la tempête du 24 juillet 2023.
Autres provisions	DFS	18'068'304	-	146'699	-	-	-	18'215'003	18'215'003	-	Provisions au service des contributions en lien avec la fraude de 2016 et une non-valeur d'un actif au bilan.
Autres provisions	DFS	22'079'505	-	-	-	-	-	22'079'505	-	22'079'505	Provision pour l'assainissement du bilan d'un établissement de droit public par la prise en charge de ses pertes reportées.
Autres provisions	DFS	-	20'650'000	-	-	-	-	20'650'000	-	20'650'000	Provision visant à couvrir les déficits de l'année 2023 des entités autonomes de droit public dans le domaine de la santé conformément au rapport 23.009. Les prévisions des institutions en cours d'année ne montrent pas d'amélioration mais plutôt une péjoration du résultat.
Autres provisions	DFS	8'950'000	-	-	-8'874'387	-75'613	-	-	-	-	Soutien financier destiné à couvrir les déficits de l'année 2022 des diverses institutions de droit public dans le domaine de la santé conformément au rapport 23.009.
Litiges		5'616'814	512'294	858'394	-210'639	-118'620	-	6'658'242	1'863'011	4'795'231	
Litige informatique	DECS	-	500'000	-	-	-	-	500'000	500'000	-	Litige lié aux conditions d'utilisation des applicatifs métiers dans le domaine des prestations complémentaires AVS et AI.
Provision LAVI	DECS	294'139	-	826'918	-172'187	-	-	948'869	226'410	722'459	La provision relève du fait que le canton est tenu de verser des indemnités conformément à la Loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions (LAVI). Cette provision est réévaluée chaque année sur la base des indemnités sollicitées dans les dossiers en cours de traitement.
Divers litiges	DFS	2'804'914	-	-	-28'451	-	-	2'776'462	276'462	2'500'000	Divers litiges principalement dans le domaine de la santé publique.
Litige informatique	DFS	-	12'294	-	-	-	-	12'294	12'294	-	Litige sur des honoraires facturés.

État des provisions	Dpt.	État au 31.12.2022	Mouvement annuel					État au 31.12.2023			Commentaire et justification de la provision
			Total	Création	Augm.	Utilisation	Dissolution	Reclass.	Total	205 Prov. CT	
Lresp	DFS	131'296	-	31'476	-10'000	-30'000	-	122'772	-	122'772	Provision relative à la loi sur la responsabilité des collectivités publiques et de leurs agents (LResp). Le montant provisionné a été estimé sur la base d'une liste de cas en suspens. L'État disposant d'une assurance RC, le risque financier par cas se limite au maximum au montant de la franchise (CHF 10'000).
Divers litiges	DESC	393'865	-	-	-	-88'620	-	305'245	305'245	-	En vertu d'un jugement du 18 mars 2008 de la Cour d'assises de la République et canton de Neuchâtel ainsi que de la loi fédérale du 19 mars 2004 sur le partage des valeurs patrimoniales confisquées (LVPC), le canton de Neuchâtel doit verser CHF 305'245 francs à la Confédération. Cette somme représente le 30% d'un montant de CHF 1'017'484 confisqué par le Pouvoir judiciaire. Les travaux de réalisation des actifs ont pris du temps car il s'agissait principalement d'objets immobiliers. Les montants confisqués ont déjà été passés dans les comptes de l'État au titre de recettes lors des exercices comptables antérieurs à 2022.
Provision pour prévenus acquittés	AUUJ	542'600	-	-	-	-	-	542'600	542'600	-	Dans le cadre d'une affaire pénale, la décision a été rendue par le Tribunal criminel régional des Montagnes et du Val-de-Ruz, prévoyant l'octroi aux parties d'indemnités pour prévenus acquittés selon les articles 429 et ss du CPP. La décision de 1 ^{ère} instance ayant fait l'objet d'une déclaration d'appel, une provision est constituée.
Provision fixation tarifaire	DFS	1'450'000	-	-	-	-	-	1'450'000	-	1'450'000	Le Conseil d'État a fixé un tarif pour des prestations hospitalières entre un hôpital et un assureur. Ce dernier ayant fait recours contre la décision du Conseil d'État, le cas est en cours de traitement au tribunal administratif fédéral. Le montant correspondant à l'écart entre le tarif provisoire déjà facturé et le tarif fixé, est provisionné pour la part du canton.
COVID-19		17'440'921	-	58'232	-13'975'585	-1'481'681	-	2'041'887	1'663'217	378'670	
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DDTE	392'577	-	-	-392'577	-	-	-	-	-	Amendement 20.036 au budget 2021 destiné au subventionnement extraordinaire des surcoûts de la COVID-19 sur l'exercice 2021 des entités partenaires de l'État.
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DECS	80'556	-	-	-	-80'556	-	-	-	-	Amendement 20.036 au budget 2021 destiné au subventionnement extraordinaire des surcoûts de la COVID-19 sur l'exercice 2021 des entités partenaires de l'État.
Provision COVID-19 : Amendement 20.036	DESC	750'000	-	-	-	-	-	750'000	750'000	-	Amendement 20.036 au budget 2021 destiné à soutenir des projets de recherche et développement ou de transfert technologique sur la période 2022 à 2026 dans le cadre de la crise sanitaire de la COVID 19.
Provision COVID-19 : Aides extraordinaires	DFS	14'275'000	-	-	-13'050'088	-1'174'912	-	50'000	50'000	-	Provision destinée au subventionnement extraordinaire des surcoûts de la COVID-19 sur l'exercice 2022 des entités autonomes de droit public dans le domaine de la santé, conformément au décret du 27 septembre 2022 portant sur l'octroi d'un crédit supplémentaire au budget 2022 d'un montant de CHF 14'700'000.
Aides COVID - culture	DESC	600'000	-	-	-427'524	-147'277	-	25'200	25'200	-	Dans le cadre de l'Ordonnance COVID-19 culture, des aides sont octroyées aux acteurs culturels pour les pertes de revenu liées à l'annulation, au report ou à la tenue sous forme réduite d'événements ou de projets culturels, ou pour des projets de transformation. Le montant qui constitue le solde de CHF 25'200 correspond à la part cantonale sur une aide de CHF 50'400 octroyée à une association de La Chaux-de-Fonds. Le projet a pris du retard en raison de la tempête du 24 juillet 2023 qui s'est abattue sur la ville. La Confédération a validé le transfert du paiement sur 2024.
Cas de rigueur COVID-19	DESC	838'017	-	-	-	-	-	838'017	838'017	-	Un soutien extraordinaire pour les cas de rigueur a été octroyé aux entreprises particulièrement affectées par l'épidémie COVID-19, de par la nature même de leur activité économique. La provision couvre la part à rembourser à la Confédération dans les cas où les sociétés rembourseraient leurs aides covid.
Provisions cautions COVID-19	DESC	504'771	-	58'232	-105'397	-78'936	-	378'670	-	378'670	Provision pour le cautionnement solidaire de l'État en garantie des emprunts bancaires souscrits par les start-up dans le cadre du programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19, nécessaire à leurs fonds de roulement.

6.5.4. Tableau des participations

Participations du patrimoine administratif

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine administratif						391'813'660
145 Participations, capital social						391'813'660
Aresa, Aéroport régional des Eplatures SA	Société anonyme	Exploiter l'aéroport des Éplatures et favoriser le développement de l'aviation civile et commerciale en fonction des besoins régionaux et cantonaux.	2'124'630	32.4%	810'000	688'380
Banque cantonale neuchâteloise (capital de dotation)	Établissement de droit public	Contribuer au développement économique et social du canton en offrant, dans l'intérêt général, les services d'une banque universelle.	974'289'000	100.0%	100'000'000	100'000'000
Banque nationale suisse	Société anonyme régie à l'art. 99 de la Constitution fédérale.	La Banque nationale conduit la politique monétaire dans l'intérêt général du pays. Elle assure la stabilité des prix. Ce faisant, elle tient compte de l'évolution de la conjoncture. Dans les limites ainsi fixées : a. elle approvisionne en liquidités le marché monétaire en francs suisses; b. elle assure l'approvisionnement en numéraire; c. elle facilite et assure le bon fonctionnement de systèmes de paiement sans numéraire; d. elle gère les réserves monétaires; e. elle contribue à la stabilité du système financier. Elle participe à la coopération monétaire internationale. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle collabore avec le Conseil fédéral conformément à la législation applicable en la matière. Elle fournit des services bancaires à la Confédération. Dans l'accomplissement de cette tâche, elle opère à la demande des services fédéraux compétents.	65768'000'000	1.6%	401'250	6901'500
BLS SA (anc. Chemin de fer du Loetschberg)	Société anonyme	Fournir des services dans les domaines des chemins de fer, des bus et des transports maritimes ainsi que du tourisme et des loisirs.	380'708'000	0.6%	459'096	2'200'105
Cautionnement Neuchâtel	Société coopérative	Contribuer à la constitution, au maintien et au développement de petites et moyennes entreprises établies dans le canton de Neuchâtel.	2'408'308	66.1%	375'000	1'592'937
Cautionnement romand société coopérative (anc. CRC - PME)	Société coopérative	Cautionner des crédits d'exploitation ou d'investissement en faveur de petites et moyennes entreprises, personnes physiques ou morales, pour leur permettre de créer, reprendre ou développer une entreprise créant ou maintenir des emplois sur le territoire des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Par ce biais, la société favorise les intérêts économiques de ses membres en contribuant à renforcer le développement des PME dans les cantons concernés.	26'064'305	0.0%	1'000	1'319
Chauffage à distance Basse-Areuse SA CAD	Société anonyme	Distribuer de la chaleur; dans ce cadre, elle construit et exploite les installations nécessaires.	9'525'987	40.0%	240'000	3'652'599
Centre d'information, de gestion et d'économie de santé (CIGES) SA	Société anonyme	Société anonyme à but non économique idéal dont les services s'adressent notamment aux institutions du secteur public et parapublic de la santé; assumer la responsabilité de l'ensemble des activités liées au système d'information de la santé et à l'informatique, notamment des établissements sanitaires neuchâtelois, actionnaires de la société, et, accessoirement, d'autres établissements sans limitation géographique.	370'018	51.0%	51'000	188'709
Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle	Établissement de droit public	Contribuer à la réinsertion professionnelle des adultes peu ou pas qualifiés par des prestations de qualification professionnelle, de réadaptation professionnelle et de réorientation professionnelle; organiser des stages pratiques et des formations échelonnées en faveur d'apprenants inscrits dans d'autres centres de formation; mettre en place des programmes d'occupation et/ou de formation au travail.	1'239'576	100.0%	1'564'289	1'239'576
Compagnie des chemins de fer du Jura (CJ) SA	Société anonyme	Exploiter les lignes de chemin de fer Tavannes - Le Noirmont - La Chaux-de-Fonds, Le Noirmont - Glovelier et Porrentruy - Bonfol ainsi que d'assurer des services automobiles dans les régions desservies par le rail.	13'815'475	0.1%	7'800	9'932
Cridec, Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA	Société anonyme	Construire, exploiter, gérer un centre de collecte, de tri de déchets spéciaux et dangereux et traiter des boues et eaux huileuses.	22'706'235	8.8%	600'000	2'003'491
CSEM (Centre Suisse d'Électronique et de Microtechnique) SA - Recherche et Développement	Société anonyme	Exploiter un centre suisse de recherche avancée et promouvoir le développement industriel et la collaboration avec les hautes écoles en microtechnique et en nanotechnologies (partenariat public-privé).	36'484'646	9.8%	2'840'000	3'565'602

Participations du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
DEN Sàrl (Développement Économique du canton de Neuchâtel)	Société à responsabilité limitée sans but lucratif	Les services de Den Sàrl s'adressent exclusivement aux institutions du secteur public et parapublic actives dans la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel. Le but de la société est de : <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la promotion économique exogène du canton de Neuchâtel, en collaboration avec le canton de Vaud et d'autres cantons, ainsi qu'avec les personnes physiques ou morales poursuivant un but similaire; • attirer des entreprises étrangères de services et industrielles de toute nature et en favoriser l'implantation dans toutes les régions du canton de Neuchâtel, en collaboration avec les services concernés de l'Etat de Neuchâtel. <p>La société n'a ni activité, ni personnel.</p>	38'840	100.0%	20'000	38'840
Groupe E Greenwatt SA	Société anonyme	Étudier, construire et exploiter des installations de productions d'énergies issues de sources renouvelables, mettre en place des mesures d'économies et d'efficacité énergétique.	23'742'544	10.0%	3'000'000	2'374'254
Groupe E SA	Société anonyme	Produire et acquérir, transporter et distribuer, fournir et commercialiser de l'énergie, des produits et prestations de services en rapport avec l'énergie, les travaux d'ingénieur et les autres domaines qui y sont directement ou indirectement liés, y compris celui de la télécommunication et de l'exploitation d'usines d'incinération des déchets.	1'956'431'000	2.5%	1718'750	48'910'775
RHNE Réseau Hôpital neuchâtois	Établissement cantonal de droit public	Le RHNE a pour but de garantir à la population, en exploitant les infrastructures et les équipements adéquats, l'accès pour tous, en toute sécurité, et en tout temps à des prestations hospitalières stationnaires et ambulatoires de qualité.	181'405'000	100.0%	200'000'000	181'405'000
ISDS Oulens SA	Société anonyme	Construire, exploiter et gérer une installation de mise en dépôt définitif de déchets stabilisés.	266'423	2.5%	5'000	6'661
Job Eco SA	Société anonyme	Contribuer à l'emploi et à la réinsertion professionnelle de personnes connaissant des difficultés sur le marché du travail et poursuit de ce fait un but de pure utilité publique qui n'est pas de nature économique. Activités dans les domaines du tri, du recyclage, de la récupération et de l'élimination de matériels et appareils électriques ou informatiques.	367'525	16.7%	24'000	61'254
Salines Suisses SA	Société anonyme	Le but de la société est la production, l'importation, l'exportation, la vente et l'exploitation de sel, mélanges de sel et de saumure, ainsi que toutes les transactions connexes. Pour ce faire, la société exploite principalement des gisements salins ou obtient de la saumure auprès de tiers sur la base de concessions accordées ou à octroyer. Elle utilise et exploite des ressources minérales de toutes sortes, en particulier des volumes de gravier et de décharge, à moins qu'elles ne soient privées de leur utilisation par des concessions.	205'015'000	2.4%	272'000	4'994'991
Selfin Invest AG	Société anonyme	La société a pour objet la fourniture de services de gestion immobilière, de financement, de gestion d'actifs, d'intérêts et de droits, y compris de droits de propriété intellectuelle, ainsi que de transactions financières, commerciales et de financement de tous types, en particulier dans le domaine de la production et de la distribution de sel en Suisse. Elle peut notamment fournir des garanties et des cautions en faveur de tiers, octroyer ou recevoir des prêts, souscrire ou émettre des obligations publiques, détenir, gérer, solliciter et céder des participations.	133'813'451	2.7%	272'000	3'639'726
Silatech SA	Société anonyme	Acquisition d'immeubles destinés au CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement, à Neuchâtel, le financement de la construction de bâtiments sur ceux-ci ainsi que leur exploitation. Ces bâtiments peuvent, selon les circonstances, abriter d'autres organismes dont les activités sont proches ou en rapport avec celles du CSEM Centre Suisse d'Electronique et de Microtechnique SA - Recherche et Développement. La société a également pour but plus général, l'acquisition, l'exploitation et la gestion d'autres immeubles consacrés à des activités scientifiques et technologiques en particulier pour Neode Parc scientifique et technologique Neuchâtel SA.	23'732'771	40.0%	8'000'000	9'493'108
Société de navigation sur les lacs de Neuchâtel et Morat SA	Société anonyme	Transporter par bateaux des voyageurs et marchandises sur les lacs de Neuchâtel, Morat et Bière et les rivières ou canaux qui les relient.	1'557'216	25.0%	712'780	389'895

Participations du patrimoine administratif (suite)

Nom	Forme juridique	Activité et tâches publiques à effectuer	Fonds propres de l'organisation	Part de la collectivité	Valeur nominale	Valeur comptable
Société des Forces Motrices du Châtelot SA	Société anonyme	Mise en oeuvre de la concession de la Confédération suisse du 28 janvier 1947 et de la concession du Gouvernement français, prévue par la convention franco-suisse du 19 novembre 1930, pour l'établissement et l'exploitation des ouvrages hydrauliques et de l'usine génératrice destinés à l'utilisation de la chute et des débits du Doubs. Construction des ouvrages nécessaires pour l'aménagement de la chute du Châtelot faisant l'objet des dites concessions en vue de la production de force motrice, l'exploitation de l'usine ci-dessus désignée et des installations connexes.	8'432'790	8.3%	500'000	702'733
Sucre Suisse SA	Société anonyme	Production et commerce de denrées alimentaires et d'aliments pour animaux, en particulier de sucre, de mélasse, de pulpe de betterave et produits fabriqués à partir de matières premières nationales et étrangères.	94'068'000	0.2%	25'960	62'304
Transports Publics Neuchâtelois SA	Société anonyme	Exploiter une entreprise de transports, notamment par chemins de fer, funiculaire, tramway, trolleybus et autobus.	18'472'318	46.8%	7'264'090	8'641'443
Tunnel du Grand-Saint-Bernard SA	Société anonyme	Exploiter le tunnel routier du Grand-Saint-Bernard (y compris sa galerie de service et de sécurité) en collaboration avec sa consœur italienne chargée du même but et sous l'égide de la société italo-suisse SISEX SA, gestionnaire unique (depuis 2010) et dont les sociétés suisse et italienne sont paritairement actionnaires; exploiter les ouvrages annexes qui lui sont propres; procéder à toutes les constructions et extensions nécessaires à cette exploitation ou pour tout autre but.	30'939'180	4.1%	500'000	1'267'999
Usinove SA	Société anonyme	La société a pour buts: • l'achat, la vente et la gérance d'immeubles de nature industrielle et commerciale en cohérence avec les stratégies de développement économique de la Ville et du canton de Neuchâtel. • l'hébergement et l'animation d'un pôle d'innovation en accord, notamment, avec Microcity SA et ses buts statutaires. • l'hébergement de sociétés prioritairement actives dans les domaines d'activités stratégiques de la Ville et du canton de Neuchâtel. Elle peut accorder des prêts ou des garanties à des actionnaires ou des tiers, dans l'intérêt de la société.	-	40.0%	400'000	400'000
Microcity SA	Société anonyme	Développer, animer et valoriser un écosystème d'innovation dans le secteur industriel, en accord avec la stratégie de développement économique du Canton de Neuchâtel; promouvoir le pôle d'innovation neuchâtelois, aux niveaux national et international; renforcer la compétitivité des entreprises, particulièrement dans les domaines des micro-nanotechnologies, de la micro-fabrication et des processus d'industrialisation, par des prestations d'accompagnement de toutes natures; faciliter le transfert de technologies entre les hautes écoles et instituts de R&D, d'une part, et les entreprises neuchâteloises, d'autre part; encourager et soutenir le développement de projets collaboratifs et d'entreprises innovantes; assurer la coordination avec les organismes nationaux, intercantonaux, communaux, dans les domaines de la recherche, de l'innovation et de l'industrialisation.	1'000'000	24.5%	245'000	245'000
Partis sociales Arc-En-Ciel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	2'800'462	19.7%	547'400	547'400
Partis sociales Les Héliotropes à Cernier	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'329'603	19.9%	237'500	237'500
Partis sociales Le Corbusier à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'565'116	16.9%	150'000	150'000
Partis sociales La Renouelle à La Chaux-de-Fonds	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	757'300	23.8%	150'000	150'000
Partis sociales La Coopérative d'en Face à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	1'233'901	21.5%	230'000	230'000
Partis sociales Les Rocailles à Neuchâtel	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	6'618'908	33.0%	300'000	300'000
Partis sociales Coloma à Marin	Coopérative d'habitation	Participer aux AG – surveillance des loyers selon inscription au RF – analyse de la gestion selon bases légales fédérales et cantonales + labélisation.	406'715	47.4%	100'000	100'000
Viteos SA	Société anonyme	Gestion et développement des activités d'approvisionnement, de production et de distribution de l'électricité, du gaz, de l'eau, de la chaleur et du froid. Développement actif de nouvelles prestations spécifiques (efficacité énergétique, micro-grid, autoconsommation, etc.) et objectif d'augmenter de la part d'énergie locale et renouvelable.	216'801'234	2.5%	2734'000	5'420'626

Participation du patrimoine financier

Nom	Nombre d'actions	Valeur nominale	Valeur comptable
Patrimoine financier			1'219'578
107 Placements financiers			1'219'578
Total actions et parts sociales			694'578
Dossier titres du fonds des voyages du Lycée D. de Rougemont			607'948
Parking de la Gare de Neuchâtel SA	25	25'000.00	86'630
Total placements à intérêts			525'000
Prêt Parking de la Gare			525'000

Toutes les participations sont valorisées sur la base des fonds propres au 31 décembre 2022 (comptes audités les plus récents), à l'exception de :

- Banque cantonale neuchâteloise : valeur nominale, conformément à l'article 56 alinéa 1 LFinEC.
- Banque nationale suisse, Sucre Suisse SA et le dossier titres du fonds des voyages du Lycée Denis-de-Rougemont : valeur boursière, conformément à l'article 45 alinéa 3 lettre a) RLFInEC.
- Les parts sociales détenues dans des coopératives d'habitation : valeur nominale, conformément à l'art. 12 al. 2 du Règlement d'exécution de la loi sur l'aide au logement (RAL2).

Les informations fournies dérogent aux exigences fixées à l'article 24 RLFInEC (fonds propres en lieu et place du capital, valeur nominale au lieu de la valeur d'acquisition, les principaux autres détenteurs de participations, les participations que l'organisation détient en propre, les flux financiers, entre la collectivité et l'organisation et les prestations fournies par l'organisation, les risques spécifiques de garantie de l'organisation). Ces informations ne sont pas disponibles ou non définies précisément.

6.5.5. Tableau des cautions et garanties accordées par l'État

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2023	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné ²⁾	Date d'octroi de la caution ³⁾	Échéance base légale ⁴⁾	Taux de rémunération	Engagement de l'État au 31.12.2023
Total							104'831'328
Alfaset							9'425'323
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 10'000'000	caution simple	Fds de roulement	10'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	7'000'000
Prêt de CPCN de CHF 1'313'300	caution simple	CPCN	2'407'790	24.09.2019	31.12.2038	0.50%	1'313'300
Prêt de CPCN de CHF 406'928	caution simple	CPCN	542'578	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	406'928
Prêt de CPCN de CHF 705'095	caution simple	CPCN	940'145	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	705'095
Alfen SA							400'000
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 5'180'000	caution simple	Investissements	400'000	15.09.2021	31.03.2046	0.00%	400'000
arcjurassien.ch							-
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 300'000	caution simple	Fds de roulement	300'000	02.02.2018	31.12.2027	0.75%	0
Centre d'ergothérapie ambulatoire et à domicile							37'700
Prêt de la BCN de CHF 37'700	caution simple	CPCN	62'900	12.12.2013	31.12.2038	0.50%	37'700
Centre neuchâtelois de psychiatrie, CNP							28'920'000
Crédit en compte courant de UBS de CHF 6'787'500, subdivisé en 2 cautions	Caution simple	Investissements	4'000'000	05.01.2015	05.12.2027	0.50%	3'144'500
	Caution simple	Investissements	4'600'000	07.12.2015	05.12.2027	0.50%	3'643'000
Prêt de la BCN de CHF 7'000'000	Caution simple	Investissements	7'000'000	12.11.2015	05.12.2027	0.50%	7'000'000
Prêt de la BCN de CHF 3'307'500	Caution simple	Investissements	4'900'000	04.11.2016	05.12.2027	0.50%	3'307'500
Prêt de la BCN de CHF 3'625'000	Caution simple	Investissements	5'000'000	21.09.2017	05.12.2027	0.50%	3'625'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 5'000'000	Caution simple	CPCN	5'000'000	28.01.2019	31.12.2053	0.00%	5'000'000
Prêt de la caisse de pensions de la Poste de CHF 3'200'000	Caution simple	CPCN	3'200'000	28.01.2019	31.12.2043	0.00%	3'200'000
Centre Neuchâtelois d'Intégration Professionnelle, CNP							1'183'083
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 400'000	caution simple	Fds de roulement	400'000	19.06.2013	01.01.2026	0.50%	400'000
Prêt de la BCN de CHF 427'500	caution simple	CPCN	570'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	427'500
Prêt de la BCN de CHF 355'583	caution simple	CPCN	445'583	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	355'583
Centre pédagogique de Malvilliers							2'600'000
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 3'200'000	caution simple	Fds de roulement	3'200'000	28.12.2020	31.12.2023	1.00%	2'600'000
Centre régional d'apprentissages spécialisés, CERAS							986'546
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 1'000'000	caution simple	Fds de roulement	1'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	0
Prêt de CPCN de CHF 657'900	caution simple	CPCN	1'248'610	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	657'900
Prêt de CPCN de CHF 328'646	caution simple	CPCN	438'246	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	328'646
Développement économique							50'000
Prêt de la BCN de CHF 50'000	caution simple	Fds de roulement	350'000	27.04.2021	31.03.2026	1.00%	50'000
Diverses cautions Coopératives d'habitations							4'220'000
Prêt hypoth. de la Centrale d'émission CCL de CHF 6'000'000	caution simple	Investissements	2'500'000	10.12.2014	30.08.2031	0.00%	2'500'000
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'319'000	caution simple	Investissements	480'000	23.09.2019	02.09.2039	0.00%	480'000
Prêt hypoth. de la banque Cler de CHF 2'416'598428	caution simple	Investissements	540'000	26.05.2020	20.05.2040	0.00%	540'000
Prêt hypoth. de la banque Migros de CHF 5'811'000	caution simple	Investissements	700'000	07.07.2021	28.06.2041	0.00%	700'000
Diverses cautions en faveur de la viticulture							1'519'500
Prêt de la BCN de CHF 700'000	caution simple	Fds de roulement	700'000	06.12.2023	12.12.2024	0.00%	700'000
Prêt de la BCN de CHF 425'000	caution simple	Fds de roulement	425'000	06.12.2023	12.12.2024	0.00%	425'000
Prêt de la BCN de CHF 78'500	caution simple	Fds de roulement	78'500	06.12.2023	12.12.2024	0.00%	78'500
Prêt de la BCN de CHF 316'000	caution simple	Fds de roulement	316'000	06.12.2023	12.12.2024	0.00%	316'000
Fondation FECPA							446'331
Prêt de CPCN de CHF 251'603	caution simple	CPCN	404'250	16.12.2013	31.12.2038	0.50%	251'603
Prêt de CPCN de CHF 68'324	caution simple	CPCN	91'124	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	68'324
Prêt de CPCN de CHF 126'404	caution simple	CPCN	168'604	14.12.2018	31.12.2043	0.00%	126'404
Fondation Addiction Neuchâtel							5'657'453
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 6'500'000	caution simple	Fds de roulement	6'500'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	3'800'000
Prêt de CPCN de CHF 710'700	caution simple	CPCN	1'303'170	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	710'700
Prêt de CPCN de CHF 326'100	caution simple	CPCN	387'200	20.02.2014	31.12.2038	0.50%	326'100
Prêt de CPCN de CHF 294'123	caution simple	CPCN	392'223	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	294'123
Prêt de CPCN de CHF 526'530	caution simple	CPCN	702'080	23.01.2019	31.12.2043	0.00%	526'530
Fondation du Home de l'Ermitage et des Rochettes, Hôtel des associations							25'000
Prêt de CPCN de CHF 25'000	caution simple	CPCN	50'000	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	25'000
Fondation Carrefour							545'169
Prêt de la BCN de CHF 317'360	caution simple	CPCN	402'000	18.12.2019	31.12.2038	0.50%	317'360
Prêt de la BCN de CHF 227'809	caution simple	CPCN	290'000	21.12.2018	31.12.2043	0.00%	227'809
Fondation en faveur des adultes en difficultés sociales							1'782'966
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	28.12.2020	31.12.2023	1.25%	1'300'000
Prêt de CPCN de CHF 264'100	caution simple	CPCN	485'210	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	264'100
Prêt de CPCN de CHF 73'752	caution simple	CPCN	98'352	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	73'752
Prêt de CPCN de CHF 145'114	caution simple	CPCN	193'614	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	145'114
Fondation François-Louis Borel							817'664
Prêt de CPCN de CHF 475'203	caution simple	CPCN	763'730	30.12.2013	31.12.2038	0.50%	475'203
Prêt de la BCN de CHF 342'461	caution simple	CPCN	432'582	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	342'461

Liste détaillée des cautionnements par bénéficiaire au 31.12.2023	Typologie du rapport juridique	Usage de la caution ¹⁾	Montant cautionné ²⁾	Date d'octroi de la caution ³⁾	Échéance base légale ⁴⁾	Taux de rémunération	Engagement de l'État au 31.12.2023
Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne-Antide							60'000
Prêt de la BCN de CHF 60'000	caution simple	CPCN	100'000	09.12.2013	31.12.2038	0.50%	60'000
Fondation l'enfant c'est la vie							1'135'230
Prêt de CPCN de CHF 646'400	caution simple	CPCN	1'186'240	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	646'400
Prêt de la BCN de CHF 488'830	caution simple	CPCN	651'830	27.12.2018	31.12.2043	0.00%	488'830
Fondation Les Billodes							345'700
Prêt de CPCN de CHF 144'000	caution simple	CPCN	158'400	23.12.2013	31.12.2038	0.50%	144'000
Prêt de la Raiffeisen de CHF 75'700	caution simple	CPCN	172'800	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	75'700
Prêt de la BCN de CHF 126'000	caution simple	CPCN	160'000	20.12.2018	31.12.2043	0.00%	126'000
Fondation Les Perce-Neige							29'135'421
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 35'500'000	caution simple	Fds de roulement	35'500'000	23.12.2022	31.12.2023	1.00%	25'310'000
Prêt de CPCN de CHF 2'225'700	caution simple	CPCN	4'087'270	18.12.2013	31.12.2038	0.50%	2'225'700
Prêt de la BCN de CHF 1'599'721	caution simple	CPCN	2'137'160	27.12.2019	31.12.2043	0.00%	1'599'721
Fondation Ressource, Foyer André							-
Crédit en compte courant de la Raiffeisen de CHF 500'000	caution simple	Fds de roulement	500'000	30.12.2020	31.12.2023	0.75%	0
Foyer Handicap							1'441'146
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.12.2021	31.12.2023	1.00%	500'000
Prêt de la BCN de CHF 510'000	caution simple	CPCN	850'000	19.12.2013	31.12.2038	0.50%	510'000
Prêt de CPCN de CHF 142'885	caution simple	CPCN	190'535	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	142'885
Prêt de CPCN de CHF 288'261	caution simple	CPCN	384'411	03.01.2019	31.12.2043	0.00%	288'261
Haute-Ecole Arc							3'000'000
Prêt de la BCN de 3'000'000 CHF	caution simple	CPCN	4'800'000	08.12.2014	31.12.2053	0.00%	3'000'000
Job Eco SA							37'732
Prêt hypothécaire de la BCN de CHF 377'316	caution simple	Investissements	349'000	10.08.2001	31.12.2034	0.00%	37'732
Neuchâtel organise le maintien à domicile, NOMAD							2'308'314
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 2'000'000	caution simple	Fds de roulement	2'000'000	22.06.2011	31.12.2025	0.50%	362'314
Prêt de la BCN de CHF 1'946'400	caution simple	CPCN	2'920'000	12.12.2013	31.12.2053	0.00%	1'946'000
Programme fédéral de soutien lié à la crise économique COVID-19							614'248
Crédit en compte courant de la Banque Clerc de CHF 249'979	caution solidaire	Fds de roulement	87'500	01.07.2020	19.10.2030	0.00%	87'493
Crédit en compte courant de UBS de CHF 74'000	caution solidaire	Fds de roulement	70'000	15.06.2020	19.10.2030	0.00%	25'900
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 112'923	caution solidaire	Fds de roulement	63'000	13.07.2020	19.10.2030	0.00%	39'523
Crédit en compte courant de la Zürcher Kantonalbank de CHF 45'901	caution solidaire	Fds de roulement	75'600	17.07.2020	19.10.2030	0.00%	16'065
Prêt de la BCN de CHF 150'000	caution solidaire	Fds de roulement	52'500	31.07.2020	19.10.2030	0.00%	52'500
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	17.08.2020	19.10.2030	0.00%	87'500
Prêt de la BCN de CHF 85'000	caution solidaire	Fds de roulement	56'700	10.07.2020	19.10.2030	0.00%	29'750
Prêt de la BCN de CHF 182'000	caution solidaire	Fds de roulement	105'000	27.07.2020	19.10.2030	0.00%	63'700
Prêt de la BCN de CHF 54'000	caution solidaire	Fds de roulement	43'680	24.09.2020	19.10.2030	0.00%	18'900
Prêt de la Confédération de CHF 1'440'000	caution solidaire	Fds de roulement	150'000	29.01.2021	31.01.2031	0.00%	120'000
Prêt de la Confédération de CHF 875'000	caution solidaire	Fds de roulement	83'333	18.12.2020	31.12.2030	0.00%	72'917
Réseau hospitalier neuchâtelois, RHNe							5'200'003
Crédit en compte courant de la BCN de CHF 11'900'000	Caution simple	CPCN	14'000'000	18.06.2019	31.12.2043	0.00%	5'200'003
Serei, service d'entraide et d'information							166'800
Prêt de CPCN de CHF 106'800	caution simple	CPCN	183'810	16.12.2013	31.12.2039	0.50%	106'800
Prêt de CPCN de CHF 60'000	caution simple	CPCN	75'000	11.12.2018	31.12.2043	0.00%	60'000
Société coopérative de chauffage à distance à bois, La Brévine							2'520'000
Prêt de la BCN de CHF 2'520'000, subdivisé en 4 cautions	caution simple	Investissements	1'000'000	27.07.2015	18.08.2042	1.00%	765'000
			1'000'000	05.02.2016	18.08.2042	1.00%	765'000
			1'000'000	05.07.2016	18.08.2042	1.00%	765'000
			500'000	07.11.2016	18.08.2042	1.00%	225'000
Société coopérative de chauffage à distance à bois, Le Marais-Rouge							250'000
Prêt de la BCN de CHF 250'000	caution simple	Investissements	1'800'000	23.08.2006	21.02.2026	1.00%	250'000

¹⁾ Les cautions accordées servent prioritairement à couvrir le financement d'investissements, le fonds de roulement, et des mesures en lien avec la caisse de pensions CPCN.

²⁾ Montant cautionné: correspond au montant initial de la caution accordée auprès de l'institut financier.

³⁾ Date d'octroi: date de signature de l'acte de cautionnement.

⁴⁾ Échéance base légale: date à laquelle la base légale (arrêté ou décret) portant octroi du cautionnement arrive à échéance.

Liste détaillée des autres engagements hors bilan par bénéficiaire au 31.12.2023	Typologie du rapport juridique	Base légale	Date d'octroi de l'engagement ou de la base légale	Engagement au 31.12.2023
Total				1'100'584'124
Autres engagements hors bilan				1'100'584'124
Banque Cantonale Neuchâteloise, BCN ¹⁾	Garantie	Loi sur la BCN	28.09.1998	0
Caisse Cantonale d'Assurance Populaire, CCAP ²⁾	Garantie	Loi sur la CCAP	01.09.2009	0
Service Cantonal des Automobiles et de la Navigation, SCAN ³⁾	Garantie	Loi sur le SCAN	24.06.2008	0
CPCN, part État (y.c. 37% prestations dues aux enseignants ⁴⁾	Engag. Condit.	Loi (LCFFPub)	24.06.2008	517'873'795
CPCN, autres entités garanties par l'État ⁵⁾	Engag. Condit.	Loi (LCFFPub)	24.06.2008	580'014'279
Litiges en cours ⁶⁾	Engag. Condit.	Divers	Divers	2'696'050

¹⁾ L'État garantit les engagements de la banque. La BCN rémunère cette garantie en versant annuellement à l'État un montant de 0,5% de ses fonds propres exigibles au sens de la législation fédérale sur les banques, sans tenir compte du privilège des banques cantonales. Lorsque l'excédent de fonds propres disponibles dépasse de plus de 20% les fonds propres nécessaires, la rémunération est réduite en proportion, mais au maximum de 40%. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

²⁾ L'État peut garantir les engagements financiers de la CCAP. La garantie de l'État intervient lors de la cessation d'activités de la CCAP en cas d'insuffisance des actifs et après versement de la prestation d'insolvabilité du fonds de garantie LPP. Elle est rémunérée à un taux de 0,75%, calculé sur la base de la différence entre la réserve de fluctuation de valeurs effective et la réserve de fluctuation de valeurs nécessaire du 3ème pilier du dernier exercice bouclé et révisé. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

³⁾ Les engagements du SCAN sont garantis par l'État. Conformément au mandat de prestations entre l'État et le SCAN, la rémunération de la garantie s'élève à 0.50% des capitaux de tiers de son bilan. Le risque actuel est considéré comme inexistant au vu de la bonne santé financière de l'institution.

⁴⁾ La caisse de prévoyance des collaborateurs de l'État de Neuchâtel, CPCN, est financée sous le régime de la capitalisation partielle, ce qui signifie que, en raison de la garantie de l'État et des communes, la caisse n'est pas contrainte de couvrir tous ses engagements par des actifs, et donc de disposer d'un taux de couverture de 100%. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités) au 31.12.2023, la caisse affiche un découvert technique attribuable à l'État de Neuchâtel (y compris la part de 37% de prestations dues aux enseignants des cycles de l'école obligatoire) de CHF 517'873'795 au 01.01.2024. La garantie de l'État au sens de l'article 9 LCFFPub et 72c LPP est déterminée sur le degré de couverture (77,4% au 31.12.2023) avec la réserve de fluctuation de valeurs qui est portée en déduction de la part non capitalisée des engagements. Le résultat 2023 de la CPCN induit ainsi une diminution (CHF -90,5 millions par rapport à 2022) du montant du découvert devant faire l'objet de la garantie de l'État.

⁵⁾ En application de l'article 9 de la Loi sur le Caisse de pensions pour la fonction publique du canton de Neuchâtel (LCFFPub), le Conseil d'État a octroyé des garanties à des employeurs affiliés conventionnellement à la CPCN. Ainsi, sur la base des comptes provisoires (non audités), le découvert résiduel, à considérer comme un engagement conditionnel, s'élève à CHF 580'014'279 au 31.12.2023. La diminution par rapport à l'engagement conditionnel présenté dans le rapport de gestion financière 2022 (CHF -103 millions) découle du résultat 2023 de la caisse, comme évoqué au point 4) ci-dessus.

⁶⁾ Des litiges en lien avec des expropriations sont considérés comme des engagements conditionnels, pour un montant total de CHF 2'679'507. Un montant de CHF 16'543 pour un litige en cours au service pénitentiaire est également considéré comme un engagement conditionnel.

6.5.6. Cautions et garanties en faveur de l'État et prêts conditionnellement remboursables

L'État de Neuchâtel dispose de diverses cautions et garanties en sa faveur, pour un montant de CHF 5'415'680 au 31.12.2023, afin de couvrir la remise en état de certains terrains découlant du permis d'exploitation accordé par le service de l'énergie, le service de l'aménagement du territoire et le service de la faune, forêt et nature.

Selon le complément à la recommandation 03 de la norme MCH2, la différence entre la valeur comptable et la valeur nominale des prêts conditionnellement remboursables doit être présentée comme un avoir conditionnel. Cette valeur à fin 2023 se monte à CHF 51'613'678. À relever que des versements effectués dans le cadre de deux conventions ont fait l'objet de dépassements de l'ordre de CHF 210'425 (CHF 1'511'775 au lieu de CHF 1'360'000 et CHF 1'401'250 au lieu de CHF 1'342'600).

6.5.7. Tableau des immobilisations du patrimoine financier et du patrimoine administratif

Catégorie d'immobilisation du patrimoine financier (PF)	Valeur au 31.12.2022	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Reclassements ²⁾	Réévaluations	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2023
108 Immobilisations corporelles du PF	136'283'704	20'132'819	-19'739'287	-0	-1'881'043	-	134'796'193
Terrains	86'570'027	1'134'863	-777'978	-0	-646'543	-	86'280'369
Bâtiments	49'713'678	18'988'638	-18'961'310	-	-1'234'500	-	48'506'506
Installations en construction	-	9'318	-	-	-	-	9'318

Catégorie d'immobilisation du patrimoine administratif (PA)	Valeur au 31.12.2022	Entrées ¹⁾	Sorties et aliénations	Reclassements ²⁾	Réévaluations	Amort. de l'année	Valeur au 31.12.2023
140 Immobilisations corporelles	1'109'975'360	81'808'735	-18'347'869	-2'247'231	-277'626	-43'886'357	1'127'025'013
Terrains	80'040'743	4'345'056	-51'783	-874'246	-	-	83'459'770
Forêts	5'650'479	6'480	-	-	-	-	5'656'960
Routes et voies de communication	190'723'070	19'433'077	245'730	-	-	-7'054'646	203'347'231
Aménagement des cours d'eau	6'591'475	392'536	-	-	-	-139'004	6'845'007
Autres travaux de génie civil	6'588'078	1'666'829	-	-44'333	-	-460'942	7'749'632
Bâtiments	751'243'722	17'646'430	-18'464'702	6'403'550	-277'626	-21'579'105	734'972'269
Biens meubles	46'359'040	14'311'440	-77'114	2'005'956	-	-11'625'577	50'973'746
Installations en construction	14'923'468	21'193'083	-	-10'667'372	-	-	25'449'178
Autres immobilisations corporelles	7'855'286	2'813'804	-	929'214	-	-3'027'084	8'571'220
142 Immobilisations incorporelles	16'827'597	3'821'160	-	2'247'231	-	-10'529'642	12'366'346
Logiciels	16'229'003	3'645'727	-	128'239	-	-10'140'552	9'862'418
Immobilisations incorporelles en cours	71'278	56'960	-	-128'239	-	-	0
Autres immobilisations incorporelles	527'315	118'472	-	2'247'231	-	-389'090	2'503'928
146 Subventions d'investissement	117'178'432	5'208'545	-	-	-	-19'955'510	102'431'467
Subv. d'invest. à la Confédération	42'391'035	16'337	-	-	-	-9'455'398	32'951'974
Subv. d'invest. aux cantons et concordats	77'115	666'666	-	-	-	-11'016	732'765
Subv. d'invest. aux communes	34'626'080	2'036'284	-	-	-	-5'556'946	31'105'418
Subv. d'invest. aux entreprises privées	29'492'534	2'051'737	-	-	-	-3'806'856	27'737'415
Subv. d'invest. aux entreprises publiques	9'702'310	333'545	-	-	-	-9'729'12	9'062'942
Subv. d'invest. aux ménages privés	527'043	102'276	-	-	-	-133'763	495'556
Subv. d'invest. aux org. privées à BnL	362'315	1'700	-	-	-	-18'619	345'396

¹⁾ Le tableau des immobilisations présente les entrées nettes des subventions d'investissement

²⁾ Ne concerne que des reclassifications d'immobilisations entre les catégories corporelles et incorporelles

Catégories de prêts du patrimoine administratif (PA) ¹⁾	Solde du prêt
144 Prêts	166'529'412
Prêts - aides exploitations paysannes	2'069'750
Prêts crédits d'investissements agricoles	75'892'992
Prêts d'investissements forestiers	204'000
Prêts d'études	629'111
Prêts du fonds d'aide au communes	80'000
Prêts du fonds d'aide au logement	9'115'703
Prêts du fonds d'aide aux régions de montagnes	183'000
Prêts NPR	60'316'068
Prêts à des collectivités	5'483'234
Prêts COVID	200'100
Prêts PI - Développement économique	8'631'500
Prêts SCSP	600'000
Prêts liés aux transports	3'114'460
Prêts du fonds de désendettement	9'494

¹⁾ En dérogation à l'article 26 RLFinEC, nous présentons les prêts accordés à des collectivités ou à des entreprises par catégories, plutôt qu'individuellement.

6.5.8. Informations supplémentaires

6.5.8.1. Explication sur les écritures non corrigées par le Conseil d'État

Bâtiment administratif des Poudrières (BAP)

L'État de Neuchâtel et la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) étaient conjointement propriétaires du bien-fonds 12926 du cadastre de Neuchâtel, sur lequel est construit le bâtiment administratif des Poudrières (BAP) occupé par la police neuchâteloise. La répartition de la copropriété ordinaire était de deux tiers pour la CPCN et d'un tiers pour l'État de Neuchâtel. L'État de Neuchâtel est locataire de la CPCN pour la totalité de sa part de copropriété.

Depuis plusieurs années, il était prévu d'acquérir l'entier du bâtiment, la CPCN n'ayant pas d'intérêt à conserver cet immeuble à des fins de rendement. L'État doit engager des frais d'entretiens important pour rendre ce bâtiment plus fonctionnel face aux exigences du métier et pour répondre aux objectifs de développement durable, ce qui nécessite des négociations perpétuelles en cas de propriété multiple. Après des années de négociations, un prix de vente final a été accepté par les parties en début 2023 pour acquérir la part de la CPCN, avec une signature d'acte de vente en février 2023, sous condition d'acceptation du Grand Conseil, et d'une entrée en propriété et en jouissance entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2024. Le Conseil d'État, considérant que le bâtiment est déjà occupé pleinement par la police neuchâteloise, que la condition de l'acte de vente signée en février 2023 a été remplie par l'acceptation du rapport au Grand Conseil en date du 20 février 2024, a décidé de comptabiliser cet investissement dans les comptes 2023, donnant ainsi une vision plus proche de la réalité des actifs et des engagements dans le bilan de clôture malgré un transfert de propriété au plus tôt au 1^{er} janvier 2024.

6.5.8.2. Information particulière 2023

Constitution d'une servitude de superficie des bâtiments de Perreux

Depuis le 1^{er} janvier 2014, l'État et la Confédération sont liés par trois baux à loyer portant sur une partie du bien-fonds 4511 du cadastre de Boudry (site de Perreux) qui est propriété de l'État de Neuchâtel. Sur ce bien-fonds sont loués à l'Office fédéral de la construction et de la logistique (OFCL) six bâtiments et leurs dégagements.

Dès 2023, l'État de Neuchâtel et l'OFCL ont convenu de remplacer les baux par une servitude de superficie, dans le but de régler les questions de travaux à plus-value et d'amortissement y relatifs.

La servitude est octroyée pour une première période de 11 ans, à savoir du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2033, avec en contrepartie le versement d'une rente superficière annuelle de la Confédération. Comptablement, l'octroi de la servitude a impliqué le transfert de ces biens du patrimoine administratif au patrimoine financier. Les incidences financières sont neutres sur le compte de résultats (charge nette de CHF 3'441'508 compensée par un prélèvement à la réserve de retraitement du patrimoine financier). L'État a ainsi comptabilisé les éléments formels suivants dans ses états financiers au 31 décembre 2023 :

- Une recette d'investissement de CHF 18'961'309 pour le transfert des six bâtiments du patrimoine administratif au patrimoine financier, à leur valeur comptable au 1^{er} janvier 2023.
- Une charge équivalente au compte de résultats liée à la sortie des bâtiments.
- Un revenu au compte de résultats (rubrique 44 revenus financiers) de CHF 15'519'801 relatif à la capitalisation des rentes superficières à percevoir sur 11 ans.

Un prélèvement de CHF 3'441'508 (rubrique 48 revenus extraordinaires) à la réserve de retraitement du patrimoine financier (précédemment reclassé du patrimoine administratif au patrimoine financier).

6.5.8.3. État des emprunts bancaires

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dettes au 31.12.2022 *	Annuités 2023			Dettes au 31.12.2023 *
							Intérêts	Amort.	Total	
Total						1'734'291'138	16'392'150	296'791'138	313'183'288	1'758'624'012
Intérêts courus 2022							-4'575'740		-4'575'740	
Intérêts courus 2023							4'103'380		4'103'380	
Emprunts obligataires						1'212'500'000	10'830'625	0	10'830'625	1'212'500'000
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	200'000'000	2'500'000	0	2'500'000	200'000'000
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	100'000'000	40'000	0	40'000	100'000'000
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	125'000'000	875'000	0	875'000	125'000'000
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	100'000'000	750'000	0	750'000	100'000'000
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	125'000'000	375'000	0	375'000	125'000'000
125M - 0.10% - 30.10.2019/2049	Public	30.10.2019	29.10.2049	125'000'000	0.1000%	125'000'000	125'000	0	125'000	125'000'000
100M - 0.35% - 14.07.2020/2050	Public	14.07.2020	14.07.2050	100'000'000	0.3500%	100'000'000	350'000	0	350'000	100'000'000
100M - 0.00% - 29.10.2021/2029	Public	29.10.2021	29.10.2029	100'000'000	0.0000%	100'000'000	0	0	0	100'000'000
100M - 1.45% - 23.09.2022/2030	Public	23.09.2022	23.09.2030	100'000'000	1.4500%	100'000'000	1'450'000	0	1'450'000	100'000'000
137.5M - 3.00% - 30.11.2022/2026	Public	30.11.2022	21.12.2026	137'500'000	3.0000%	137'500'000	4'365'625	0	4'365'625	137'500'000
Emprunts à taux fixes						175'000'000	2'925'000	0	2'925'000	175'000'000
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	20'000'000	475'000	0	475'000	20'000'000
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	30'000'000	720'000	0	720'000	30'000'000
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	50'000'000	1'295'000	0	1'295'000	50'000'000
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	75'000'000	435'000	0	435'000	75'000'000
Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux						100'000'000	1'697'276	50'000'000	51'697'276	50'000'000
Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	0	1'112'500	0	1'112'500	0
Sw ap 50M - taux Saron 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-1.3701%	0	-224'544	0	-224'544	0
50M - emprunts court terme couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	1.4716%	50'000'000	241'184	50'000'000	50'241'184	0
Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	0	605'000	0	605'000	0
Sw ap 50M - taux Saron 3 mois - 31.05.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-1.3830%	0	-691'479	0	-691'479	0
50M - emprunts court terme couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.3092%	50'000'000	654'615	0	654'615	50'000'000
Emprunts à court terme						246'791'138	1'411'609	246'791'138	248'207'747	321'124'012
10M - 0.82% - 23.11.2022/23.01.2023	Banque	23.11.2022	23.01.2023	10'000'000	0.820%	10'000'000	13'894	10'000'000	10'013'894	0
50M - 0.85% - 14.12.2022/13.01.2023	Organis. inter.	14.12.2022	13.01.2023	50'000'000	0.850%	50'000'000	35'417	50'000'000	50'035'417	0
20M - 1.10% - 15.12.2022/05.01.2023	Banque	15.12.2022	05.01.2023	20'000'000	1.100%	20'000'000	12'833	20'000'000	20'012'833	0
50M - 1.05% - 15.12.2022/05.01.2023	Banque	15.12.2022	05.01.2023	50'000'000	1.050%	50'000'000	30'625	50'000'000	50'030'625	0
30M - 1.05% - 15.12.2022/05.01.2023	Société coop.	15.12.2022	05.01.2023	30'000'000	1.050%	30'000'000	18'375	30'000'000	30'018'375	0
50M - 1.03% - 16.12.2022/13.01.2023	Organis. inter.	16.12.2022	13.01.2023	50'000'000	1.030%	50'000'000	40'056	50'000'000	50'040'056	0
Ligne de crédit en cours au 31.12.2022	Banque	31.12.2022	03.01.2023	36'791'138	1.450%	36'791'138	4'446	36'791'138	36'795'584	0
Divers emprunts à court terme effectués au cours de l'année 2023	Divers	01.01.2023	31.12.2023	divers	divers	0	1'255'963	0	1'255'963	0
29M - 2.00% - 21.08.2023/21.08.2024	Société coop.	21.08.2023	21.08.2024	29'000'000	2.000%	0	0	0	0	29'000'000
30M - 1.83% - 13.10.2023/05.01.2024	Banque	13.10.2023	05.01.2024	30'000'000	1.830%	0	0	0	0	30'000'000
40M - 1.86% - 30.11.2023/22.11.2024	Caisse pension	30.11.2023	22.11.2024	40'000'000	1.860%	0	0	0	0	40'000'000
30M - 1.90% - 24.11.2023/15.01.2024	Banque	24.11.2023	15.01.2024	30'000'000	1.900%	0	0	0	0	30'000'000
40M - 1.85% - 12.12.2023/05.01.2024	Société coop.	12.12.2023	05.01.2024	40'000'000	1.850%	0	0	0	0	40'000'000
60M - 1.85% - 13.12.2023/05.01.2024	Société	13.12.2023	05.01.2024	60'000'000	1.850%	0	0	0	0	60'000'000
30M - 1.80% - 19.12.2023/05.01.2024	Canton	19.12.2023	05.01.2024	30'000'000	1.800%	0	0	0	0	30'000'000
35M - 1.95% - 22.12.2023/05.01.2024	Banque	22.12.2023	05.01.2024	35'000'000	1.950%	0	0	0	0	35'000'000
Ligne de crédit en cours au 31.12.2023	Banque	31.12.2023	03.01.2024	27'124'012	2.200%	0	0	0	0	27'124'012

* La notion de dette au "sens étroit" fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers, et qui sont directement en lien avec les charges d'intérêts dont la collectivité publique doit s'acquitter.

6.5.8.4. Indicateurs financiers

Indicateurs financiers (en %)	Comptes 2022	Comptes 2023	Valeurs indicatives	Interprétation
Taux d'endettement net	133.0%	122.7%	< 100% = bon 100% - 150% = suffisant > 150% = mauvais	L'indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.
Degré d'autofinancement ¹⁾	194.6%	142.5%	> 100% = haute conjoncture 80% - 100% = cas normal 50% - 80% = récession	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. A moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100%, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie en fonction de la situation conjoncturelle.
Part des charges d'intérêts	0.5%	0.2%	0% - 4% = bon 4% - 9% = suffisant 9% et plus = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la part du "revenu disponible" absorbé par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.
Degré de couverture des revenus déterminants	-0.3%	-0.1%	< 0% = correspond à un excédent de revenus < 1% = acceptable > 1% = pas acceptable	Il exprime l'importance du déficit en pourcentage des revenus déterminants. En cas de bénéfice il n'est pas vraiment pertinent.
Dette brute par rapport aux revenus	166.3%	162.6%	< 50% = très bon 50% - 100% = bon 100% - 150% = moyen 150% - 200% = mauvais > 200% = critique	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.
Proportion des investissements	4.7%	7.0%	< 10% = effort d'investissement faible 10% - 20% = effort d'investissement moyen 20% - 30% = effort d'investissement élevé > 40% = effort d'investissement très élevé	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.
Part du service de la dette	3.6%	4.1%	< 5% = charge faible 5% - 15% = charge acceptable > 15% = charge forte	Cet indicateur mesure l'importance des charges financières qui pèsent sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par le service de la dette (intérêts et amortissements). Un taux plus élevé signifie une marge de manœuvre budgétaire plus restreinte.
Dette nette I par habitant en CHF	8'154	8'038	< 0 CHF = patrimoine net 0 CHF - 1'000 CHF = endettement faible 1'001 CHF - 2'500 CHF = endettement moyen 2'501 CHF - 5'000 CHF = endettement important > 5'000 CHF = endettement très important	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée. En effet, l'évaluation de l'importance de la dette doit davantage tenir compte de la capacité financière des habitants que de leur nombre.
Taux d'autofinancement	5.3%	5.4%	> 20% = bon 10% - 20% = moyen < 10% = mauvais	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu que la collectivité publique peut consacrer au financement de ses investissements.
Poids des charges d'intérêts	2.3%	1.7%	Pas de valeurs indicatives.	Cet indicateur renseigne sur l'importance des recettes fiscales qui sont utilisées pour rembourser le coût généré par la dette de la collectivité publique.

¹⁾ Le calcul du degré d'autofinancement de l'article 57 RLFinEC diffère du degré d'autofinancement utilisé pour le frein à l'endettement. Par conséquent, ces deux indicateurs ne sont pas comparables.

6.5.8.5. Inventaire des fonds de fluctuation de résultat

Dans le cadre des contrats de prestations conclus avec des partenaires externes, un éventuel résultat positif d'exploitation réalisé par l'institution subventionnée est attribué annuellement à un fonds de fluctuation de résultat, inscrit au bilan de l'institution au titre de fonds étrangers. Ce fonds de fluctuation doit également être mentionné dans l'annexe aux comptes de l'État.

Étant donné que les délais de bouclage des institutions ne coïncident pas avec ceux de l'État, les fonds de fluctuation de résultat au 31 décembre 2022 (comptes audités les plus récents) sont inventoriés dans le tableau ci-dessous.

Liste des fonds de fluctuation de résultat au 31.12.2022 par institution	Service de tutelle	Fonds de fluctuation de résultat (CHF)¹⁾
Total		2'984'479
Département de la formation, de la digitalisation et des sports (DFDS)		2'984'479
Fondation Centre pédagogique de Malvilliers	SEEO	306'872
Fondation Centre régional d'apprentissages spécialisés, Berne, Jura, Neuchâtel (CERAS)	SEEO	278'473
Fondation Les Perce-Neige	SEEO	1'046'436
Association Croix-Rouge Neuchâtel	SPAJ	117'710
Fondation Borel	SPAJ	134'148 ^p
Fondation Carrefour	SPAJ	251'306
Fondation l'Enfant c'est la Vie	SPAJ	287'731
Fondation Les Billodes	SPAJ	271'399
Fondation Sandoz	SPAJ	174'273
Fondation Sombaille Jeunesse - Jeanne Antide	SPAJ	116'132

¹⁾ Montant du fonds de fluctuation de résultat reconnu par l'État. Si le montant doit encore faire l'objet d'une reconnaissance par l'État, le montant figurant dans les comptes audités de l'entité est reporté dans le tableau accompagné de la note *p* (provisoire).

6.5.8.6. Évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les évènements postérieurs à la clôture de l'exercice, se produisant entre la date de clôture de l'exercice et la date d'établissement des comptes annuels, doivent être expliqués en annexe des comptes dès lors qu'ils ont une importance pour l'évaluation des comptes. Dans des cas exceptionnels, il est également possible de procéder à une adaptation ultérieure des comptes.

À la date d'approbation des états financiers, aucun évènement significatif et postérieur à la clôture de l'exercice 2023 n'est constaté.

7. Rapport de l'organe de révision



RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels de l'État de Neuchâtel

Au Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'État de Neuchâtel, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, le compte de résultats, le compte des investissements et le tableau de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la Loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Les autres informations comprennent celles présentées dans le rapport de gestion financière, à l'exception des comptes annuels et de nos rapports y relatifs. La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'État.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur celles-ci.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de la déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'État relatives aux comptes annuels

Selon l'article 5 du Règlement du Service financier du 17 août 2016, ledit Service, respectivement le domaine comptabilité financière et analytique, gère les comptes de l'État et leur bouclage, alors que, conformément à l'article 71 de la Constitution et à la Loi sur l'organisation du Conseil d'État et de l'administration cantonale (LCE), le Conseil d'État présente au Grand Conseil les comptes de l'État. Le Conseil d'État est ainsi responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux prescriptions légales et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux prescriptions légales et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'État et à la Commission des finances du Grand Conseil, notamment, l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'article 17 RFinEC et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Neuchâtel, le 20 mars 2024

Contrôle cantonal des finances



Marion Lévrier-Ferrollet
Expert-réviseur agréée
Directrice adjointe
Responsable de la révision



Blaise Adam
Expert-réviseur agréé
Directeur adjoint

Le directeur



Mathieu Roth
Expert-réviseur agréé

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de résultats, compte des investissements, tableau de flux de trésorerie et annexe)

Partie I : Rapport du Conseil d'État au Grand
Conseil à l'appui des comptes

Partie II : États financiers audités

**Partie III : Résultats synthétiques des
entités parapubliques**

8. Résultats synthétiques des entités parapubliques

Conformément à l'article 57 LFinEC, les comptes de résultats et les bilans des institutions indépendantes, ainsi que ceux des autorités ou organismes dans lesquels l'État détient au moins 20% du capital, sont présentés en annexe des comptes.

Dans les comptes 2022, les institutions indépendantes (art. 57, al. 3 LFinEC) dont la prise en compte permet une meilleure évaluation de la situation financière de la collectivité sont les suivantes : le RHNe, le CNP, NOMAD, AROSS, l'Université, le SCAN, NEVIA et le CNIP. Afin de permettre une meilleure évaluation et une lecture objective de la situation financière de la collectivité, uniquement les comptes de résultats et les bilans des organismes dans lesquels l'État détient au minimum 20% du capital et pour autant que cette participation représente plus de 1% du total du bilan de l'exercice précédent sont présentés en annexe. Ainsi, seule la BCN répond à ce critère et nous nous renvoyons le lecteur au rapport de gestion publié par la banque sur son [site Internet](#).

8.1. Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe)

Rapport d'activité succinct

La situation financière du RHNe est préoccupante. Malgré un programme de mesures d'amélioration du résultat ambitieux, le déficit des comptes 2023 atteint CHF 34,5 millions de francs. Il a pu être ramené à CHF 9,5 millions de francs grâce à une contribution extraordinaire de l'État. Le budget, qui tablait sur un déficit de CHF 12,6 millions, était très ambitieux. Certains risques, dont l'occurrence était jugée peu probable et qui ont dès lors pas été intégrés au budget, se sont finalement réalisés, péjorant le résultat de CHF 8,1 millions de francs. Les contraintes liées à l'inflation et à la guerre en Ukraine ont eu un impact financier notable sur l'ensemble de l'année 2023.

En 2023, l'activité n'a pas atteint les niveaux espérés au budget, pourtant plus bas que l'activité 2022 en soins aigus. La différence au budget s'est surtout réalisée sur les derniers mois de l'année, ne laissant pas de marge pour adapter les charges en conséquence.

L'activité aux urgences adultes est restée élevée, comparable à celle de 2022 avec 53'215 passages (-200 cas). Les patient-e-s en attente de placement (lits C) ont occupé en moyenne 33 lits (38 lits en 2022) bien que leur nombre soit régulièrement monté au-delà des 40 lits. L'hôpital cantonal a enregistré en revanche une forte baisse du nombre de patient-e-s Covid hospitalisé-e-s, avec un total de 808 contre 1'600 en 2022.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Février

Inauguration d'une nouvelle centrale de stérilisation sur le site de La Chaux-de-Fonds. Elle renforce le site des Montagnes dans son statut de site de soins aigus.

Mai

Le service des soins intensifs obtient la reconnaissance de la Société suisse de médecine intensive pour une durée de 5 ans. Cette certification est essentielle, car elle permet la prise en charge de patient-e-s critiques au sein de l'hôpital cantonal.

Juin

Le Réseau hospitalier neuchâtelois et le groupe Volta signent une lettre d'intention de collaboration.

Juillet

L'acquisition d'un nouvel accélérateur linéaire permet au service de radio-oncologie du site de La Chaux-de-Fonds de disposer d'une technologie de dernière génération pour la prise en charge des patient-e-s atteint-e-s d'un cancer.

Novembre

Feu vert du Conseil d'État pour la location de locaux à Monruz, opportunité de repenser l'activité du site de Pourtalès qui fait face à un manque endémique de surfaces, pour le domaine stationnaire comme pour l'ambulatorioire.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
1 ACTIF	375'475'207	373'563'326	-1'911'881	-0.5%
10 Patrimoine financier	145'077'214	143'186'181	-1'891'033	-1.3%
100 Disponibilités et placements à court terme	12'173'159	7'777'426	-4'395'733	-36.1%
101 Créances	94'859'966	101'882'303	+7'022'337	+7.4%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	25'047'689	21'828'526	-3'219'163	-12.9%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	12'996'400	11'697'927	-1'298'474	-10.0%
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	230'397'993	230'377'145	-20'848	-0.0%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	226'391'202	226'116'647	-274'555	-0.1%
142 Immobilisations incorporelles	4'006'791	4'260'498	+253'707	+6.3%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	375'475'207	373'563'326	-1'911'881	-0.5%
20 Capitaux de tiers	190'161'546	197'839'670	+7'678'124	+4.0%
200 Engagements courants	38'618'132	34'714'713	-3'903'419	-10.1%
201 Engagements financiers à court terme	127'200'000	150'200'000	+23'000'000	+18.1%
204 Passifs de régularisation	6'458'632	5'675'571	-783'061	-12.1%
205 Provisions à court terme	6'324'814	6'039'415	-285'399	-4.5%
206 Engagements financiers à long terme	10'000'000	0	-10'000'000	-100.0%
208 Provisions à long terme	1'559'969	1'209'972	-349'997	-22.4%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	185'313'661	175'723'656	-9'590'005	-5.2%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	3'908'636	3'898'865	-9'771	-0.2%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	200'000'000	200'000'000	0	0.0%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-18'594'975	-28'175'209	-9'580'234	-51.5%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	425'456'548	430'105'826	4'649'278	+1.1%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	425'456'548	430'105'826	4'649'278	+1.1%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	442'676'369	450'333'263	7'656'893	+1.7%
30 Charges de personnel	298'110'261	306'531'909	8'421'648	+2.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	124'407'191	123'076'984	-1'330'207	-1.1%
33 Amortissements du patrimoine administratif	20'158'917	20'724'370	565'453	+2.8%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	-17'219'821	-20'227'437	-3'007'615	-17.5%
44 Revenus financiers	3'999'434	40'287	-3'959'147	-99.0%
34 Charges financières	3'982'847	1'786'943	-2'195'903	-55.1%
Résultat financier	16'587	-1'746'656	-1'763'243	-10'630.1%
Résultat opérationnel	-17'203'234	-21'974'093	-4'770'859	-27.7%
48 Revenus extraordinaires	9'209'742	12'645'953	3'436'211	+37.3%
38 Charges extraordinaires	2'969'691	252'094	-2'717'597	-91.5%
Résultat extraordinaire	6'240'051	12'393'859	6'153'808	+98.6%
Résultat total	-10'963'183	-9'580'234	1'382'949	+12.6%

8.2. Centre neuchâtelois de psychiatrie (CNP)

Rapport d'activité succinct

L'année 2023 a été marquée par :

- L'ajustement de la dotation hospitalière aux besoins réels de la population: la réduction de 11 lits adultes réalisée durant les 3 premiers mois de l'année a permis d'amener le taux d'occupation à 100% dès avril 2023 alors qu'il se situait à 93% ces trois dernières années ;
- Le transfert aux équipes mobiles des effectifs libérés par la réduction des 11 lits : cette opération a permis d'une part de conserver de précieuses compétences en interne et d'autre part de renforcer le soutien aux partenaires du réseau ;
- Le lancement du projet de changement du dossier patient informatisé : la relation contractuelle avec le fournisseur de la solution Cariatides, considérée inadaptée par les utilisateurs et utilisatrices, a été interrompue à l'amiable. Un contrat a été signé avec un nouveau fournisseur pour la mise en place du logiciel Carefolio, prévue à l'automne 2024 ;
- Relocalisation des consultations ambulatoires des Montagnes suite aux intempéries du 24 juillet 2023 : la tempête à La Chaux-de-Fonds a laissé notre bâtiment, Jardinière 157, inutilisable jusqu'à ce jour. Pour garantir la continuité des soins aux patient-e-s, nos activités ont été relogées dans quatre sites temporaires dès fin octobre 2023 ;
- L'ouverture du dialogue avec les institutions pour mineur-e-s (sous le SPAJ) et les écoles spécialisées (sous l'OES) pour la formalisation des collaborations interinstitutionnelles prévoyant l'intervention du CNP dans leurs murs et le financement aux coûts complets des prestations non facturables à la LAMAL : 2 conventions signées (L'Enfance c'est la Vie, Carrefour) 3 en cours de négociation (CERAS, Sombaille jeunesse, Sandoz) ;
- L'ouverture du dialogue avec l'OPFE pour le financement de la consultation spécialisée « couple et famille », en particulier les prestations destinées aux victimes de violence domestique (financement actuellement limité à la prestation destinée aux auteurs de violence intrafamiliale) ;
- L'ouverture du dialogue avec le SSCM pour le financement du CARETEAM (actuellement sous-financé) ;
- La réalisation de 3 audits (un premier sur le climat de travail - réalisé par la Clinique du Travail, un deuxième sur la réputation du CNP auprès de la population et des partenaires - réalisé par Mediactif et un troisième sur l'optimisation des processus cliniques et administratifs - en cours avec PWC). Ces audits ont été mandatés avec le double objectif : d'une part il s'agissait d'obtenir une vue objective sur la situation actuelle afin de se donner les moyens de mesurer les évolutions futures tout au long du prochain cycle stratégique 23-30, d'autre part il s'agissait d'établir un plan d'action sur chacun des 3 éléments sur la base de données objectives ;
- Éléments marquants de l'année passée sous revue.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Le CNP clôture l'année 2023 avec un déficit de CHF 7 millions, légèrement inférieur à celui de l'année précédente. Ce déficit découle principalement de recettes ambulatoires qui n'ont pas atteint les objectifs fixés, conjuguées à une hausse des charges d'exploitation liées à l'inflation.

Comme en 2022, le CNP a fait face à une pénurie de personnel soignant et un à taux d'absentéisme élevé, conséquences de la surcharge de travail des équipes existantes face au manque d'effectifs. Ce phénomène nous a contraint à renoncer à certaines prestations, faute de personnel suffisant, impactant ainsi négativement les recettes.

L'augmentation des charges d'exploitation est principalement due à l'augmentation des coûts de personnel, résultant des ajustements salariaux de 2022, avec une augmentation de 1 % dès le 1^{er} janvier et encore 1 % à partir du 1^{er} juillet, ainsi qu'à l'augmentation des charges financières consécutive à la fin des intérêts négatifs et des coûts liés aux matières premières, d'énergie et de services.

Des constitutions de réserves ont été effectuées durant l'exercice 2023.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
1 ACTIF	60'542'698	59'826'575	-716'123	-1.2%
10 Patrimoine financier	17'957'252	17'733'529	-223'723	-1.2%
100 Disponibilités et placements à court terme	42'1559	464'403	+42'844	+10.2%
101 Créances	10'941'412	13'734'804	+2'793'392	+25.5%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	6'098'491	3'051'132	-3'047'359	-50.0%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	495'790	483'190	-12'600	-2.5%
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	42'585'446	42'093'046	-492'400	-1.2%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	42'523'446	42'037'046	-486'400	-1.1%
142 Immobilisations incorporelles	62'000	56'000	-6'000	-9.7%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	60'542'698	59'826'575	-716'123	-1.2%
20 Capitaux de tiers	88'819'648	87'703'709	-1'115'939	-1.3%
200 Engagements courants	2'113'967	5'169'105	+3'055'138	+144.5%
201 Engagements financiers à court terme	34'145'000	30'145'000	-4'000'000	-11.7%
204 Passifs de régularisation	1'659'988	2'237'234	+577'246	+34.8%
205 Provisions à court terme	2'180'693	2'927'370	+746'677	+34.2%
206 Engagements financiers à long terme	41'220'000	39'075'000	-2'145'000	-5.2%
208 Provisions à long terme	7'500'000	8'150'000	+650'000	+8.7%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	-28'276'950	-27'877'134	+399'816	+1.4%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	529'055	538'556	+9'501	+1.8%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-28'806'005	-28'415'690	+390'315	+1.4%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	74'201'009	75'835'392	1'634'383	+2.2%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	39'468'789	40'491'088	1'022'299	+2.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	--
47 Subventions à redistribuer	34'732'220	35'344'304	612'084	+1.8%
3 Charges d'exploitation	78'965'091	79'440'149	475'058	+0.6%
30 Charges de personnel	64'919'295	65'645'932	726'637	+1.1%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	10'464'979	10'516'780	51'801	+0.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	3'580'817	3'277'437	-303'380	-8.5%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	-4'764'082	-3'604'757	1'159'325	+24.3%
44 Revenus financiers	0	0	0	--
34 Charges financières	797'071	1'309'113	512'042	+64.2%
Résultat financier	-797'071	-1'309'113	-512'042	-64.2%
Résultat opérationnel	-5'561'153	-4'913'870	647'283	+11.6%
48 Revenus extraordinaires	5'611'859	501'592	-5'110'267	-91.1%
38 Charges extraordinaires	7'501'500	2'648'201	-4'853'299	-64.7%
Résultat extraordinaire	-1'889'641	-2'146'609	-256'968	-13.6%
Résultat total	-7'450'794	-7'060'479	390'315	+5.2%

8.3. Neuchâtel organise le maintien à domicile (NOMAD)

Rapport d'activité succinct

Du point de vue organisationnel, NOMAD a réalisé un pas important dans la constitution des micro-équipes de terrain. La rédaction, par les équipes, du « portrait » de leur micro-équipe formalise le périmètre d'autonomie et de responsabilité et surtout donne un cadre de collaboration et de solidarité dans la prise en charge des clients. Ainsi, 37 micro-équipes de terrain ont été constituées. L'année 2023 aura aussi été l'année de stabilisation des nouvelles fonctions de cadres intermédiaires, que ce soit au niveau des directions des trois régions (Seyon, Areuse, Doubs) ou des rôles des responsables du soutien et développement des micro-équipes. Ces avancées vont dans le sens des transformations attendues, couvrant à la fois la volonté de responsabiliser les métiers de terrain et de simplifier les structures d'encadrement.

Du point de vue des prestations, le déploiement de l'activité « nutrition », consistant à détecter les risques de dénutrition et de traiter les situations avérées a confirmé la pertinence des analyses sur les besoins en la matière. La demande est en augmentation et les médecins spécialistes manifestent leur intérêt à collaborer sur ce secteur. En termes financiers cependant, la partie mise en place du programme et prospection a pris trop d'importance pour atteindre un taux de financement propre suffisant. Par ailleurs, la partie « prévention » ne bénéficie pas de financement spécifique, renforçant le déficit de l'activité.

En termes d'amélioration continue, la mise en place d'un système qualité a franchi des pas décisifs. Une table complète des processus existe. Elle sert de référence dans le développement des activités, dans la définition des responsabilités et l'analyse des risques. Cette dernière partie est encore à développer dans le cadre de la gestion des risques en 2024. Des revues de processus régulières sont organisées, ainsi qu'une revue annuelle de direction, toujours sur cette même base.

Du point de vue du résultat financier, il est conforme au budget. La décision du Grand conseil de couvrir le déficit permet de boucler avec un résultat proche de l'équilibre. Un audit doit encore être réalisé pour confirmer cette décision pour NOMAD. Il convient néanmoins de noter deux éléments : une baisse de l'activité par rapport à celle projetée dans le budget contribue à l'équilibre. La diminution des effectifs de terrain, liée au marché du travail, conduit aussi à faire remonter le taux de postes administratifs, dont les missions ne peuvent pas être arrêtées au rythme des aléas du marché du travail.

En termes financiers, les travaux entamés l'année précédente sous l'égide de la santé publique sont arrivés à leur terme, en tout cas pour une première partie. Les modèles imaginés pour définir une forme d'algorithme qui permettrait de définir les montants versés par le canton aux organisations d'aide et soins à domicile ont permis d'identifier les enjeux même si, tels quels, ils ne peuvent être appliqués comme modèles. Le début de l'année 2024 permettra d'asseoir avec le chef du département un mode de suivi de l'efficacité de NOMAD.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Le premier semestre a été marqué par une crise de climat interne, que l'on doit imputer en partie aux impacts de la pandémie et à ses conséquences sur un marché du travail fermé, augmentant la pression et la fatigue des collaborateurs et collaboratrices ; pour l'autre partie, force est de constater, qui plus est dans ce contexte tendu, que les transformations organisationnelles, même si soutenues quant à leur fond par les collaborateurs et collaboratrices, ne sont pas sans apporter leurs lots de stress et frustrations. Une analyse conduite avec les collaborateurs et collaboratrices a permis de poser des pistes de travail pour améliorer la situation, avec des effets à court et à long terme. Dès le milieu de l'année, les effets des mesures se faisaient ressentir avec des retours positifs des collaborateurs.

L'année a aussi été marquée par la conduite des travaux visant à rédiger le plan d'action stratégique de NOMAD, pour les années 2024 à 2030. Après une phase de diagnostic sur la base d'interviews d'acteurs et actrices de la société, un travail d'analyse a été réalisé à l'interne pour dégager les tendances et rédiger les ambitions de NOMAD. Ce travail fait partie des pièces qui renforcent la cohésion entre les strates de l'institution, en intégrant, aussi souvent que possible, les cadres intermédiaires, voire les collaborateurs et collaboratrices de terrain, dans des réflexions stratégiques.

Moins positif, l'année 2023 a vu la fin de l'expérience pilote d'hospitalisation à domicile, conduite en collaboration avec la Ligue pulmonaire neuchâteloise, Medbase (centre médical de la Côte) et l'ASI et avec le soutien d'autres acteurs (médecins d'urgence du RHNe, ANEMPA, Soins palliatifs BE-JU-NE, Caritas). La prise en charge à domicile de patient-e-s vivant des situations lourdes ou en fin de vie a montré son intérêt tant du point de vue clinique que du point de vue économique. L'impossibilité de poser un calendrier commun avec d'autres évolutions dans le canton a conduit à une impasse financière sur cette activité.

Enfin, trois grands projets ont pris naissance en 2023 et seront déployés en 2024, portant sur l'évolution des outils informatiques en lien avec le métier. Le premier consiste à réévaluer la pertinence de l'outil-métier de base (dossier client-e-s et planification des visites) ; le deuxième porte sur la programmation et planification des visites et des actes ; le troisième concerne la gestion des ressources humaines et en particulier le rôle que peuvent jouer les collaborateurs et collaboratrices en lien avec les documents qui les concernent.

Du point de vue du suivi budgétaire, après la période de tension du début de l'année qui a conduit à des baisses de taux de facturation, et profitant d'une légère et trop brève accalmie en termes de demande, au milieu de l'année, des objectifs ont été adressés aux différents responsables de centres de coûts, en particulier les directions de région pour activer les leviers

qui permettraient de faire remonter ce taux. Cette situation a constitué une opportunité de thématiser la question de la responsabilité budgétaire de manière suivie avec les directrices de région qui habitent peu à peu leur nouvelle fonction. Les efforts conduits dès le mois d'août montreront des résultats encourageants déjà dans le dernier trimestre, qui se confirmeront au début de l'année suivante.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
1 ACTIF	8'903'390	8'434'697	-468'693	-5.3%
10 Patrimoine financier	4'383'940	3'800'147	-583'793	-13.3%
100 Disponibilités et placements à court terme	101'515	166'055	+64'540	+63.6%
101 Créances	3'192'214	3'367'849	+175'635	+5.5%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	923'027	92'844	-830'182	-89.9%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	75'679	82'241	+6'561	+8.7%
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	91'505	91'158	-347	-0.4%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	4'519'450	4'634'550	+115'100	+2.5%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	4'519'450	4'634'550	+115'100	+2.5%
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	8'903'390	8'434'697	-468'693	-5.3%
20 Capitaux de tiers	7'643'505	6'750'668	-892'837	-11.7%
200 Engagements courants	1'336'391	1'391'480	+55'088	+4.1%
201 Engagements financiers à court terme	0	0	0	--
204 Passifs de régularisation	956'089	279'163	-676'925	-70.8%
205 Provisions à court terme	121'500	52'900	-68'600	-56.5%
206 Engagements financiers à long terme	5'228'400	5'026'000	-202'400	-3.9%
208 Provisions à long terme	1'125	1'125	0	0.0%
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	1'259'885	1'684'029	+424'144	+33.7%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	89'376	84'908	-4'468	-5.0%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	1'152'588	1'165'152	+12'564	+1.1%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	1'441'514	1'441'514	0	-0.0%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-1'423'593	-1'007'545	+416'048	+29.2%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	48'276'877	46'651'047	-1'625'830	-3.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	47'671'274	46'229'422	-1'441'852	-3.0%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	0	0	--
47 Subventions à redistribuer	605'603	421'625	-183'978	-30.4%
3 Charges d'exploitation	49'583'062	47'551'281	-2'031'781	-4.1%
30 Charges de personnel	42'006'524	39'748'193	-2'258'331	-5.4%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	7'576'538	7'803'088	226'550	+3.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	--
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	-1'306'185	-900'235	405'951	+31.1%
44 Revenus financiers	0	0	0	--
34 Charges financières	117'408	107'311	-10'097	-8.6%
Résultat financier	-117'408	-107'311	10'097	+8.6%
Résultat opérationnel	-1'423'593	-1'007'545	416'048	+29.2%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
Résultat total	-1'423'593	-1'007'545	416'048	+29.2%

8.4. AROSS

Rapport d'activité succinct

L'année 2023 marque la transition entre AROSS Association et AROSS Etablissement autonome de droit public (EADP).

Le 28 mars 2023, le Grand Conseil neuchâtelois a en effet décidé de valider le changement de statut juridique de l'Association en EADP. C'était un débat important dans le positionnement et la neutralité de l'institution. Le projet de loi a été validé par 92 voix et 3 abstentions. Suite à la validation, le Conseil d'État a adopté le 31 mai l'arrêté de promulgation de la LAROSS avec une entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2023 de l'EADP.

Le Conseil d'administration est constitué des personnes suivantes :

- Monsieur Martin Zuber (président) ;
- Madame Stéphanie Monod (vice-présidente) ;
- Madame Brigitte Brun ;
- Monsieur David Cavin ;
- Madame Francine Glassey-Perrenoud ;
- Monsieur Philippe Godet ;
- Monsieur Yves Kühne.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

QUELQUES REPÈRES

Depuis l'entrée en fonction de l'EADP, le Conseil d'administration d'AROSS s'est réuni à 3 reprises et ce, dès le 02.10.2023. Les premières actions ont été de faire connaissance avec AROSS. Le rapport de passage de témoin a été remis par l'association à l'EADP. Ce document a pour vocation de soutenir le nouveau Conseil d'administration dans ses prises de fonction et de l'aider à se faire une idée rapide de la situation actuelle d'AROSS, à savoir des éléments matures sur lesquels il pouvait s'appuyer et des éléments qui nécessitaient encore des ajustements, des consolidations ou des développements.

D'autre part, AROSS a été présenté par la responsable lors de la première réunion du CA. Afin de mieux connaître les différentes prestations, les membres du CA ont été invité-e-s à assister comme observateur et observatrice à différentes activités.

LES ACTIONS RÉALISÉES

Beaucoup de points essentiels à la constitution de l'EADP étaient à traiter dans les meilleurs délais :

- La validation du contrat de prestations 2023 partagé avec l'association ;
- Le nouveau contrat de prestations 2024 et ses annexes ;
- Le choix de l'organe de révision ;
- Le choix d'un nouveau prestataire pour la partie financière et comptable de l'EADP. Le choix s'est porté sur le service financier de l'État qui a la volonté de mettre en place une « fiduciaire » qui traiterait avec les institutions externes au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État ;
- Le droit aux signatures a été validé et les inscriptions au registre du commerce ont été faites ;
- Le nouveau compte bancaire de l'EADP a été ouvert et les subventions ont pu être versées ;
- Validation du budget 2024 et transmission au SCSP ;
- La reprise du contrat de l'application « proches » par l'EADP AROSS a été actée ;
- Rencontre avec les EADP dans le domaine de la santé du canton de Neuchâtel ;
- Depuis avril 2022, dans le cadre du projet CareMens, un poste de care manager (0,4 EPT) a été mis à disposition du centre mémoire par l'AROSS. Le financement de ce projet assuré par Promotion Santé Suisse, prendra fin en avril 2024. L'intérêt de pérenniser cette collaboration et de participer au suivi des personnes souffrant de troubles neuro cognitifs légers est apparu essentiel. Sur demande du RHNe, le CA a donc validé, l'attribution de 0,4 EPT de care manager sur la dotation de coordinateurs et coordinatrices d'AROSS. La décision a été prise de continuer la collaboration avec le centre mémoire du RHNe pour 2024 ;
- La responsable d'AROSS a été nommée directrice ad intérim, le poste de direction sera mis au concours début 2024 ;
- Planification d'une journée workshop interne, afin de travailler sur la stratégie de l'institution et l'élaboration du plan d'action ;
- Certain-e-s partenaires ont été rencontré-e-s afin de se présenter et de connaître leur position sur AROSS, ses missions, prestations et la collaboration existante.

ACTIVITÉ

L'activité et les indicateurs seront présentés dans le rapport d'activité AROSS 2023. Une partie des données est déjà présentée dans le rapport de clôture de l'association et sera complétée dans le rapport annuel 2023, comprenant l'activité de l'association et de l'EADP.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
1 ACTIF	0	1'176'023	+1'176'023	--
10 Patrimoine financier	0	1'176'020	+1'176'020	--
100 Disponibilités et placements à court terme	0	1'098'456	+1'098'456	--
101 Créances	0	5'851	+5'851	--
102 Placements financiers à court terme	0		0	--
104 Actifs de régularisation	0	71'713	+71'713	--
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0	0	0	--
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	0	3	+3	--
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	0	3	+3	--
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	0	1'176'023	+1'176'023	--
20 Capitaux de tiers	0	631'292	+631'292	--
200 Engagements courants	0	589'816	+589'816	--
201 Engagements financiers à court terme	0		0	--
204 Passifs de régularisation	0	41'476	+41'476	--
205 Provisions à court terme	0		0	--
206 Engagements financiers à long terme	0		0	--
208 Provisions à long terme	0		0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0		0	--
29 Capital propre	0	544'731	+544'731	--
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0		0	--
291 Fonds	0		0	--
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0		0	--
293 Préfinancements	0		0	--
294 Réserves	0		0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0		0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0		0	--
298 Autres capitaux propres	0		0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	0	544'731	+544'731	--

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes		Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	0	1'425'403	1'425'403	--
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	0	0	0	--
43 Revenus divers	0	403	403	--
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	0	1'425'000	1'425'000	--
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	0	880'672	880'672	--
30 Charges de personnel	0	718'271	718'271	--
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	0	162'400	162'400	--
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	--
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	0	544'731	544'731	--
44 Revenus financiers	0	0	0	--
34 Charges financières	0	0	0	--
Résultat financier	0	0	0	--
Résultat opérationnel	0	544'731	544'731	--
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
Résultat total	0	544'731	544'731	--

8.5. Université de Neuchâtel (UniNE)

Rapport d'activité succinct

Gouvernance

L'année est marquée par les discussions au Grand Conseil sur le Mandat d'objectifs et l'enveloppe financière 2023-2026 de l'UniNE. Le Mandat est approuvé à une large majorité le 31 octobre, tout comme une augmentation de l'enveloppe de 10,5 millions à répartir sur les années 2024 à 2026.

Développement durable / Égalité / Qualité

L'UniNE met en application les mesures de son Plan transport et mobilité qui ne rembourse l'avion que lorsqu'il n'existe pas d'alternative ferroviaire inférieure à dix heures de trajet, et qui revoit la politique de parcage en vue d'encourager l'usage des transports publics et la multimodalité. Elle s'associe à plus de trente hautes écoles pour organiser la première édition d'une journée annuelle de sensibilisation au harcèlement sexuel. S'agissant de la qualité, à l'issue de la toute nouvelle procédure d'accréditation fédérale obligatoire pour les hautes écoles, Neuchâtel peut se réjouir d'être parmi les cinq institutions du domaine des universités et EPF à avoir été accréditée de manière inconditionnelle.

Enseignement

À la rentrée d'automne 2023, les principales nouveautés sont un cursus interfacultaire de Master en conservation de la biodiversité, l'ouverture de deux piliers en Science politique et en Humanités numériques, une spécialisation Sociétés numérique dans le Master en sciences sociales, une spécialisation Durabilité dans le Master en finances, ainsi que, dans le Master en droit, l'intégration d'un concours de plaidoirie en droit de la santé et un enseignement en résolution des litiges dans le numérique.

Recherche

Au total, 106 projets de recherche sont lancés durant l'année, pour un montant total de 19.6 millions de francs (41 projets compétitifs FNS-Innosuisse-SEFRI-UE, 65 projets liés à des mandats divers). Le système de dépôt pour la publication des recherches en accès libre est entièrement refait en suivant les principes FAIR (Facile à trouver, Accessible, Interopérable, Réutilisable). Des travaux importants sont menés pour doter l'UniNE d'une politique Open Research Data (ORD) et mettre à disposition de son personnel académique un outil de mise à disposition des données de recherche.

Rayonnement

L'événement 2023 est la remise du Prix Marcel Benoist, le « Prix Nobel suisse » à Ted Turlings, biologiste. Ce n'est que la deuxième fois qu'un scientifique de l'UniNE est récompensé depuis que ce prix existe, le dernier lauréat neuchâtelois ayant été Emile Argand 97 ans plus tôt. Des congrès importants, notamment celui de l'Association internationale des hispanistes, repoussé durant la période Covid, se tiennent à Neuchâtel, tout comme une conférence de la Secrétaire générale du Conseil de l'Europe dans le cadre des festivités célébrant les 60 ans de la Suisse à cette organisation. Le 4 novembre, le Dies academicus se déroule sur le thème « L'Université, figure du patrimoine cantonal ».

Ressources humaines

Au 31.12.2023, l'UniNE compte 1'063 collaboratrices et collaborateurs. Au total, cela représente 738,4 EPT : 118 EPT relèvent du corps professoral, 394,4 du corps intermédiaire, 206 du personnel administratif, technique et de bibliothèque (PATB). Le nombre d'apprenties est d'apprentis est de 20.

Statistiques au 31.12.2023

- 4'369 étudiant-e-s : 2'639 femmes (60%) et 1'730 hommes (40%) ;
- 1'070 titres universitaires délivrés (hors formation continue), soit 476 bachelors, 513 masters et 81 doctorats.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Les principaux éléments marquants de l'exercice 2023, sous l'angle des résultats financiers, sont présentés ci-après :

Subvention fédérale

La subvention versée par la Confédération conformément à la loi sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles (LEHE) est identique à celle de 2022. Son montant reste au niveau plancher défini dans le cadre du mécanisme du fonds de cohésion. Calculée avant la contribution de ce fonds, la subvention accordée à l'Université est en hausse de 0.1 million de francs par rapport à 2022. La croissance de l'enveloppe globale accordée par la Confédération en est la cause. Sans cela, l'UniNE connaîtrait une nouvelle baisse de son financement fédéral en raison de la diminution de son poids relatif dans la formation universitaire suisse du point de vue des critères LEHE. Pour rappel, le fonds de cohésion a été mis en place en 2017, lors de l'entrée en vigueur de la nouvelle législation fédérale pour prévenir des baisses trop marquées de la

subvention causées par le changement de règles. Il peut être actionné jusqu'à fin 2024 pour autant que la subvention calculée reste inférieure au montant plancher.

Subvention AIU

La subvention basée sur l'Accord intercantonal universitaire baisse en raison d'un recul de l'effectif étudiant. En effet, malgré une très bonne rentrée académique, les nouvelles immatriculations ne compensent pas les sorties, qui sont plus importantes en 2023 que la moyenne des années précédentes.

Fonds de compensation et d'innovation

Le fonds d'innovation est à nouveau utilisé en 2023. Il sert à financer des équipements scientifiques d'importance pour l'Université, à hauteur de 0.5 million de francs. Au terme de l'exercice 2023, les fonds présentent les soldes suivants :

- Fonds de compensation : 0,7 million de francs ;
- Fonds d'innovation : 4,7 millions de francs.

Résultat de l'exercice

Le résultat d'exploitation se situe à 0.3 million de francs et le résultat opérationnel à 0.27 million. Le prélèvement extraordinaire sur le fonds d'innovation porte le résultat final à 0.85 million de francs. Ce montant est ventilé par le biais des charges extraordinaires dans les fonds de compensation (60%) et d'innovation (40%), conformément aux dispositions de la LUNE. Les hausses de charges les plus notables concernent les salaires où la progression, essentiellement due au renchérissement, se situe entre 2% et 2,3% selon le statut du personnel, ainsi que les coûts d'énergie et de chauffage, qui augmentent de 41%. Ces charges sont en partie compensées par une réduction des dépenses de biens, services et marchandises.

Préfinancement

Le compte de préfinancement UniHub n'est pas alimenté, en accord avec le Conseil d'État, qui prévoit de demander au Grand Conseil, en même temps que le crédit d'ouvrage, les moyens d'assumer les charges qui seront occasionnées par l'équipement des futurs locaux et l'installation dans le nouveau bâtiment. Le compte créé en 2021 conserve sa dotation initiale.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
1 ACTIF	22'778'859	20'053'098	-2'725'761	-12.0%
10 Patrimoine financier	18'797'714	15'922'116	-2'875'599	-15.3%
100 Disponibilités et placements à court terme	8'615'588	3'956'591	-4'658'997	-54.1%
101 Créances	369'739	289'131	-80'608	-21.8%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	9'775'839	11'630'567	+1'854'728	+19.0%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	36'548	45'826	+9'278	+25.4%
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	3'981'145	4'130'983	+149'838	+3.8%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'919'894	4'069'732	+149'838	+3.8%
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	61'251	61'251	0	0.0%
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	22'778'859	20'053'098	-2'725'761	-12.0%
20 Capitaux de tiers	15'110'694	12'119'675	-2'991'019	-19.8%
200 Engagements courants	5'135'802	2'999'492	-2'136'311	-41.6%
201 Engagements financiers à court terme	0	0	0	--
204 Passifs de régularisation	764'175	781'507	+17'332	+2.3%
205 Provisions à court terme	1'177'057	1'060'831	-116'225	-9.9%
206 Engagements financiers à long terme	8'033'660	7'277'845	-755'815	-9.4%
208 Provisions à long terme	0	0	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	7'668'165	7'933'423	+265'258	+3.5%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	0	0	0	--
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	202'654	713'137	+510'483	+251.9%
293 Préfinancements	7'465'511	7'220'286	-245'225	-3.3%
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	0	0	0	--

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	101'025'897	101'409'134	383'237	+0.4%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	4'208'060	4'279'356	71'296	+1.7%
43 Revenus divers	247'386	331'191	83'805	+33.9%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	96'570'451	96'798'587	228'135	+0.2%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	101'434'299	101'110'206	-324'094	-0.3%
30 Charges de personnel	74'760'357	76'084'361	1'324'004	+1.8%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	23'986'333	22'428'567	-1'557'766	-6.5%
33 Amortissements du patrimoine administratif	1'253'207	1'287'128	33'922	+2.7%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	1'434'402	1'310'150	-124'252	-8.7%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	-408'402	298'928	707'330	+173.2%
44 Revenus financiers	17'150	84'629	67'479	+393.5%
34 Charges financières	67'255	118'299	51'044	+75.9%
Résultat financier	-50'105	-33'670	16'436	+32.8%
Résultat opérationnel	-458'508	265'258	723'766	+157.9%
48 Revenus extraordinaires	534'829	585'546	50'718	+9.5%
38 Charges extraordinaires	76'321	850'805	774'483	+1'014.8%
Résultat extraordinaire	458'508	-265'258	-723'766	-157.9%
Résultat total	0	0	0	+100.0%

8.6. Service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN)

Rapport d'activité succinct

Le service public idéal repose sur 4 piliers.

Le premier, la qualité des prestations, mène à la satisfaction des client-e-s. C'est une réussite pour le SCAN qui a obtenu un taux de satisfaction de 91 % à l'enquête bisannuelle effectuée en 2023 par MIS-Trend à Lausanne. On peut y lire la phrase suivante, laquelle nous rend particulièrement fièr-e-s : *« Il faut surtout relever que le SCAN ne cesse de progresser depuis 10 ans et que l'écart est maintenant conséquent entre le niveau de 2013 et celui de 2023. »*.

Le second pilier est l'efficience. Les citoyen-ne-s ne veulent pas de la qualité à n'importe quel prix. Les réorganisations du SCAN menées depuis son autonomie en 2009 ont permis de réduire ses coûts et de placer tous ses émoluments dans la moyenne suisse. C'est, là aussi, une grande fierté pour le SCAN.

Le troisième pilier est l'innovation. Les services publics ne peuvent pas avoir de retard sur le secteur privé en matière d'utilisation des nouvelles technologies. Et sur ce point, nous avons pu relever de nombreux défis en proposant à nos client-e-s déjà 33 prestations dans le Guichet unique des collectivités publiques neuchâteloises, un site internet intuitif doté d'une foire aux questions (FAQ) - base de connaissance - très large, un chat en ligne, ainsi qu'une nouvelle prestation innovante : la saisie de sa photo et sa signature pour le permis de conduire via son smartphone. De manière générale, la stratégie numérique de notre canton est l'une des plus abouties de Suisse et tous les Neuchâtelois-es en profitent.

Le quatrième pilier est la durabilité. Un service public doit veiller à ce que son activité ait le moins d'impact possible sur l'environnement. Avec son bâtiment exemplaire en matière énergétique, sa stratégie numérique, ses véhicules de service électriques et sa certification ISO 14001, le SCAN montre que la question environnementale est au centre de ses préoccupations. Sur le plan social, il est aussi très attentif à contribuer à rendre la société inclusive et équitable.

Financièrement, c'est une bonne année pour le SCAN avec un bénéfice, avant versement de la part de l'État, de CHF 531'485, largement au-dessus du budget. La part de l'État est sur l'exercice 2023 de 100%, c'est pourquoi le compte de résultat 2023 montre un total de 0.-. Avec des émoluments bas et de très nombreuses augmentations de charges, il n'était aucunement évident d'atteindre un résultat de cette hauteur.

Au niveau du bouclage comptable, il faut noter que les charges de personnel 2022 étaient améliorées par la dissolution de notre provision « assainissement caisse de pensions » d'un montant de CHF 1'100'000 et qu'une réserve de préfinancement pour le changement du système informatique métier à hauteur de CHF 200'000, via les charges extraordinaires, a été créée en 2023.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Depuis avril 2023, le permis de conduire au format « carte de crédit » connaît une évolution importante. Sa conception a été repensée et correspond désormais aux standards internationaux et européens les plus hauts en termes de sécurité de documents officiels. Ce nouveau permis est donc plus difficile à falsifier et plus facile à contrôler. Un code QR est notamment gravé à son verso, facilitant les démarches pour les organes de contrôle.

Août 2023, changement important dans notre domaine, initié par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF): la vignette autoroutière électronique. Son achat est devenu très simple, de plus, elle est attachée à la plaque, donc est valable pour 2 véhicules en plaques interchangeable et reste même valable en cas de changement de véhicule. Cette évolution nous rappelle, une fois de plus, l'importance des simplifications apportées par la numérisation des processus. À l'instar de l'OFDF avec la vignette, le SCAN cherche également constamment à simplifier la réalisation de ses prestations.

En octobre 2023, le SCAN a mis en place une nouvelle fonctionnalité numérique : les courriels transactionnels. Ils permettent d'informer nos client-e-s sur les prestations en cours. Deux projets ont été mis en place ; le premier, le courriel de rappel d'expertise, permet d'éviter un oubli désagréable pour le SCAN et la clientèle. Le deuxième a été la mise en place d'un courriel de félicitations aux élèves conducteurs et conductrices qui réussissent leur permis, contenant un bon cadeau pour un abonnement de transports publics Onde verte. Même avec le permis, la mobilité reste multimodale !

Novembre a vu l'arrivée d'une solution de renseignement par SMS sur l'adresse d'un-e détenteur et détentrice. Elle est surtout destinée aux habitant-e-s des autres cantons et aux Neuchâtelois-es qui ne possèdent pas de compte sur le Guichet unique (où la prestation est gratuite).

En décembre, c'est une révolution que le SCAN a lancée. L'utilisation du smartphone des client-e-s pour la saisie de la photo et de la signature lors d'une demande en lien avec un permis de conduire. Ce projet, basé sur une solution utilisée par les CFF, a été mené en collaboration avec les cantons d'Appenzell Rhodes-Extérieurs, Nidwald, Obwald, Glaris, Soleure, Berne et Neuchâtel. La collaboration intercantonale a été, comme souvent, la clé pour la mise en place de solutions novatrices.

La dématérialisation des prestations administratives est une démarche « WIN-WIN-WIN » : elle simplifie la vie des client-e-s, baisse les coûts des services et réduit les impacts sur l'environnement. Le SCAN fonce dans cette direction depuis son autonomie et est d'ores et déjà en train de préparer plusieurs nouveautés pour 2024.

Sur le terrain de la prévention, nous avons principalement visé le thème de la formation moto, en édictant 6 conseils principaux afin d'aider les élèves conducteurs et conductrices à se former en toute sécurité. Une nouvelle subvention est également apparue pour les cours d'initiation à la conduite moto, très utile avant de se lancer seul-e sur les routes.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
1 ACTIF	16'084'284	15'039'421	-1'044'863	-6.5%
10 Patrimoine financier	2'131'816	1'282'025	-849'791	-39.9%
100 Disponibilités et placements à court terme	1'019'911	209'002	-810'909	-79.5%
101 Créances	767'766	855'033	+87'267	+11.4%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	344'139	217'990	-126'148	-36.7%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0	0	0	--
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	13'952'468	13'757'396	-195'072	-1.4%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	13'755'543	13'605'301	-150'242	-1.1%
142 Immobilisations incorporelles	196'925	152'094	-44'831	-22.8%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	16'084'284	15'039'421	-1'044'863	-6.5%
20 Capitaux de tiers	7'911'441	6'653'111	-1'258'330	-15.9%
200 Engagements courants	1'323'800	1'667'095	+343'295	+25.9%
201 Engagements financiers à court terme	3'600'000	2'050'000	-1'550'000	-43.1%
204 Passifs de régularisation	569'036	541'172	-27'865	-4.9%
205 Provisions à court terme	241'000	236'400	-4'600	-1.9%
206 Engagements financiers à long terme	1'900'000	1'850'000	-50'000	-2.6%
208 Provisions à long terme	0	0	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	277'606	308'445	+30'839	+11.1%
29 Capital propre	8'172'843	8'386'310	+213'467	+2.6%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	40'000	49'853	0	0.0%
291 Fonds	48'538	102'152	+53'614	+110.5%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	6'700'000	7'825'000	+1'125'000	+16.8%
293 Préfinancements	0	200'000	+200'000	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	204'312	204'312	0	0.0%
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	1'179'993	4'993	-1'175'000	-99.6%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	12'216'328	12'583'364	367'036	+3.0%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	10'275'271	10'689'855	414'584	+4.0%
43 Revenus divers	413'399	400'671	-12'728	-3.1%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	125'968	97'309	-28'660	-22.8%
46 Revenus de transfert	1'401'690	1'395'529	-6'161	-0.4%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	10'683'900	11'940'783	1'256'883	+11.8%
30 Charges de personnel	5'982'141	7'199'424	1'217'283	+20.3%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	3'226'208	3'183'317	-42'891	-1.3%
33 Amortissements du patrimoine administratif	850'521	781'850	-68'671	-8.1%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	117'464	141'615	24'151	+20.6%
36 Charges de transfert	507'566	634'577	127'012	+25.0%
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	1'532'428	642'581	-889'848	-58.1%
44 Revenus financiers	60'838	9'778	-51'060	-83.9%
34 Charges financières	479'180	452'359	-26'821	-5.6%
Résultat financier	-418'342	-442'581	-24'239	-5.8%
Résultat opérationnel	1'114'087	200'000	-914'087	-82.0%
48 Revenus extraordinaires	64'681	0	-64'681	-100.0%
38 Charges extraordinaires	0	200'000	200'000	--
Résultat extraordinaire	64'681	-200'000	-264'681	-409.2%
Résultat total	1'178'768	0	-1'178'768	-100.0%

8.7. Neuchâtel – Établissement pour la viabilité des infrastructures autoroutières (NEVIA)

Rapport d'activité succinct

Croissance générale des revenus

Le compte de résultat affiche une augmentation générale des revenus d'exploitation de 8.5%. Les charges d'exploitation suivent une tendance à la hausse plus modérée de 7.5%, permettant d'afficher un résultat supérieur de 50% à celui de l'exercice 2022.

Les revenus issus des prestations rémunérées par l'OFROU (groupe 46) et qui constituent l'essentiel des revenus de NEVIA affichent une progression de près de 10% par rapport à l'exercice précédent, soit CHF 1'761'000. Si l'*entretien courant* reste stable, car il s'agit d'un contrat forfaitaire, les travaux *d'entretien lourd réduit* et les *projets* affichent une progression respective de 21% et 76%. Pour cette dernière, diverses opérations, liées notamment au projet de contournement du Locle, expliquent cette importante variation. Le volume de ces prestations en régie est subordonné aux enveloppes allouées par l'OFROU, mais également aux moyens supplémentaires octroyés en cours d'exercice.

Le poste « *remboursements* » (groupe 42) présente en revanche une baisse par rapport à 2022. Il s'agit principalement des prestations portant sur la remise en état des infrastructures à la suite d'accidents. L'année 2022 avait été exceptionnelle par le nombre de cas et le montant total facturé aux assurances (CHF 880'000). La baisse en 2023 est à relativiser, car les recettes sont largement supérieures à la moyenne et s'élèvent tout de même à CHF 733'000. Ces prestations sont génératrices de marge, mais rappelons que NEVIA n'a aucune maîtrise sur ces revenus dont l'occurrence est fortuite et l'ampleur totalement imprévisible.

NEVIA a su tirer profit du retour à l'intérêt créditeur appliqué par les banques et optimiser ses *revenus financiers* issus de la trésorerie par des placements sous forme de compte à terme fixe pour un total de plus de CHF 26'000.

Croissance des charges de personnel

Les *charges de personnel* connaissent une hausse de 5.7% par rapport à 2022. Celle-ci s'explique par la progression salariale du personnel selon la grille de l'État de Neuchâtel et par la réorganisation du secteur EES (*équipements d'exploitation et de sécurité*) en deux secteurs distincts, EES et OT-IT (secteur *technologie opérationnelle*). Cette réorganisation s'est accompagnée d'un renfort du secteur EES.

Malgré un hiver clément, NEVIA a dû faire appel à des collaborateurs extérieurs pour le *service hivernal* dans le cadre de l'application de la *Loi sur le travail*. La hausse du taux de cotisation de l'assurance accidents (SUVA), intégralement absorbée par NEVIA, a notamment eu un impact significatif sur la progression des *cotisations patronales*.

Hausse contenue et maîtrisée des charges d'exploitation

Les coûts d'exploitation affichent une hausse générale proportionnelle à celle des recettes. C'est principalement le cas des *charges de services et honoraires* (position 313). Cette situation est due à l'externalisation sans plus-value des prestations, en particulier dans le cadre des travaux *d'entretien lourd réduit*, qui est prépondérante et représente près de 90% des charges de cette rubrique. Les activités sur projets présentent une part de prestations propres, génératrices de marge, plus élevée d'environ 40 à 50%. L'entretien des biens meubles (position 315) connaît une progression de plus de 50% en raison d'avaries répétées sur le véhicule cureur et de deux sinistres intervenus en fin d'année sur un camion et une saleuse. Une provision pour frais de réparation de CHF 132'500 a été comptabilisée sur l'exercice 2023.

Investissements en 2023 supérieurs à 2022

Les *investissements* ont été sensiblement plus conséquents en 2023 qu'en 2022. Le parc de véhicules a été étoffé pour un total de CHF 490'000 avec le renouvellement de 3 camionnettes, l'acquisition d'un nouveau camion équipé d'un amortisseur de chocs et le remplacement d'un ancien véhicule porte-outils (Unimog) ainsi que de ses équipements pour le service hivernal, le lavage des tunnels et l'entretien des surfaces vertes. Les machines et engins ont fait l'objet d'investissements pour un total de CHF 460'000. Les acquisitions principales, outre celles rattachées à l'Unimog, se composent d'une motofaucheuse accompagnée des divers agrégats utilisés pour l'entretien des zones vertes inaccessibles avec un porte-outils.

La hausse des amortissements par rapport à 2022 est en adéquation avec les *investissements*.

Bénéfice opérationnel

L'exercice comptable 2023 se solde par un **excédent** s'élevant à **CHF 761'931**, soit **3.6%** du chiffre d'affaires. Les principales contributrices à ce résultat, sensiblement meilleur que celui de l'exercice 2022 et que celui porté au budget, sont avant tout les prestations génératrices de marge, notamment celles liées aux *projets* et aux *réparations d'accidents*. L'impact des travaux *d'entretien lourd réduit* est bien moindre, car ils sont en majeure partie externalisés et refacturés sans plus-value à l'OFROU. Le maintien des résultats de NEVIA est en partie tributaire de l'équilibre entre différents types de revenus,

forfaitaire ou en régie, résultant souvent de décisions prises au niveau fédéral et sur lesquelles NEVIA n'a qu'une influence relative.

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Intempéries

Si les hivers se montrent plus cléments, nombre d'autres phénomènes naturels n'ont pas manqué de perturber l'exploitation du réseau routier assurée par NEVIA. La remise en état provisoire puis définitive des dégâts provoqués sur la N20 par la tempête qui a ravagé les Montagnes neuchâteloises le 24 juillet est, sans conteste, l'opération majeure à laquelle NEVIA a pris part. Son intervention quasi immédiate en Ville de La Chaux-de-Fonds, ainsi que celle du service des ponts et chaussées entre Les Éplatures et Le Crêt-du-Loche ont permis de dégager cet axe routier principal et d'en sécuriser les abords dans les heures qui ont suivi.

Outre cette catastrophe, plusieurs phénomènes naturels, certes nettement moins dévastateurs, mais néanmoins dommageables, ont émaillé l'exercice 2023 : épisodes de vents violents provoquant chutes d'arbres, coupures de courant et dégâts aux bâtiments d'exploitation, pluies torrentielles saturant les dispositifs d'évacuation des eaux et pluie verglaçante.

Important volume de prestations réalisées en marge de l'entretien courant

Dans quasiment tous les segments d'activités que NEVIA exécute en plus de l'entretien courant, le chiffre d'affaires réalisé s'est avéré supérieur aux prévisions budgétaires. Dans le cadre de *l'entretien lourd réduit*, le montant des travaux menés sous la direction de NEVIA s'élève à plus de CHF 4'800'000. La campagne de renouvellement des revêtements entre Cornaux et La Neuveville et entre Thielle et Anet, la signalisation de chantier nécessaire aux travaux préparatoires à l'Est du futur contournement du Loche ont requis des moyens plus importants, qui se traduisent par une augmentation du chiffre d'affaires d'environ CHF 660'000 par rapport à l'exercice 2022.

La remise en état des infrastructures consécutive aux accidents s'est à nouveau élevée à un niveau nettement supérieur aux années précédentes. Si la crise de la COVID-19 a certainement influencé les résultats des exercices 2020 et 2021, une tendance à la hausse se dessine néanmoins.

Nouveau règlement d'exécution

Durant l'exercice sous revue, le DDTE et la direction de NEVIA ont mené la rédaction d'un nouveau règlement d'application de la Loi sur l'entretien des routes nationales (LERN) afin que ses dispositions soient pleinement adaptées aux spécificités des métiers exercés au sein de NEVIA (services de piquet, dépendance aux aléas de la météo pour le service hivernal, travail de nuit, fragmentation des horaires) et au statut d'établissement autonome (assujettissement à la LTr). Après plusieurs échanges avec les représentants du personnel et une consultation formelle du projet, ce dernier a été soumis au Conseil d'État, qui l'a adopté en fin d'année pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024.

Création d'un secteur OT

Bien que les infrastructures routières d'importance disposent de systèmes de gestion depuis plusieurs décennies, l'importance de ces derniers, leur complexification et leur vulnérabilité n'ont cessé de croître. Afin de répondre à ces évolutions, NEVIA a pris le parti de détacher les spécialistes en la matière de la section électromécanique et de créer un secteur OT (« operational technology ») chargé notamment de la maintenance des serveurs, des automates et des réseaux de communication qui assurent le fonctionnement coordonné des équipements d'exploitation et de sécurité (EES) ainsi que leur contrôle et leur commande à distance. Le renforcement des mesures de sécurité pour protéger ces systèmes de tout acte de malveillance fait évidemment partie des tâches prioritaires confiées à cette équipe.

Projets touchant les sites de service

L'avancement des projets touchant les sites de service s'est déroulé conformément à la planification. Les concepteurs du projet de construction du centre mixte (RC-RN) des Montagnes neuchâteloises, qui devrait voir le jour au Bas-du-Reymond à l'Est du portail du tunnel du Mont-Sagne, ont été désignés en milieu d'année à l'issue d'un concours d'architecture ayant départagé 26 concurrents. En fin d'année, c'est pour le projet de Boudry qu'un même résultat est tombé : le lauréat du concours d'architecture visant l'assainissement du centre de Boudry et son extension a été retenu parmi 14 dossiers rendus.

Entreprise formatrice

En milieu d'année, NEVIA a accueilli sa première apprentie. Cette dernière entreprend une formation d'employée de commerce.

Renégociation de l'offre de prestation pour l'entretien courant

Un effort économique de 3% (renchérissement compris) a dû être consenti par NEVIA dans le cadre de la renégociation de l'offre de prestations de l'UT IX, qui s'est déroulée durant l'exercice sous revue. Le contrat y relatif a été, quant à lui, signé par les représentants de l'UT IX et l'OFROU début 2024.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
1 ACTIF	15'593'132	15'432'861	-160'272	-1.0%
10 Patrimoine financier	11'616'288	11'118'502	-497'786	-4.3%
100 Disponibilités et placements à court terme	2'668'599	3'520'071	+851'472	+31.9%
101 Créances	3'142'240	1'241'796	-1'900'444	-60.5%
102 Placements financiers à court terme	0	1'000'000	+1'000'000	--
104 Actifs de régularisation	1'990'131	1'532'975	-457'156	-23.0%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	315'318	314'327	-991	-0.3%
107 Placements financiers	3'500'000	3'509'334	+9'334	+0.3%
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	0	0	0	--
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	3'976'844	4'314'358	+337'514	+8.5%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	3'959'112	4'301'598	+342'486	+8.7%
142 Immobilisations incorporelles	17'732	12'760	-4'972	-28.0%
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	15'593'132	15'432'861	-160'272	-1.0%
20 Capitaux de tiers	4'734'244	4'213'813	-520'431	-11.0%
200 Engagements courants	2'556'044	3'026'763	+470'719	+18.4%
201 Engagements financiers à court terme	0	0	0	--
204 Passifs de régularisation	1'667'200	641'050	-1'026'150	-61.5%
205 Provisions à court terme	511'000	546'000	+35'000	+6.8%
206 Engagements financiers à long terme	0	0	0	--
208 Provisions à long terme	0	0	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	10'858'888	11'219'048	+360'159	+3.3%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	0	0	0	--
291 Fonds	600'000	600'000	0	0.0%
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	1'035'000	1'035'000	0	0.0%
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	4'600'000	4'600'000	0	0.0%
299 Excédent(+)/Découvert(-)	4'623'888	4'984'048	+360'159	+7.8%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	19'266'119	20'911'520	1'645'401	+8.5%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	932'720	811'854	-120'867	-13.0%
43 Revenus divers	36'791	41'990	5'200	+14.1%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	18'296'608	20'057'676	1'761'068	+9.6%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	18'761'037	20'175'678	1'414'641	+7.5%
30 Charges de personnel	6'625'291	7'002'934	377'643	+5.7%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	11'431'511	12'454'763	1'023'251	+9.0%
33 Amortissements du patrimoine administratif	704'234	717'981	13'747	+2.0%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	505'082	735'842	230'760	+45.7%
44 Revenus financiers	2'500	26'375	23'875	+955.0%
34 Charges financières	529	286	-243	-46.0%
Résultat financier	1'971	26'090	24'118	+1'223.4%
Résultat opérationnel	507'053	761'931	254'878	+50.3%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
Résultat total	507'053	761'931	254'878	+50.3%

8.8. Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP)

Rapport d'activité succinct

Activités

Le CNIP est un établissement autonome de droit public, doté de la personnalité juridique, spécialisé dans l'intégration professionnelle de personnes qualifiées ou non par la formation dans les domaines de l'industrie. Le CNIP :

- propose des stages d'observation et accompagne les personnes dans la définition et la réalisation de leurs objectifs de vie professionnelle ;
- offre des formations pour les assuré-e-s AI et les assuré-e-s ORP dans les domaines techniques tels que l'usinage mécanique, la micromécanique, le décolletage, le contrôle qualité, la logistique, le polissage ou encore l'automatisation.

En 2023, en raison de la situation économique favorable, le service de l'emploi (SEMP) a réduit sa réservation annuelle de 30%. Toutefois, en cours d'année, les besoins ayant quelque peu augmenté, des cours supplémentaires ont été organisés dans les domaines de la logistique (employé-e-s de stocks) et de l'automatisation.

La fréquentation des ateliers de formation par les assuré-e-s de l'AI a légèrement augmenté par rapport à l'année précédente.

Une collaboration avec le service des migrations (SMIG) a été initiée pour la formation de migrant-e-s dans le domaine du polissage. Les premiers apprenant-e-s débiteront leur cursus en janvier 2024.

Comme l'année précédente, des cours du soir ont été organisés dans le domaine de l'horlogerie pour des client-e-s institutionnel-le-s autres que l'Office AI (OAI) et le SEMP. Ces formations concernent le posage-emboîtement, l'assemblage et, pour la première fois sous cette forme, l'anglage. Ce dernier domaine est particulièrement bien maîtrisé par le CNIP puisqu'il l'a dispensé pendant 10 ans sous la forme d'un cours de 130 jours.

Comme cela avait été prévu en 2022, la première session de formation de chef-fe d'équipe a démarré au printemps. Cette formation, réalisée en soirée, est le fruit d'un partenariat avec l'Association pour la Promotion de la Formation Continue (APFC).

Le Label Intégration CNIP-OAI 2023 a été décerné, avec le soutien de l'OAI-NE, à 25 entreprises (14 neuchâtelaises, 6 vaudoises, 2 fribourgeoises, 2 bernoises et 1 jurassienne) qui ont accueilli dans le courant de l'année des assuré-e-s de l'assurance-invalidité ayant suivi une formation au CNIP. Cela a représenté 2'839 jours de stage. Une cérémonie de remise de prix a été présidée par la conseillère d'État Florence Nater.

Comptes 2023

Au 31 décembre 2023, les comptes présentaient un déficit de CHF 18'168.35.

Relations avec l'État

La subvention accordée par l'État de Neuchâtel s'est élevée à CHF 100'000. Le Département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS) a chargé le bureau Compas d'expertiser la stratégie générale du CNIP. Cela démarrera en janvier 2024 ; les résultats sont attendus au début du second semestre.

Ressources humaines

Étant donné la baisse prévue de fréquentation par le SEMP, il a été décidé de procéder à un licenciement, de ne pas repourvoir un poste suite au départ de son titulaire et de diminuer le temps de travail d'un collaborateur. Au 31 décembre 2023, le nombre d'emplois plein temps se montait à 25.1 (dont 1 apprentie en administration).

Éléments marquants de l'année passée sous revue

Afin de donner davantage de visibilité à l'atelier d'orientation d'Yverdon-les-Bains, des portes ouvertes ont été organisées à fin juin.

Un évènement sur le thème « La métrologie pour répondre aux défis de la complexité croissante et de l'innovation continue » a été organisé fin août en collaboration avec l'institut ARIAQ, l'entreprise Rubis Control SA et l'entreprise Rostan Suisse SA.

Le CNIP a présenté ses activités au salon TWS (Technical Watchmaker Show) à La Chaux-de-Fonds.

Un formateur a participé avec un apprenti qualifié au salon Capacité.

Le CNIP a participé au Forum AI-NE au printemps et accueilli dans ses murs une délégation de conseillers et conseillères de l'AI-VD ainsi que des ORP du canton de Fribourg.

Une nouvelle cérémonie de remise de diplômes a été organisée en octobre après la longue interruption COVID.

Un projet a été initié en 2023 pour marquer les 30 ans du CNIP en 2024 : la réalisation d'une montre au nom de Dubied qui deviendra un produit CNIP auquel les apprenant-e-s pourront s'identifier.

Bilan

Bilan détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
1 ACTIF	3'078'388	2'920'983	-157'405	-5.1%
10 Patrimoine financier	2'323'276	2'230'472	-92'804	-4.0%
100 Disponibilités et placements à court terme	1'621'025	1'471'427	-149'599	-9.2%
101 Créances	278'634	240'255	-38'379	-13.8%
102 Placements financiers à court terme	0	0	0	--
104 Actifs de régularisation	275'917	381'690	+105'773	+38.3%
106 Marchandises, fournitures et travaux en cours	0	0	0	--
107 Placements financiers	0	0	0	--
108 Immobilisations corporelles du patrimoine financier	147'700	137'100	-10'600	-7.2%
109 Créances envers les financements spéciaux et fonds des capitaux de tiers	0	0	0	--
14 Patrimoine administratif	755'111	690'510	-64'601	-8.6%
140 Immobilisations corporelles du patrimoine administratif	755'111	690'510	-64'601	-8.6%
142 Immobilisations incorporelles	0	0	0	--
144 Prêts	0	0	0	--
145 Participations, capital social	0	0	0	--
146 Subventions d'investissements	0	0	0	--
148 Amortissements supplémentaires cumulés	0	0	0	--
2 PASSIF	3'078'387	2'920'983	-157'405	-5.1%
20 Capitaux de tiers	1'838'811	1'663'238	-175'573	-9.5%
200 Engagements courants	227'085	97'191	-129'894	-57.2%
201 Engagements financiers à court terme	432'250	432'250	0	0.0%
204 Passifs de régularisation	238'655	200'037	-38'618	-16.2%
205 Provisions à court terme	157'738	182'927	+25'189	+16.0%
206 Engagements financiers à long terme	783'083	750'833	-32'250	-4.1%
208 Provisions à long terme	0	0	0	--
209 Engagements envers les financements spéciaux et des capitaux de tiers	0	0	0	--
29 Capital propre	1'239'576	1'257'745	+18'168	+1.5%
290 Engagements (+) ou avances (-) sur financements spéciaux	1'564'289	1'564'289	0	0.0%
291 Fonds	0	0	0	--
292 Réserve provenant de l'enveloppe budgétaire	0	0	0	--
293 Préfinancements	0	0	0	--
294 Réserves	0	0	0	--
295 Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	0	0	0	--
296 Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	0	0	0	--
298 Autres capitaux propres	0	0	0	--
299 Excédent(+)/Découvert(-)	-324'712	-306'544	+18'168	+5.6%

Compte de résultats

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes	Comptes	Écart C2023 - C2022	
	2022	2023	CHF	%
4 Revenus d'exploitation	5'307'902	5'157'335	-150'567	-2.8%
40 Revenus fiscaux	0	0	0	--
41 Patentes et concessions	0	0	0	--
42 Taxes	49'762	107'622	57'859	+116.3%
43 Revenus divers	82'937	55'860	-27'078	-32.6%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
46 Revenus de transfert	5'175'203	4'993'854	-181'349	-3.5%
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	--
3 Charges d'exploitation	5'401'427	5'175'567	-225'859	-4.2%
30 Charges de personnel	3'540'319	3'381'423	-158'896	-4.5%
31 Biens, services et autres charges d'exploitation	1'631'869	1'603'480	-28'389	-1.7%
33 Amortissements du patrimoine administratif	229'239	190'664	-38'575	-16.8%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	--
36 Charges de transfert	0	0	0	--
37 Subventions redistribuées	0	0	0	--
Résultat d'exploitation	-93'524	-18'232	75'292	+80.5%
44 Revenus financiers	87'728	73'238	-14'490	-16.5%
34 Charges financières	20'896	36'837	15'942	+76.3%
Résultat financier	66'832	36'401	-30'432	-45.5%
Résultat opérationnel	-26'692	18'168	44'860	+168.1%
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	--
38 Charges extraordinaires	0	0	0	--
Résultat extraordinaire	0	0	0	--
Résultat total	-26'692	18'168	44'860	+168.1%

Compte des investissements

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2022	Comptes 2023	Écart C2023 - C2022	
			CHF	%
5 Dépenses d'investissement	44'134	126'063	81'929	+185.6%
6 Recettes d'investissement	0	0	0	--
Investissements nets	44'134	126'063	81'929	+185.6%